



Entreprises et pouvoir économique dans la région Rhône-Alpes (1920-1954)

Hervé Joly, François Robert, Alexandre Giandou

► **To cite this version:**

Hervé Joly, François Robert, Alexandre Giandou. Entreprises et pouvoir économique dans la région Rhône-Alpes (1920-1954). Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, Lyon, pp.300, 2003, Cahiers Pierre Léon n 4, 2-9519554-3-X. <halshs-00442906>

HAL Id: halshs-00442906

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00442906>

Submitted on 28 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ENTREPRISES
ET POUVOIR ÉCONOMIQUE
DANS LE RÉGION RHÔNE-ALPES
(1920-1954)**

ISBN : 2-9519554-3
© *Centre Pierre Léon*
d'histoire économique et sociale
Institut des Sciences de l'Homme
14, avenue Berthelot
69363 Lyon Cedex 07
Téléphone : (33) 04 72 72 64 01
Fax. : (33) 04 72 72 64 24

**Cahier N°4
du
Centre
Pierre
LÉON**

**ENTREPRISES
ET POUVOIR ÉCONOMIQUE
DANS LE RÉGION RHÔNE-ALPES
(1920-1954)**

**HERVÉ JOLY
FRANÇOIS ROBERT**
(AVEC LA COLLABORATION D'ALEXANDRE GIANDOU)

AVANT-PROPOS

Ce livre est issu du rapport des mêmes auteurs intitulé *Le contrôle économique des entreprises dans la région Rhône-Alpes (1920-1954). Implantation des centres de décision économique et bassins d'emploi régionaux* (1 vol. 204 p. + 1 vol. d'annexe), remis en mai 2001 à la région Rhône-Alpes ; ce rapport était l'aboutissement d'une longue recherche menée dans le cadre d'un contrat obtenu en 1997, sous la responsabilité scientifique de Serge Chassagne (directeur du Centre Pierre Léon), à la suite d'un appel d'offre présenté par l'Agence Rhône-Alpes pour les sciences sociales et humaines (ARASSH).

Les auteurs sont particulièrement redevables, pour l'accès aux documents, aux directeurs et au personnel des institutions suivantes :

- Archives nationales à Paris et à Fontainebleau ;
- archives départementales du Rhône, de la Loire, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ain et de la Seine ;
- greffes des tribunaux de commerce ou de grande instance de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Roanne, Aubenas, Annonay, Bourgoin-Jallieu, Vienne, Valence, Bourg-en-Bresse, Belley, Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Annecy, Bonneville et Thonon-les-Bains ;
- Institut national de la propriété industrielle (INPI) à Nanterre et Paris ;
- services centraux et délégations régionales Rhône-Alpes, Île-de-France de l'INSEE ;
- archives historiques du Crédit lyonnais (Roger Nougaret) ;
- archives de la Banque de France ;

- Institut d’histoire de l’aluminium (archives de Pechiney) ;
- chambre de commerce et d’industrie de Lyon ;
- chambre régionale de commerce et d’industrie Rhône-Alpes ;
- Euronext à Lyon (ancienne Bourse de Lyon).

Ce livre est le fruit d’un véritable travail d’équipe nourri de nombreuses discussions entre les auteurs, qui se sont répartis les tâches de la façon suivante :

- Hervé Joly a défini la problématique de l’étude, mené les recherches en archives et assuré la majeure partie de la rédaction.
- François Robert a fourni les sources initiales indispensables (liste d’établissements), conçu et élaboré les bases de données, effectué les traitements statistiques, réalisé les tableaux, graphiques et cartes, co-rédigé la partie méthodologique et le chapitre 1.
- Alexandre Giandou a assuré une part importante de la collecte des données en archives.

Le texte final a bénéficié des lectures critiques des historiens Serge Chassagne et Pierre Vernus (Équipe Pierre Léon, UMR LARHRA), et du géographe Jean-Pierre Houssel (université Lumière Lyon 2). Les présentations orales devant les étudiants de Dominique Barjot (université Paris-Sorbonne Paris IV) et de Patrick Fridenson (EHESS), ainsi que dans les séminaires des équipes « Lieux et acteurs de l’industrialisation » du Centre Pierre Léon et HESOP (université Pierre Mendès-France Grenoble 2) et les débats qui ont suivi ont également permis d’affiner la problématique. Selon la formule consacrée, les auteurs restent seuls responsables des erreurs et omissions éventuelles.

INTRODUCTION

Dans un contexte d'annonces successives, par de grandes entreprises françaises, de fermetures d'usines et de licenciements économiques, le quotidien *Le Monde*, dans un dossier intitulé « Mais au fait... c'est qui mon patron ? », décrit en ces termes la dépersonnalisation du pouvoir qu'entraînerait les nouvelles formes de contrôle : « Envolée la figure légendaire du dirigeant du XIX^e siècle, propriétaire de son entreprise et paternaliste envers “ses” employés. Un Édouard Michelin, par exemple, dont les ouvriers, quand ils embauchaient tôt le matin, pouvaient voir la fenêtre du bureau allumée. Incarnation vivante du pouvoir qui s'étendait sur la manufacture. Aujourd'hui, si l'on met de côté le cas des PME – et encore pas toutes – et de leurs fondateurs, le décor a profondément changé. »¹ Dans le même dossier, Maurice Thévenet, professeur en sciences de gestion, explique cette dépersonnalisation du pouvoir notamment par l'internationalisation des entreprises : « Plus le périmètre géographique est étendu, plus le pouvoir est éloigné. Savoir que son patron est à l'étage supérieur ou que son bureau se trouve à 5 000 km n'a pas le même impact psychologique. Et la question de la proximité est moins anodine qu'il n'y paraît. »

Une orientation nouvelle du capitalisme et du patronat est ici opposée à une forme ancienne moins désincarnée, plus humaine. Le recours à l'histoire ne sert qu'à dénoncer la situation actuelle par l'évocation plus ou moins explicite d'un passé à propos duquel le journaliste du *Monde* emploie d'ailleurs lui-même le qualificatif de « légendaire ». Les fermetures d'usines et les licenciements massifs ne sont pourtant pas une innovation

1. *Le Monde*, Supplément économie, 24 avril 2001.

de notre époque. Le capitalisme a toujours été gouverné par l'exigence du profit. L'article du *Monde* fait référence au XIX^e siècle. Si le patron propriétaire a effectivement constitué la forme dominante du capitalisme primitif², que s'est-il passé dans l'intervalle ? Le pouvoir économique est-il véritablement longtemps resté incarné par un patron dont la proximité garantirait une application moins rigoureuse des contraintes financières ? L'évolution vers la dépersonnalisation a-t-elle été linéaire ou notre époque est-elle véritablement marquée par une accélération de l'histoire ?

Trois dimensions se dégagent dans l'étude des modalités du pouvoir exercé pour le contrôle des entreprises³ :

- la concentration du pouvoir : elle dépend du nombre de centres de décisions, c'est-à-dire de la proportion d'activités gérées, d'unités économiques exploitées et de salariés employés par un nombre plus ou moins restreint d'entreprises ou de groupes d'entreprises liées entre elles par des relations de dépendance capitaliste ;

- la désincarnation du pouvoir : elle dépend de la propriété de l'entreprise, plus ou moins dispersée entre de multiples actionnaires, et du recrutement de ses dirigeants, liés personnellement et patrimoniallement à l'entreprise ou simples mandataires provisoires des actionnaires ;

- l'éloignement du pouvoir : il dépend de la relation géographique entre le véritable centre de décisions et le lieu où l'entreprise exerce matériellement ses activités et emploie ses salariés, implantés ou non dans un espace social et politique commun (ville, région ou pays).

À la multinationale étrangère exploitant des usines dans le monde entier et gérée par des managers de passage s'oppose donc l'entreprise dont l'activité est limitée à un seul site, gérée sur place par son fondateur ou ses descendants seuls propriétaires. Entre ces deux pôles extrêmes existent de nombreuses situations intermédiaires possibles.

La question du contrôle économique est maintenant bien étudiée par des économistes ou des sociologues⁴. Le Service des statistiques industrielles du ministère de l'Industrie publie ainsi, depuis le milieu des années 1970, une enquête annuelle sur « l'implantation étrangère dans

2. Cf. BERGERON (Louis), « Permanence et renouvellement du patronat », in LEQUIN (Yves) (dir.), *Histoire des Français 19^e-20^e siècles*, tome 2, Paris, A. Colin, 1983, p. 154 et suiv.

3. Sur les définitions du contrôle, cf. notamment CHEVALIER (Jean-Marie), *L'économie industrielle en question*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, p. 36-37.

l'industrie »⁵. Les sources nécessaires à de telles études sont aujourd'hui disponibles. D'une part, la répartition par taille, par secteur d'activités et par territoire des entreprises constituent des informations facilement accessibles. À l'échelle nationale, des magazines économiques publient chaque année des classements par chiffres d'affaires des plus grandes entreprises françaises⁶. À l'échelle locale, la base de données SIRENE de l'INSEE répertorie l'ensemble des établissements industriels et commerciaux. Les données sont reprises dans des annuaires nationaux (*Kompass*) ou régionaux⁷. D'autre part, les rapports annuels d'entreprises donnent la liste de leurs participations financières, les chiffres d'affaires consolidés intègrent les activités des filiales et la possession d'une fraction significative d'actions d'une société cotée doit être déclarée. Ces indications sont rassemblées dans des annuaires comme *Le DAFSA des liens financiers*.

Mais ces informations résultent de contraintes réglementaires récentes. Les entreprises étaient traditionnellement réticentes à rendre public leur volume d'activités, leur effectif, ou la composition de leur capital. Les premiers classements nationaux par chiffres d'affaires sont apparus, avec un caractère encore incomplet, à la fin des années 1950⁸. L'INSEE n'a

4. Cf., à l'échelle nationale, les travaux de MORIN (François), *La Structure financière du capitalisme français*, Paris, Calmann-Lévy, 1974 ; CHEVALIER (J.-M.), *L'échiquier industriel*, Paris, Hachette, 1980 ; BELLON (Bertrand), *Le Pouvoir financier et l'industrie en France*, Paris, Seuil, 1980 ; BAUER (Michel) et COHEN (Élie), *Qui gouverne les groupes industriels ?*, Paris, Seuil, 1980 ; BAUER (M.), BERTIN-MOUROT (Bénédictine), *Les 200 : comment devient-on un grand patron ?*, Paris, Seuil, 1987. Il existe également de nombreuses études de l'INSEE comme, par exemple, MONFORT (Jean-Alain), VASSILE (Laurent), *La Concentration des activités économiques : les établissements, les entreprises et les groupes*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques (Les Collections de l'INSEE ; 503. Série E, entreprises), 1985.

5. Cf., pour la dernière édition, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, direction générale de l'Industrie, des Technologies de l'information et des Postes, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI), *L'implantation étrangère dans l'industrie au 1^{er} janvier 2000*, Paris, SESSI, 2003. Dans la région Rhône-Alpes, il faut mentionner le rapport effectué par deux sociologues, Jacques Roux et Étienne de Banville, pour le compte de l'Observatoire des stratégies industrielles du ministère de l'Industrie, *Internationalisation et région. Le cas de l'industrie en Rhône-Alpes*, Saint-Étienne, CRESAL, 1979, 2 vol.

6. Voir, par exemple, le dossier annuel « Les Mille » du mensuel *L'Expansion*. Les effectifs salariés des entreprises classées sont également indiqués.

7. La Chambre régionale de commerce et d'industrie Rhône-Alpes publie ainsi, depuis les années 1980, un annuaire des *Établissements industriels de plus de 50 salariés*, avec des informations sur l'effectif de l'établissement, ses activités, son équipe dirigeante et son entreprise exploitante (statut, chiffre d'affaires et appartenance éventuelle à un groupe).

8. Voir le premier classement par chiffres d'affaires publié par l'hebdomadaire *Entreprise*, à partir de l'exercice 1956, en 1958 (n° 163, 18 octobre) ; d'importantes entreprises non cotées comme le Comptoir de l'industrie cotonnière du groupe Boussac ou des filiales d'entreprises étrangères manquent à l'appel.

mis en place son fichier informatique Bridge des établissements qu'en 1968. Les déclarations du franchissement de certains seuils par un actionnaire ne sont obligatoires que depuis les années 1980. Auparavant, les sources étaient beaucoup plus restreintes. L'INSEE et son ancêtre la Statistique générale de la France (SGF) établissaient bien, dans le cadre des recensements généraux de population, un inventaire complet des établissements sur la base des déclarations des employeurs et des employés. Des statistiques agrégées permettaient de connaître le nombre d'établissements par tranche d'effectif salarié dans une branche d'activités à l'échelle d'un département. Mais les données nominatives sur les établissements à la base des statistiques n'ont pas été publiées, ni même conservées.

Les synthèses d'histoire économique reflètent la pauvreté des connaissances jusqu'aux années 1950. La concentration ne peut être appréciée que dans sa dimension technique, à travers la répartition par taille des établissements⁹. La publication statistique de la SGF donne par exemple, dans une branche industrielle, le nombre d'établissements de plus de 1 000 salariés et la part des effectifs salariés qu'ils emploient¹⁰. Mais, faute d'identification des établissements par leur raison sociale, il n'est pas possible d'en déduire le degré véritable de concentration économique, selon qu'ils appartiennent ou non à une même entreprise. *A fortiori*, faute de connaître les liens capitalistiques entre les entreprises, il n'est pas possible d'établir l'éventuelle appartenance à un même groupe. Les seuls travaux empiriques possibles ne peuvent porter que sur les entreprises cotées¹¹, obligées de publier un rapport annuel dont les principales informations sont reprises dans des annuaires des sociétés. Le montant du capital social, la valeur de leurs actifs ou leur capitalisation boursière constituent, à défaut du chiffre d'affaires ou de l'effectif, des critères possibles d'un classement des principales entreprises. La composition des organes dirigeants permet au moins, par l'identification des principaux intérêts représentés, de caractériser le mode de contrôle dominant¹². Mais ces entreprises ne constituent que la « part émergée de l'iceberg », avec une surreprésen-

9. Emmanuel Chadeau souligne ainsi que « le raisonnement sur les effectifs [...] sous-estime fortement la place des entreprises comptant plusieurs établissements » ; article « La concentration industrielle », in LÉVY-LÉBOYER (Maurice) (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996, p. 275-276 ; voir également CARON (François), *Histoire économique de la France, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1995, p. 239-241.

10. Pour une synthèse des apports statistiques de ces recensements dans la région Rhône-Alpes, cf. ROBERT (François), *Population active et entreprises en Rhône-Alpes (1840-1939)*, Lyon, Institut des Sciences de l'homme, 2 vol., 2000.

11. CARON, *op. cit.*, p. 243.

12. Voir à cet égard le travail pionnier de l'économiste HOUSSIAUX (Jacques), *Le pouvoir de monopole*, Paris, Sirey, 1954.

tation des secteurs à l'intensité capitaliste la plus forte (mines, chemin de fer, production et construction électrique, sidérurgie, chimie, etc.) qui ne reflète pas la diversité du tissu économique. La part du contrôle personnel ou familial est nécessairement sous-estimée au profit de celle du contrôle managérial ou financier.

Il ne faut pour autant renoncer à une analyse historique générale des modes de contrôle des entreprises et se contenter de monographies dont la réalisation repose sur l'existence aléatoire d'archives privées. D'une part, les activités économiques ont laissé diverses traces dans les archives publiques, qui correspondent à des domaines anciens d'intervention de l'État, en matière d'hygiène (établissements insalubres) ou d'inspection du travail (grèves), ou à des circonstances exceptionnelles (économie dirigée, autorités d'occupation, dommages ou profits de guerre). D'autre part, les modes de gestion des entreprises et la répartition de la propriété de leur capital font l'objet de déclarations judiciaires, auprès des greffes des tribunaux de commerce. Cette obligation n'a longtemps concerné que les seules sociétés, soumises au dépôt obligatoire d'actes relatifs à leur organisation (statuts initiaux et modifications ultérieures). Mais, à partir de 1920, elle s'est étendue à l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales, avec l'introduction du registre du commerce.

L'exploitation systématique de ces différentes sources permet d'établir un corpus représentatif d'entreprises et de recueillir des informations pour caractériser leur mode de contrôle. La lourdeur du travail requis impose de travailler sur un corpus limité, dans un cadre géographique restreint. Et, même à cette échelle réduite, l'ensemble des relations de pouvoir susceptibles d'affecter une entreprise dans le champ économique ne peuvent être appréhendées. L'étude repose sur le postulat que la composition du capital et l'origine des dirigeants constituent des facteurs essentiels pour déterminer le degré d'autonomie d'une entreprise. D'autres formes d'influences peuvent certes s'exercer, même en l'absence de contrôle du capital ou de représentation à la direction, lorsqu'une entreprise se trouve sous la dépendance commerciale (fournisseur unique d'approvisionnements indispensables ou débouché exclusif de ses produits par exemple) ou financière (banque incontournable pour l'accès au crédit) étroite d'une autre. De même, l'indépendance économique peut n'être qu'apparente si elle s'inscrit dans un système d'ententes techniques ou commerciales de type cartels. Ces éléments sont évoqués, lorsqu'ils sont connus, dans des développements qualitatifs. Ils ne peuvent pas être pris en compte dans les résultats quantitatifs. Un travail sur un large corpus impose de trouver des critères simples

pour caractériser les modes d'exercice du pouvoir économique. L'étude ne prétend nécessairement pas, pour chaque entreprise, à la précision d'une monographie. L'objectif est de gagner en représentativité ce qu'elle perd en finesse, avec des critères qui ne soient pas purement formels.

La composition du corpus¹³ est à la fois déterminée par la problématique dégagée et contrainte par l'état des sources. L'élément de base est l'unité matérielle de l'activité économique pris en compte dans les recensements, l'établissement. Dans la mesure où l'objectif est d'étudier les modalités de contrôle de l'ensemble des unités économiques d'un territoire, adopter l'entreprise comme unité de base fausserait l'étude. Des activités locales peuvent ne pas relever d'entreprises locales et, à l'inverse, des entreprises locales peuvent avoir des activités extérieures.

La question du mode de contrôle n'est également apparue pertinente que pour les établissements pour lesquels la propriété est négociable et dont la gestion est soumise à des exigences de profit. Seuls les secteurs marchands et concurrentiels sont donc intégrés, à l'exclusion des administrations civiles et militaires, d'entreprises publiques à statut de monopole (SNCF, EDF-GDF, Charbonnages de France) et de services privés aux activités considérées comme non marchandes (écoles, cliniques, couvents, etc.).

L'étude ne peut pas reposer sur un corpus d'établissements de toutes tailles choisis de manière aléatoire. Pour étudier de manière systématique les liens entre les établissements, il faut disposer d'un corpus exhaustif dans une certaine catégorie. Un critère de taille est donc nécessaire pour en limiter l'étendue. La principale source disponible pour le repérage des établissements, les listes nominatives départementales de la SGF, a imposé le seuil de 100 salariés. S'ils ne représentent pas l'ensemble des activités économiques d'une région, ces moyens et grands établissements en reflètent les principales orientations. Ils emploient une part importante des effectifs salariés¹⁴. Ils sont également *a priori* les plus susceptibles de relever d'un contrôle externe.

Le choix du territoire est également déterminé par les listes nominatives d'établissements de la SGF. Leur découverte « miraculeuse » pour sept départements de l'actuelle région Rhône-Alpes, à l'exception du Rhône, a imposé ce cadre ; la liste du Rhône a été reconstituée dans la mesure où ce département ne pouvait être écarté. Même si la région n'a qu'une exis-

13. L'annexe méthodologique précise les modalités techniques de constitution du corpus.

14. En 1936, les 799 établissements de 101 salariés et plus de la région Rhône-Alpes rassemblent près d'un tiers du personnel de l'ensemble des 166 228 établissements employant au moins un salarié ; ROBERT, *op. cit.*, vol. 2, p. 261.

tence récente comme collectivité territoriale, sa cohérence économique a précédé sa reconnaissance politico-administrative¹⁵.

La période étudiée est également dictée par les sources disponibles. L'identification exhaustive des établissements n'est, avant la fin des années 1960, possible que pour les décennies 1930-1940. Le registre du commerce est une source indispensable pour la connaissance des modes de gouvernement de l'ensemble des entreprises. Sa première série détermine donc le cadre chronologique de l'étude (1920-1954). Cette période est moins explorée par l'historiographie économique régionale que l'époque précédente¹⁶. Elle présente un intéressant caractère intermédiaire, marquée par une certaine stabilité des structures économiques : les grandes entreprises ont déjà émergé sans que les restructurations liées notamment à l'ouverture du marché européen soient déjà intervenues.

Le premier chapitre s'intéresse à l'intensité de la concentration technique des établissements du corpus, à leur dispersion territoriale et à leur répartition sectorielle. Le second, en associant ces établissements à des entreprises exploitantes, aborde la concentration économique dans sa première dimension : il oppose les entreprises à établissement unique aux entreprises à établissements multiples. Le troisième essaie, à partir de l'implantation du siège social, de localiser le lieu d'exercice du pouvoir dirigeant et de distinguer les entreprises régionales des entreprises extérieures. Le quatrième, à partir du statut juridique, répartit les entreprises entre contrôle fermé et contrôle (potentiellement) ouvert. Le cinquième examine, à travers l'origine de leurs administrateurs, dans quelle mesure les entreprises régionales relèvent véritablement d'un contrôle local ; il s'intéresse à la deuxième dimension de la concentration économique, en repérant l'éventuelle appartenance à des groupes. Le sixième vérifie dans quelle mesure les entreprises extérieures relèvent véritablement d'un contrôle externe, sans représentation des intérêts régionaux. Enfin, le septième étudie le recrutement plus ou moins endogène d'une composante centrale de l'élite régionale des affaires, les administrateurs cumulards.

15. Cf. l'article de LÉON (Pierre), « La région lyonnaise dans l'histoire économique de la France Une esquisse (XVI^e-XX^e siècles) », *Revue historique*, janvier-mars 1967, n° 481, p. 31-62 et la synthèse de LEQUIN (Y.) (dir.), *Rhône-Alpes 500 Années Lumière. Mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991.

16. Cf., en particulier, les deux grandes thèses de LÉON (Pierre), *La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin du XVII^e siècle-1869)*, PUF, Paris, 1954 et CAYEZ (Pierre), *L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, Du grand commerce à la grande industrie*, Lille, Service de reproduction des thèses Université Lille III, 1979 (publiée en deux livres successifs : *Métiers Jacquard et hauts fourneaux. Aux origines de l'industrie lyonnaise*, Lyon, PUL, 1978 et *Crises et croissances de l'industrie lyonnaise, 1850-1900*, Paris, éd. du CNRS, 1980).

Chapitre 1

DISPERSION, MULTIPLICITÉ ET DIVERSITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

La première dimension de la concentration, la concentration dite technique ou matérielle, s'apprécie au niveau de l'établissement. Elle comporte trois dimensions :

– la répartition géographique : les établissements du corpus sont-ils plutôt concentrés dans des espaces restreints ou au contraire dispersés dans l'ensemble du territoire de l'actuelle région Rhône-Alpes ?

– la répartition par taille : au-delà du seuil retenu de 100 salariés, quelle est la part dans le corpus des très grands établissements de plusieurs centaines voire milliers de salariés, représentant, à eux seuls, une concentration importante ?

– la répartition économique : quel est, parmi les établissements du corpus, le degré d'homogénéité des activités, favorable à une concentration économique au sein d'une même entreprise ou d'un même groupe ?

CONCENTRATION URBAINE ET DISPERSION TERRITORIALE

Trois départements (Isère, Loire et Rhône) regroupent 76 % des établissements du corpus régional, alors que les cinq autres n'occupent chacun qu'une position marginale comprise entre 3 % (Haute-Savoie) et 7 % (Drôme). Le Rhône se détache nettement avec près d'un tiers (30 %) des établissements, suivi par la Loire avec un quart. Cette répartition très déséquilibrée est relativement conforme à la répartition départementale de la population régionale. Elle tend cependant à en accentuer les déséquilibres : le Rhône et surtout la Loire et l'Isère rassemblent un pourcentage plus élevé d'établissements que d'habitants. Si les autres départements se trouvent dans une situation inverse, leur importance économique, souvent marquée par des orientations spécifiques, ne doit cependant pas être négligée.

Tableau 1-1 : Établissements et population légale par départements

Départements	Établissements		Population légale (1936)	
	Nombre	%	Nombre	%
Ain	41	4 %	316 710	9 %
Ardèche	62	5 %	272 698	8 %
Drôme	78	7 %	267 281	7 %
Isère	234	21 %	572 742	16 %
Loire	284	25 %	650 226	18 %
Rhône	344	30 %	1 028 379	28 %
Savoie	54	5 %	239 010	7 %
Haute-Savoie	39	3 %	259 961	7 %
Total	1136	100 %	3 607 007	100 %

NB : départements dans les limites administratives de 1936.

La dispersion des établissements sur l'ensemble du territoire régional ne doit pas non plus être sous-estimée. Trois arrondissements (Lyon, Saint-Étienne et Grenoble) concentrent plus de la moitié (56 %) et huit (les mêmes, avec Roanne, Valence, La Tour-du-Pin, Vienne et Villefranche-sur-Saône) quatre cinquièmes (80 %) des établissements. Tous les arrondissements en abritent au moins cinq, sauf deux : celui de Gex dans l'Ain, petit arrondissement (3 cantons) frontalier avec la Suisse, n'en a aucun et celui de Nyons dans la Drôme, qui couvre le Sud en grand partie montagneux du département, n'en a que deux. Des arrondissements de zones périphériques comme ceux de Die (Drôme), Bonneville (Haute-Savoie), Nantua (Ain) ou Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) en rassemblent ainsi entre 7 et 17.

À l'échelle cantonale, qui permet de mieux cerner les agglomérations, la dispersion apparaît encore plus nettement. Sur un effectif total de 243 cantons¹, 147 (60 %) ont au moins un établissement dans le corpus, près d'un quart (54) au moins cinq. Un département à dominante rurale comme l'Ardèche compte ainsi 21 cantons représentés sur 31, la Drôme et la Savoie chacune 16 sur 28. De même, dans les trois départements dominants, la répartition des implantations dans une grande partie des cantons (18 cantons sur 22 dans le Rhône, 23 sur 29 dans la Loire, 30 sur 42 dans l'Isère) montre que les établissements étudiés ne se concentrent pas dans les seules grandes villes.

Tableau 1-2 : Dispersion des établissements dans les différents départements à l'échelle cantonale et communale

Départements	Cantons			Communes			
	Nombre total (hors intra-urbains)	Avec établissements		Nombre total	Avec établissements		Nombre moyen d'É ^{ts}
		Nombre	%		Nombre	%	
Ain	36	13	36 %	458	21	5 %	1,9
Ardèche	31	21	68 %	349	33	9 %	1,8
Drôme	28	16	57 %	378	28	7 %	2,7
Isère	42	30	71 %	566	79	14 %	2,9
Loire	29	23	79 %	338	66	20 %	4,3
Rhône	22	18	82 %	269	39	14 %	8,8
Savoie	28	16	57 %	330	33	10 %	1,6
Haute-Savoie	27	10	37 %	315	13	4 %	3,0
Total	243	147	60 %	3 003	312	10 %	3,6

NB : cantons et communes dans les limites administratives de 1936.

À l'échelle communale, les 1 136 établissements du corpus se répartissent entre 312 communes, soit un peu plus d'un dixième de l'effectif total en 1936 (3 003). La dispersion géographique des établissements est donc importante. D'une part, des départements comme l'Isère et la Loire ont un établissement dans une commune respectivement sur cinq et sur sept. Les implantations ne se limitent pas à l'espace urbain, des zones à dominante rurale sont aussi impliquées. Seuls les départements de l'Ain, de la Drôme et de la Haute-Savoie ont moins d'une commune sur dix avec

1. Le découpage cantonal en vigueur en 1950 est pris comme référence et les éventuels cantons à l'intérieur d'une commune urbaine sont regroupés en un seul ; source : MEYRAT (J.), *Dictionnaire national des communes de France et d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 16^e éd., 1950.

au moins un établissement. D'autre part, le nombre moyen d'établissements par commune est assez faible (3,6). Seul le département du Rhône se distingue avec un nombre moyen élevé (8,8) : il en rassemble un grand nombre dans un territoire plus restreint, avec une concentration exceptionnelle dans l'agglomération lyonnaise, et en particulier dans les deux principales communes (Lyon et Villeurbanne). L'Isère a en revanche, malgré un nombre important d'établissements, un ratio inférieur à la moyenne (3,0), ce qui confirme leur grande dispersion géographique.

Si plus de la moitié des communes (179) ne possèdent qu'un seul établissement, 35 en ont au moins 5 et rassemblent 63 % des établissements (dont 36 % pour les cinq premières communes). Le classement des communes selon le nombre d'établissements se rapproche de celui de la population, avec les trois principales villes régionales qui se détachent nettement. Les communes ayant au moins dix établissements comptent toutes plus de 10 000 habitants et, en sens inverse, les communes de plus de 10 000 habitants, qui rassemblent près de la moitié des établissements, ont toutes, sauf une (Bron, près de Lyon), au moins un établissement. Le classement ne respecte cependant pas entièrement la hiérarchie démographique. Certaines communes occupent un rang plus élevé : ce sont soit des villes moyennes comme Romans, Annonay, Saint-Chamond ou Voiron qui bénéficient d'activités économiques importantes et anciennes, soit des communes de l'agglomération lyonnaise comme Villeurbanne, Vénissieux et Saint-Fons qui profitent de l'étroitesse des limites géographiques de la ville centre. À l'inverse, d'autres villes occupent une position inférieure à celle de leur rang démographique : des préfectures comme Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry et Valence ont des vocations plus administratives qu'économiques.

Le phénomène est encore plus net si l'on tient compte de la taille des établissements, à partir d'une approche du taux d'emploi brut². À l'exception de Lyon qui, malgré son grand nombre d'établissements, a un ratio faible, en raison de l'importance de sa population et de l'étroitesse de son

2. Le taux d'emploi brut correspond à la somme des effectifs maximum atteints par les établissements du corpus par rapport à la population légale en 1936. Il s'agit d'une approximation dans la mesure où les effectifs maximaux cumulés pour les différents établissements ne datent pas nécessairement de 1936, en l'absence de données chronologiquement homogènes sur les effectifs (cf. *infra*, introduction de la partie suivante). La population totale est prise en référence, faute de connaissance de la population active précise de chaque commune. Le taux d'emploi net est donc à peu près égal au double si l'on considère qu'en moyenne la moitié de la population est active, mais il peut exister de fortes variations selon les communes. Cf. pour la population légale des communes : Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la population 1936*, Imprimerie administrative, Melun, 1937.

Tableau 1-3 : Répartition des établissements par communes
(avec au moins 7 établissements)

Communes	Départements	Population légale (1936)	Nombre d'établissements
Lyon	69	570 622	187
Saint-Étienne	42	190 236	98
Grenoble	38	95 806	60
Villeurbanne	69	81 322	57
Roanne	42	41 460	36
Romans	26	19 489	23
Valence	26	36 582	17
Vienne	38	25 436	16
Chambéry	73	28 073	15
Villefranche-sur-Saône	69	18 871	13
Vénissieux	69	16 337	13
Annonay	07	15 669	13
Annecy	74	23 293	12
Rive-de-Gier	42	14 483	12
Saint-Chamond	42	14 711	11
Voiron	38	12 444	11
Givors	69	13 378	9
Saint-Fons	69	10 395	9
Izieux	42	9 727	8
Bourg-en-Bresse	01	24 746	7
Le Chambon-Feugerolles	42	14 802	7
Bourgoin (sans Jallieu)	38	7 465	7
L'Horme	42	3 400	7

territoire communal qui limite les implantations industrielles, seules 9 villes de plus de 10 000 habitants sur 30 ont un taux inférieur à 10 %. Ce sont des préfectures aux fonctions plutôt administratives (Valence et Bourg-en-Bresse), des villes de villégiature (Aix-les-Bains et Thonon-les-Bains), des communes de l'agglomération lyonnaise à dominante résidentielle (Bron et Caluire-et-Cuire) et des villes moyennes dont les activités économiques ne sont, probablement en raison de leur dispersion dans des petits établissements, guère représentées dans le corpus (cas d'Oyonnax notamment avec sa fabrication traditionnelle de peignes dont la reconversion dans la plasturgie est à peine amorcée dans la période étudiée). Au contraire, des communes du bassin minier de la Loire (La Ricamarie, Saint-Chamond), ou de la banlieue industrielle lyonnaise (Vénissieux, Saint-Fons) ont des taux très élevés, grâce à la présence de grands établissements dont le personnel se recrute au-delà du territoire communal.

carte n° 3-1

carte n° 3-2

carte n° 3-3

Tableau 1-4 : Taux d'emploi brut par commune de 10 000 habitants et plus

Communes	Départements	Population légale (1936)	Nombre d'établissements	Taux d'emploi brut
Lyon	69	570 622	187	10 %
Saint-Étienne	42	190 236	98	22 %
Grenoble	38	95 806	60	22 %
Villeurbanne	69	81 322	57	19 %
Roanne	42	41 460	36	26 %
Valence	26	36 582	17	7 %
Chambéry	73	28 073	15	11 %
Vienne	38	25 436	16	26 %
Bourg-en-Bresse	01	24 746	7	8 %
Annecy	74	23 293	12	11 %
Firminy	42	20 257	6	24 %
Romans	26	19 489	23	21 %
Villefranche-sur-Saône	69	18 871	13	23 %
Oullins	69	16 734	3	12 %
Vénissieux	69	16 337	13	76 %
Caluire-et-Cuire	69	15 760	3	2 %
Annonay	07	15 669	13	21 %
Montélimar	26	15 187	3	5 %
Le Chambon-Feugerolles	42	14 802	7	12 %
Saint-Chamond	42	14 711	11	50 %
Rive-de-Gier	42	14 483	12	32 %
Givors	69	13 378	9	30 %
Bron	69	13 161	0	0 %
Aix-les-Bains	73	12 889	3	8 %
Voirion	38	12 444	11	20 %
Thonon-les-Bains	74	12 183	2	2 %
Saint-Fons	69	10 395	9	50 %
Tarare	69	10 395	5	9 %
Oyonnax	01	10 166	3	4 %
La Ricamarie	42	10 162	4	50 %

Plus d'un quart des établissements sont implantés dans des bourgs moins de 3 500 habitants, 6 % se trouvant même dans des villages de moins de 1 000 habitants. La catégorie intermédiaire des petites villes de 3 500 à 10 000 habitants est en revanche moins représentée, avec seulement 14 % des établissements.

Tableau 1-5 : Taux d'emploi brut selon la population des communes

Population des communes	Communes		Établissements		Taux d'emploi brut		
	%	% avec Éts	Nombre	%	Minimum	Médian	Maximum
- 1 000 habitants	81 %	20 %	71	6 %	10 %	25 %	105 %
1 000-3 499 hab.	16 %	53 %	244	22 %	3 %	16 %	127 %
3 500-9 999 hab.	2 %	19 %	164	14 %	2 %	12 %	80 %
10 000 hab. et +	1 %	9 %	547	48 %	2 %	19 %	76 %
Total	100 %	100 %	1 136	100 %	2 %	17 %	197 %
Nombre	3 003	312					

De manière générale, avec un taux d'emploi brut médian de 17 %, les établissements du corpus pèsent fortement sur l'emploi local. Dans certaines petites communes, les effectifs maximaux dépassent largement l'ensemble des disponibilités d'emploi. Dans la mesure où tous les habitants ne peuvent être employés directement dans un même établissement – d'autres fonctions administratives, artisanales, commerciales ou alimentaires devant également être assurées –, un taux d'emploi brut qui dépasse 25 % (soit environ la moitié de la population active) est déjà très élevé. Il est pourtant atteint dans près d'un tiers des communes (97 sur 312). Il dépasse 50 % dans 26 communes, c'est-à-dire le seuil approximatif de l'ensemble population active, et même 100 % dans quatre. Le record est atteint par la ville de Pont-de-Chéruy (Isère), avec 127 % pour une population de 2 062 habitants en 1936. Une partie importante des salariés habitent dans les communes voisines comme Charvieu (1 965 habitants). Outre le cas déjà évoqué de Vénissieux, la proximité immédiate d'une ville importante explique également un taux élevé dans des communes comme La Motte-d'Aveillans (Isère, 2 838 habitants, taux de 117 %) – les gisements des mines d'anthracite de la Mure (3 334 salariés) se trouvant également sur le territoire de la ville éponyme (4 420 habitants) –, ou encore L'Horre (92 %) qui jouxte Saint-Chamond (Loire). Parmi les autres communes avec un taux élevé, se trouvent aussi des villages de montagne avec des établissements importants dont le personnel se recrute nécessairement dans un espace plus large : par exemple, Frogès (Isère, 2 838 habitants, taux de 115 %, avec trois établissements importants), Marignier (Haute-Savoie, 381 habitants, taux de 111 %) ou Notre-Dame-de-Briançon (Savoie, 528 habitants, taux de 105 %).

carte n° 3-4

Aucun découpage administratif n'est donc entièrement satisfaisant pour apprécier la dispersion territoriale des établissements. Le cadre communal trop étroit n'intègre pas les agglomérations, même si elles n'avaient pas à l'époque, si on les définit comme des espaces urbains ininterrompus, leur taille actuelle. Le canton n'est pas non plus un découpage pertinent : le canton de Neuville-sur-Saône (Rhône) associe, par exemple, une ville de l'agglomération lyonnaise, dans le prolongement direct du quartier de la Croix-Rousse (Caluire-et-Cuire), et des bourgs plus éloignés comme le chef-lieu. De même, l'arrondissement ne respecte pas les polarités géographiques : l'arrondissement de Montbrison (Loire) inclut aussi des communes plutôt dans la zone d'influence stéphanoise (Saint-Just-sur-Loire), alors que celui de Valence (Drôme) rassemble la quasi-totalité des implantations industrielles du département, de Romans à Montélimar. Même le découpage départemental n'est pas satisfaisant : des villes de la « deuxième ceinture » lyonnaise comme Saint-Priest ou Décines se trouvaient jusqu'en 1969 dans l'Isère, et des communes également dans cette orbite comme Pont-de-Chéruy ou Montluel sont encore aujourd'hui respectivement dans l'Isère et dans l'Ain.

L'agglomération lyonnaise, définie comme l'ensemble des communes urbaines jouxtant Lyon et Villeurbanne (9 communes), rassemble ainsi près d'un quart des établissements (278), non compris les communes de la deuxième ceinture qui ajouteraient quelques établissements supplémentaires. La prise en compte de l'agglomération augmente également le poids de villes moyennes comme Roanne (45 établissements au lieu de 36) et surtout Saint-Chamond (28 au lieu de 11). Pour Saint-Étienne, il convient plutôt de parler de bassin, avec, au-delà d'une stricte continuité urbaine, les communes situées entre La Talaudière et Firminy, dans la zone d'exploitation minière, qui rassemblent 125 établissements.

Dans les zones plus montagneuses, l'implantation dans des vallées le long de rivières qui procurent à la fois énergie et matière première apparaît également déterminante : la vallée de la Haute-Isère rassemble ainsi 22 établissements dans 14 communes en amont de Grenoble entre Domène (Isère) et Aime (Savoie), celle de l'Arc dans la Maurienne 17 établissements dans 14 communes entre la Chambre et Modane (Savoie), celle de l'Arve 15 établissements dans 6 communes entre Annemasse et Passy (Haute-Savoie) ou celle de la Romanche 13 établissements entre Jarrie et le Bourg-d'Oisans (Isère). Dans des zones moins élevées, de petites rivières, comme la Trambouze dans le Rhône (11 établissements entre Cours et Thizy), l'Eyrieux en Ardèche (7 établissements entre Saint-

Martin-de-Valamas et Les Ollières-sur-Eyrieux) ou l'Albarine dans l'Ain (6 établissements entre Ambérieu et Tenay), forment également des axes favorables aux implantations d'établissements, dans le secteur textile en particulier. Enfin, les grandes plaines de la Loire (Forez), de la Saône ou du Rhône constituent bien sûr des espaces d'implantation privilégiée. Mais même le recours à ces entités géographiques plus fines n'intègre pas l'ensemble des implantations du corpus. La grande richesse d'un réseau hydraulique, issu de deux massifs montagneux (les Alpes et le Massif Central) pour se déverser dans le bassin de deux fleuves (le Rhône et la Loire), permet une grande diversité d'implantation. Il existe de nombreux petits centres d'activités qui s'inscrivent dans des zones qui leur sont propres, comme, par exemple, Chazelles-sur-Lyon et Saint-Julien-Molin-Molette (Loire), Les Abrets (Isère), ou Chomérac (Ardèche). La concentration appréhendée selon la seule dimension géographique apparaît finalement assez limitée dans l'ensemble de l'espace régional.

MULTIPLICITÉ DES MOYENS ÉTABLISSEMENTS

Les sources utilisées ne permettent pas de donner la répartition des établissements par taille à une date précise : les chiffres pour 1926, 1931 et 1936 fournis par les listes de la SGF ne sont disponibles ni pour le principal département, le Rhône, ni pour les 107 établissements ajoutés, dans les autres départements, à partir du fichier OCRPI pour les années 1940 (cf. annexe méthodologique). À l'inverse, une partie des chiffres pour ces années 1940 manquent également, le fichier de l'OCRPI n'intégrant que l'industrie, et encore, notamment dans l'agroalimentaire, avec des lacunes qui ne peuvent s'expliquer par la seule disparition des établissements correspondants dans l'intervalle. Et lorsque le fichier de l'OCRPI donne un effectif, c'est le plus souvent pour les années 1942-1943, mais parfois seulement pour l'après-guerre. Des études générales sur l'évolution de la composition du corpus et des effectifs au cours de la période ne peuvent donc pas être réalisées ; seule la comparaison dans le bref intervalle de 1931 à 1936 serait pertinente³, et encore avec l'importante exception du Rhône. La répartition par taille de l'ensemble des établissements du corpus ne peut reposer que sur un chiffre non daté, l'effectif maximal atteint à partir d'une des sources utilisées, au cours d'une période qui s'étale de

3. Rappelons que si les listes de la SGF donnent un effectif pour l'année 1926, c'est seulement à titre rétrospectif, dans la mesure où l'établissement avait encore 100 salariés en 1931. Un établissement disparu ou à l'effectif réduit dans l'intervalle n'apparaît pas.

1926 (1^{ère} année renseignée par la SGF) à 1949 (dernière année renseignée par l'OCRPI). Dans la suite du texte, un établissement de plus de 500 salariés, par exemple, est un établissement connu pour avoir atteint ce seuil au moins à un moment donné de cet intervalle chronologique.

La grande majorité des établissements du corpus sont des petits (100-199 salariés) ou moyens (200-499 salariés) établissements⁴. L'effectif maximal médian est de 183 salariés seulement et 87 % des établissements n'ont pas atteint 500 salariés. Les très grands établissements (au moins 2 000 salariés) sont très peu nombreux (19). La concentration apparaît donc, au moins dans sa dimension matérielle, faible.

Tableau 1-6 : Établissements selon l'effectif maximal atteint

Effectif maximal atteint	Établissements		
	Nombre	%	% cumulé
100-199 salariés	628	56 %	56 %
200-499 salariés	349	31 %	87 %
500-999 salariés	97	9 %	96 %
1 000-1 999 salariés	33	3 %	99 %
2 000-4 999 salariés	16	1 %	100 %
5 000 salariés et plus	3	0 %	100 %
Total	1 126	100 %	/

NB : l'effectif est inconnu pour 10 établissements.

Quelle est la répartition géographique des grands établissements (500 salariés et plus) ? Leur concentration territoriale dans l'espace régional n'est pas particulièrement plus forte que la moyenne. Tous les départements, même les moins bien dotés, comptent au moins deux établissements de plus de 500 salariés. Leur répartition n'est que légèrement plus favorable aux gros départements, et au Rhône en particulier. Les arrondissements sont 19 sur 25 à avoir au moins un grand établissement ; seuls ceux de la périphérie méridionale – Die et Nyons (Drôme), Largentière (Ardèche) – ou frontalière avec la Suisse – Saint-Julien-en-Genevois et de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), en plus de Gex (Ain) qui ne possède aucun établissement – de la région ne sont plus représentés. L'arrondissement de Privas (Ardèche) en compte en revanche trois, celui de Montbrison (Loire) quatre. À une échelle plus fine, les 149 grands établissements sont répartis dans 50 cantons et 70 communes. L'agglomération lyonnaise

4. Dix établissements du Rhône sont supposés avoir atteint 100 salariés sans qu'un effectif précis soit connu.

occupe certes une place importante (43 établissements dans les cantons de Lyon, Villeurbanne et Saint-Genis-Laval), de même que Saint-Étienne et son bassin minier voisin (16 avec les cantons du Chambon-Feugerolles et de Firminy) et Grenoble (12). Mais, outre les agglomérations de villes moyennes comme Roanne, Vienne ou Villefranche-sur-Saône, on relève la présence de communes plus isolées comme Amplepuis (Rhône) ou Savigneux (Loire). L'implantation sur des voies d'eaux apparaît souvent déterminante, aussi bien dans la basse vallée du Rhône (La Voulte-sur-Rhône en Ardèche, Roussillon et Saint-Clair-du-Rhône en Isère) que pour les vallées alpines (Frogès et Villard-Bonnot sur l'Isère en amont de Grenoble, La Chambre et Saint-Michel-de-Maurienne sur l'Arc en Savoie).

Seuls les rares très grands établissements (19 ayant atteint 2 000 salariés) se concentrent, à une seule exception près (Ugine en Savoie), dans les trois principaux départements et, en particulier, dans l'agglomération lyonnaise (5) et dans le bassin minier stéphanois (9). Les quatre très grands établissements de l'Isère sont un peu plus dispersés, avec un seul à Grenoble et les autres à Vienne, Pont-de-Chéruy et La Motte-d'Aveillans près de la Mure.

Tableau 1-7 : Grands établissements par départements selon leur taille

Départements	Ensemble des établissements		Établissements de 500 salariés et plus		dont Éts de 500 à 1 999 salariés	dont Éts de 2 000 salariés et plus
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre
Ain	41	4 %	5	3 %	5	0
Ardèche	62	6 %	5	3 %	0	0
Drôme	78	7 %	2	1 %	0	0
Isère	234	21 %	37	25 %	33	4
Loire	284	25 %	41	28 %	32	9
Rhône	344	30 %	51	34 %	46	5
Savoie	54	5 %	5	3 %	4	1
Haute-Savoie	39	3 %	3	2 %	3	0
Total	1 136	100 %	149	100 %	130	19

carte n° 3-5

DIVERSITÉ SECTORIELLE

Les établissements étudiés sont relativement dispersés géographiquement dans l'espace régional et la majorité d'entre eux sont plutôt de petite taille. Comment se répartissent leurs activités ? Une certaine homogénéité serait favorable à une concentration économique plus forte à l'échelle de l'entreprise.

Le critère retenu pour constituer le corpus, l'existence d'une unité matérielle et géographique rassemblant au moins 100 salariés, privilégie, sous la forme classique de l'usine, l'industrie. Elle occupe logiquement une position écrasante dans le corpus (92 %, ou 87 %, si l'on met le bâtiment-travaux publics (BTP) à part dans la mesure où son activité s'effectue de manière plus dispersée dans des chantiers, les effectifs étant ici comptabilisés par la relation commune à une même agence ou dépôt qui ne constitue pas un lieu effectif de travail). Les autres secteurs ne sont représentés que d'une manière marginale qui ne reflète pas leur poids économique véritable, dans la mesure où leurs activités peuvent s'exercer sous la forme de réseaux d'agences (banques, services de distribution), de magasins (commerce) ou de dépôts (négoce, transports) dont chaque unité n'atteint pas le seuil requis. L'existence fréquente d'une agence ou d'un dépôt central permet cependant que la plupart des entreprises régionales importantes de ces secteurs soient intégrées dans le corpus. Les activités agricoles sont en revanche logiquement absentes : il n'existe pas de très grandes exploitations atteignant un tel effectif salarié.

En matière de répartition départementale, les grands établissements bancaires et commerciaux se concentrent dans les départements avec de grands centres urbains, dans le Rhône en particulier. Les mines sont particulièrement implantées dans la Loire, avec l'important bassin houiller de Saint-Étienne.

Tableau 1-8 : Établissements par secteurs d'activités et par départements

Secteurs d'activités	Départements								Total
	01	07	26	38	42	69	73	74	
Agriculture, pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mines, carrières	1	0	0	2	8	2	2	0	15
Électricité, gaz, eau	2			1	4	5			12
Industrie	36	61	74	220	253	311	50	37	1 042
Transports	0	0	0	2	2	3	0	0	7
Commerce	1	1	3	5	9	13	2	1	35
Banques, assurances	1	0	1	3	6	6	0	0	17
Autres services	0	0	0	1	2	4	0	1	8
Total	41	62	78	234	284	344	54	39	1 136

L'industrie elle-même présente en revanche une grande diversité, même si deux branches apparaissent nettement dominantes par le nombre d'établissements concernés : la transformation de l'acier-construction mécanique (18 %), et surtout le textile (30 % et même 36 % avec la confection). Mais l'ensemble des autres branches sont représentées de manière non négligeable, qu'il s'agisse de la sidérurgie-métallurgie, de la chimie, du verre, de l'agroalimentaire, du cuir ou des papeteries. La grande diversité industrielle régionale se reflète donc bien dans la composition d'un corpus constitué à partir d'un seuil d'effectif assez large pour intégrer aussi bien l'industrie légère que l'industrie lourde, la première que la seconde industrialisation. À l'intérieur de chaque branche, la plupart des activités sont intégrées. La sidérurgie-métallurgie comprend aussi bien des aciéries traditionnelles que de l'électrométallurgie, des tréfileries que des fabriques de tubes. La transformation de l'acier-construction mécanique présente une grande richesse : des fabrications de moteurs, de turbines, de machines pour l'industrie textile ou de boulons, des fonderies, de la construction automobile, de l'horlogerie. Seule manque, pour des raisons géographiques évidentes, la construction navale⁵, la construction aéronautique étant seulement représentée par les équipementiers. Le machinisme agricole est également peu développé, à l'exception du matériel vinicole, la région n'étant pas une zone importante de production de céréales. Les verreries sont nombreuses, tout comme les cimenteries ou les tuileries. La chimie est présente dans ses différentes composantes, traditionnelle ou électrochimique, organique ou minérale, lourde ou fine, ainsi que la pharmacie. Seule manque la production de pneumatiques qui n'a pas débordé du Puy-de-Dôme (Michelin, Bergougnan) ou de l'Allier (Dunlop). Dans l'agroalimentaire, on trouve des fabriques de pâtes alimentaires, des confiseries et des laiteries, les huileries et les sucreries étant en revanche respectivement peu (une seule) et pas implantées. Dans le secteur textile, l'activité industrielle ne se limite pas à la grande spécialité régionale, la soierie. D'autres matières comme la laine et le coton sont également travaillées de manière importante, le lin et le chanvre l'étant très marginalement et le jute pas du tout. Dans le secteur du cuir existent aussi bien de nombreuses tanneries qu'une importante fabrication de gants et de chaussures.

5. La construction navale fluviale, importante au XIX^e siècle à Lyon avec des entrepreneurs comme Bonnardel – cf. BOUVIER (Jean), « Une dynastie d'affaires lyonnaise au XIX^e siècle : les Bonnardel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, I, 1954 –, a disparu à l'époque étudiée.

La répartition départementale fait cependant apparaître des déséquilibres, qui montrent, au-delà de la diversité générale, l'existence de fortes spécialisations géographiques. La sidérurgie traditionnelle se trouve exclusivement dans la Loire, autour de Saint-Étienne, entre Firminy et Rive-de-Gier, et dans le prolongement de la vallée du Gier jusqu'à son confluent avec le Rhône, à Givors (Rhône) et Chasse-sur-Rhône (Isère). Elle repose sur la proximité des gisements de charbon. Les usines d'électrometallurgie (aciers spéciaux, aluminium et ferro-alliages) sont en revanche presque exclusivement implantées dans les Alpes, en Savoie en particulier, où elles bénéficient d'une hydroélectricité abondante.

La construction mécanique est surtout installée dans les agglomérations lyonnaises et stéphanoises, avec également une représentation relativement importante en Haute-Savoie, en particulier grâce aux deux spécialisations locales que sont le décolletage à Cluses et l'horlogerie à Annecy. La fabrication de cycles est, comme celle des armes, une spécialité stéphanoise, alors que l'industrie automobile (construction et équipement), qui occupe une place relativement modeste dans la région, est surtout concentrée dans l'agglomération lyonnaise, tout comme la construction électrique. L'industrie verrière est particulièrement implantée dans la vallée du Gier, entre Rive-de-Gier (Loire) et Givors (Rhône), alors que les cimenteries sont surtout installées dans l'Ardèche et l'Isère. L'industrie du BTP a une représentation assez équilibrée entre les différents départements, à l'exception de la Loire où sa place est restreinte. En dehors de l'électrochimie alpine, la chimie se concentre pour l'essentiel dans le Rhône.

L'importance de l'industrie textile dans l'ensemble de la région l'amène à occuper la première place dans cinq départements. La matière dominante, la soierie, est implantée, autour de son centre lyonnais, dans l'ensemble des départements de la région (à l'exception des deux Savoie), ce qui montre la cohérence économique ancienne de ce territoire qui n'était pas encore une circonscription administrative. Si les filatures et les tissages sont assez dispersés, notamment dans le Rhône, l'Ain, la Drôme et l'Isère, l'Ardèche rassemble l'essentiel des activités de moulinage et le bassin de Bourgoin (Isère) celles d'impression. Les autres matières, qui occupent une place plus secondaire, sont en revanche plus concentrées. Le coton se limite au bassin de Roanne et à celui voisin d'Amplepuis-Thizy dans le Rhône. La laine se répartit entre Vienne (Isère) pour les draps et la vallée de la Trambouze entre Cours et Thizy pour les couvertures. La rubanerie, les tresses et lacets et la passementerie sont une spécialité quasi-exclusive de la Loire, et du bassin stéphanois en particulier. La confection est en

revanche plus centrée sur le Rhône, à Lyon pour les habits de ville et à Villefranche-sur-Saône pour les vêtements de travail. L'industrie du cuir est particulièrement implantée en Isère, pour la tannerie, grosse consommatrice d'eau, et dans la Drôme, à Romans, pour la fabrication de chaussures. Les besoins en eau pure expliquent également la forte présence des papeteries en Isère.

La structure industrielle définie par ces spécialisations locales annonce une plus ou moins grande vulnérabilité aux restructurations ultérieures. L'Ardèche est, surtout dans sa partie méridionale, marquée par la prédominance d'une industrie traditionnelle, le moulinage de soie. La Loire est également dominée par des branches qui seront fortement touchées par les reconversions, qu'il s'agisse de la sidérurgie, de son prolongement dans la construction mécanique lourde (forges, fonderies, fabrication d'armes, etc.) ou de biens dont la consommation est déclinante (cycles et motocycles pour la construction mécanique, rubans pour le textile, etc.). En revanche, à côté de la prédominance du textile (soieries) dans l'Ain et de la chaussure dans la Drôme, des industries plus nouvelles apparaissent dans ces départements, comme la chimie des plastiques à Oyonnax notamment pour le premier, ou la construction électrique pour le second. La ressource hydroélectrique a permis de renouveler l'industrie traditionnelle (papeteries, tanneries) des départements alpins. Enfin, le Rhône présente, en particulier dans l'agglomération lyonnaise, une grande diversité, avec, à côté des industries anciennes de la soierie, des branches en développement comme la construction électrique, la chimie et l'agroalimentaire.

Les grands (500 salariés et plus) et très grands (2 000 salariés et plus) établissements sont particulièrement nombreux dans le secteur minier, avec en particulier les différents gisements houillers de la Loire. La diversité industrielle se retrouve parmi les autres grands établissements. L'industrie lourde, la sidérurgie en particulier, est certes surreprésentée, mais la construction mécanique et surtout le textile conservent une place dominante.

Tableau 1-9 : Nombre d'établissements par départements
selon les branches industrielles

Branches industrielles	Départements								Total
	01	07	26	38	42	69	73	74	
Sidérurgie, métallurgie	2	0	0	13	11	9	13	2	50
<i>dont sidérurgie classique</i>	0	0	0	1	8	1	0	0	10
<i>dont électrométallurgie, aciers spéciaux</i>	0	0	0	5	2	0	11	2	20
Construction mécanique, transformation de l'acier	4	6	6	26	77	67	2	16	204
<i>dont industrie automobile</i>	1	2	0	0	3	8	0	0	12
<i>dont cycles et motocycles</i>	2	0	0	1	16	4	0	1	24
Construction électrique			5	4	2	30	1		42
Verre, céramique, matériaux de construction	3	6	2	7	14	9	1	0	42
<i>dont verreries</i>	1	1	0	0	9	2	0	0	13
<i>dont cimenteries</i>	1	4	0	6	0	0	1	0	12
BTP	2	2	4	14	5	15	6	6	54
Chimie, pharmacie, caoutchouc	7	2	3	14	2	31	12	1	72
Agroalimentaire	0	0	4	6	1	18	3	3	35
Textile	10	35	19	84	114	72	4	5	343
<i>dont soie</i>	8	31	17	51	28	16	2	1	154
<i>dont coton</i>	1	0		3	31	9	0	2	46
<i>dont laine</i>	0	1	1	17	0	10	0	0	29
<i>dont rubans, tresses, passementerie</i>	0	0	0	1	27	2	1	0	31
Confection	2		4	7	9	42	3	2	69
Cuir	3	3	22	22	3	4	3	0	60
<i>dont tanneries</i>	0	3	2	6	2	3	1	0	17
<i>dont chaussures</i>	1	0	19	9	1	1	0	0	31
Papier, carton	1	5	3	21	2	3	2	2	39
Imprimerie, presse	1			1	7	8			17
Bois, industries diverses	1	2	2	1	6	3	0	0	15
Total	36	61	74	220	284	311	50	37	1 042

Tableau 1-10 : Taille des établissements selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activités	100 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	Ensemble
Agriculture, pêche	0	0	0	0
Mines, carrières	6	3	6	15
Electricité, gaz, eau	9	2	1	12
Industrie	909	120	13	1 042
Transports	7	0	0	7
Commerce	31	4	0	35
Banques, assurances	17	0	0	17
Autres services	8	0	0	8
Total	987	130	19	1 136

Même l'agroalimentaire, le BTP ou la confection apparaissent également à ce niveau. La prédominance de l'industrie lourde n'apparaît plus marquée que pour les très grands établissements ; le textile reste toutefois présent avec quelques grandes unités, notamment dans le domaine du textile artificiel où la taille permet également d'importantes économies d'échelle.

Tableau 1-11 : Taille des établissements industriels selon les branches industrielles

Branches industrielles	Ensemble	100 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus
Sidérurgie, métallurgie	50	27	17	6
Construction mécanique, transformation de l'acier	204	173	28	3
Construction électrique	42	33	8	1
Verre, céramique, matériaux de construction	42	37	5	0
BTP	54	51	3	0
Chimie, pharmacie, caoutchouc	72	61	11	0
Agroalimentaire	35	33	2	0
Textile	343	301	39	3
Confection	69	63	6	0
Cuirs	60	52	8	0
Papier, carton	39	34	5	0
Imprimerie, presse	17	16	1	0
Bois, industries diverses	15	15	0	0
Total	1 042	896	133	13

La prédominance des établissements petits et moyens et la grande diversité des activités économiques régionales sont autant d'éléments qui suggèrent une relativement faible concentration. Des établissements de petite taille peuvent cependant dépendre d'une même entreprise, ou au moins, s'ils ont des activités différentes, d'un même groupe. Il convient donc de dépasser le cadre de l'unité technique pour apprécier la concentration dans sa dimension économique.

Chapitre 2

LE MODÈLE DOMINANT : UN ÉTABLISSEMENT, UNE ENTREPRISE

Le nombre important et la grande diversité sectorielle et géographique des établissements traduisent une faible concentration, dans sa dimension technique du moins. Elles n'excluent cependant pas une concentration juridico-économique plus forte : plusieurs établissements peuvent être gérés par une même entreprise. Le nom donné aux établissements dans les sources utilisées pour constituer le corpus, dans les listes de la SGF en particulier, renvoie à des entreprises précises. Mais l'identité éventuelle des raisons sociales à un moment donné ne suffit pas à repérer l'ensemble des établissements communs. D'une part, le nom d'une entreprise peut changer au cours de la période étudiée. D'autre part, un même établissement peut être exploité par deux entreprises successives, soit que la première ait été fusionnée ou absorbée par la seconde, soit que la première ait simplement cédé l'établissement à la seconde.

L'inscription au registre du commerce de l'entreprise désignée a donc été systématiquement recherchée. Lorsque l'inscription trouvée ne couvrirait pas l'ensemble de la période concernée (1920-1954), une éventuelle antériorité ou postérité de l'entreprise a été recherchée. Si l'inscription précédente ou suivante correspondait à un simple changement de statut (cf. chapitre 4), l'entreprise a été considérée comme unique. En revanche,

lorsqu'il y avait absorption ou cession, deux entreprises distinctes sont prises en compte comme gestionnaires successives de l'établissement, la première dite « entreprise initiale », la seconde dite « entreprise finale »¹. Ce n'est que lorsque aucune antériorité ou postérité n'existe que l'entreprise est considérée respectivement comme ayant été créée ou comme ayant disparu au cours de la période. Certaines incertitudes subsistent cependant. D'une part, le registre du commerce ne mentionne jamais explicitement les antériorités d'une inscription², et pas toujours sa postérité : il est souvent fait mention d'une radiation, sans que soit précisé si elle correspond à une disparition pure et simple de l'entreprise, ou à une poursuite de l'activité dans un autre cadre. D'autre part, la cession ou la fermeture d'un établissement ne se traduit pas nécessairement par la disparition de l'entreprise exploitante ; celle-ci peut poursuivre d'autres activités industrielles ou seulement des activités commerciales. Malgré de nombreuses recherches complémentaires notamment dans les annuaires départementaux et, dans la mesure du possible, dans les actes de sociétés³, tous les doutes n'ont pu être levés. Certains résultats, en particulier ceux sur les créations et les disparitions intervenues dans la période, ne peuvent donc prétendre à l'exhaustivité.

Deux tendances majeures se dégagent cependant : la prédominance des entreprises à établissement unique (« mono-établissement ») et la relative stabilité du corpus dans la période étudiée.

1. Des liens ont ainsi été établis entre les bases de données « Établissements » et « Entreprises », un même établissement pouvant être relié à une entreprise initiale et une entreprise finale. L'hypothèse qu'un établissement soit géré au cours de la période étudiée par trois entreprises successives n'a pas été envisagée. Elle est en effet apparue trop rare (un seul cas repéré : une usine de teinturerie à Roanne gérée successivement par la C^{ie} roannaise des apprêts et impressions puis, après absorption en 1928, par les Teintureries et apprêts roannais réunis et enfin, après une nouvelle absorption en 1934, par la SA des Blanchiments teintures et impressions-SABTI).

2. Il est indiqué au mieux que le capital d'une nouvelle société comprend en partie un apport en nature, sans autre précision de son origine.

3. Les actes ont été consultés assez systématiquement pour les entreprises installées dans le Rhône et, de manière plus partielle, en raison de la dispersion des actes (encore conservés dans les greffes ou déposés dans les centres d'archives départementales, classés par ordre chronologique de dépôts toutes sociétés confondues) dans les autres départements. Le fonds (130 W, ADR) de la délégation régionale du ministère de la Production industrielle, récemment inventorié par F. Robert, a également été utilisé.

PRÉDOMINANCE DES ENTREPRISES « MONO-ÉTABLISSEMENT »

Les recherches effectuées ont permis, dans les limites indiquées, de repérer 1 042 entreprises différentes ayant, au moins à un moment donné au cours de la période étudiée (1920-1954), exploité un des 1 136 établissements du corpus. Le ratio moyen établissements / entreprises est donc à peine supérieur à l'unité (1,09). Il est cependant légèrement plus élevé si l'on ne prend en compte que les « entreprises finales » : 993 entreprises gèrent au moins un des 1 136 établissements en 1954 (ou, du moins, à la date de son éventuelle fermeture antérieure), soit un ratio de 1,14 ; 49 autres entreprises dites « initiales » ont abandonné la gestion d'un établissement à une autre à la suite d'une absorption ou d'une cession⁴. La grande majorité des établissements ne sont exploités que par une seule et même entreprise entre 1920 et 1954 ; ils sont seulement 21,3 % (242 sur 1 136) à avoir été, à un moment donné, gérés par une même entreprise détenant au moins un autre établissement dans le corpus⁵. De même, moins d'un dixième des entreprises (100 sur 1 042) ont exploité deux établissements ou plus au cours de la période, 94 étant des entreprises finales et 6 des entreprises initiales⁶. Et, dans plus des trois-quarts des cas (76), ces entreprises n'exploitent que deux établissements ; 12 en ont trois, 12 autres quatre ou plus et une seule plus de sept.

Les secteurs dans lesquels les établissements sont les plus souvent regroupés sont la chimie (44 %), la sidérurgie-métallurgie (54 %) et surtout,

4. Une entreprise (É^{ts} Lyonnais de teinture impression et apprêts – ELTIA) est à la fois « initiale » et « finale », dans la mesure où elle est absorbée par la SA des Blanchiments teintures et impressions (SABTI) en 1939 après avoir absorbé en 1935 la Société lyonnaise de teinture, impression, apprêt et gaufrage (TIAG) dont l'établissement de Miribel (Ain) a été fermé dans l'intervalle. Elle est donc, pour cet établissement, considérée comme entreprise finale et comptabilisée comme telle dans les statistiques.

5. Ce pourcentage est logiquement supérieur à celui donné par J. Houssiaux qui indique que 5,5 % des établissements seulement appartiennent à ce qu'il appelle des « multifirmes », définies comme « une entreprise qui gère plusieurs établissements industriels ou commerciaux, compte non tenu du siège social de l'entreprise » : d'une part, il ne vaut pas pour un moment donné seulement, mais pour une période de plusieurs décennies, et, d'autre part, il ne concerne que des établissements ayant atteint 100 salariés, pour lesquels la probabilité d'appartenir à une « multifirme » est plus forte, alors que la statistique donnée par Houssiaux valait pour l'ensemble des établissements ; HOUSSIAUX (Jacques), *Le pouvoir de monopole*, Paris, Sirey, 1954, p. 215.

6. Ces entreprises géraient déjà, avant d'être absorbées ou de procéder à des cessions, plusieurs établissements.

Tableau 2-1 : Établissements gérés par des entreprises « multi-établissements »
selon les secteurs d'activités (1921-1954)

Secteurs d'activités	Établissements gérés par une entreprise multi-établissements		Nombre total d'établissements
	Nombre	%	
Mines, énergie	6	22 %	27
Sidérurgie, métallurgie	27	54 %	50
Construction mécanique, transformation de l'acier	17	8 %	204
Construction électrique	14	33 %	42
Verre, céramique, matériaux de construction	11	26 %	42
BTP	6	11 %	54
Chimie	32	44 %	72
Agroalimentaire	5	14 %	35
Textile, confection, cuirs	97	21 %	472
Papeteries, imprimeries	10	18 %	56
Bois et industries diverses	0	0 %	15
Transports	1	14 %	7
Commerce	5	14 %	35
Banques	11	65 %	17
Autres services	0	0 %	8
Total	242	21 %	1 136

en raison de leur organisation en réseaux d'agences, les banques (65 %). Dans l'industrie, les branches les plus consommatrices en capitaux tendent logiquement à avoir une concentration économique forte, qui s'ajoute à une concentration technique déjà importante (établissements de grande taille). Les entreprises avec le plus grand nombre d'établissements relèvent ainsi de l'industrie lourde :

– la sidérurgie avec la C^{ie} des forges et ateliers de la Loire-CFAL (6 établissements regroupant l'ensemble de la sidérurgie de la Loire après des fusions en 1952-1953, cf. *infra*) ;

– l'électrométallurgie et l'électrochimie avec Alais, Froges & Camargue (AFC) devenue Pechiney (6) et la Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine (appelée dorénavant Ugine) (15) ;

– la chimie minérale avec Saint-Gobain⁷ (5) ;

– la grosse construction électrique avec la C^{ie} générale d'électricité (CGE) (5).

Ces entreprises atteignent ainsi un effectif maximal total important⁸, de l'ordre de plusieurs milliers de salariés, et elles occupent un rang élevé dans le classement régional par taille : 24^e place pour Pechiney (2 217

7. L'autre activité importante de Saint-Gobain, le verre, n'est pas représentée, du moins directement, dans la région.

salariés), 19^e pour Saint-Gobain (2 504), 9^e pour la CGE (4 619), 5^e pour Ugine (6 837) et surtout de loin la première pour la CFAL (14 411)⁹. De manière générale, seules 8 des 27 entreprises finales de plus de 2 000 salariés atteignent ce seuil avec un établissement unique ; les 5 entreprises isolées de plus de 3 000 salariés sont des compagnies minières avec différents puits considérés comme un établissement unique dans la mesure où ils sont rassemblés dans un même bassin.

À l'inverse, dans le BTP ou la construction mécanique, la faible concentration économique prolonge une concentration technique faible. Le textile est dans une situation intermédiaire : près de 40 % des établissements gérés par une entreprise à établissements multiples relèvent de ce secteur, mais ce pourcentage est conforme à leur importance dans le corpus. Les usines sont plutôt de petite taille, mais, en particulier dans la soierie, un certain nombre d'entreprises en exploitent plusieurs. La faiblesse des économies d'échelle réalisables dans ce secteur autorise, pour recruter dans différents petits bassins une main d'œuvre plutôt bon marché, une dispersion des implantations dans des zones rurales. La Manufacture de velours et de peluches J.B. Martin & C^{ie} a ainsi, avec un effectif maximal total de 1 390 salariés, outre un tissage à Lyon, trois usines en Isère et une en Ardèche. L'une est installée dans une ville moyenne (Voiron), les autres dans des petites villes de quelques milliers d'habitants au maximum. De même, la maison de soieries Vautheret Gros & Laforge a trois usines en Isère et une en Savoie, dans des bourgades de moins d'un millier d'habitants. L'effectif maximal total est de 473 salariés, avec un effectif maximal de la plus grande usine de 133.

Il existe cependant des entreprises à multi-établissements avec des effectifs importants dans le secteur textile, dans des branches particulières : la bourre de soie ou schappe (2 315 pour la Société industrielle pour la schappe, 2 855 pour les Filatures de schappe avec deux usines chacune), la teinture (2 157 pour Gillet-Thaon avec trois usines, 2 996 pour la SABTI avec sept¹⁰) et surtout les textiles artificiels (4 934 pour Rhodiaceta dans trois usines¹¹,

8. En raison des chronologies irrégulières des sources utilisées pour les établissements, l'effectif total maximal pour une entreprise à établissements multiples ne peut pas correspondre à une date précise. Il est donc égal à la somme des effectifs maximaux des différents établissements quelle que soit la date. Le résultat peut donc être faussé si l'effectif d'un établissement a décliné au cours de la période étudiée au profit d'un autre.

9. Les Mines de la Loire occupaient jusqu'à leur nationalisation à la Libération la 2^e place avec 7 653 salariés dans un établissement unique.

10. Cet effectif total est faussé par les restructurations importantes intervenues dans cette entreprise dans les années 1930.

11. Note, page suivante.

2 617 pour la Lyonnaise de textile et 4 859 pour Givet-Izieux dans trois usines). Dans ces branches nécessitant de gros investissements industriels, la possibilité de réaliser des économies d'échelle plus importantes que dans le textile traditionnel a amené le développement d'usines de grande taille. La concentration économique renforce la tendance.

Le résultat majeur reste cependant l'écrasante prédominance des entreprises à établissement unique. Mais le phénomène n'est-il pas surestimé par les limites données au corpus ? D'une part, le seuil retenu de 100 salariés pourrait éliminer, par exemple dans le secteur textile, des établissements secondaires d'entreprises ayant une activité industrielle non négligeable. Le dépouillement du fichier de l'OCRPI a permis de recenser 532 établissements régionaux supplémentaires avec un effectif maximal compris entre 50 et 99 salariés pendant la période 1942-1948. Trente-six d'entre eux seulement ont toutefois pu être associés à un autre établissement du corpus ; 28 entreprises sont concernées, dont 18 avec un seul établissement de plus de 100 salariés. Cet abaissement du seuil ne modifie donc pas notablement la tendance à la prédominance des monoétablissements¹². D'autre part, des entreprises peuvent avoir d'autres établissements à l'extérieur de la région Rhône-Alpes. Le dépouillement du fichier de l'OCRPI pour l'ensemble des départements français associé aux listes d'établissements données (sans indication d'effectifs) par le registre du commerce et les annuaires de sociétés, révèle, sous réserves de quelques incertitudes¹³, l'ampleur limitée du phénomène. Environ 15 % des entreprises seulement auraient au moins un autre établissement connu pour avoir atteint 50 salariés¹⁴. Et c'est parmi les entreprises disposant déjà de plusieurs établissements dans la région Rhône-Alpes que la probabilité est la plus forte d'en avoir un autre à l'extérieur : un tiers de celles avec deux établissements dans le corpus, plus de la moitié de celles avec trois et les trois quarts avec quatre et plus. Si plus d'une centaine d'entreprises avec un seul établissement en Rhône-Alpes possède un autre établissement

11. En comptant toutefois l'usine de Société française de Tubize à Vénissieux, reprise en 1951, qui ne conserve probablement plus à cette date son effectif de 1932 (800 salariés).

12. Le caractère incomplet (cf. annexe méthodologique) du fichier OCRPI, en particulier pour l'industrie agroalimentaire, le commerce ou les banques, ne remet pas en cause ce résultat.

13. Surtout pour les périodes antérieures et postérieures aux années 1940, cadre chronologique du fichier de l'OCRPI.

14. Seuil retenu pour le dépouillement du fichier OCRPI. Il a été choisi à un niveau plus bas que pour le corpus rhônalpin en raison du caractère particulier de la période de l'Occupation et de l'immédiat après-guerre, pour laquelle les effectifs risquent d'être plus faibles.

dans une autre région, le modèle de l'établissement unique reste dominant : 800 entreprises avec un établissement unique, soit plus des trois quarts, n'en exploitent aucun autre de plus de 50 salariés, aussi bien dans la région que dans le reste de la métropole.

La probabilité d'avoir un autre établissement dans d'autres régions françaises croît sans surprise avec la taille de l'entreprise : près d'un tiers (45 sur 156) des entreprises de plus de 500 salariés sont connues pour en exploiter un, et près de la moitié (32 sur 69) de celles de plus de 1 000¹⁵. Elle est supérieure à la moyenne pour les banques (5 sur 11), les entreprises commerciales (12 sur 33) et, dans l'industrie, pour la sidérurgie-métallurgie (12 sur 38), la construction électrique (12 sur 39) et la chimie (16 sur 54). À l'inverse, la proportion est faible dans les BTP (5 sur 51), dominé par des entreprises à l'activité locale, et dans le secteur du textile-confection-cuirs (20 sur 427), qui ne déborde guère du cadre régional. La soierie se concentre ainsi, autour de Lyon, dans les départements de l'actuelle région Rhône-Alpes : une seule entreprise a un établissement de plus de 50 salariés dans un département, en l'occurrence limitrophe – les Soieries P. Guéneau (tissage à Chabons, Isère) avec une seconde usine à Chauffailles (Saône-et-Loire) dans le prolongement de la vallée de Charlieu¹⁶ –, quelques autres exploitant des établissements de taille inconnue en Haute-Loire (3) ou dans le Gard (1).

Tableau 2-2 : Entreprises gérant un établissement (de plus de 50 salariés) dans d'autres régions françaises selon leur nombre d'établissements dans le corpus

Nombre d'établissements par entreprise dans le corpus régional	Établissements dans d'autres régions françaises			Total d'entreprises
	Oui	Incertain	Non	
1 Établissement	108	21	813	942
2 Établissements	24	3	49	76
3 Établissements	6	0	6	12
4 Établissements et plus	9	0	3	12
Total	148	24	872	1 042

15. Le cas d'une entreprise de plus de 1 000 salariés est incertain.

16. 130 salariés en 1943.

De manière générale, pour une entreprise, l'exploitation d'un établissement dans d'autres régions françaises correspond à plusieurs hypothèses. Dans un premier lieu, quelques entreprises ont un second établissement dans des départements limitrophes. Outre les Soieries P. Guéneau en Saône-et-Loire, c'est le cas notamment de deux entreprises de l'agglomération stéphanoise en Haute-Loire : la fabrique de rubans Épitalon frères¹⁷ et celle de boulons J. Martouret¹⁸. Cette extension d'un bassin industriel hors des limites administratives de l'actuelle région Rhône-Alpes est d'ailleurs la seule exception notable à la pertinence de cadre géographique comme entité économique cohérente.

En second lieu, d'autres entreprises avec une implantation originelle et principale dans la région Rhône-Alpes possèdent des établissements secondaires dans divers départements français. Les Filatures de schappe – 4 établissements dans le corpus, dont le principal est à Saint-Rambert-en-Bugey (Ain) – ont ainsi d'autres usines dans l'Aube, le Gard, l'Hérault et le Nord ; Progil – 3 établissements dans le corpus, dont le principal et le plus ancien est à Lyon-Vaise – a des usines chimiques dans le Gard, l'Aveyron, le Cantal, la Dordogne et le Tarn, etc. À l'inverse, d'autres entreprises n'ont que des établissements de second rang dans la région Rhône-Alpes, leur implantation principale se trouvant dans leur berceau extérieur : les Tubes de Bessèges dans le Gard, les Aciéries de Longwy en Lorraine, Schneider & C^{ie} au Creusot, etc. Une quatrième hypothèse est celle de grandes entreprises nationales (Saint-Gobain, Kuhlmann, la CGE, par exemple) sans ancrage territorial dominant, avec des établissements répartis dans différentes régions françaises, parmi lesquelles la région Rhône-Alpes occupe une place plus ou moins importante. Enfin, les activités d'autres grandes entreprises nationales impliquent un maillage, sur l'ensemble du territoire, d'un réseau d'établissements : usines de distributions de produits chimiques (l'Air Liquide pour les gaz industriels ou Cotelle & Foucher pour les produits d'entretien), centres de production électrique (Lyonnaise des eaux et de l'éclairage, Loire et Centre), dépôts pour desservir des chantiers (Grands travaux de Marseille, Société générale d'entreprises), garages de réparation automobile appartenant directement à des constructeurs (Renault, Citroën), grands magasins (Aux Dames de France, Au Printemps, Prisunic) ou agences bancaires (Crédit lyonnais, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, Société générale, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit commercial de France).

17. Usine à Lapt avec 89 salariés en 1943, celle de Saint-Étienne n'en ayant plus que 85 à cette date, après en avoir compté 246 en 1926.

18. Usine à Monistrol qui aurait 191 salariés en 1945, contre 326 pour celle de Terrenoire près de Saint-Étienne.

Quelle est la représentation des grandes entreprises nationales dans le corpus régional ? Il n'existe pas, pour la période étudiée, de liste exhaustive des plus grandes entreprises françaises par effectifs salariés, ni même par chiffres d'affaires, en raison de l'absence d'obligation légale de publicité de ces informations. Les classements utilisés par J. Houssiaux dans son étude pour les années 1912, 1936 et 1952, à partir des actifs bruts, n'intègrent que les entreprises industrielles et commerciales cotées en Bourse; ils surreprésentent des holdings financiers qui n'exploitent pas directement des établissements et des sociétés coloniales qui n'en ont pas dans la métropole¹⁹. En 1936, 18 entreprises, parmi les 100 premières classées par Houssiaux, gèrent au moins un établissement dans le corpus régional, ce qui constitue une proportion importante si l'on considère qu'au moins une vingtaine ne sont pas susceptibles d'avoir un établissement industriel ou commercial d'une centaine de salariés en métropole²⁰. Le secteur le mieux représenté est la chimie (4 entreprises sur 5²¹), suivi de loin par la transformation des métaux (5 sur 22) et la production des métaux (3 sur 18). On ne trouve en revanche qu'une seule entreprise textile (Gillet-Thaon) sur un effectif total, il est vrai, faible (5 dont deux holdings financiers), le secteur étant dominé par des entreprises familiales non cotées. Sont absentes du corpus régional les entreprises pétrolières (pas de raffinerie à cette époque en Rhône-Alpes), les fabricants de pneumatiques (Michelin, Dunlop), les sucreries (Say, Saint-Louis) et, pour des raisons évidentes, la construction navale et les compagnies maritimes. Parmi les principales entreprises industrielles nationales manquent notamment de Wendel, Schneider & C^{ie} ou Denain & Anzin dans la sidérurgie – leurs implantations industrielles sont concentrées dans d'autres bassins (respectivement la Lorraine, le bassin du Creusot et le Nord) –, l'Alsthom pour la construction électrique (implantée dans la région parisienne et l'Est), Peugeot ou Hotchkiss pour l'industrie automobile, etc. Six des 18 entreprises répertoriées ont leurs établissements originels dans la région Rhône-Alpes (Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt à

19. Les premiers classements par chiffres d'affaires qu'il a élaborés, en dehors du cadre chronologique étudié, pour les exercices 1955 (HOUSSIAUX, *op. cit.*, p. 248-249) et 1956 (publié par l'hebdomadaire *Entreprise*, n° 163, 13 octobre 1958) présentent la même limite, sous réserve que les holdings financiers ont été retirés.

20. À noter que, pour permettre des comparaisons avec 1952, J. Houssiaux n'a pas intégré à ce classement les compagnies minières et les entreprises gazières et électriques nationalisées à la Libération.

21. Seul Kuhlmann n'a pas encore d'établissement à cette date dans le corpus régional. Pechiney et Ugine sont classées dans ce secteur, bien que ces entreprises aient aussi d'importantes activités électrométallurgiques. Saint-Gobain est en revanche classé dans le verre.

Saint-Chamond, Aciéries et forges de Firminy à Firminy, Éts Grammont à Pont-de-Chéruy²², Usines chimiques Rhône-Poulenc à Saint-Fons, Gillet-Thaon à Lyon, Papeteries Navarre à Voiron²³. Toutes ces entreprises ont en commun de devoir leur importance nationale à l'extension de leurs activités par acquisition ultérieure d'établissements dans d'autres régions françaises. Aucune entreprise à l'activité exclusivement rhônalpine n'apparaît dans ce classement.

Dans le classement de 1952, le nombre d'entreprises gérant un établissement du corpus régional s'élève à 27. Avec l'acquisition entre temps d'une usine par Kuhlmann, les cinq grandes entreprises chimiques sont maintenant implantées dans la région. Dix entreprises de transformation des métaux sur 36 le sont également, 3 entreprises de textile sur 6²⁴. La prédominance du Nord et de la Lorraine est en revanche marquée pour la production des métaux, avec seulement 3 entreprises sur 16 présentes en Rhône-Alpes. Restent absents les secteurs des carburants, du sucre ou du pneumatique. Parmi ces 27 entreprises, elles ne sont que 7 à avoir leurs origines dans la région Rhône-Alpes (les mêmes qu'en 1936 – Marine-Homécourt, Firminy, Rhône-Poulenc, Gillet-Thaon –, auxquelles s'ajoutent les Cimenteries Lafarge au Teil en Ardèche, Progil à Lyon et Givet-Izieux à Izieux dans la Loire) ; toutes ont également en commun d'avoir d'autres établissements à l'extérieur de la région. Une entreprise d'origine rhônalpine ne peut donc être une grande entreprise à l'échelle nationale qu'en sortant du cadre régional.

FORTE CONTINUITÉ DES ENTREPRISES EXPLOITANTES

Plusieurs modalités de changements sont susceptibles d'affecter des entreprises gérant des établissements du corpus au cours de la période étudiée. La création d'une entreprise peut d'abord donner naissance à un nouvel établissement. Une entreprise, nouvelle ou non, peut aussi reprendre un établissement précédemment exploité par une autre entreprise, laquelle continue éventuellement à exister en conservant la gestion

22. Cet établissement a été cédé entre temps aux Tréfileries et laminoirs du Havre ; en 1936, l'entreprise n'a plus qu'un établissement à Lyon (cf. *infra*).

23. Deux entreprises avec une forte implantation régionale ne sont en revanche pas considérées comme ayant une véritable origine régionale : Pechiney a eu ses premières activités industrielles à Salindres (Gard), et Ugine, sous son nom originel de Société d'électro-chimie, à Villers-Saint-Sépulcre (Oise).

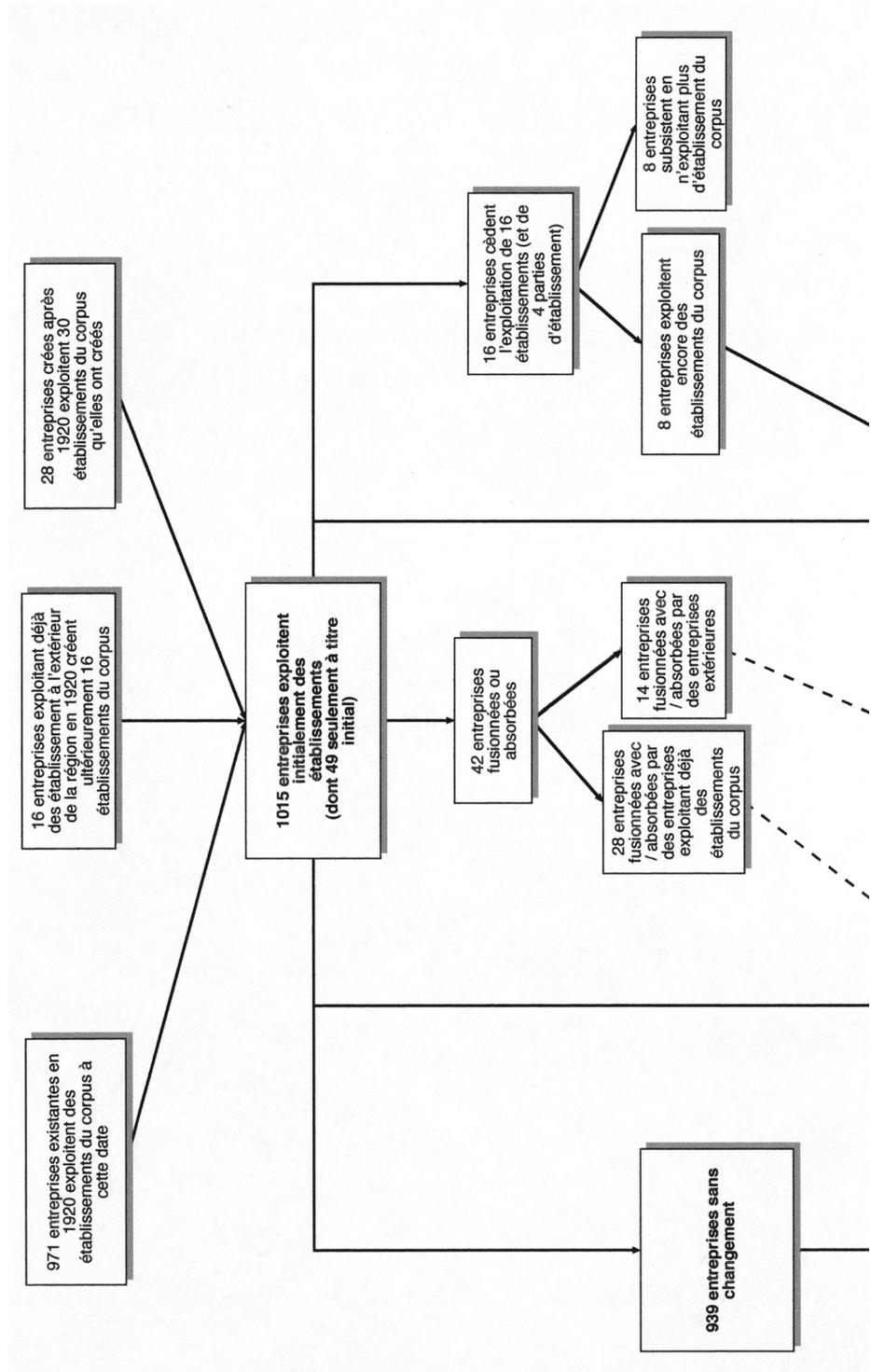
24. Non compris une 7^e, le holding Celtex, qui est implantée indirectement, par l'intermédiaire de filiales, dans le textile artificiel (cf. chapitre 5).

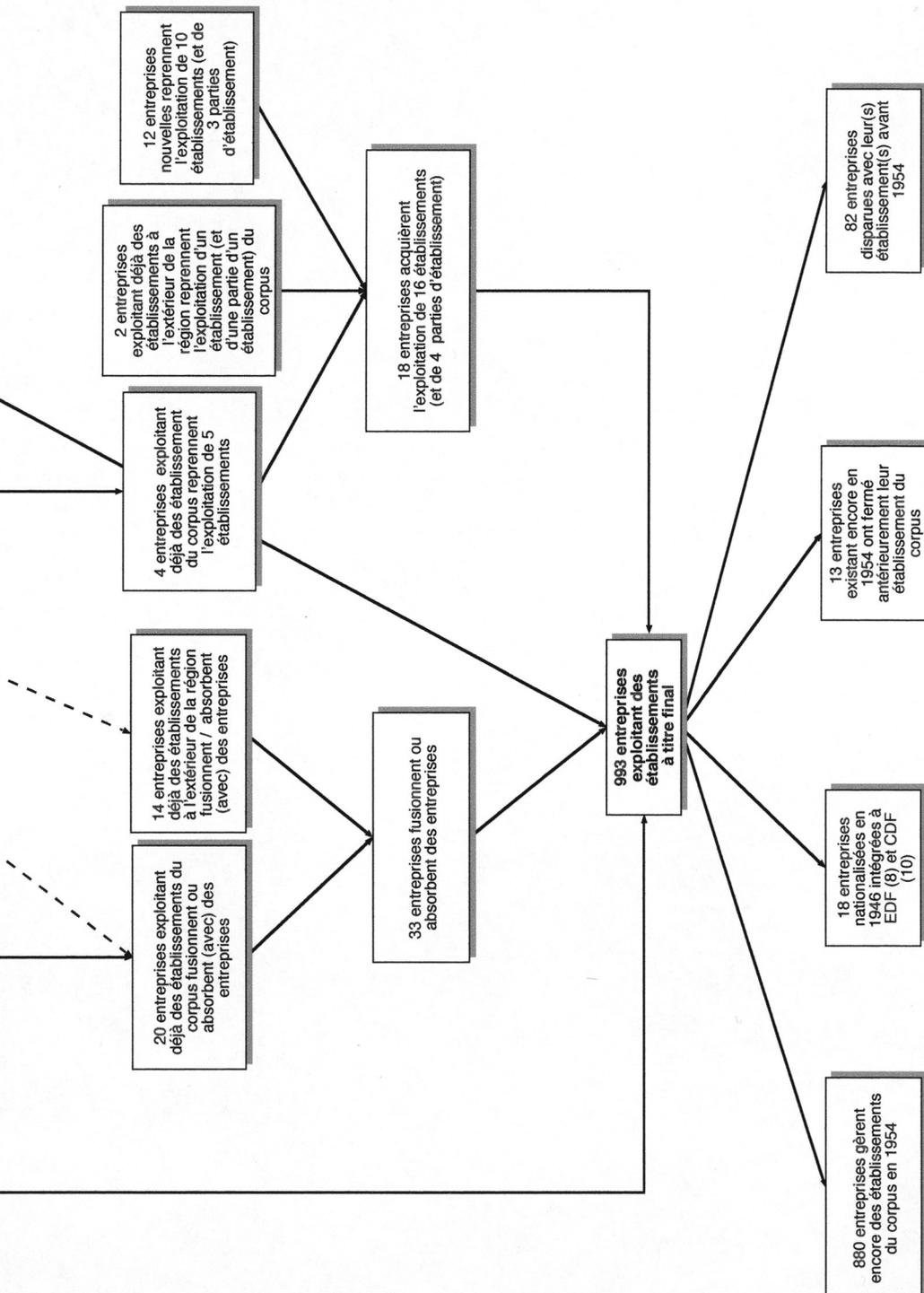
d'un autre établissement. Autre hypothèse, une entreprise existante, détenant déjà ou non un établissement du corpus régional, en acquiert un autre et provoque ainsi, par voie d'absorption ou de fusion, la disparition de l'entreprise qui l'exploitait. Enfin, lorsque l'activité d'un établissement est définitivement arrêtée, l'entreprise qui le gérait disparaît de l'étude si elle n'a pas d'autre établissement dans le corpus. Elle disparaît purement et simplement si la fermeture de l'établissement correspond à un arrêt général de son activité ; elle peut aussi poursuivre son activité sous une forme simplement commerciale, ou dans un autre cadre géographique, en continuant d'exploiter un ou plusieurs établissements à l'extérieur de la région Rhône-Alpes. Ces différentes hypothèses sont en fait assez difficiles à distinguer : tous les changements juridiques repérés grâce au registre du commerce ne correspondent pas à de véritables changements économiques.

De nombreuses entreprises connues comme exploitant un établissement du corpus à un moment donné n'existaient apparemment pas en 1920. Mais la date de **création** qui apparaît dans l'inscription au registre (date de début de l'activité du commerçant pour une entreprise individuelle ou date de formation pour une société) ne correspond pas forcément à celle de la création effective de l'entreprise. Il ne s'agit souvent que d'une «*recréation*», avec poursuite de l'activité antérieure, sous une autre forme juridique (nouveau propriétaire pour une entreprise individuelle, entreprise individuelle transformée en société, nouvelle société avec des statuts ou des associés différents, etc.). Le registre du commerce mentionne rarement, de manière explicite, l'antériorité. Seule la consultation de l'acte de formation de la société, lorsqu'il en existe une, permet de repérer un éventuel apport en nature d'un fonds de commerce avec le ou les établissements correspondants²⁵. Mais la formation du capital initial par un seul apport en numéraires n'exclut pas la reprise ultérieure, par acquisition ou location, d'un fonds de commerce existant. Si les statuts de la nouvelle société le prévoient parfois, d'autres cas restent équivoques. Les véritables créations d'entreprises avec création de l'établissement correspondant apparaissent rares dans la période étudiée parmi les établissements du corpus. La probabilité que, dans un entre-deux-guerres qui n'est pas marqué par une révolution industrielle comparable à celle provoquée

25. L'apport comprend souvent la propriété des locaux et le matériel qu'ils contiennent, ou au moins une promesse de vente, mais il peut aussi ne concerner que le bail des immeubles.

Graphique 2-1 : Répartition synthétique de l'évolution des relations entre établissements et entreprises exploitantes entre 1920 et 1954





à la fin du XIX^e siècle par la découverte de l'électricité ou du moteur à explosion, des entreprises atteignent en quelques années une taille importante (au moins 100 salariés d'ici à 1948) est assez faible.

Sous réserves de données incomplètes²⁶ et en dehors de secteurs à l'intensité capitalistique faible pour lesquelles la limite entre création et reprise apparaît floue²⁷, moins d'une trentaine de créations véritables (28) sont recensées de manière certaine ou probable parmi le millier d'entreprises exploitant un établissement du corpus. Elles se concentrent surtout dans quelques branches dans lesquelles des technologies, des procédés ou des pratiques commerciales sont apparus ou se sont développés au cours de la période. Le secteur le mieux représenté est celui du textile artificiel, avec cinq entreprises. Si les premières créations ont eu lieu dès le début du siècle (la Soie artificielle d'Izieux en 1904, par exemple), cette production se développe au milieu des années 1920, avec des entreprises qui rassemblent des capitaux considérables : 150 millions sont injectés en numéraire par les actionnaires de la Société française de Tubize entre 1925 et 1928²⁸, 112,5 millions par ceux de la Société nationale de la viscose en 1925, 66 millions par ceux de la Lyonnaise de textile entre 1923 et 1929²⁹. Ces entreprises connaissent un développement important. La Société nationale de la Viscose et la Société française de Tubize atteignent ainsi, dans leurs usines de Grenoble et de Vénissieux, un effectif salarié respectif de 1 552 et d'environ 800 dès 1931. La Lyonnaise de textile possède trois grands établissements dans la région, dont celui de Décines (Isère, à l'époque) avec 1 607 salariés à la même date.

Les autres créations relèvent d'activités plus diverses. On recense trois entreprises verrières et diverses entreprises de matériel électrique (deux constructeurs de véhicules électriques, un fabricant de matériel radioélectrique et un autre de récipients isolants). La chimie est également représentée avec l'usine de la Société industrielle des dérivés de l'acétylène (SIDA) de La Chambre (Savoie), qui exploite un brevet allemand pour la

26. Les actes de formation des sociétés créées après 1920 pour lesquelles aucune antériorité évidente n'apparaissait n'ont pas pu être vus systématiquement pour les départements autres que le Rhône. Pour les entreprises individuelles, faute d'acte de sociétés, l'antériorité éventuelle a été recherchée dans le registre du commerce par l'éventuelle concomitance d'une radiation homonyme, l'hypothèse la plus fréquente étant celle d'une transmission intrafamiliale, du mari à la veuve ou du père au fils. À défaut, une consultation des annuaires départementaux a permis de repérer l'existence d'une éventuelle activité antérieure semblable à la même adresse.

27. C'est le cas du BTP dont l'activité est dispersée sur des chantiers temporaires et de la confection qui a souvent recours au travail à domicile.

28. Lors de la formation de la société et de deux augmentations de capital ultérieures.

29. Lors de la formation de la société et de cinq augmentations de capital ultérieures.

fabrication de l'acétone, et les Produits chimiques de Roche-la-Molière qui associent des capitaux des compagnies minières de la Loire et des procédés de transformation de l'ammoniaque en sulfate d'ammoniaque apportés par Pechiney. Un constructeur de moteurs d'avions (SIGMA) s'installe également dans une région où l'industrie aéronautique était jusqu'alors très peu implantée. Le secteur commercial est marqué par l'apparition des grands magasins à prix unique. Les branches plus anciennes sont en revanche fermées à de nouvelles entreprises : c'est le cas des mines bien sûr, mais aussi de la production et distribution électrique, de la sidérurgie, de l'agroalimentaire, de la papeterie et probablement des textiles naturels. La répartition des marchés y est déjà trop bien établie pour que de nouveaux acteurs s'imposent.

Le milieu des années 1920 apparaît comme la période la plus féconde aux créations d'entreprises avec leurs établissements correspondants dans le corpus, mais la récession économique des années 1930 n'a pas empêché la création réussie d'entreprises, alors que le délai pour atteindre le seuil retenu de 100 salariés (avant 1948, au plus tard, dans le fichier de l'OCRPI) était encore plus faible. Les années 1940 sont logiquement absentes, à l'exception d'une entreprise à l'activité conjoncturelle sous l'Occupation (exploitation de forêt pour les gazogènes). L'expansion de ces nouvelles entreprises est également limitée. Seules les entreprises de textile artificiel dépassent largement le seuil de 500 salariés, et encore connaissent-elles un brutal coup d'arrêt de leur croissance dès le début des années 1930, qui débouche notamment sur la fermeture prolongée des usines de Tubize à Vénissieux et du Cuprotextile à Roanne. La pénurie de fibres naturelles pendant la guerre permet une relance de l'activité de la seconde, dans le cadre d'une collaboration franco-allemande sous la nouvelle raison sociale France-Rayonne. Le contexte de la guerre, avec la politique de réarmement puis les livraisons massives aux Allemands, assure également un développement spectaculaire au constructeur d'avion SIGMA (1 086 salariés en 1944 dans une usine de Vénissieux achevée en 1939 seulement). La production de caoutchouc pour chaussures lancée à Charvieu (Isère) au début des années 1930 (Industrie du caoutchouc souple) emploie 434 salariés en 1946. Les autres réussites sont plus modestes : les entreprises créées dans la période gèrent des établissements uniques qui ne dépassent guère le seuil de 200 salariés.

La cession d'un établissement par une entreprise à une autre, sans que la première disparaisse ou soit absorbée pour autant, constitue nécessairement une hypothèse assez rare, dans la mesure où l'activité des entreprises est

souvent centrée sur un établissement unique. L'hypothèse suppose qu'il y ait une continuité économique (poursuite d'une activité semblable) et pas simplement géographique (simple réutilisation de locaux). Ainsi, le rachat par les É^{ts} Peugeot frères en 1942 de l'ancienne usine de tissage de soieries de la maison A. Girodon & fils de Saint-Siméon-de-Bressieux (Isère), fermée en 1934, pour y fabriquer des chaînes de bicyclettes ne constitue pas la poursuite d'un même établissement³⁰. De même, l'usine de produits chimiques agricoles et vétérinaires exploitée à Neuville-sur-Saône (Rhône) depuis 1934 par l'entreprise Gignoux & C^{ie} a une longue histoire industrielle sans continuité d'activité : cette usine de fabrication de colorants appartenant à l'entreprise allemande BASF avait été mise sous séquestre en 1914 et transformée en poudrerie pendant la guerre. Détruits par une explosion accidentelle en 1917, les bâtiments ont été reconstruits et repris en 1924 par une entreprise de textiles artificiels, La soie artificielle de Neuville, qui a été mise en liquidation judiciaire en 1932³¹.

Vingt cessions d'établissement³² impliquant une continuité économique ont été recensés dans la période étudiée. Dans cinq cas, une usine est cédée à quatre entreprises possédant déjà d'autres établissements dans le corpus :

- l'usine de Rioupéroux à Livet-et-Gavet (Isère) fabriquait, sur le site d'une ancienne papeterie, des ferro-alliages, pour le compte des Forges et aciéries de Firminy depuis 1920 ; en 1925, AFC rachète l'usine dont l'activité est simplement étendue à partir de l'année suivante à la production d'aluminium ;

- en 1929, les Tréfileries et laminoirs du Havre acquièrent la tréfilerie de Pont-de-Chéruy (Isère) des É^{ts} Grammont, en difficultés financières ;

- en 1943, une réorganisation dans l'industrie de l'aluminium amène l'Aluminium français à céder son usine de Chambéry³³, pour se consacrer à son activité de comptoir de vente, à la nouvelle entreprise C^{ie} générale du Duralumin et du cuivre (CEGEDUR), issue de la fusion de la Société du Duralumin (filiale d'AFC) et la C^{ie} générale d'électrometallurgie (filiale de la CGE)³⁴ ;

30. MOYROUD (Raymond), *La soierie Girodon à Saint-Siméon-de-Bressieux (Isère) 1873-1934*, Grenoble, PUG, 1997.

31. Origine de propriété indiquée dans traité d'apport des actifs de l'entreprise Gignoux & C^{ie} lors de l'absorption par UCLAF en 1953 ; acte de société, dépôt TC Lyon, 31 juillet 1953, 6U, ADR.

32. Dans quatre cas, la cession correspond à une division d'un établissement au départ unique, deux entreprises distinctes continuant l'exploitation sur un même site.

33. D'abord sous la forme d'une simple location, puis dans le cadre d'une vente en 1947.

– enfin, en décembre 1953, la concentration de l'ensemble de la sidérurgie de la Loire, commencée l'année précédente par l'absorption de la Cie des forges, fonderies et aciéries de Saint-Étienne (usine dans la ville éponyme) par Marine-Homécourt (3 usines dans la vallée du Gier³⁵) pour former les Forges et aciéries de la Marine et de Saint-Étienne, s'achève par un regroupement avec les Aciéries et forges de Firminy (usine à Firminy) et les Éts Jacob Holtzer (usine à Unieux)³⁶ ; le nouvel ensemble, qui prend le nom de Cie des ateliers et forges de la Loire (CAFL), regroupe l'essentiel des activités régionales dans la sidérurgie³⁷.

Deux cessions se font au profit d'entreprises qui n'avaient jusqu'alors pas d'établissements dans la région :

– une partie de l'usine de la Société des usines chimiques du Rhône de Saint-Fons (Rhône) revient ainsi à une filiale, la Société normande de produits chimiques, lors de la fusion avec les Éts Poulenc frères en 1928 ;

– en 1941, Schneider & Cie reprend l'exploitation, sous la forme d'une location, des usines de la Société de la Chaléassière, et notamment de son usine originelle de Saint-Étienne.

L'hypothèse la plus fréquente (12 cas) est celle d'une cession au profit d'une entreprise nouvelle, créée spécialement à cet objet. Il s'agit souvent (cf. chapitre 5) d'une filiale de l'entreprise initiale. En 1922, la Cie électro-mécanique cède ainsi son usine de Villeurbanne à une entreprise qui se spécialise dans la fabrication d'isolants électriques, Fibre & Mica. En 1928, la Société des usines chimiques du Rhône et Poulenc frères regroupent, au moment de leur fusion, leurs activités pharmaceutiques dans les usines de Saint-Fons et de Livron-sur-Drôme (Drôme) au sein d'une nouvelle Société parisienne d'expansion chimique (SPECIA). En revanche, la cession de l'usine lyonnaise des Ateliers et constructions de Lyon et du Dauphiné fabricant des moteurs et transformateurs s'effectue dans le

34. HACHEZ-LEROY (Florence), *L'Aluminium français. L'invention d'un marché 1911-1983*, Paris, CNRS éditions, 1999.

35. Les trois usines sont implantées à Saint-Chamond, à Lorette et à L'Horme, la dernière étant elle-même issue de l'absorption en 1930 de Neyrand & Cie, Forges d'Onzion.

36. Formellement, l'opération prend la forme d'une cession par Marine Saint-Étienne et Firminy, qui deviennent de simples sociétés de portefeuille, de leurs usines à la SA des Éts Jacob Holtzer, qui prend le nom de Cie des ateliers et forges de la Loire (CAFL). Mais, dans la base de données, Marine-Saint-Étienne a été considérée comme l'entreprise finale devenue CAFL, dans la mesure où elle apporte la principale composante au regroupement.

37. La CAFL compte 14 132 salariés à la mi-1954 ; source rapport annuel 1953/54 Marine-Saint-Étienne ; archives du Crédit lyonnais, DEEF 52301.

cadre du repli du groupe Grammont ; elle bénéficie à une nouvelle entreprise qui associe les intérêts de Schneider et de Westinghouse dans la construction électrique, le Matériel électrique SW.

Huit entreprises cédantes disparaissent de l'étude parce qu'elles n'exploitent plus d'autre établissement dans le corpus régional. Elles ne disparaissent pas pour autant en tant qu'entreprise : deux conservent un établissement industriel dans une autre région française (cas des Ateliers de construction de Lyon et du Dauphiné à Malakoff notamment), trois poursuivent une activité seulement commerciale (cas de l'Aluminium français ou de Bianchini-Férier après la filialisation de ses usines), deux deviennent des sociétés de portefeuille qui gèrent diverses participations industrielles (Marine et Firminy après la formation de la CFAL) et la dernière reste propriétaire d'usines qu'elle loue à l'entreprise exploitante (La Chaléassière).

La troisième forme de changement possible dans la relation entreprise / établissement est **l'absorption-fusion** : une entreprise regroupe l'ensemble de ses actifs avec une autre et disparaît à cette occasion. Deux techniques juridiques sont possibles. L'entreprise la moins importante (dite entreprise absorbée) fait en général un apport en nature de ses actifs à la plus importante (dite entreprise absorbante), laquelle augmente son capital d'un montant équivalent à la valeur des actifs apportés, déduction faite de l'éventuelle participation qu'elle détenait déjà dans la première³⁸. Mais il est également possible, notamment lorsque la fusion s'effectue de manière plus équilibrée, que les deux entreprises apportent leurs actifs à une tierce entreprise nouvelle.

Quarante-deux absorptions-fusions ont été recensées, entraînant un changement d'entreprise gestionnaire pour 47 établissements. La majorité des opérations (28) s'effectuent au profit d'entreprises gérant déjà des établissements dans le corpus. Quatre entreprises concentrent près de la moitié de ces opérations. Marine-Homécourt, qui exploitait déjà deux établissements (à Saint-Chamond et Lorette), absorbe successivement, en 1930, Neyrand & C^{ie} (Forges d'Onzion) et, en 1952, la C^{ie} des Forges, fonderies et aciéries de Saint-Étienne ; la compagnie rassemble ainsi quatre établissements dans le secteur de la sidérurgie et de la transformation de l'acier, avant le regroupement déjà évoqué sous la forme de cession à CAFL l'année suivante. Un autre exemple de concentration horizontale

38. Il arrive que l'opération soit formellement inversée, l'entreprise la plus petite changeant alors de nom pour reprendre celui de la plus grande, entreprise absorbante de fait à défaut de droit.

spectaculaire est celui intervenu, dans les années 1930, autour de la SABTI. Cette entreprise, formée en 1896 par le regroupement de 6 affaires de teinture de coton à Villefranche-sur-Saône (3 usines subsistent dans le corpus), a successivement intégré plusieurs entreprises concurrentes :

– en 1928, la SA de teinture, impression et apprêts de Thizy qui apporte un établissement à Régny (Loire)³⁹ ;

– en 1934, les Teintureries et apprêts roannais réunis (elles-mêmes issues de plusieurs fusions) avec trois établissements à Roanne ;

– en 1939, les Éts Lyonnais de teinture, impression et apprêts (ELTIA) avec un établissement à Lyon⁴⁰.

La SABTI, avec 7 établissements, concentre l'essentiel des activités de teinture sur coton dans la région.

Les trois absorptions réalisées par la CGE correspondent à une extension de ses activités dans la construction électrique, par l'intégration d'entreprises qui étaient depuis longtemps ses filiales (cf. chapitre 5). Aux deux établissements isérois qu'elle a elle-même fondés pendant la Première Guerre mondiale (Pont-en-Royans) et dans l'immédiat après-guerre (Saint-Marcellin) s'ajoutent, en 1925, l'usine lyonnaise des Câbles de Lyon et, en 1953, celles des Ateliers de construction électrique de Delle (à Villeurbanne) et de la Savoisiennaise de constructions électriques (à Aix-les-Bains). Les intégrations opérées par la Société d'électro-chimie et d'électrometallurgie correspondent, d'une part, à une diversification de ses activités dans la fabrication d'aciers spéciaux (Forges et aciéries électriques Paul Girod, en 1922, avec l'importante usine d'Ugine qui donnera finalement son nom à l'entreprise) et, d'autre part, à l'intégration en amont de fournisseurs frappés par la crise au début des années 1930⁴¹ : les électrodes utilisés dans ses fours à électrolyse avec la Société française des électrodes en 1931 (usine à Vénissieux) et l'outillage pour ses mines de

39. Cette entreprise apporte d'autres usines dans le Rhône, à Thizy et Pont-Trambouze, qui n'apparaissent pas dans le corpus dans la mesure où, faute de liste de la SGF équivalente à celles des autres départements, les sources de remplacement utilisées sont plus tardives (cf. chapitre méthodologique). Ces usines avaient entre temps été fermées dans le cadre des restructurations intervenues dans ce secteur dans les années 1930.

40. Il s'agit de l'usine de l'avenue Lacassagne (ex-chemin des Pins), près de La Part-Dieu. L'autre usine de Miribel (Ain), issue de l'absorption par ELTIA en 1935 de la TIAG, a entre temps été fermée.

41. Ce sont les seuls cas de fusions verticales repérés dans le corpus, ce qui confirme leur rareté déjà observée par HOUSSIAUX, *op. cit.*, p. 373-375. Les intégrations verticales se font plus dans le cadre d'un groupe, par de simples prises de participations, dans la mesure où il n'y a pas d'économies d'échelle à réaliser en remettant en cause les structures distinctes des entreprises (cf. chapitre 5).

bauxite avec les Procédés Morgon en 1933 (usine à Bourg-en-Bresse). Aux 11 établissements déjà contrôlés au début de la période étudiée, s'ajoutent donc 3 autres⁴². Ugine constitue, de loin, le principal regroupement d'établissements par le nombre, à défaut de l'effectif salarié. La région Rhône-Alpes rassemble, en dehors de l'usine mère de Villers-Saint-Sépulcre (Oise), l'essentiel des activités industrielles d'une entreprise largement dépendante, pour ses différentes branches, de l'approvisionnement en hydro-électricité.

La plupart des autres fusions entre des entreprises du corpus relèvent d'une concentration horizontale, qu'il s'agisse du secteur de l'aluminium (Alais & Camargue et la Société électro-métallurgique française de Froges), de la construction mécanique (Constructions métalliques et entreprises et les Ateliers de grosse chaudronnerie et de constructions métalliques de Terrenoire en 1948), du verre (Verreries Souchon-Neuvesel et Richarme en 1929), du drap (Frenay frères & C^{ie} et J. Simon & F. Balégno à Vienne en 1931), des textiles artificiels (Givet-Izieux et les Textiles artificiels du Sud-Est en 1951) ou de la banque (la Banque nationale pour le commerce et l'industrie – BNCI et la Banque du Dauphiné en 1937), etc. Il s'agit à chaque fois d'éliminer un concurrent et d'occuper une position plus forte sur le marché. Certains rapprochements sont nettement à l'avantage de l'entreprise absorbante : la banque grenobloise du Dauphiné, avec ses agences implantées seulement en Isère et à Lyon, pèse d'un poids marginal par rapport au réseau national de la BNCI. D'autres regroupements présentent un caractère plus équilibré qui se traduit par une raison sociale modifiée intégrant la nouvelle composante (Alais Froges & Camargue ou Forges et aciéries de la Marine et de Saint-Étienne par exemple).

Une minorité d'absorptions-fusions (14 cas impliquant 16 établissements) font apparaître des entreprises qui n'exploitaient pas encore d'établissement dans le corpus. Certaines ont une importance bien supérieure à celle de l'entreprise régionale absorbée : les É^{ts} Kuhlmann, qui possèdent plusieurs usines dans diverses régions françaises, acquièrent ainsi leur première usine en Rhône-Alpes en reprenant, en 1944, l'Électro-chimie de Brignoud. L'importante entreprise pharmaceutique UCLAF s'adjoit une troisième usine, après Romainville (Seine) et Vertolaye (Puy-de-Dôme), en absorbant, en 1953, le fabricant de produits chimiques vétérinaires et agricoles Gignoux & C^{ie} à Neuville-sur-Saône. D'autres rappro-

42. Elle en a cédé un dans l'intervalle, l'usine d'Annecy, à sa filiale la C^{ie} française de l'étain en 1926, mais, en 1928, cette « perte » a été compensée par le lancement d'une nouvelle usine, celle de Venthon (Savoie).

chements présentent un caractère plus équilibré qui se traduit également par la combinaison des deux raisons sociales (SAFCO-Trévoux à partir de deux entreprises de condensateurs électriques de Montrouge et de Trévoux en 1941, la Société verrière de la Brie et du Bugey avec deux verreries à Sucy-en-Brie en Seine-et-Marne et à Lagnieu dans l'Ain en 1943, etc.). La plupart de ces rapprochements avec des entreprises extérieures s'effectuent également dans le cadre d'une concentration horizontale.

Le nombre total d'absorptions-fusions reste relativement modeste au regard du nombre d'entreprises et de la durée de la période étudiée⁴³. À l'exception de quelques secteurs (la sidérurgie, la teinture et, à un degré moindre, le textile artificiel et le verre), la concentration économique n'augmente pas de manière sensible, du moins si l'on considère les différentes entreprises comme des entités autonomes⁴⁴. Leur répartition dans le temps apparaît relativement équilibrée entre les différentes décennies⁴⁵, la faiblesse des effectifs concernés imposant d'interpréter les évolutions avec prudence. Neuf rapprochements sont intervenus dans les années 1920 (exclusivement dans un cadre régional) ; dans la métallurgie notamment, il s'agit pour des entreprises comme AFC ou Électro-chimie (Ugine) d'atteindre une position dominante sur des marchés en restructuration après la guerre⁴⁶. Le phénomène tend plutôt à s'accélérer dans les années 1930 (14 cas), sous la forme, dans un contexte de crise, de fusions plutôt défensives, dans des secteurs déjà en déclin comme le textile⁴⁷. La période de l'Occupation n'est pas marquée par des restructurations importantes : les quatre cas recensés concernent surtout des réorganisations entre des entreprises déjà associées entre elles (cas, par exemple, des verreries depuis longtemps liées au groupe Saint-Gobain, cf. chapitre 5). Après une pause dans les premières années de l'après-guerre, les rapprochements reprennent de manière importante (15 cas) dans la dernière phase, avec notamment une accélération au cours de la seule année 1953

43. Ne sont, bien sûr, pas pris en compte ici l'intégration de l'ensemble des entreprises production et de distribution de gaz et d'électricité au sein d'EDF-GDF et des compagnies charbonnières au sein de Charbonnages de France dans le cadre des nationalisations de la Libération.

44. L'appartenance, au-delà des distinctions juridiques, de plusieurs entreprises à un même groupe économique sera prise en compte dans le chapitre 5.

45. On retrouve la tendance à « une certaine permanence » observée par J. Houssiaux dans une étude qui porte un nombre plus important de fusions (*op. cit.*, graphique p. 356 et texte p. 358-359), pour les seules sociétés par actions toutefois, sous réserve que le pic qu'il observe dès 1929-1930 n'apparaît pas aussi nettement.

46. Pour constituer ce que J. Houssiaux appelle une « structure oligopolistique », *op. cit.*, p. 368-371.

47. *Ibid.*, p. 371-373.

(7 cas)⁴⁸. Dans une sidérurgie déjà confrontée aux premiers pas de la construction européenne dans le nouveau cadre de la CECA, les entreprises régionales cherchent, comme dans les années 1920, à atteindre une taille suffisante pour peser face à des concurrents étrangers, notamment allemands, beaucoup plus concentrés⁴⁹.

Au cours de la période étudiée, il arrive également, les sources ne permettant pas d'en faire un inventaire exhaustif⁵⁰, que le ou les établissements qu'exploitait une entreprise dans la région soient fermés définitivement, sans que leur activité soit poursuivie par une autre entreprise, ou alors sous la forme d'une simple réutilisation des locaux pour d'autres activités. L'entreprise qui le ou les gérait ne disparaît pas pour autant (13 cas). Certaines poursuivent des activités seulement commerciales (cas de maisons de soieries comme Guinet ou Heer qui cessent d'assurer elles-mêmes leur fabrication) ; d'autres conservent la gestion d'établissements à l'extérieur de la région. C'est notamment le cas des établissements rhodanpins à l'existence conjoncturelle, dans le cadre d'un repli partiel ou total en zone non occupée d'activités industrielles réalisées jusqu'à alors exclusivement dans les régions occupées (région parisienne surtout) ou annexées (Alsace) de la France (une vingtaine d'établissements concernés). Si certains de ces transferts donnent lieu à des implantations durables (cas de la Bonneterie de l'Ain à Montluel, qui correspond à un repli des Tricotages mécaniques d'Alsace installés à Saint-Louis dans le Haut-Rhin ou des Forges et ateliers de Meudon à Montbrison par exemple), d'autres ne subsistent pas après la Libération.

Mais la fermeture du ou des établissements peut aussi entraîner **la disparition complète de l'entreprise**. L'occurrence de cette hypothèse n'est pas facile à repérer à partir du registre du commerce. L'éventuelle postérité d'une entreprise radiée, sous la forme d'un apport de ses actifs à une autre, n'est pas toujours explicitement mentionnée. La seule mention d'une radiation de l'inscription pour cause de décès du propriétaire d'une entreprise personnelle ou de dissolution d'une société est équivoque, s'il n'est pas fait état d'une faillite et d'une liquidation judiciaire. Une entreprise peut aussi cesser son activité, par exemple à la suite d'un retrait ou

48. Accélération exactement conforme à celle que décrit J. Houssiaux pour cette année-là ; *op. cit.*, p. 359.

49. Malgré les mesures qui s'avèrent provisoires de déconcentration imposées à cette époque par les Alliés dans la Ruhr.

50. Les indications les plus récentes pour connaître les effectifs d'un établissement se trouvent dans le fichier de l'OCRPI, qui s'arrête en 1948. L'absence d'un établissement dans ce fichier ne signifie pas qu'il ait forcément disparu (cf. chapitre méthodologique).

d'une disparition de son gérant, sans qu'il y ait eu faillite et liquidation judiciaire. De plus, la dissolution formelle d'une société peut intervenir plusieurs années après la cessation effective de ses activités. Certaines entreprises (12 cas) sont ainsi, d'après la réglementation du nouveau registre du commerce adopté en 1954, déclarées radiées par caducité lorsque leurs propriétaires ou gérants n'ont pas demandé leur réimmatriculation avant le 1^{er} janvier 1959. Un doute existe alors quant à la date de leur disparition effective, non déclarée en son temps. Le recensement opéré n'est donc pas forcément exhaustif⁵¹. Quarante-deux entreprises gérant 84 établissements du corpus ont ainsi été repérées comme ayant de manière probable disparu entre 1931, première année prise en compte par la SGF pour l'existence d'un établissement de 100 salariés, et 1954⁵². Ces disparitions constituent le premier facteur de changement qui affecte le corpus, avec un taux de mortalité des entreprises finales de près d'un dixième (8,2 %). À deux exceptions près, ce sont presque toujours des entreprises à établissement unique qui sont touchées ; elles apparaissent plus vulnérables que celles à établissements multiples qui peuvent plus facilement réduire leur activité en renonçant à certaines implantations sans disparaître. La SABTI a ainsi fermé, dans les années 1930, plusieurs des usines de teintures qu'elle avait successivement, pour surmonter la crise, intégrées par absorption. Les Filatures de schappe ont arrêté, en 1937, leur usine de Villeurbanne qui employait alors 300 personnes⁵³, les autres usines ayant simplement réduit leur activité⁵⁴. Par ailleurs, les entreprises qui disparaissent n'ont pas d'effectifs très élevés, au moins depuis 1926 : 22 seulement ont dépassé 200 salariés et 3 le seuil de 500. Les filatures et tissages du Dauphiné, issus d'une fusion, en 1931, de deux draperies viennoises dont l'effectif cumulé a atteint un maximum de 571 salariés en 1926 n'ont ainsi pas survécu à la crise ; elles ont été déclarées en faillite en janvier 1936. Parmi les entreprises finales qui n'ont jamais

51. Le phénomène est de toute façon sous-estimé par le fait que les entreprises disparues avant la fin des années 1930 dans le Rhône ne sont pas prises en compte, leurs établissements n'ayant pas pu être intégrés au corpus faute de sources disponibles (cf. chapitre méthodologique).

52. En l'absence d'informations complémentaires, celles radiées en 1959 pour caducité n'ont pas été prises en compte, dans la mesure où elles ont aussi pu disparaître dans l'intervalle.

53. D'après le fichier OCRPI, son activité industrielle serait toujours arrêtée en 1943, elle n'aurait plus qu'un effectif très réduit de 5 salariés. Il ne semble pas qu'elle ait redémarré ensuite.

54. La principale usine de Saint-Rambert-en-Bugey a ainsi connu un déclin prononcé de ses effectifs, de 1 777 en 1926, 1 596 en 1931, 845 en 1936 à 355 en 1943, avant qu'ils ne remontent à 798 en 1945.

atteint 200 salariés, le taux de mortalité est un peu plus élevé (11,5 %). La taille constitue donc la meilleure protection contre la disparition, l'activité pouvant simplement être réduite. La fabrique de rubans Giron frères à Saint-Étienne a ainsi perdu plus de 500 salariés entre 1926 (1 009) et 1936 (476), mais sa position dominante au sein de cette importante industrie locale lui a permis de résister, l'effectif stagnant ensuite à un niveau encore élevé (561 en 1943, 483 en 1945).

La distribution dans le temps des disparitions est assez inégale. Près de la moitié (34 sur 82) interviennent entre 1931 et 1936, dans le prolongement logique de la crise économique. Une pause intervient dans les années 1937-1938 (4 cas seulement) avant une brève recrudescence en 1939-1940 (9 cas). La période des années 1940 est marquée par une grande stabilité, qu'il s'agisse de l'Occupation (2 disparitions)⁵⁵ ou de l'immédiat après-guerre (4 cas entre 1945 et 1948⁵⁶). Après un arrêt complet en 1949-1950, les disparitions sont en forte hausse dans les dernières années étudiées (21 entre 1951 et 1954⁵⁷).

La majorité des disparitions d'entreprises (48 sur 82) affecte le secteur de l'industrie textile et des cuirs, soit une proportion plus élevée que leur importance relative dans le corpus (40 %). Le secteur des soieries est ainsi particulièrement frappé avec 20 disparitions. Les draperies de Vienne (4 disparitions), les tissages de coton (5), en particulier dans le bassin de Roanne, la chapellerie (2) sont également affectés. Six fabriques de chaussures, dont 5 à Romans, disparaissent également. Ces disparitions marquent le début du déclin pour un secteur qui a été longtemps dominant dans l'économie régionale. Les autres disparitions se répartissent entre diverses branches de la construction mécanique (10), le BTP (7)⁵⁸, le verre (3), l'alimentaire (3), les banques (2), etc. D'autres secteurs en croissance comme la construction électrique et la chimie y échappent en revanche complètement, de même que la sidérurgie qui se restructure elle par des concentrations.

55. Le cas des entreprises gérant un établissement régional victimes, à des degrés divers selon la proportion de leurs actionnaires ou dirigeants considérés comme juifs, de la politique d'« aryanisation » de Vichy (une vingtaine de cas) n'est pas examiné ici. Des entreprises de cette taille ne sont de toute façon pas liquidées comme c'est le cas pour des petits commerces. Elles poursuivent leur activité sous la direction d'un administrateur provisoire.

56. Non compris les 3 cas particuliers de trois entreprises de presse lyonnaises disparues suite à leur mise sous séquestre à la Libération. Une entreprise est également connue pour être disparue avant 1945 sans précision sur l'année exacte.

57. Trois autres disparitions sont simplement connues comme antérieures à 1954.

58. Avec des plus grandes réserves pour ce secteur, en raison de la faiblesse de ses immobilisations qui rendent d'éventuelles reprises d'une entreprise par une autre difficile à repérer.

Si le paysage des entreprises étudiées est relativement stable au cours de la période étudiée, l'accélération des changements, que ce soit sous la forme de regroupements ou de fusions, qui se manifeste dès le début des années 1950, annonce l'ampleur des restructurations ultérieures. Une économie régionale qui restait encore largement orientée vers l'industrie traditionnelle (sidérurgie, textile et cuirs) est déjà en train de se reconvertir. Le développement largement entamé de nouvelles activités (électrométallurgie, construction électrique, chimie) lui évite de subir un déclin équivalent à celui de régions plus monoindustrielles, du moins à l'échelle de l'ensemble de la région : l'évolution se fait au profit des agglomérations lyonnaise et grenobloise et des vallées alpines, aux dépens du bassin de la Loire ou de zones rurales excentrées comme le Sud de l'Ardèche ou le bassin de Tarare dans le Rhône.

La concentration juridico-économique évaluée au niveau des entreprises est certes plus importante que la seule concentration technique des établissements par le fait des entreprises à établissements multiples. Mais le modèle dominant dans le corpus reste celui de l'entreprise à établissement unique. Il faut maintenant déterminer dans quelle mesure cette « unifirme », pour reprendre la terminologie de J. Houssiaux, est véritablement gérée de manière autonome : la véritable concentration économique doit s'apprécier au niveau supérieur, celui du groupe d'entreprises.

Chapitre 3

SIÈGES LOCAUX ET ATTRACTION DES CAPITALES

Toute entreprise gérée sous la forme d'une société commerciale¹ a un domicile, déterminant pour fixer le tribunal compétent pour statuer en cas de litiges entre les associés ou pour prononcer la faillite ou la liquidation². En application d'un principe général posé par l'article 102 du Code civil, ce domicile se confond avec le principal établissement, notion qui reste cependant à définir. Selon une jurisprudence constante de la Cour de cassation, le principal établissement d'une société n'est pas son siège d'exploitation, c'est-à-dire le lieu principal où s'exercent ses activités, sous la forme d'une usine par exemple, mais le lieu indiqué par les statuts comme étant celui de son siège social. Le juge a simplement fixé comme condition à la reconnaissance de ce domicile statutaire le fait qu'il ne soit pas fictif : les organes et les rouages essentiels d'une société doivent s'y trouver rassemblés. Dans le cas d'une société anonyme, les assemblées générales et les séances du conseil d'administration doivent s'y tenir ordinairement. En pratique, c'est généralement le lieu où sont installés la direction et les services administratifs centraux de la société. Dans le cadre

1. Dans le cas d'une entreprise individuelle, le siège est confondu avec le domicile du propriétaire.

2. HOUPIN (C.), BOSVIEU (H.), *Traité général théorique et pratique des sociétés civiles et commerciales et des associations*, Paris, Sirey, 1935, tome 1, p. 188-189.

d'une étude sur le pouvoir de contrôle des entreprises, l'implantation du siège social constitue donc un indicateur essentiel pour déterminer le lieu d'exercice de ce pouvoir³.

Parmi les 1 136 établissements du corpus étudié, plus des trois cinquièmes (62 %) sont gérés à la fin de la période étudiée par une entreprise dont le siège social⁴ est confondu avec cet établissement, ou du moins implanté dans la même commune. Le fait qu'un certain nombre d'entreprises exploitent en même temps plusieurs établissements limite nécessairement la probabilité d'une confusion : seul un des établissements est en principe susceptible d'avoir son siège dans la même commune⁵. Le pourcentage atteint ainsi 73 % pour les établissements uniques, alors qu'il est nettement plus faible (18 %) parmi les « multi-établissements » ; seules 43 % des entreprises finales à établissements multiples ont un de leurs établissements régional implanté dans la même commune que le siège.

La part des établissements géographiquement distincts des sièges est cependant importante (38 %), d'autant plus que la probabilité croît avec la taille de l'établissement : déjà majoritaire parmi les établissements de plus de 500 salariés (53 %), elle devient massive parmi ceux dépassant 1 000 salariés (71 %).

En termes géographiques, la distance qui sépare le siège social de l'établissement traduit l'éloignement éventuel de son contrôle et renseigne sur l'implantation des centres de pouvoir économique, à la fois dans la France entière et dans la région en particulier.

3. Cf., par exemple, l'étude du Laboratoire de géographie humaine de Paris : ROCHEFORT (Michel), « La localisation du pouvoir de commandement économique dans la capitale : les sièges sociaux des entreprises dans Paris et la région parisienne », *Revue de géographie alpine*, vol. LX, 1972, p. 225-245.

4. Pour simplifier, le terme « siège social » est employé également pour désigner le domicile des entreprises individuelles.

5. Même lorsque les adresses précises ne sont pas communes, le siège social a été considéré comme confondu avec l'établissement lorsque les deux sont situés dans la même commune. Rappelons que, sauf exceptions liées notamment à des fusions entre des entreprises différentes, les différentes implantations d'une entreprise dans une même commune sont généralement comptabilisées comme un établissement unique. Trois entreprises seulement (L'Allobroge à Chambéry, les Éts H. Champier à Tarare, les Filatures et tissages du Dauphiné à Vienne) ont ainsi deux établissements dans la même commune que leur dernier siège.

FAIBLE DÉPENDANCE EXTÉRIEURE ET ATTRACTION PARISIENNE

La grande majorité des entreprises étudiées ont leur siège dans la région. La proportion atteint 85 % en 1931 et elle ne connaît ensuite qu'une très légère érosion, jusqu'à 82 % en 1951. Si l'on considère les seules entreprises finales, la région Rhône-Alpes a « gagné » 17 sièges dans la période étudiée et elle en a « perdu » 28. Les transferts entre la région et l'extérieur sont peu nombreux ; ils ne s'effectuent cependant pas à sens unique, même si les sorties sont plus importantes que les entrées. Le phénomène est certes sous-estimé par la non-prise en compte les fusions. En effet, les entreprises absorbantes ont plus souvent un siège à l'extérieur à la région (21 cas sur 31⁶) que les entreprises absorbées (7 sur 45) ; il en est de même des entreprises qui acquièrent un établissement (10 sur 17). Mais la tendance générale reste celle d'une prédominance, pour l'ensemble de la période étudiée, des sièges régionaux.

Tableau 3-1 : Implantations successives des sièges sociaux par zones géographiques

Siège social	1931		1941		1951	
Rhône-Alpes	786	85 %	771	84 %	731	82 %
Région parisienne	121	13 %	139	15 %	148	17 %
Autres départements	12	1 %	9	1 %	10	1 %
Étranger	4	0 %	4	0 %	3	0 %
Total	923	100 %	923	100 %	892	100 %

L'importance des entreprises ayant leur siège à l'extérieur de la région (en abrégé dorénavant : « entreprises extra-régionales ») ne doit cependant pas être sous-estimée : les grandes entreprises sont concernées de manière privilégiée. La proportion est d'abord beaucoup plus forte parmi les entreprises multi-établissements : elle atteint à la fin de la période 39 % contre seulement 17 % pour les mono-établissements.

6. Le nombre d'entreprises absorbantes est plus faible que celui des entreprises absorbées, plusieurs entreprises pouvant être absorbées par la même entreprise. Le siège considéré pour l'entreprise absorbante n'est pas celui du moment de la fusion, mais celui à la fin de la période étudiée.

Tableau 3-2 : Dernière implantation des sièges sociaux des établissements
selon le type d'entreprise

Type d'entreprise	Rhône-Alpes	Hors Rhône-Alpes				Total des entreprises
		Région parisienne	Autres départements	Étranger	Total	
Mono-établissement	748	131	10	1	142	890
	84 %	15 %	1 %	0 %	16 %	100 %
Multi-établissements	132*	93	2	4	99	231
	57 %	40 %	1 %	2 %	43 %	100 %
Total	880	224	12	5	241	1 121
	79 %	20 %	1 %	0 %	21 %	100 %

NB : Quinze établissements dépendent d'une entreprise dont l'implantation du siège social n'est pas connue.
* 132 établissements dépendent d'une entreprise multi-établissements dont le siège est en Rhône-Alpes.

Tableau 3-3 : Dernière implantation des sièges sociaux des entreprises
selon le type d'entreprise

Type d'entreprise	Rhône-Alpes	Hors Rhône-Alpes				Total des entreprises
		Région parisienne	Autres départements	Étranger	Total	
Mono-établissement	748	131	10	1	142	890
	84 %	15 %	1 %	0 %	16 %	100 %
Multi-établissements	53*	32	1	2	35	88
	60 %	36 %	1 %	2 %	40 %	100 %
Total	801	163	11	3	177	978
	82 %	17 %	1 %	0 %	18 %	100 %

* 53 entreprises multi-établissements ont leur siège en Rhône-Alpes

Les grands établissements (1 000 salariés et plus) sont ensuite particulièrement concernés : 60 % des établissements ayant atteint un effectif d'au moins 1 000 salariés sont gérés par une entreprise extra-régionale à la fin de la période étudiée, contre seulement 16 % pour les petits établissements de moins de 200 salariés.

carte n° 3-1

Tableau 3-4 : Dernière implantation des sièges sociaux des établissements
selon l'effectif de l'établissement

Effectif maximal de l'établissement	Rhône-Alpes	Hors Rhône-Alpes			Ensemble France	Étranger	Ensemble
		Région parisienne	Autres départements	Total			
100-199 salariés	518	89	9	98	616	0	616
200-499 salariés	275	66	3	69	344	2	346
500-999 salariés	62	33	0	33	95	2	97
1 000-1 999 salariés	11	21	0	21	33	1	34
2 000-4 999 salariés	7	9	0	9	16	0	16
5 000 salariés et +	2	1	0	1	3	0	3
Total	875	219	12	231	1 106	5	1 111

NB : Pour une dizaine d'établissements, les effectifs ne sont pas connus et, pour 15 autres, la localisation du siège n'a pas été possible.

La même tendance s'observe dans la répartition des entreprises par effectifs : seulement 13 % des entreprises finales de moins de 200 salariés ont leur le siège à l'extérieur de la région contre 48 % pour les entreprises de 1 000 salariés et plus.

Tableau 3-5 : Dernière implantation des sièges sociaux des entreprises
selon l'effectif régional de l'entreprise

Effectif maximal de l'établissement	Rhône-Alpes	Hors Rhône-Alpes			Ensemble France	Étranger	Ensemble
		Région parisienne	Autres départements	Total			
100-199 salariés	458	60	7	67	525	0	525
200-499 salariés	252	53	4	57	309	0	309
500-999 salariés	58	21	0	21	79	2	81
1 000-1 999 salariés	15	15	0	15	30	0	30
2 000-4 999 salariés	12	9	0	9	21	1	22
5 000 salariés et +	2	3	0	3	5	0	5
Total	797	161	11	172	969	3	972

NB : Pour 6 entreprises, les effectifs ne sont pas connus et, pour 15 autres, la localisation du siège n'a pas été possible.

Les implantations de sièges extérieures à la région Rhône-Alpes sont en fait géographiquement très concentrées. L'implantation à l'étranger est juridiquement possible : la législation française n'oblige pas à créer une

filiale nationale pour gérer une usine même importante. L'entreprise se prive alors simplement de faire appel à des capitaux extérieurs par association avec des financiers locaux. Mais, le phénomène est d'une importance quantitativement marginale : au début de la période, on ne recense que 7 entreprises pour 9 établissements. La création de filiales nationales en diminue ensuite encore le nombre : en 1954, il ne reste que 3 entreprises gérant 5 établissements. L'« internationalisation » est de toute façon très limitée : toutes ces entreprises sont originaires d'un pays limitrophe unique, la Suisse. L'implantation n'est toutefois pas simplement transfrontalière : les sièges ne sont pas installés dans la Suisse romande voisine, mais dans les régions industrielles plus éloignées de Bâle et de Zürich, de culture alémanique. De plus, des établissements importants sont concernés comme l'usine chimique CIBA de Saint-Fons (640 salariés), les deux usines de tissages de soierie Schwartzembach en Isère (795) et surtout les deux usines dans l'Ain de la Société industrielle pour la schappe (2 315).

Le résultat le plus spectaculaire est la concentration des sièges des entreprises françaises extérieures à la région. La quasi-totalité d'entre elles ont leur siège dans un seul département : la Seine de l'époque, qui rassemblait la ville de Paris et la petite couronne (160 sur un total de 172 dans les autres régions métropolitaines⁷). Les autres départements français sont représentés de manière marginale, avec 11 entreprises réparties dans 9 départements (le Doubs et le Puy-de-Dôme dans deux cas ; l'Aisne, les Ardennes, la Meurthe-et-Moselle, le Nord, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin et la Haute-Vienne dans un seul). La centralisation française du pouvoir économique apparaît donc de manière flagrante. La quasi-totalité des grandes entreprises françaises avec des activités dispersées sur le territoire national ont, dès les années 1950, leur siège à Paris. Michelin, avec son siège à Clermont-Ferrand, constitue une importante exception, mais l'entreprise n'exploite pas d'établissement important dans la région Rhône-Alpes à cette époque⁸. Durant la période étudiée, le phénomène s'est accentué. Des entreprises comme les Aciéries de Longwy ou les Grands travaux de Marseille, par exemple, présentes dans le corpus régional, ont, dans l'entre-deux-guerres, transféré leur siège de leur ville d'origine éponyme à la capitale. Les quelques établissements qui restent gérés par des

7. Une 161^e entreprise a déménagé en 1949 son siège de Paris à Rueil-Malmaison dans le département voisin de la Seine-et-Oise.

8. La création de l'usine de Roanne (Loire) est postérieure au cadre chronologique de la constitution du corpus.

entreprises provinciales extérieures à la région sont relativement peu importants (cf. tableau 3-4), avec un maximum de 321 salariés. Plusieurs d'entre eux, exploités par des entreprises du Nord ou de l'Est de la France, se sont implantés dans la région lors de la Seconde Guerre mondiale, pour disposer d'une production en zone non occupée : c'est le cas de l'usine d'horlogerie Lip, originaire de Besançon, repliée à Valence, et probablement de l'entreprise ardennaise Grosselin & Dehaitre à Saint-Germain-Laval (Loire).

Parmi les entreprises finales, 27 ont abandonné, avant 1954, leur siège régional pour s'installer à Paris, alors que 8 seulement ont fait le mouvement inverse. Et encore cette statistique ne prend pas en compte le cas particulier des fusions amenant une nouvelle entreprise à gérer l'établissement : les 21 entreprises absorbantes extérieures à la région sont toutes parisiennes, contre seulement 7 des entreprises absorbées qui l'étaient déjà.

Les transferts de sièges vers la capitale n'ont pas commencé en 1920. Les mentions portées sur le registre de commerce (lieu de premier dépôt des actes de sociétés), complétées par d'autres informations, permettent de repérer au moins 11 cas antérieurs. Le phénomène, fréquent dans les années 1920 (8 cas⁹), se ralentit dans les années 1930 (3 cas¹⁰), s'interrompt sous l'Occupation¹¹, s'accélère dans l'après-guerre (14 cas entre l'automne 1944 et 1949) et s'arrête à nouveau ensuite, l'attraction parisienne opérant plutôt par des fusions-absorptions¹².

9. À ces 27 transferts d'entreprises finales entre 1921 et 1954, il faut ajouter le cas de deux entreprises initiales qui ont installé leur siège à Paris dans les années 1920 avant l'une (La Chaléassière) de céder en 1941 l'exploitation de ses établissements à Schneider et l'autre (Éts Jacob Holtzer) d'être intégrée en 1953 à la C^{ie} des forges et ateliers de la Loire (CFAL). Sept autres transferts sont également remis en cause au cours de la période, certains (les fabricants de chaussures Atlas et Unitas à Romans, la chapellerie Morreton à Chazelles-sur-Lyon) au bout d'un ou deux ans seulement, d'autres comme la Société grenobloise des gants d'étoffes Valisère (1929-1938) ou la Société d'électro-métallurgie de Montricher (déplacé en 1939 de Chambéry à Paris avant de revenir à Montricher en 1953) pour des durées plus longues. Enfin, les 27 transferts parisiens comptabilisés comme définitifs intègrent deux cas de retours temporaires au siège d'origine (les Éts Maréchal, installés à Paris depuis 1924, de retour à Vénissieux entre 1930 et 1932, et Delaroche & C^{ie}, éditeur du quotidien *Le Progrès*, à Paris depuis 1928, de retour à Lyon entre 1940 et 1948).

10. Auxquels s'ajoute un quatrième au début de l'année 1940 (Produits chimiques de Roche-la-Molière).

11. Marquée au contraire, en raisons de la présence de la plus grande partie de la région Rhône-Alpes en zone non occupée, par des transferts provisoires du siège de certaines entreprises parisiennes dans la région.

12. Le seul cas enregistré en 1953 ne correspond pas à un véritable transfert : formellement, la nouvelle CFAL se constitue par apport des établissements des Forges et aciéries de la Marine et de Saint-Étienne (siège à Saint-Chamond) aux Éts Jacob Holtzer, dont le siège est déjà installé à Paris depuis les années 1920 et qui sont transformés en CFAL.

Certains transferts correspondent à la prise de contrôle d'établissements extérieurs par acquisition ou absorption. Les É^{ts} Lumière de Lyon apportent ainsi en 1911 leurs usines régionales à une nouvelle société anonyme dont le siège parisien était déjà celui (45, rue de Rivoli à Paris) d'une autre fabrique de plaques, pellicules et papiers photographiques, les É^{ts} J. Jougla (usine à Joinville-le-Pont, Seine) qu'ils absorbent¹³. L'entreprise prend le nom d'Union photographique industrielle (É^{ts} Lumière & Jougla réunis) avant de revenir ensuite à sa raison sociale antérieure. De même, le transfert du fabricant lyonnais de matériel de travaux publics Pinguely à Paris en 1947 avait été décidé l'année précédente à l'occasion d'un important apport industriel (ateliers à Montluçon), effectué par la C^{ie} des forges de Châtillon-Commentry-Neuves Maisons (siège à Paris), qui entraîne un quadruplement du capital de 12 à 48 millions¹⁴. D'autres transferts entérinent formellement un déplacement, déjà engagé, des organes dirigeants de l'entreprise vers Paris : l'entreprise a acquis, par la création ou par l'intégration d'établissements extérieurs à sa région d'origine, une dimension nationale, et son bureau parisien tend à devenir le pôle de concentration de ses services administratifs centraux. Les Aciéries de Firminy abandonnent ainsi, en 1937, leur siège historique lyonnais (rue de la Bourse) qui apparaissait de plus en plus fictif, entre une usine mère dans la Loire, d'autres implantations industrielles dans le Massif Central et dans le Nord et une direction générale installée à Paris. De même, les cimenteries Lafarge, originaires de l'Ardèche, ont pris dans l'entre-deux-guerres une dimension nationale voire internationale par l'acquisition et la construction de nombreuses autres usines en métropole et en Afrique du Nord. La direction générale n'est plus, depuis longtemps, implantée dans la petite ville de Viviers-sur-Rhône lorsque le siège est formellement transféré à Paris en 1948.

Le transfert parisien peut aussi s'expliquer par l'ouverture à de nouveaux capitaux extérieurs. La Société des usines chimiques du Rhône, constituée sous la forme d'une société anonyme à Lyon en 1895 sur les bases d'une ancienne société en nom collectif, installe son siège à Paris dès 1906, bien avant sa fusion avec les établissements Poulenc frères en 1928 qui lui apporte sa première usine à l'extérieur de la région (à Vitry-

13. Même si formellement l'opération s'effectue sous la forme d'une fusion, les apports respectifs sont cependant très déséquilibrés : le nouveau capital de 6,72 millions est formé, outre un faible apport en espèces, d'apports en nature de 5,1 millions par Lumière et de 1,6 par Jougla ; acte de formation déposé le 6 avril 1911, TC de Lyon, ADR, 6U.

14. Elle a pris alors le nom de Pinguely-Ville-Gozet, du nom du quartier de Montluçon où sont installés les ateliers acquis.

sur-Seine)¹⁵. Le transfert coïncide avec la première cotation de ses actions sur le marché boursier. Les déplacements des sièges sociaux de la maison de soieries lyonnaise Ducharme, en 1922, ou celui du fabricant de toiles cirées Maréchal de Vénissieux, en 1924, correspondent à la transformation de sociétés de personnes en sociétés anonymes, rapidement cotées à la Bourse de Paris. De même, l'installation parisienne de l'entreprise chimique Progil, en novembre 1944¹⁶, annonce l'ouverture dans les années suivantes, grâce à de larges émissions publiques, d'un actionariat jusqu'alors concentré entre les descendants de la famille fondatrice Gillet. Progil rejoint dans la capitale les entreprises des autres branches du groupe, installées à Paris depuis 1936 à la suite de fusions¹⁷. Ces transferts parisiens correspondent bien à une perte de l'identité régionale des entreprises concernées. En France, un rang d'entreprise d'envergure nationale paraît difficile à tenir avec une implantation dirigeante provinciale. Il reste à préciser (cf. chapitre 6), en prenant en compte l'évolution de la composition du conseil d'administration, dans quelle mesure ce glissement vers Paris correspond à une véritable perte de contrôle par les intérêts régionaux. Le fait que certains transferts n'aient été (cf. note *supra*) que provisoires peut aussi accréditer l'hypothèse contraire.

À l'inverse, les transferts de sièges parisiens vers la région Rhône-Alpes sont plus rares (8 cas). Il s'agit, le plus souvent, de sociétés formées à Paris en raison de l'origine des fondateurs et des capitaux, mais dont l'activité industrielle s'effectue exclusivement dans la région Rhône-Alpes. Le siège social est, à un moment donné, regroupé avec celui de l'usine principale. C'est le cas, par exemple, de l'entreprise de Moulinage et retorderie de Chavanoz. Formée en SA à Paris en 1920, le transfert pro-

15. CAYEZ (Pierre), *Rhône-Poulenc 1895-1975*, Paris, A. Colin-Masson, 1988.

16. Il n'est pas impossible que la situation politique lyonnaise à la Libération joue également un rôle. Sous la houlette d'un commissaire de la République proche du Parti communiste, Yves Farge, une répression sévère de la collaboration patronale est menée à cette époque, sous la forme de nombreuses arrestations d'industriels et de mises sous séquestre d'entreprises. Les Gillet, qui sont particulièrement visés par les attaques de la presse communiste comme détenteurs d'un « trust » compromis, sont probablement tentés d'éloigner au moins formellement la direction de leur entreprise chimique des griffes des nouvelles autorités lyonnaises. Le cas de la grande entreprise de BTP Chemin est encore plus net. Son transfert parisien en 1946 intervient alors que son patron homonyme est provisoirement interdit de gestion par un arrêté d'Yves Farge pris dans le cadre des mesures d'épuration ; cf. JOLY (Hervé), « L'épuration économique a bien (provisoirement) existé : l'exemple de la région Rhône-Alpes » in BARUCH (Marc Olivier) (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003, p. 301-335.

17. Cf. chapitre 2 : la teinture avec les Blanchisseries et teintures de Thaon (Vosges), les Textiles artificiels d'Izieux avec les Textiles artificiels de Givet (Ardennes).

visoire de son siège dans la petite ville de Chavanoz (Isère) pendant l'Occupation¹⁸ devient définitif en 1948. Ce sont les mêmes circonstances historiques qui amènent la Société des véhicules électriques industriels (SOVEL), fondée à Paris en 1925, à installer définitivement son siège, en 1940, dans son usine principale de Villeurbanne. L'importance d'un contexte particulier montre bien le caractère exceptionnel de ce mouvement en sens inverse.

L'implantation du siège social à Paris concerne logiquement de manière privilégiée les grands établissements et les grandes entreprises, dans la mesure où elle rassemble la plupart des implantations extérieures à la région Rhône-Alpes, qui présentent la même tendance. Elle représente 40 % des établissements exploités par des entreprises qui en possèdent plusieurs dans le corpus régional et 36 % de ces entreprises multi-établissements, contre seulement 15 % des établissements uniques et des entreprises mono-établissements. Quatre des sept entreprises qui exploitent à la fin de la période étudiée cinq établissements et plus ont leur siège à Paris. De même, 58 % des établissements et 47 % des entreprises qui ont dépassé 1 000 salariés dépendent d'un siège parisien, alors que les pourcentages ne sont respectivement que de 17 et 13 % pour les établissements et les entreprises de moins de 200 salariés. Un établissement géré en dernier par une entreprise parisienne a ainsi un effectif médian de 245, contre 174 pour un établissement toujours dépendant d'une entreprise rhônalpine.

La probabilité qu'une entreprise ait un autre établissement important (au moins 50 salariés) en dehors de la région Rhône-Alpes est également très dépendante de l'implantation du siège social : compte tenu des cas incertains, elle est comprise entre 59 et 63 % pour les entreprises parisiennes contre seulement entre 5 et 7 % pour les entreprises rhônalpines¹⁹. Ces dernières n'ont d'ailleurs souvent qu'un établissement extérieur dans des départements limitrophes (trois cas en Haute-Loire, deux en Saône-et-Loire et dans le Jura et un en Allier) qui ne suffit pas à donner un caractère national à leur activité. Seules trois entreprises dont le siège est resté jusqu'en 1954 dans la région Rhône-Alpes ont plus de deux établissements extérieurs à la région : les papeteries Navarre (au moins 7 établissements), Pechiney (8) et le Crédit Lyonnais (grandes agences et directions locales dans toutes les grandes villes).

18. Les autres transferts de siège vers la zone non occupée n'ont pas été pris en compte lorsqu'ils sont restés explicitement provisoires, sans entraîner de radiation de l'inscription parisienne au registre du commerce. L'ensemble des sociétés du groupe Gillet ont ainsi installé leurs sièges à Izieux (Loire) entre 1940 et 1944, la majorité de leurs usines se trouvant à cette époque dans la région Rhône-Alpes.

19. Seules les entreprises dites finales sont ici considérées.

La diversité est plus grande pour les entreprises parisiennes. Vingt-trois n'ont certes, en plus de leur(s) établissement(s) rhônalpin(s), qu'un établissement dans l'actuelle région Île-de-France²⁰. En revanche, 43 entreprises, au moins, ont apparemment plus de trois établissements importants en dehors de la région Rhône-Alpes : dès les années 1940, les Papeteries de France en avaient 5, la CEGEDUR 6, les Ciments Lafarge 8 et le nombre d'établissements extérieurs est au moins aussi important pour les entreprises comme la CGE, Tréfileries du Havre, Kuhlmann, Saint-Gobain, Gillet-Thaon, Air Liquide, Schneider, etc²¹. La région parisienne concentre également la plupart des entreprises à réseaux disposant par nature d'établissements essaimés sur le territoire : entreprises automobiles avec leurs propres garages (Citroën, Renault), entreprises de BTP à l'activité nationale avec dépôts régionaux multiples (GTM, SGE), chaînes de grands magasins (Au Printemps, Aux Dames de France, Prisunic), banques nationales avec agences dans les grandes villes (à la seule exception du Crédit lyonnais), etc.

Parmi les 53 entreprises multi-établissements dont le siège social est resté en Rhône-Alpes, 12 exploitent trois établissements du corpus et plus, et 8 quatre et plus. Plusieurs de ces dernières ont des activités industrielles qui ne sortent pas du cadre régional. La SABTI gère ainsi les établissements de teinture de coton hérités par le groupe Gillet après une succession de fusions avec d'autres entreprises régionales dans les années 1920 et 1930, à Villefranche-sur-Saône, Thizy, Roanne et Lyon. De même, des entreprises textiles lyonnaises comme la maison de soieries Vautheret, Gros & Laforge (4 établissements dans la région) et la Manufacture de velours et peluches J. B. Martin (5 établissements) n'ont pas d'implantation extérieure. Seules 5 entreprises exploitant au moins quatre établissements ont conservé, jusqu'en 1954, leur siège dans la région Rhône-Alpes, malgré une implantation véritablement dispersée sur le territoire national²² :

– les Manufactures réunies de tresses et lacets (4 usines dans la région et d'autres dans le Gard, l'Hérault et l'Aube) ;

20. Dans les départements de la Seine (18 entreprises), de la Seine-et-Oise (4) et de la Seine-et-Marne (1).

21. Les sources manquent pour déterminer exactement ce nombre, en raison du caractère fluctuant des effectifs et de l'activité des petites usines.

22. S'y ajoutaient, jusqu'à l'apport à la C^{ie} des ateliers et forges de la Loire dont le siège est parisien en décembre 1953, les Forges et aciéries de Marine-Homécourt (devenue en 1952 Marine et Saint-Étienne), avec un siège à Saint-Chamond et une direction générale à Paris, qui exploitaient 4 établissements dans le corpus régional et cinq autres dans les départements de la Gironde, la Meurthe-et-Moselle, le Nord, les Pyrénées-Atlantiques et la Seine.

- les Filatures de schappe (4 usines dans la région et trois autres dans l’Aube, le Gard et le Nord) ;
- les papeteries Navarre (4 usines dans la région, au moins 7 dans différents départements métropolitains : Aisne, Aube, Gironde, Seine-Maritime, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne) ;
- Pechiney (6 usines dans la région et 8 autres dans le Sud-Est, les Pyrénées et dans la Seine) ;
- le Crédit Lyonnais (agences importantes dans toutes les grandes villes françaises).

Les sièges régionaux de plusieurs d’entre elles correspondent toutefois plus à une tradition historique qu’à la réalité de l’organisation du pouvoir. Le Crédit Lyonnais et Pechiney ont ainsi conservé leur siège social originel à Lyon, les papeteries Navarre ont gardé un siège lyonnais transféré de Voiron (Isère) en 1919 à la suite de l’absorption d’une première entreprise extérieure à la région, mais les directions générales sont installées depuis longtemps à Paris²³. Si la tenue de l’assemblée générale annuelle et de quelques séances du conseil d’administration au siège social suffit à lui donner un caractère non fictif, le pouvoir dirigeant a, à l’évidence, rejoint la capitale. Seules les directions des Filatures de schappe et des Manufactures réunies de tresses et lacets restent apparemment implantées dans la région, mais ce sont des entreprises plutôt en déclin qui ont déjà fermé plusieurs usines dans l’entre-deux-guerres. À l’encontre de la théorie juridique, le siège social n’est donc pas un indicateur complètement fiable de la localisation géographique du pouvoir dirigeant ; l’origine géographique des administrateurs est à prendre en compte à titre complémentaire (cf. chapitres 5 et 6). La dissociation siège social formel / direction générale effective apparaît cependant exceptionnelle dans le corpus, d’autant plus que plusieurs « régularisations » sont intervenues avant 1954 (cf. les cas évoqués des Aciéries de Firminy, des Cimenteries Lafarge et de Marine-Homécourt). De nombreuses autres entreprises régionales ont bien une adresse parisienne, mais elle est présentée comme un « bureau », une « agence » ou une « représentation » qui ne semble pas avoir les mêmes implications en termes de pouvoir. Le caractère très discriminant de l’implantation du siège social au regard de variables comme le nombre d’établissements ou la taille montre bien la pertinence de ce critère.

23. Les notices dans les annuaires de sociétés comme, par exemple, l’édition 1943 de l’*Annuaire SEF* l’indiquent explicitement.

Les nationalisations des houillères et du gaz-électricité, en 1946, ont également fortement contribué à diminuer le nombre de très grands établissements (plus de 2 000 salariés) restés sous contrôle régional, avec l'intégration de quatre importantes mines et de la C^{ie} du Gaz de Lyon²⁴ dans les nouvelles entreprises nationales²⁵. En 1954, il ne restait donc plus que quatre très grands établissements exploités par une entreprise régionale : l'usine Berliet de Vénissieux, celles de Merlin & Gerin (construction électrique) à Grenoble et de Manufrance à Saint-Étienne et les draperies Pascal-Valluit à Vienne. Ces entreprises ont en commun de n'avoir à l'époque qu'une implantation industrielle presque exclusivement locale²⁶.

Les implantations des sièges se répartissent très inégalement selon les secteurs. Si les entreprises régionales sont majoritaires dans tous les secteurs, il existe de fortes distorsions, proportionnelles à l'importance de l'immobilisation du capital. Les sièges parisiens sont ainsi quasiment absents dans la confection (1 %) ou les cuirs (5 %), rares dans l'industrie textile (9 %), peu nombreux dans la construction mécanique (14 %) ou le BTP (12 %), autant de branches à faible intensité capitaliste.

En revanche, les sièges parisiens sont bien représentés dans les mines et l'énergie (39 %), dans les branches industrielles les plus exigeantes en capitaux, comme la sidérurgie-métallurgie (45 %), la construction électrique (41 %) ou la chimie (50 %) et, pour le secteur tertiaire, dans les banques (40 %) et le commerce (33 %) avec en particulier les chaînes de grands magasins de centre-ville (Le Printemps, Aux Dames de France, Prisunic). Le poids parisien est d'autant plus grand que, dans ces branches, les plus grands établissements sont souvent concernés. L'attraction parisienne particulièrement forte dans les secteurs en expansion dans l'entre-deux-guerres (électrométallurgie, construction électrique, électrochimie, textiles artificiels, grands magasins) suggère que la dépendance de l'économie régionale par rapport à la capitale tend à s'accroître.

24. L'ensemble de son personnel lyonnais est considéré comme appartenant à un même établissement, l'entreprise exploitant par ailleurs une petite distillerie de goudron dans la commune voisine de Saint-Fons (130 salariés).

25. Dans l'étude, la dernière situation prise en compte est toutefois celle à la veille de la nationalisation, les monopoles publics EDF-GDF et Charbonnages de France n'étant pas intégrés comme entreprises gérant des établissements du corpus.

26. Sous réserve d'une petite usine à Courbevoie (Seine) pour Berliet dont l'effectif n'est pas connu et d'un important dépôt parisien pour Manufrance.

Tableau 3-6 : Dernière implantation des sièges sociaux des entreprises selon les secteurs et branches d'activités

Secteurs et branches d'activités	Rhône-Alpes		Région parisienne		Autres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mines, énergie	14	61 %	9	39 %	0	0 %	23	100 %
Sidérurgie, métallurgie	17	55 %	14	45 %	0	0 %	31	100 %
Transformation de l'acier, construction mécanique	160	83 %	27	14 %	6	3 %	193	100 %
Construction électrique	20	59 %	14	41 %	0	0 %	34	100 %
Verre, céramique, matériaux de construction	27	75 %	8	22 %	1	3 %	36	100 %
BTP	44	88 %	6	12 %	0	0 %	50	100 %
Chimie, caoutchouc	24	48 %	25	50 %	1	2 %	50	100 %
Agroalimentaire	29	88 %	4	12 %	0	0 %	33	100 %
Textile	252	90 %	24	9 %	5	2 %	281	100 %
Confection	66	99 %	1	1 %	0	0 %	67	100 %
Cuirs et peaux	55	95 %	3	5 %	0	0 %	58	100 %
Papeteries	26	79 %	7	21 %	0	0 %	33	100 %
Imprimeries, presse	15	88 %	2	12 %	0	0 %	17	100 %
Bois, industries diverses	12	80 %	3	20 %	0	0 %	15	100 %
Commerce	21	64 %	11	33 %	1	3 %	33	100 %
Banques	6	60 %	4	40 %	0	0 %	10	100 %
Transport, autres services	13	93 %	1	7 %	0	0 %	14	100 %
Total	801	82 %	163	17 %	14	1 %	878	100 %

NB : Implantation du siège non connue pour 15 entreprises finales.

Ce décalage sectoriel se retrouve dans la répartition géographique de la dépendance parisienne des établissements. Elle est la plus faible dans les départements aux industries plutôt anciennes comme la Loire (15 %), ou plutôt légères comme la Drôme (8 %) ou la Haute-Savoie (14 %). Elle est proche de la moyenne en Isère (18 %), qui associe industries anciennes et nouvelles, et la dépasse dans le Rhône (24 %) et dans l'Ain (29 %) où des industries nouvelles comme la construction électrique ou la chimie sont plus développées ; elle atteint son maximum en Savoie (43 %), très orientée vers les industries issues de l'hydroélectricité. La proportion d'établissements sous contrôle parisien est inexistante dans des villes aux monoindustries anciennes comme Romans (chaussures)²⁷ ou Vienne

27. Deux entreprises ont bien transféré leur siège à Paris en 1935 et 1949, mais ce fût pour une durée brève de respectivement un et deux ans.

(draperies) et elle est, à l'inverse, la plus élevée dans les communes de la banlieue lyonnaise où se concentrent en particulier l'industrie chimique et la construction électrique (6 établissements sur 13 à Vénissieux, 5 sur 9 à Saint-Fons). Alors que Roanne (8 %) et Saint-Étienne (15 %) restent à des niveaux faibles, Lyon (24 %) est la seule grande ville à dépasser la moyenne régionale. Le secteur d'activités est donc bien la variable déterminante.

Tableau 3-7 : Dernière implantation des sièges sociaux des établissements selon la localisation départementale de l'établissement

Départements	Rhône-Alpes		Paris		Autres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ain	27	66 %	12	29 %	2	5 %	41	100 %
Ardèche	48	79 %	13	21 %	0	0 %	61	100 %
Drôme	71	91 %	6	8 %	1	1 %	78	100 %
Isère	186	80 %	41	18 %	4	2 %	231	100 %
Loire	231	83 %	42	15 %	5	2 %	278	100 %
Rhône	255	75 %	82	24 %	5	1 %	342	100 %
Savoie	30	57 %	23	43 %	0	0 %	53	100 %
Haute-Savoie	32	86 %	5	14 %	0	0 %	37	100 %
Total	880	79 %	224	20 %	17	1 %	1121	100 %

NB : Pour 15 établissements, le siège social n'a pu être localisé

L'existence d'établissements contrôlés par des entreprises parisiennes qui ne sont pas originaires de la région Rhône-Alpes²⁸ repose sur deux filières principales²⁹. La première est un mouvement de sortie de l'aire régionale : ces établissements ont été créés par des entreprises d'origine régionale et, dans un second temps, ont été placés sous la dépendance d'une entreprise parisienne, à la suite d'une cession de l'établissement par une entreprise d'origine régionale (4 cas), ou surtout d'une absorption de l'entreprise d'origine régionale par une entreprise parisienne (29 cas). Avec la seconde filière, la plus fréquente, le mouvement est inverse.

28. Sur 224 établissements finalement contrôlés par des sièges parisiens, au moins 54 dépendent d'entreprises qui ont leurs origines dans la région Rhône-Alpes, c'est-à-dire dont le siège social a été transféré à Paris avant 1954 (35 à titre de premier établissement originel, 11 comme autre établissement créé ultérieurement, 1 par acquisition à une entreprise parisienne et 9 par absorption d'une autre entreprise régionale). Il reste donc 270 établissements qui ne sont pas apparemment gérés par des entreprises d'origine régionale.

29. Une consultation partielle des actes de sociétés avant la création du registre de commerce a permis de reconstituer en partie l'historique de ces établissements.

L'établissement a été créé par l'entreprise parisienne³⁰ qui l'exploite³¹, qu'il s'agisse de son premier établissement (27 cas) ou d'un établissement secondaire (91 cas). Même si ce dernier mouvement est probablement surestimé par un manque d'informations anciennes³², l'implantation parisienne n'apparaît donc pas seulement comme le résultat d'une régression de l'autonomie régionale. Elle a aussi participé au développement d'activités nouvelles grâce à l'installation d'industries déjà existantes par ailleurs, ou de création de nouvelles industries par des investisseurs extérieurs à la région Rhône-Alpes. Ces derniers profitent de ressources propres à la région, comme, par exemple, la force hydraulique alpine, pour investir dans l'électrochimie ou l'électrométallurgie : c'est le cas des usines de Livet-et-Gavet (Isère) et de Bozel (Savoie), construites respectivement par la C^{ie} universelle d'acétylène et d'électro-métallurgie et la Société générale d'électrochimie (future Bozel-Maletra), fondées toutes deux à Paris en 1898³³.

Les intérêts parisiens n'ont donc pas qu'une fonction « prédatrice », ils ont aussi un rôle moteur dans le développement de l'économie régionale. De manière générale, l'implantation parisienne de la direction générale est génératrice de ressources intéressantes pour l'entreprise, à travers la proximité avec des partenaires potentiels comme les administrations ministérielles, les grandes banques ou les fédérations professionnelles. Elle est susceptible de procurer un accès plus facile aux débouchés commerciaux, aux capitaux financiers ou aux aides publiques. Mais l'éloignement du pouvoir de décision ne représente-t-il pas aussi un facteur de fragilité ? Des dirigeants plus lointains pourraient en effet se sentir moins concernés par le devenir d'un établissement local pas nécessairement indispensable à l'entreprise. Existe-t-il un taux de mortalité différent pour les établissements d'origine parisienne ? Parmi les 81 établissements connus comme disparus en 1951, 9 seulement dépendaient en 1931 ou en

30. D'origine parisienne ou, du moins, extérieure à la région Rhône-Alpes.

31. Ou par une précédente entreprise parisienne qui a cédé cet établissement à une seconde entreprise parisienne (3 cas) ou a été absorbée (1 cas).

32. Le fait que l'établissement ait été depuis longtemps apporté à l'entreprise parisienne considérée par une entreprise régionale peut, faute d'une consultation systématique des actes de sociétés, ne pas avoir été repéré. Il est par ailleurs parfois difficile de faire la différence entre simple réutilisation d'installations ou de locaux existants sans continuité économique de l'activité et poursuite de l'activité après cession ou fusion.

33. Cf. JOLY (H.) « Les origines des entreprises électrométallurgiques et électrochimiques des Alpes du Nord (fin XIX^e-début XX^e siècles) : l'exception au modèle dominant », in JOLY (H.), GIANDOU (Alexandre) et al. (éd.), *Des barrages, des usines et des hommes. L'industrialisation des Alpes du Nord entre ressources locales et apports extérieurs*, Études offertes au professeur Henri Morsel, Grenoble, PUG, 2002, p. 117-135.

1941 d'une entreprise parisienne. Cette proportion de 11 % apparaît plus faible que celle de l'ensemble des établissements sous contrôle parisien à cette époque (de l'ordre de 18 %). Même l'ajout de toutes les disparitions incertaines en 1951 (9 établissements gérés par des entreprises parisiennes sur 52) ne porterait la proportion qu'à un maximum de 14 %³⁴. De plus, certains établissements gérés par des entreprises parisiennes avaient par nature une existence provisoire dans la mesure où ils correspondaient à des implantations repliées en zone non occupée³⁵. La très grande majorité des établissements disparus étaient exploités par des entreprises régionales. L'éloignement du pouvoir de contrôle n'apparaît donc pas comme un facteur de mortalité, au contraire. L'éloignement restait, il est vrai, limité au cadre national³⁶, avec les possibilités correspondantes d'interventions politiques pour les élus locaux concernés. Le cadre chronologique retenu est aussi trop restreint. Il faudrait une étude complémentaire pour mesurer, après 1954, la résistance comparée des établissements face aux restructurations des industries traditionnelles à partir des années 1960 et à la crise économique des années 1970.

Même si le siège extrarégional est particulièrement représenté parmi les établissements les plus importants et les secteurs les plus dynamiques dans l'entre-deux-guerres, le modèle dominant reste, jusqu'à la fin de la période étudiée, l'exploitation par des entreprises régionales. Il faut maintenant préciser l'implantation des directions générales dans l'espace régional. Se confondent-elles avec le lieu d'exploitation, dont on a décrit la dispersion géographique (cf. chapitre 1), ou sont-elles au contraire concentrées dans certains centres urbains ?

FORTE DISPERSION RÉGIONALE ET ATTRACTION LYONNAISE

La prédominance des mono-établissements confondus avec le siège social dans le corpus induit une dispersion géographique des sièges sociaux dans la région proche de celle des établissements (cf. chapitre 1).

34. L'absence de source permettant de connaître de manière certaine la disparition d'un établissement, surtout s'il dépend d'une entreprise qui en exploite plusieurs, impose de considérer ces résultats avec prudence.

35. On recense au moins trois cas parmi les établissements connus comme disparus en 1951 et trois autres parmi ceux dont la disparition est incertaine.

36. Le nombre d'établissements gérés depuis l'étranger est, par ailleurs, trop faible pour que les effets d'un éloignement extra-national du pouvoir soient mesurés.

Parmi les 1 136 établissements du corpus répartis dans 315 communes, 875 (77 %) sont exploités à la fin de la période étudiée par des entreprises régionales, dont 690 (62 %) par une entreprise ayant un siège confondu avec l'établissement, ou du moins implanté dans la même commune (cf. tableau 3-1). Cette superposition établissement/siège concerne donc 79 % des seuls établissements exploités par des entreprises régionales, et surtout 87 % des établissements dépendant d'entreprises gérant un seul établissement dans le corpus. La diversité des implantations des sièges est cependant, en raison à la fois des entreprises à établissements multiples et des entreprises extrarégionales, moins grande que celle des établissements : les 801 entreprises (finales) avec un dernier siège dans la région sont réparties dans 185 communes (contre 312 abritant au moins un établissement).

Quelle est la répartition géographique exacte des sièges ? Il existe des sièges d'entreprises dans tous les départements de la région, mais le ratio nombre de sièges / nombre d'établissements varie sensiblement, d'un maximum de 0,88 dans le Rhône à 0,41 dans la Savoie, l'Ain étant le seul autre département à avoir moins d'un siège pour deux établissements (0,49). On retrouve ici la dépendance particulièrement forte de la Savoie par rapport à des entreprises parisiennes, alors que le Rhône apparaît comme un pôle de concentration du pouvoir.

Tableau 3-8 : Implantations départementales des établissements et des sièges sociaux

Départements	Nombre d'établissements	Nombre de sièges sociaux	Ratio sièges / établissements
Ain	41	20	0,49
Ardèche	62	39	0,63
Drôme	78	58	0,74
Isère	234	133	0,57
Loire	284	196	0,69
Rhône	344	303	0,88
Savoie	54	22	0,41
Haute-Savoie	39	30	0,77
Total	1136	801	0,71

À l'échelle de l'arrondissement, seul celui qui n'a pas d'établissement dans le corpus (Gex dans l'Ain) n'est pas représenté, mais près d'un tiers (8 sur 25) abritent moins de 5 sièges, contre deux seulement pour les établissements. Les arrondissements qui ont le ratio siège / établissements le plus faible sont à nouveau en Savoie, avec Albertville (0,17) et Saint-Jean-de-Maurienne (0,24). L'arrondissement de Lyon a le ratio le plus élevé (0,89), suivi par celui d'Annecy (0,84), de Saint-Julien-en-Genevois (0,80, avec des effectifs faibles) et Villefranche-sur-Saône (0,79). Il est remarquable que des arrondissements peu urbanisés, comme ceux de La-Tour-du-Pin (22 sièges), Montbrison (19) ou Privas (17), ont un nombre de sièges élevé.

Le nombre de cantons impliqués par l'implantation d'un siège est plus faible (107 contre 147 abritant au moins un établissement), mais il reste élevé, 44 % des cantons de la région en hébergeant au moins un. La dispersion est notamment forte dans l'Isère (23 cantons) et la Loire (18). Ce sont la Savoie et l'Ardèche qui perdent le plus de cantons par rapport à l'implantation des établissements.

Tableau 3-9 : Implantations départementales des établissements et des sièges sociaux par canton et par commune

Départements	Nombre de cantons (hors intra-urbains) (1936)	Nombre de cantons avec É ^{ts}	Nombre de cantons avec sièges	Nombre de communes (1936)	Nombre de communes avec É ^{ts}	Nombre de communes avec siège
Ain	36	13	10	458	21	11
Ardèche	31	21	11	349	33	25
Drôme	28	16	10	378	28	16
Isère	42	30	23	566	79	41
Loire	29	23	18	338	66	38
Rhône	22	18	17	269	39	31
Savoie	28	16	9	330	33	11
Haute-Savoie	27	10	9	315	13	12
Total	243	147	107	3 003	312	185

Parmi les 54 cantons qui ont plus de 5 établissements, un seul (Moutiers en Savoie) n'a aucun siège et 21 autres moins de cinq. Quatre cantons (Romans, Vienne, Saint-Rambert-sur-Loire, Chazelles-sur-Lyon et Cluses) ont un nombre de sièges équivalent à celui de leurs établissements. Quatre d'entre eux correspondent à des bassins monoindustriels

dans lesquels les entreprises locales occupent une place hégémonique : la chaussure à Romans, la draperie à Vienne, la chapellerie à Chazelles-sur-Lyon et le décolletage à Cluses. Seule la commune de Lyon (assimilée à un seul canton ici³⁷) a un nombre de sièges supérieur à celui des établissements (ratio de 1,09) : la fonction de pôle d'attraction joué par la plus grande ville régionale apparaît donc nettement. À l'inverse, 9 cantons perdent au moins quatre cinquièmes de leurs établissements (ratio inférieur ou égal à 0,2). C'est bien sûr le cas en Savoie, dans la vallée de l'Arc, dans le canton de Saint-Jean-de-Maurienne (2 sièges contre 10 établissements) ou en Isère, dans la vallée de la Romanche, dans celui de Bourg-d'Oisans (1 contre 6), où sont implantées des industries électro-métallurgiques et électrochimiques, mais aussi dans des cantons dominés par l'industrie textile comme ceux de Saint-Symphorien de Lay dans la Loire (1 contre 9) ou de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs dans l'Isère (1 contre 7).

À l'échelle communale, la dispersion apparaît encore plus forte, notamment dans des départements comme l'Isère (41 communes) ou la Loire (38 communes). Les chefs-lieux de cantons ne constituent apparemment pas plus que les sous-préfectures ou les préfectures des pôles d'attraction du pouvoir économique. Il n'y a cependant plus que 22 communes à avoir au moins 5 sièges, contre 35 pour les établissements. Les déficits les plus importants s'observent dans les communes proches de grandes villes, comme Vénissieux (5 sièges contre 13 établissements) ou Saint-Fons (2 contre 9) dans l'agglomération lyonnaise, ou à Vizille (1 contre 6) près de Grenoble : l'attraction de la ville-centre s'y conjugue à l'importance des secteurs les plus dépendants d'entreprises parisiennes (construction électrique, chimie). Comme pour les cantons, des villes dominées par des monoindustries ont les ratios les plus élevés : outre Chazelles-sur-Lyon, Vienne et Romans déjà évoquées, on relève la présence de Cours (Rhône), spécialisée dans l'industrie des couvertures. Elles apparaissent comme des centres industriels relativement autonomes : les 18 entreprises de chaussures de Romans ont toutes leur siège dans la ville, de même que 11 des 12 entreprises de draperies de Vienne³⁸.

Bron reste la seule ville régionale de plus de 10 000 habitants dépourvue en 1936 d'implantation de sièges comme d'établissements. De manière générale, les communes de l'agglomération lyonnaise ou du bassin minier stéphanois ont les déficits les plus importants. Alors que les

37. Rappelons (cf. chapitre 1) que les différents cantons à l'intérieur d'une même grande ville ont été considérés comme une seule entité.

38. Une seule appartient à l'entreprise de confection Conchon-Quinette de Clermont-Ferrand.

villes de villégiature (Aix-les-Bains et Thonon-les-Bains) restent bien sûr à des niveaux faibles, les préfectures à dominante administrative comme Valence, Chambéry, Annecy ou Bourg-en-Bresse occupent une place relative plutôt meilleure, dans la mesure où elles conservent un nombre de sièges proche de celui, peu élevé, de leurs établissements.

Tableau 3-10 : Implantations des établissements et des sièges sociaux dans les communes de plus de 10 000 habitants

Communes	Départements	Population au recensement de 1936	Nombre d'Éts	Nombre de sièges sociaux	Ratio sièges / Éts
Lyon	69	570 622	187	203	1,09
Saint-Étienne	42	190 236	98	80	0,82
Grenoble	38	95 806	60	49	0,82
Villeurbanne	69	81 322	57	41	0,72
Roanne	42	41 460	36	32	0,89
Valence	26	36 582	17	15	0,88
Chambéry	73	28 073	15	11	0,73
Vienne	38	25 436	16	17	1,06
Bourg-en-Bresse	01	24 746	7	6	0,86
Annecy	74	23 293	12	11	0,92
Firminy	42	20 257	6	3	0,50
Romans	26	19 489	23	23	1,00
Villefranche-sur-Saône	69	18 871	13	10	0,77
Oullins	69	16 734	3	2	0,67
Vénissieux	69	16 337	13	5	0,38
Caluire-et-Cuire	69	15 760	3	3	1,00
Annonay	07	15 669	13	11	0,85
Montélimar	26	15 187	3	4	1,33
Le Chambon-Feugerolles	42	14 802	7	6	0,86
Saint-Chamond	42	14 711	11	10	0,91
Rive-de-Gier	42	14 483	12	8	0,67
Givors	69	13 378	9	3	0,33
Bron	69	13 161	0	0	/
Aix-les-Bains	73	12 889	3	2	0,67
Voiron	38	12 444	11	6	0,55
Thonon-les-Bains	74	12 183	2	2	1,00
Saint-Fons	69	10 395	9	2	0,22
Tarare	69	10 395	5	4	0,80
Oyonnax	01	10 166	3	3	1,00
La Ricamarie	42	10 162	4	1	0,25

Plus d'un quart (29 %) des sièges sociaux sont localisés dans des communes de moins de 10 000 habitants, et 17 % dans des communes de moins de 3 500 habitants. Même les villages de moins de 1 000 habitants ne sont

guère plus mal lotis (4 %) que pour l'implantation des établissements (6,2 %), deux communes de cette taille, La Sône (Isère) et Flaviac (Ardèche), abritant d'ailleurs les sièges de deux entreprises. La direction d'une entreprise importante peut donc être installée dans des petites communes, qui ne se trouvent pas toutes à proximité de grandes villes. La présence d'un minimum de ressources locales (agence bancaire, chambre et tribunal de commerce) n'apparaît pas nécessaire à la direction des affaires. Le phénomène d'attraction urbain existe, mais il est d'une ampleur limitée.

Tableau 3-11 : Établissements et sièges sociaux selon la population des communes d'implantation

Taille des communes	Établissements		Nombre de communes avec siège	Sièges sociaux	
	Nombre	%		Nombre	%
- 1 000 habitants	71	6,2 %	27	29	4 %
1 000-3 499 habitants	244	21,5 %	83	109	14 %
3 500-9 999 habitants	164	14,4 %	46	90	11 %
10 000 habitants et +	547	48,2 %	29	573	72 %
Total	1136	100 %	185	801	100 %

La distanciation entre l'établissement et son siège n'a, dans les entreprises régionales, qu'une ampleur limitée, avec moins d'un quart (21 %) des établissements qui sont concernés (99 mono-établissements et 91 multi-établissements).

Tableau 3-12 : Dernière implantation des sièges sociaux des établissements selon le type d'entreprises régionales

Types d'entreprise	Siège social des établissements			Total
	Même commune	Même département	Même région	
Mono-établissements	649	44	55	748
Multi-établissements	41	38	53	132
Total	690	82	108	880
		190		

Le phénomène est cependant non négligeable et il mérite une étude spécifique. Quelles sont les communes qui « perdent » ainsi des sièges et quelles sont celles qui en « gagnent » ? Quelle est la répartition sectorielle des activités concernées ?

carte n° 3-2

Cent trente-cinq communes ont un établissement qui est, à la fin de la période étudiée, exploité par une entreprise dont le siège se trouve dans une autre commune de la région (en abrégé : « dont elles n’ont pas le contrôle ») ; elles se répartissent entre 59 pour lesquelles le siège se trouve dans le même département et 91 dans un autre département de la région³⁹. La répartition par taille montre que les communes de plus de 10 000 habitants (14 concernées) ne perdent ainsi le contrôle que de 49 établissements. Villeurbanne (12), Lyon (7), Roanne (6), Saint-Étienne, Grenoble et Voiron (4) en perdent le plus. Une part importante de ces distanciations siège / établissements (31 sur 49) ont de plus une portée géographique très limitée dans la mesure où ils ne sortent pas du cadre de l’agglomération lyonnaise ; les douze établissements villeurbannais dépendent notamment tous d’un siège lyonnais, alors qu’en sens inverse trois établissements lyonnais sont dans ce cas.

Les établissements dépendant d’un autre siège régional sont situés, pour près des trois-quarts d’entre eux, dans des communes de moins de 10 000 habitants. Le contrôle de 26 établissements échappe ainsi à 25 villages de moins de 1 000 habitants et ce déficit bénéficie moins à une autre ville du département (7 cas seulement), chef-lieu de canton ou préfecture par exemple, qu’à une commune d’un autre département (19 cas). Lorsque le contrôle est local, il est généralement implanté, pour des raisons évidentes de commodité, là où se trouve l’exploitation principale. Lorsque, dans ces petites communes, le contrôle ne s’exerce pas sur place, il est alors géographiquement plus éloigné que le département.

Tableau 3-13 : Communes avec établissements gérés par un siège régional distinct selon la population

Taille des communes	Nombre de communes avec au moins un établissement dans le corpus	Nombre de communes avec au moins un établissement géré par un siège régional distinct		
		Total*	Même département	Autre département de la région
- 1 000 habitants	61	25	7	18
1 000-3 499 habitants	164	67	27	44
3 500-9 999 habitants	58	29	15	21
10 000 habitants et +	29	14	10	8
Total	312	135	59	91

* Le total n’est pas nécessairement égal à la somme des deux colonnes suivantes, une même commune pouvant abriter à la fois le siège d’un établissement dans le même département et dans un autre département.

Tableau 3-14 : Établissements dépendants de sièges régionaux distincts
selon la population de la commune

Taille des communes	Nombre d'établissements implantés	Nombre d'établissements gérés par un siège régional distinct		
		Total	Même département	Autre département de la région
- 1 000 habitants	71 (6 %)	26 (14 %)	7	19
1 000-3 499 habitants	244 (21 %)	73 (28 %)	28	45
3 500-9 999 habitants	164 (14 %)	42 (32 %)	17	25
10 000 habitants et +	547 (48 %)	49 (26 %)	30	19
Total	1 136 (100 %)	190 (100 %)	82	108

Trente-huit communes hébergent ces sièges régionaux distincts des établissements, mais la répartition est très inégale. Vingt-huit ne contrôlent ainsi qu'un seul établissement extérieur, et six seulement en contrôlent au moins cinq. La ville de Lyon se détache très nettement, avec 113 établissements extérieurs (59 % des établissements concernés), auxquels s'ajoutent les 6 dépendant de sa voisine Villeurbanne. Les autres grandes villes de la région, Grenoble (9 établissements contrôlés) et Saint-Étienne (8), sont très largement distancées. Des villes industrielles moyennes comme Roanne (11), Saint-Chamond (5) ou Vienne (4) sont relativement mieux placées, même si leur pouvoir d'attraction s'exerce plutôt dans un espace restreint : 9 établissements contrôlés depuis Roanne sont implantés dans l'arrondissement et 3 dans le canton, les 4 établissements dépendants d'entreprises viennoises sont tous situés dans le Nord-Dauphiné. Des préfectures relativement peu industrialisées comme Valence, Chambéry ou Bourg-en-Bresse n'exercent en revanche pas une fonction de centre de pouvoir économique pour le reste de leur département ; les entreprises implantées sur place n'exploitent pas d'établissements ailleurs. De même, une ville industrielle moyenne comme Romans se contente de contrôler localement ses propres usines ; les entreprises de chaussures n'ont pas d'implantation extérieure.

L'intensité de l'attraction lyonnaise apparaît encore plus nettement si l'on ne considère que les établissements contrôlés dans un autre département de la région : la métropole rhodanienne en concentre une proportion écrasante (87 %), les autres villes étant totalement marginalisées avec un maximum de deux établissements concernés pour Roanne, Saint-Chamond, Villeurbanne et Tarare⁴⁰. Alors que Saint-Étienne et Grenoble exercent encore, à l'échelle départementale, un modeste pouvoir d'attraction à l'égard d'établissements situés dans des communes de leur bassin,

cette fonction disparaît presque entièrement à l'échelle régionale. Aucune ville n'est en mesure de contester à Lyon le statut de capitale économique régionale.

Tableau 3-15 : Principales implantations communales des sièges régionaux distincts des établissements

Communes	Départements	Nombre d'établissements		
		Total	Même département	Autre département de la région
Lyon	69	113	19	94
Roanne	42	11	9	2
Grenoble	38	9	8	1
Saint-Étienne	42	8	7	1
Villeurbanne	69	6	4	2
Saint-Chamond	42	5	3	2
Vienne	38	4	4	
Grigny	69	2	2	
Voiron	38	2	2	
Tarare	69	2		2
(28 communes avec un seul établissement extérieur)		28	24	4
Total : 38 communes		190	82	108

Cette position particulière de Lyon se retrouve aussi au regard de l'implantation des sièges des entreprises régionales gérant plusieurs établissements dans le corpus. Pour 45 d'entre elles, leur siège se situe dans des villes de plus de 10 000 habitants⁴¹, la métropole rhodanienne en rassemblant à elle seule 23. La part de Saint-Étienne et de Grenoble est très faible avec respectivement 5 et 4 entreprises. Parmi les 91 établissements exploités en dehors du territoire de la commune du siège, 57 (63 %) dépendent d'entreprises lyonnaises.

40. Pour cette dernière ville, les deux établissements concernés sont installés dans des petits villages de la Loire limitrophe.

41. Tous les sièges sociaux des entreprises de plus de deux établissements sont situés dans les villes de 10 000 habitants et plus.

Tableau 3-16 : Implantation des sièges sociaux
des entreprises régionales multi-établissements

Villes sièges	Siège sociaux		Établissements exploités en dehors de la commune du siège	
	Nombre	%	Nombre	%
Lyon (69)	23	43 %	57	63 %
Grenoble (38)	4	8 %	6	7 %
Saint-Étienne (42)	5	9 %	5	5 %
Saint-Chamond (42)	2	4 %	4	4 %
Roanne(42)	3	6 %	4	4 %
Vienne (38)	2	4 %	3	3 %
Tarare (69)	2	4 %	1	1 %
Autres villes avec une seule entreprise	12	23 %	11	12 %
Total	53	100 %	91	100 %

La répartition géographique de l'ensemble des établissements des départements autres que le Rhône dépendant d'une entreprise lyonnaise⁴² confirme bien le statut de capitale régionale. L'Isère arrive nettement en tête avec 39 établissements, le Nord-Dauphiné apparaissant comme l'arrière-pays industriel de la métropole rhodanienne. Mais l'influence lyonnaise se manifeste aussi dans la Loire (21 établissements), la Drôme (11), l'Ardèche (9) et l'Ain (7) et la Savoie (6), la Haute-Savoie restant en retrait avec un seul établissement.

Tableau 3-17 : Établissements dépendant d'un siège lyonnais selon les départements

Départements	Établissements		
	Nombre total	Nombre dépendant d'un siège lyonnais	Pourcentage du département
Ain	41	7	17 %
Ardèche	62	9	15 %
Drôme	78	11	14 %
Isère	234	39	17 %
Loire	284	21	7 %
Savoie	54	6	11 %
Haute-Savoie	39	1	3 %
Total	792	94	12 %

42. Mono- et multi-établissements.

La répartition sectorielle des entreprises lyonnaises contrôlant des établissements extérieurs est aussi très déséquilibrée au profit de la branche papetière (6 usines : 4 des Papeteries Navarre et 2 des Cartonneries réunies Voisin & Pascal), la sidérurgie-métallurgie (9 usines, dont 5 pour Pechiney) et, dans une proportion écrasante, le textile (67 usines). C'est surtout grâce à la soierie⁴³, avec 59 établissements, que Lyon occupe cette position de centre de pouvoir, 6 autres usines relevant de la branche teinture, apprêt et impression et 2 de celle des textiles artificiels. Les maisons lyonnaises n'ont souvent plus, depuis la mécanisation du travail de la soie à la fin du XIX^e siècle, qu'une activité de conception, de coordination et de commercialisation dans leur ville d'origine. Les filatures et les tissages sont installés dans les différents départements limitrophes, et en particulier dans le Nord-Dauphiné. Cette concentration sectorielle du statut de capitale économique régionale en révèle donc la fragilité. Il ne se prolonge guère dans les industries nouvelles, en particulier dans la construction électrique, l'automobile, la chimie ou dans les industries alpines issues de l'hydroélectricité, la direction générale de Pechiney étant en fait installée à Paris. Le déclin de la soierie entraîne donc inévitablement celui de l'influence de la capitale régionale au profit de Paris. Et cette influence lyonnaise reste de toute façon limitée par la prédominance marquée de l'entreprise dont le siège se confond avec l'établissement, résultat majeur de ce chapitre. Elle n'atteint à la fin de la période étudiée que 12 % des établissements des autres départements, avec un maximum de 17 % dans l'Ain et dans l'Isère, l'Ardèche et la Drôme faisant également un score supérieur à la moyenne.

En dehors du cas particulier de la soierie, l'implantation des sièges sociaux suggère donc une relative dispersion géographique du pouvoir économique, susceptible de favoriser une diversité du recrutement des élites dirigeantes (cf. chapitre 5) ; cette dispersion doit cependant être confirmée d'abord par l'étude de la répartition des entreprises selon le statut juridique, indicateur important du degré d'ouverture du contrôle.

43. Fabrications de velours et de tulle incluses.

Chapitre 4

STATUTS JURIDIQUES ET FERMETURE DU CONTRÔLE

La concentration économique relativement faible qui apparaît au stade de l'entreprise pourrait ne pas refléter la concentration économique réelle si des entreprises différentes appartiennent en fait à des mêmes groupes. En l'absence d'informations précises sur la composition du capital, la connaissance du statut juridique donne une première indication sur le degré d'ouverture possible du capital et sur une éventuelle dépendance par rapport à des actionnaires extérieurs. Lorsqu'une entreprise a un statut d'entreprise individuelle ou de société de personnes – société en nom collectif (SNC) ou en commandite simple (SCS) –, elle est nécessairement, en matière de propriété de son capital, financièrement indépendante ou, du moins, s'il existe une dépendance, elle apparaît de manière évidente à travers l'identité des propriétaires, des associés en nom collectif ou des commandités mentionnée par le registre du commerce. La seule limite est que les commanditaires des SCS, simplement responsables à la hauteur de leur engagement financier, ne sont pas enregistrés, sauf dans l'hypothèse où ils seraient membres d'un conseil de surveillance, dont la création reste facultative. Mais le statut de SCS n'est pas adapté à un contrôle économique extérieur. Les commanditaires qui n'ont pas de pouvoir sur la gestion sont généralement des personnes individuelles proches des commandités (membres de leurs familles, anciens gérants retirés, partenaires

commerciaux, etc.). La prise d'une participation influence d'une autre entreprise au sein du capital implique un changement de statut.

Le même problème se pose pour les associés des nouvelles sociétés à responsabilité limitée (SARL), introduites en France par une loi de 1925, qui apparaissent comme une forme hybride entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux¹. Le texte prévoyait bien la mention au registre du commerce de tous les associés, gérants ou non, mais la non-limitation de leur nombre rendait cette obligation difficilement applicable. Un décret-loi de 1935 l'a restreinte aux seuls gérants². La SARL n'est pas non plus un vecteur habituel de contrôle économique extérieur, à moins que le capital soit exclusivement concentré entre les mains d'une seule (filiale à 100 %) ou de quelques (joint-ventures) entreprises, le statut de sociétés par actions devenant alors inutile. Ces cas sont facilement réparables, le ou les entreprises actionnaires étant généralement, à titre de personne morale, directement inscrite(s) comme gérante(s)³. En pratique, le caractère de société de personnes l'emporte largement en termes de pouvoir dans les SARL. Comme les SNC et les SCS, dont elles prennent d'ailleurs souvent la suite, elles apparaissent comme les formes privilégiées d'un capitalisme familial fermé. Leur présence dans le corpus renforce donc *a priori* d'autant la part des entreprises indépendantes dont le contrôle est resserré autour de quelques individus ou familles.

Seules les sociétés par actions, sociétés anonymes (SA) ou sociétés en commandite par actions (SCA), autorisent en revanche, par la possible multiplication d'actionnaires anonymes, une dispersion plus grande du contrôle. Mais elles ne l'impliquent pas nécessairement. Elles ne sont pas toujours cotées en Bourse. Et une cotation n'exclut pas un contrôle concentré, lorsque seule une minorité des actions se trouve dans le public. À l'inverse, une société non cotée peut avoir des actionnaires d'origines diverses.

1. HOU PIN (C.), BOSVIEU (H.), *Traité général théorique et pratique des sociétés civiles et commerciales et des associations*, Paris, Sirey, 1935, tome 1, p. 754.

2. Le texte ne fait par ailleurs pas de référence explicite aux associés membres des conseils de surveillance, dont la création n'est obligatoire qu'au-delà de 20 associés, hypothèse en pratique assez rare ; décret-loi relatif aux formalités de publicité des sociétés, 30 octobre 1935, *Journal officiel de la République française*, 31 octobre 1935, p. 11470-11472.

3. Cette hypothèse est marginale dans le corpus (cf. chapitre 5). La plupart des entreprises filiales d'une autre sont des SA.

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ET STATUTS FERMÉS

Le résultat le plus spectaculaire est que la part des sociétés par actions ne dépasse guère la moitié de ces entreprises gérant des établissements d'une certaine taille au cours de la période étudiée : elle passe certes de 53 à 58 % entre 1931 et 1941, mais régresse ensuite à 54 %, les SCA occupant une place marginale à côté des SA.

Tableau 4-1 : Évolution du statut des entreprises entre 1931 et 1951

Statut	1931		1941		1951	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Individuelle	153	17 %	116	13 %	51	6 %
SNC	99	11 %	52	6 %	26	3 %
SCS	39	4 %	25	3 %	17	2 %
SCA	24	3 %	17	2 %	24	3 %
SA	453	50 %	508	56 %	455	52 %
SARL	136	15 %	188	21 %	301	34 %
SCOP	7	1 %	6	1 %	6	1 %
Total	911	100 %	912	100 %	882	100 %

Les entreprises individuelles, qui représentent la forme la plus fermée de propriété, sans distinction entre le patrimoine privé et les actifs professionnels de leur unique propriétaire⁴, occupent une place surprenante à ce niveau. Elles connaissent certes un déclin sensible au cours de la période (de 17 % en 1931 à 6 % en 1951), mais elles sont tout de même plus d'un quart à résister dans cet intervalle (taux de stabilité⁵ de 28 %). Elles ne relèvent donc pas seulement d'un stade artisanal qui aurait précédé un accès tardif au seuil de 100 salariés. Les sociétés de personnes (SNC et SCS) connaissent aussi un déclin sensible (de 15 % en 1931 à 5 % en 1951), avec un taux de stabilité de 31 % seulement⁶, qui s'explique notamment par l'introduction des SARL à partir de 1925. Celles-ci atteignent

4. Dans quelques rares cas, plusieurs propriétaires, membres de la même famille fondatrice, exploitent la même entreprise, qui est alors gérée comme une société de fait.

5. Le taux de stabilité d'un statut correspond au nombre des entreprises qui ont le même statut entre 1931 et 1951 rapporté à l'ensemble des entreprises non disparues en 1951 qui avaient ce statut en 1931. Il ne prend pas en compte les quelques entreprises qui auraient pratiqué un aller-retour de statut entre ces deux dates.

6. Le taux de stabilité est plus faible pour chacune des formes, dans la mesure où les mouvements entre les deux sont pris en compte : 26 % pour les SNC, 30 % pour les SCS.

15 % dès 1931 et elles connaissent une forte progression jusqu'à 34 % en 1951. Elles mordent largement sur les entreprises individuelles (77 transformations entre 1931 et 1951) et les sociétés de personnes (53 transformations), le phénomène s'accélégrant surtout dans les années 1940 (avec respectivement 57 et 29 transformations après 1941). Mais, d'une part, le « triomphe »⁷ des SARL s'effectue lentement et, même à ce niveau, il n'entraîne pas la disparition complète des formes traditionnelles. D'autre part, l'évolution ne se fait pas seulement dans la seule direction d'un statut à ouverture croissante. Les SARL se créent aussi au détriment des sociétés par actions (32 transformations dans ce sens entre 1931 à 1951 et surtout 39 entre 1941 et 1951⁸). L'introduction tardive de la SARL en France avait obligé des entreprises à prendre le statut de sociétés par actions, sans que la dispersion de leur capital atteigne l'anonymat. Elles profitent donc de cette nouvelle opportunité qui leur permet une gestion plus simple. En 1945, les É^{ts} Wyler & soieries Lugdunum réunis, SA depuis 1924, se transforment ainsi en SARL, « le statut de SA ne correspondant plus au caractère essentiellement privé de notre société qui ne compte qu'un très petit nombre d'actionnaires »⁹.

Le léger déclin global des sociétés par actions entre 1941 et 1951 cache en fait des évolutions dans les deux sens : 7 entreprises individuelles, 7 sociétés de personnes et 13 SARL sont aussi entre temps devenues des sociétés par actions. Le taux de stabilité entre 1931 et 1951 reste le plus fort pour les SA, alors que celui des SARL n'est que de 83 %. De manière générale, la continuité dans le statut constitue l'hypothèse dominante (cf. la diagonale en gras dans le tableau 4-2) : 68 % des entreprises conservent le même en 1931 et 1951. La période de la guerre et de l'immédiat après-guerre marque cependant une accélération des changements.

Le schéma dominant est certes celui d'un passage du statut le plus fermé (entreprise individuelle ou SNC) au plus ouvert (SA), avec éventuellement une étape intermédiaire sous la forme d'une SCS ou d'une SARL. Mais la réalité empirique présente une grande diversité de par-

7. Selon l'expression de François Caron et Jean Bouvier dans le chapitre « Structure des firmes, emprise de l'État », in BRAUDEL (Fernand), LABROUSSE (Ernest) (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, tome IV Années 1880-1950, Paris, PUF Quadrige, 1993, p. 774.

8. Le nombre plus élevé de transformation pour la seule période de 1941 à 1951 s'explique par le fait que des sociétés qui sont devenues des SA ou des SCA après 1931 se transforment après 1941 en SARL.

9. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 1945, dépôt TC Lyon, 18 mai 1945, ADR, 6U. Le terme de « privé » n'est bien sûr pas à entendre ici en opposition à « nationalisée », mais en référence à l'absence de dispersion des actions dans le public.

cours. Les trois coupes chronologiques effectuées ne permettent pas de repérer l'ensemble des changements : 659 entreprises ayant géré un établissement du corpus (soit 63 %) ont eu, au moins à un moment donné, le statut de société par actions, alors qu'elles ne sont que 600 à l'avoir en 1931, 1941 ou 1951. Le décalage s'explique dans près de la moitié des cas (25) par un passage tardif, après le 1^{er} janvier 1951, d'un statut de société de personnes ou de SARL à un statut de SA et, pour les autres entreprises, le statut de société par actions n'a été que très provisoire, l'aller-retour s'effectuant en moins d'une décennie. Ce phénomène confirme que l'adoption du statut de société par actions ne correspond pas forcément à une ouverture irréversible du capital. Le nombre d'actionnaires est souvent resté assez faible pour permettre un retour au statut de SARL.

Tableau 4-2 : Changements de statut des entreprises entre 1931 et 1951.

Statut en 1931	Statut en 1951							Taux de stabilité
	Individuelle	SNC	SCS	SCA	SA	SARL	Total	
Individuelle	38	2	1	2	18	77	138	28 %
SNC	2	21	4	1	11	46	85	26 %
SCS	1	1	10	1	14	7	34	30 %
SCA	0	0	1	10	7	2	20	50 %
SA	0	0	0	7	351	30	388	90 %
SARL	5	2	0	2	12	110	131	83 %
Total	46	26	16	23	413	272	798	

NB : Entreprises existantes entre 1931 et 1951 seulement. Les sociétés coopératives ne sont pas intégrées dans ce tableau dans la mesure où elle constituent un groupe isolé qui n'est pas affecté par des transformations.

La répartition des statuts est très inégale selon les caractéristiques des entreprises. Il existe d'abord des différences importantes selon les secteurs d'activités. Dès 1931, les entreprises individuelles et les sociétés de personnes se concentrent presque exclusivement dans l'industrie. Les mines, la production et distribution de gaz et d'électricité et les banques ne connaissent presque que le statut de sociétés par actions. Seule une dizaine d'entreprises de commerce ou de services (blanchisserie, transport) ont en 1931 comme en 1951 un autre statut, de SARL généralement.

Au sein de l'industrie, les statuts les plus fermés sont, en 1931, nettement plus implantés dans les secteurs de l'industrie légère (habillement, chaussures), le BTP et, à un degré moindre, dans le textile et la construction mécanique. Les entreprises individuelles sont particulièrement nombreuses dans la construction mécanique (22 %), l'habillement (27 %), le

BTP (32 %) et surtout la chaussure (61 %). Les sociétés par actions dominent en revanche dans la sidérurgie-métallurgie (85 %), la transformation de l'acier (65 %), la verrerie (78 %), la chimie (73 %) ou la papeterie (69 %). C'est moins l'ancienneté de l'industrie qui joue que l'importance des capitaux requis pour l'exploitation : des branches plus récentes comme l'électrométallurgie ou la construction électrique (83 %) relèvent déjà largement d'un statut de société par actions.

Tableau 4-3 : Statut des entreprises en 1931 selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Individuelle	Société de personnes	Société par actions	SARL	Autres	Total	Nombre
Mines, énergie	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %	24
Industrie	18 %	16 %	49 %	16 %	1 %	100 %	837
Transports	25 %	0 %	25 %	50 %	0 %	100 %	4
Commerce	0 %	4 %	82 %	11 %	4 %	100 %	28
Banque	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %	11
Autres services	14 %	0 %	71 %	14 %	0 %	100 %	7
Total	17 %	15 %	52 %	15 %	1 %	100 %	913

Tableau 4-4 : Statut des entreprises en 1951 selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Individuelle	Société de personnes	Société par actions	SARL	Autres	Total	Nombre
Mines, énergie	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %	4
Industrie	6 %	5 %	52 %	36 %	1 %	100 %	823
Transports	0 %	0 %	57 %	43 %	0 %	100 %	7
Commerce	0 %	0 %	84 %	13 %	0 %	100 %	32
Banque	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %	8
Autres services	29 %	0 %	57 %	0 %	0 %	100 %	7
Total	6 %	5 %	54 %	34 %	1 %	100 %	882

En 1951, la part des sociétés par actions tend à augmenter légèrement dans la plupart des branches ; elle arrive ainsi un niveau très élevé dans la sidérurgie (91 %) et la chimie (86 %). Elle régresse en revanche légèrement dans l'habillement, où les SARL atteignent 50 %, et même dans la construction électrique¹⁰. Elle reste également très faible dans l'industrie de la chaussure et, à un degré moindre dans le BTP, là encore au profit de la SARL qui a largement suppléé l'entreprise individuelle. La SARL apparaît donc bien comme le statut dominant dans les branches qui exigent des capitaux relativement faibles.

10. La légère diminution dans les verreries n'apparaît pas significative dans cette branche où le nombre d'entreprises est devenu très faible.

Tableau 4-5 : Statut des entreprises en 1931 dans les principales branches industrielles

Branches industrielles	Individuelle	Société de personnes	SARL	Société par actions	Autres	Total	Nombre
Sidérurgie, métallurgie	0 %	12 %	3 %	85 %	0 %	100 %	34
Transformation de l'acier	15 %	12 %	8 %	65 %	0 %	100 %	26
Construction mécanique	22 %	14 %	19 %	45 %	0 %	100 %	152
Construction électrique	14 %	0 %	3 %	83 %	0 %	100 %	29
Verrerie	0 %	0 %	0 %	78 %	22 %	100 %	9
BTP	32 %	17 %	24 %	22 %	5 %	100 %	41
Chimie	10 %	8 %	8 %	73 %	0 %	100 %	48
Agroalimentaire	15 %	9 %	18 %	59 %	0 %	100 %	34
Industrie textile	17 %	11 %	18 %	38 %	0 %	100 %	244
Habillement	27 %	23 %	22 %	27 %	2 %	100 %	60
Tannerie	14 %	21 %	7 %	57 %	0 %	100 %	14
Chaussures	61 %	14 %	18 %	7 %	0 %	100 %	28
Papeterie	3 %	9 %	19 %	69 %	0 %	100 %	32

Tableau 4-6 : Statut des entreprises en 1951 dans les principales branches industrielles

Branches industrielles	Individuelle	Société de personnes	SARL	Société par actions	Autres	Total	Nombre
Sidérurgie, métallurgie	0 %	6 %	3 %	91 %	0 %	100 %	34
Transformation de l'acier	0 %	0 %	23 %	77 %	0 %	100 %	26
Construction mécanique	6 %	3 %	37 %	53 %	0 %	100 %	151
Construction électrique	6 %	0 %	17 %	78 %	0 %	100 %	36
Verrerie	0 %	0 %	0 %	67 %	3 %	100 %	6
BTP	16 %	7 %	43 %	30 %	5 %	100 %	44
Chimie	4 %	0 %	10 %	86 %	0 %	100 %	49
Agroalimentaire	3 %	3 %	34 %	59 %	0 %	100 %	32
Industrie textile	9 %	4 %	45 %	45 %	0 %	100 %	216
Habillement	12 %	15 %	51 %	20 %	2 %	100 %	65
Tannerie	6 %	0 %	31 %	62 %	0 %	100 %	25
Chaussures	15 %	4 %	69 %	12 %	0 %	100 %	26
Papeterie	0 %	12 %	15 %	73 %	0 %	100 %	33

La répartition selon les statuts est également très inégale selon la taille des entreprises¹¹. Les entreprises individuelles, avec une taille médiane de 130 salariés, se concentrent logiquement parmi les entreprises aux effectifs les plus faibles. Parmi celles qui ont gardé ce statut pendant l'ensemble de la période, une seule, l'entreprise de carrosserie automobile de Joseph Besset à Annonay, a dépassé 500 salariés, mais c'est dans le contexte particulier de l'Occupation en 1943, qui semble particulièrement lui profiter (l'effectif n'était que de 262 en 1936). L'entreprise individuelle de fabrication de lampes Jacques Visseaux, installée à Lyon-Vaise,

11. Rappelons que la taille de l'entreprise doit être comprise, par approximation, comme la somme des effectifs maxima atteints par les établissements de 100 salariés et plus dans la région Rhône-Alpes pour une même entreprise.

a aussi connu une expansion considérable pendant la guerre (de 224 salariés en 1936 à 1 242 en 1943). Mais, pour préparer une succession familiale, son fondateur avait, dès 1941, associé ses 4 enfants dans une SCS transformée ensuite en SCA (1948) puis SA (1949).

Tableau 4-7 : Statut des entreprises en 1951 selon l'effectif régional

Effectif (maximal régional en 1926-1949) de l'entreprise	Individuelle	Société de personnes	Société par actions	SARL	Autres	Total
100-199 salariés	41	23	192	199	4	460
200-499 salariés	9	14	177	83	1	285
500-999 salariés	1	4	55	16	1	77
1 000-1 999 salariés	0	1	25	3	0	29
2 000-4 999 salariés	0	1	21	0	0	22
5 000 salariés et plus	0	0	3	0	0	3
Total	51	43	473	301	6	876
Nombre moyen de salariés	174	316	479	207	244	357
Nombre médian de salariés	132	155	237	157	151	190
NB : 6 entreprises n'ont pas d'effectif connu						

Les entreprises avec un statut de sociétés de personnes (SNC, SCS) ou de SARL en 1951 ont un effectif médian de 155 salariés¹². Une seule, les draperies Pascal-Valluit, SNC à Vienne devenue SCS en 1947 et SCA en 1952, a dépassé 2 000 salariés (en 1926 seulement). En 1951, quatre autres atteignent le seuil de 1 000 salariés, la SNC Pascal & fils à Grenoble (BTP), restée sous cette forme au moins jusqu'en 1954, et trois SARL :

– Giron frères à Saint-Étienne, spécialisée dans la fabrication de rubans et de velours ;

– le constructeur de matériel aéronautique Martin Moulet & C^{ie} à Oullins (Rhône), dont l'effectif maximal de 1 300 a été atteint dans le contexte particulier de la guerre (en 1940) ;

– les Ateliers de construction électrique Delle à Villeurbanne qui, dans le même contexte, modifient leur statut en passant d'une SA à une SARL en 1941.

Ce sont bien les sociétés par actions (SA, SCA) qui rassemblent l'essentiel des entreprises à effectifs importants : parmi les entreprises de plus

12. Taille médiane : SNC (148 salariés), SCS (201 salariés), SARL (157 salariés).

de 1 000 salariés, elles sont 49 sur 54 à avoir ce statut en 1951. Mais l'effectif médian des sociétés par actions n'est que de 236 salariés ; une grande partie d'entre elles ne sont que de petites entreprises, du moins dans le cadre de la région.

Les entreprises à multi-établissements dans la région sont, de manière bien plus nette, des sociétés par actions avec des taux variant de 84 à 88 % durant la période 1931-1951. Mais les autres formes ne sont, là encore, pas tout à fait inexistantes.

Tableau 4-8 : Statut des entreprises multi-établissements en 1931, 1941 et 1951

Années	Individuelle	Société de personnes	Société par actions	SARL	Autres	Total
1931	2 (2 %)	8 (9 %)	72 (85 %)	3 (3 %)	0 (0 %)	85 (100 %)
1941	0 (0 %)	5 (6 %)	73 (88 %)	5 (6 %)	0 (0 %)	83 (100 %)
1951	0 (0 %)	3 (3 %)	67 (84 %)	10 (12 %)	0 (0 %)	80 (100 %)

En 1931, deux entreprises individuelles et huit sociétés de personnes (6 SNC et 2 SCS) gèrent des multi-établissements. En 1951, si ces statuts ont presque disparu, 10 entreprises à établissements multiples sont des SARL. Ce n'est vraiment que parmi les entreprises gérant trois établissements et plus dans le corpus que la forme société par actions devient exclusive. La seule exception, valable pour l'ensemble de la période, est l'entreprise de couvertures de laine Giroud frères, à Vienne. Gérée par Hugues Giroud comme entreprise individuelle jusqu'en 1928, elle devient ensuite une SNC puis une SCS en 1930. Elle possède, dans le Nord de l'Isère, trois usines de plus de 100 salariés.

L'exploitation d'un établissement extérieur à la région Rhône-Alpes constitue également une variable discriminante pour le statut. Parmi les 133 entreprises gérant un établissement régional qui sont connues pour en exploiter un second de plus de 50 salariés dans une autre région française, la proportion de sociétés par actions est écrasante en 1941 (92 %) ; plus des deux tiers d'entre elles (69 %) ont leur siège à l'extérieur de la région Rhône-Alpes, presque toujours à Paris.

De même, les entreprises avec, au moins à la fin de la période étudiée, leur siège social à l'extérieur de la région ont presque toujours pour dernier statut celui de sociétés par actions. À l'inverse, les entreprises individuelles et les sociétés de personnes sont quasiment toutes dirigées

depuis la région Rhône-Alpes. Seules 12 SARL, 3 sociétés de personnes et une entreprise individuelle font une exception à la domination des SA (152) parmi les parisiennes.

Tableau 4-9 : Statut selon la dernière implantation des sièges sociaux

Statut (final)	Siège social				
	Rhône-Alpes	Région parisienne	Autres régions françaises	Étranger	Total
Individuelle	66 (99 %)	1 (1 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	67 (100 %)
Société de personnes	51 (93 %)	3 (5 %)	0 (0 %)	1 (2 %)	55 (100 %)
Société par actions	429 (72 %)	152 (26 %)	10 (2 %)	2 (0 %)	593 (100 %)
SARL	281 (96 %)	12 (4 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	293 (100 %)
Autres	7 (100 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	7 (100 %)
Total	834 (82 %)	170 (17 %)	10 (1 %)	3 (0 %)	1016 (100 %)

À l'intérieur de la région Rhône-Alpes, l'éloignement du pouvoir est également associé à l'ouverture du capital. Ce sont plutôt les sociétés par actions qui ont des établissements implantés dans d'autres communes du siège social, qu'il s'agisse du même département (49 sur 82) ou surtout d'un autre département de la région (83 sur 108). Les entreprises personnelles et les sociétés de personnes sont davantage concentrées sur un même lieu. Seules les SARL font quelque peu concurrence aux sociétés par actions quant à l'éloignement d'un siège régional (22 dans un même département et 20 dans un autre).

Tableau 4-10 : Statut des entreprises régionales selon la localisation des établissements

Statut (final)	Entreprises régionales (dernier siège social) selon la localisation des établissements			
	Même commune	Autre commune du département	Autre département de la région	Total
Individuelle	57 (90 %)	6 (10 %)	0 (0 %)	63 (100 %)
Société de personnes	39 (80 %)	5 (10 %)	5 (10 %)	49 (100 %)
Société par actions	331 (71 %)	49 (11 %)	83 (18 %)	463 (100 %)
SARL	249 (85,5 %)	22 (7,5 %)	20 (7 %)	291 (100 %)
Autres	7 (100 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	7 (100 %)
Total	683 (78 %)	82 (10 %)	108 (12 %)	873 (100 %)

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ET CAPITAL CONCENTRÉ

Le statut de société par actions offre la possibilité d'ouvrir le capital de l'entreprise sur le marché boursier. Le recensement des entreprises qui ont effectivement effectué cette démarche s'avère difficile dans la mesure où l'entrée en Bourse ne fait pas l'objet d'une mention au registre du commerce. Un dépouillement à intervalles réguliers d'un certain nombre d'annuaires des sociétés¹³ a cependant permis de recenser la quasi-totalité des entreprises du corpus ayant eu, au moins à un moment donné de la période étudiée¹⁴, leurs actions¹⁵ cotées en Bourse, à Paris, à Lyon ou dans les autres bourses régionales¹⁶. Les sociétés cotées ne représentent certes qu'une petite minorité (17 %) des entreprises du corpus¹⁷ ; même rapportée aux seules entreprises susceptibles de l'être, les 659 qui ont eu au moins un temps le statut de sociétés par actions, la proportion ne dépasse guère le quart (27 %). La fermeture du capital n'est donc pas réservée à la petite moitié d'entreprises qui ont des statuts incompatibles avec une cotation boursière (entreprises individuelles, sociétés de personnes et

13. L'*Annuaire Chaix Les principales sociétés par actions* ne présente toutefois que les « principales sociétés inscrites à la cote » et il est apparu, pour cette époque, trop incomplet pour être utilisé. L'*Annuaire Desfossés : notices sur les valeurs traitées à la bourse de Paris et dans les bourses de province* semble être le plus exhaustif pour l'ensemble de la période. Pour les années 1940, un éphémère concurrent avec lequel il fusionne ensuite, l'*Annuaire SEF*, comporte un nombre plus important de notices, au point que toutes ne correspondent pas à des sociétés cotées sur le marché officiel. Une recherche complémentaire menée dans trois éditions successives de l'*Annuaire de la Compagnie des agents de change de Lyon* conservées à la bourse locale a permis d'ajouter un certain nombre d'entreprises régionales non répertoriées dans les éditions contemporaines du *Desfossés*. Les éditions utilisées sont 1920-1925, 1926-1930, 1931-1936 pour l'*Annuaire de la C^{ie} des agents de change de Lyon*, 1925, 1936, 1954 pour le *Desfossés* et 1943, 1949 pour le *SEF*.

14. Certaines entreprises ont pu, à la suite d'une recomposition de leur capital, être radiées de la cote sans pour autant disparaître.

15. La seule cotation d'obligations, de bons ou autres titres financiers émis par les entreprises ne conférant pas de droits de vote en assemblée générale n'a pas été prise en compte dans la mesure où elle n'affecte en principe pas la dévolution du pouvoir dans la société.

16. Une société peut être inscrite auprès de plusieurs bourses. Les entreprises régionales sont plutôt cotées à la bourse de Lyon, mais, lorsqu'elles atteignent une certaine importance, elles tendent à accéder au marché parisien. Aucun traitement n'est présenté sur les lieux de cotation dans la mesure où l'indication est souvent imparfaite dans les annuaires. Les quelques cas de sociétés dont les actions ne sont pas disponibles à la cote officielle, mais simplement auprès de courtiers en valeurs ou sur le marché de banques, n'ont pas été pris en compte.

17. Les 175 entreprises connues comme cotées (dont 159 entreprises finales) se répartissent en 168 SA et 7 SCA.

SARL). Une large majorité des sociétés par actions n'ont qu'un nombre d'actionnaires restreint, généralement liés entre eux par des relations familiales, sociales ou professionnelles avec les dirigeants.

Un certain déclin du placement en Bourse est perceptible au tournant des années 1930 : 11 entreprises au moins auraient disparu de la cote entre 1928 et 1933¹⁸. En plus de la crise économique, il semblerait que le placement en Bourse soit alors apparu dangereux pour l'indépendance de l'entreprise. Les sociétés cotées ont multiplié dans la deuxième moitié des années 1920 les protections contre des acquisitions hostiles, en réservant notamment des actions à droit de vote multiple à des actionnaires sûrs. L'interdiction en 1933 de ces actions n'a pas dû contribuer à rassurer les dirigeants¹⁹. Les entreprises ont été amenées à privilégier l'autofinancement²⁰. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'un plus grand nombre d'entre elles se tournent vers la Bourse.

La relative vulnérabilité des sociétés cotées apparaît à travers leur propension supérieure à être absorbée. Parmi les entreprises disparues du corpus par fusion, la proportion de celles qui étaient cotées est particulièrement élevée (30 %) ²¹. Les prises de contrôle hostiles étaient pourtant rares à cette époque. C'est plutôt la difficulté à assurer la survie ou la croissance de l'entreprise par ses propres moyens, à l'origine de l'ouverture du capital sur le marché boursier, qui a logiquement débouché sur une fusion-absorption par une autre entreprise. La même tendance ne s'observe en revanche pas parmi les entreprises purement et simplement disparues, sans que leur(s) établissement(s) ai(en)t été repris par une autre : une seule sur 59 était cotée et encore sa disparition correspond à des circonstances très particulières d'ordre extraéconomique (disparition à la Libération de l'entreprise éditrice du quotidien de la droite nationaliste lyonnaise *Le Nouvelliste*). Les entreprises cotées ont généralement des actifs importants qui excluent un arrêt pur et simple de l'activité sans au moins une tentative de reprise.

Parmi les sociétés par actions, les sociétés cotées se répartissent de manière discriminante selon les secteurs d'activités : elles rassemblent la

18. Recensement effectué à partir des trois éditions de l'*Annuaire de la Compagnie des agents de change de Lyon* qui indique les cours moyens des années de cotation.

19. La loi du 13 novembre 1933 impose le principe « une action, une voix » avec, comme seule dérogation, un droit de vote double qui peut être accordé aux actions détenues depuis plus de deux ans.

20. L'autofinancement aurait continuellement augmenté après 1933 jusqu'en 1938-39 ; cf. MALISSEN (Marcel), *L'autofinancement des sociétés en France et aux États-Unis*, Paris, Dalloz, 1953.

21. Quatorze entreprises sur 46 disparues par fusion entre 1921 et 1954.

plupart des banques (73 %), les deux tiers des entreprises minières ou d'énergie électrique et près de la moitié des entreprises commerciales.

Tableau 4-11 : Sociétés par actions et sociétés cotées selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Sociétés par actions	Sociétés cotées	
		Nombre	%
Mines et énergie	24	16	67 %
Industrie	588	135	23 %
Commerce	27	14	52 %
Banque, assurance	11	8	73 %
Autres services	9	2	22 %
Total	659	175	27 %

Dans le secteur industriel, la proportion moyenne de sociétés cotées est beaucoup plus faible (24 %). Leur répartition entre branches n'est pas non plus identique à celle de l'ensemble des sociétés par actions.

Tableau 4-12 : Sociétés par actions et sociétés cotées dans les principales branches industrielles

Branches industrielles	Sociétés par actions	Sociétés cotées	
		Nombre	%
Sidérurgie, métallurgie	35	15	43 %
Transformation de l'acier	22	6	27 %
Construction mécanique	112	17	15 %
Construction électrique	36	14	39 %
Verrerie	12	3	25 %
BTP	17	4	24 %
Chimie	47	19	40 %
Agroalimentaire	27	10	37 %
Industrie textile	160	24	15 %
Habillement	21	2	10 %
Tannerie	12	3	25 %
Chaussures	7	0	0 %
Papeterie	26	9	35 %

Le pourcentage est inférieur à la moyenne dans la construction mécanique (15 %) et l'industrie textile (15 %), et surtout dans les industries les plus légères de la confection (10 %) et de la chaussure (aucune). En revanche, la part est plus forte dans les industries qui nécessitent des capitaux importants, qu'il s'agisse d'industries anciennes (43 % dans la sidérurgie-métallurgie, 40 % dans la chimie, 35 % dans la papeterie) ou plus récentes,

comme la construction électrique (39 %) ou, à l'échelle industrielle du moins, l'agro-alimentaire (37 %).

La probabilité qu'une entreprise soit cotée est ensuite beaucoup plus forte parmi les entreprises parisiennes (52 % des sociétés par actions) que pour celles restées en Rhône-Alpes (18 %).

*Tableau 4-13 : Sociétés par actions et sociétés cotées
selon la dernière implantation du siège social*

Siège social	Sociétés par actions	Sociétés cotées	
		Nombre	%
Rhône-Alpes	483	88	18 %
Région parisienne	163	84	52 %
Autres régions	13	3	23 %
Total	659	175	27 %

Les entreprises cotées exploitent plus souvent au moins un établissement important en dehors de la région Rhône-Alpes : l'écart est de 79 à 42 % pour les entreprises parisiennes et de 17 à 5 % pour les entreprises restées régionales. Parmi ces dernières, 43 % de celles qui ont une implantation extérieure à la région sont cotées. Les sociétés régionales cotées sont aussi plus souvent des entreprises ayant exploité plusieurs établissements dans la région — 25 % contre 8 % pour les non cotées — et la probabilité d'être coté augmente avec l'effectif : près de la moitié (48 %) ont un effectif maximal qui dépasse 500 salariés dans leur(s) établissement(s) de la région et, parmi les entreprises régionales qui atteignent ce seuil, 42 % sont cotées. Il reste cependant remarquable que près des trois quarts des entreprises régionales qui ont plusieurs établissements et plus de la moitié de celles qui ont dépassé 500 salariés ne sont pas cotées. Ce n'est que pour les très grandes entreprises que la cotation apparaît presque incontournable. Parmi les 14 entreprises finales restées régionales dont l'effectif a atteint 2 000 salariés, elles ne seraient que 3 à ne pas l'avoir été pendant la période étudiée : les draperies Pascal-Valluit à Vienne (devenue SCA en 1952 seulement), la C^{ie} des mines d'anthracite de la Mure (nationalisée en 1946) et de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne (Manufrance).

Les sociétés cotées, même si elles sont sur-représentées parmi les entreprises gérant de grands établissements, constituent donc une petite

minorité au sein du corpus étudié, surtout parmi les entreprises régionales. Leur mode de contrôle, susceptible d'être plus dispersé, mérite une étude plus approfondie à partir de la sociologie de leurs administrateurs (cf. chapitres suivants). Mais, à ce stade, le fait que la grande majorité des entreprises relèvent de statuts impliquant en droit (entreprises individuelles, sociétés de personnes ou SARL) ou en fait (sociétés par actions non cotées) un contrôle fermé constitue déjà un résultat important. Toutes sont protégées d'une éventuelle prise de contrôle extérieure hostile ; si l'entreprise perd son indépendance, ce ne peut être qu'avec le consentement du petit noyau des actionnaires-dirigeants, même si ce consentement peut être dicté par des contraintes économiques.

Chapitre 5

ENTREPRISES RÉGIONALES INDÉPENDANTES ET GROUPES

La constitution, à partir des inscriptions au registre du commerce, d'une base de données des propriétaires, associés en nom collectif, gérants, membres des conseils d'administration et de surveillance (désignés à la suite par le terme général d' « administrateurs ») des entreprises qui ont eu, au cours de la période étudiée, leur siège dans la région Rhône-Alpes (appelées à la suite en abrégé « entreprises régionales ») permet de repérer les éventuels liens personnels entretenus par ces entreprises entre elles, ou avec d'autres entreprises extérieures. Les administrateurs représentant en principe les actionnaires, le fait que deux entreprises aient un administrateur commun ou qu'un dirigeant de l'une soit administrateur de l'autre suggère l'existence possible d'une relation capitalistique entre les deux, soit qu'elles aient un actionnaire commun, soit que l'une soit actionnaire de l'autre. La probabilité est d'autant plus forte lorsque ce lien personnel est multiple au cours de la période étudiée, c'est-à-dire lorsque deux entreprises ont, de manière successive ou concomitante, plusieurs administrateurs communs ou plusieurs dirigeants de l'une administrateur de l'autre. Le lien prend alors un caractère institutionnel qui dépasse la personne du titulaire. À défaut d'une connaissance complète de l'évolution de la composition du capital de l'ensemble des entreprises étudiées,

l'utilisation d'une source complémentaire, les actes de sociétés, permet d'identifier les principaux actionnaires.

Une classification est alors opérée selon que la relation entre deux entreprises repose sur une participation financière négligeable, minoritaire dominée ou dominante. Dans cette dernière hypothèse, les deux entreprises concernées s'inscrivent alors dans une relation de dépendance : soit l'une est la filiale de l'autre, soit elles dépendent de la même entreprise mère. Elles appartiennent alors à un groupe, dont la dimension peut être régionale, nationale ou internationale.

Deux types de données biographiques fournies par le registre du commerce sont utilisées pour déterminer ces relations de dépendance. D'une part, l'identité des administrateurs établit d'abord des liens personnels entre les entreprises régionales. D'autre part, le lieu de naissance permet de repérer l'éventuelle représentation d'intérêts extra-régionaux au sein des organes dirigeants.

ENTREPRISES ISOLÉES ET ENTREPRISES LIÉES

Quelle est la probabilité qu'une entreprise entretienne, à travers ses administrateurs, des liens personnels avec une autre ? Dans quelle mesure ces liens reflètent-ils l'appartenance à un groupe ?

Une majorité d'entreprises régionales isolées

Le nombre de liens personnels entretenus par une entreprise avec d'autres entreprises régionales varie dans des proportions très importantes. Près de la moitié des entreprises (48 %) n'en ont aucun et les deux tiers moins de trois. À l'inverse, 14 % atteignent la dizaine. Le nombre de liens dépend de variables comme le nombre d'administrateurs, le statut, l'effectif salarié ou le secteur d'activités.

Le nombre de liens est, en toute logique, proportionnel au nombre d'administrateurs recensés. Plus de 90 % des entreprises avec un administrateur unique pour l'ensemble de la période n'entretiennent aucun lien avec d'autres, de même que les trois-quarts de celles qui n'en ont que deux à quatre. À l'inverse, 72 % des entreprises aux conseils d'administration fournis (20 administrateurs et plus) ont un nombre de liens égal ou supérieur à dix.

Tableau 5-1 : Nombre de liens par entreprise selon le nombre d'administrateurs

Nombre d'administrateurs	Aucun lien	1 à 2 liens	3 à 9 liens	10 liens et +	Total
1	59 (91 %)	6 (9 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	65 (100 %)
2-4	206 (76 %)	52 (19 %)	12 (4 %)	1 (0 %)	271 (100 %)
5-9	116 (50 %)	57 (24 %)	50 (22 %)	9 (4 %)	233 (100 %)
10-19	30 (13 %)	43 (18 %)	97 (40 %)	68 (29 %)	237 (100 %)
20 et +	6 (10 %)	1 (2 %)	10 (16 %)	44 (72 %)	61 (100 %)
Total	417 (48 %)	159 (19 %)	169 (19 %)	122 (14 %)	867 (100 %)

Parmi les 879 entreprises régionales, aucun administrateur n'a pas été saisi dans la base pour 12 d'entre elles, en général en raison du mauvais état du volume du registre du commerce concerné. Les statistiques sur les liens portent donc sur une population de 867 entreprises.

Le statut est également une variable déterminante : les entreprises avec un administrateur unique sont restées exploitées sous la forme individuelle. Les entreprises qui sont encore gérées à la fin de la période par une société de personnes ou celles qui sont devenues des SARL sont également pauvres en liens. Il est également remarquable que les coopératives n'ont aucun lien : leurs administrateurs ne sont pas des personnalités du monde des affaires, mais des sociétaires engagés dans une seule entreprise. En revanche, les sociétés par actions ont un nombre de liens plus important, mais elles sont tout de même près d'un quart (24 %) à n'en avoir aucun et près de la moitié (44 %) à en avoir très peu ; ce résultat confirme que le statut de société par actions n'implique pas nécessairement un capital ouvert sur l'extérieur et des administrateurs implantés dans le monde des affaires. Seule la minorité cotée en Bourse, au moins à un moment donné, se distingue vraiment, près des trois-quarts atteignant au moins la dizaine de liens.

Tableau 5-2 : Nombre de liens par entreprise selon le statut

Statut (final)	Aucun lien	1 à 2 liens	3 à 9 liens	10 liens et +	Total
Individuelle	59	3	3	0	65
Société de personnes	38	10	4	0	52
Société par actions	112	92	137	120	461
dont cotée	(6)	(11)	(31)	(53)	(101)
SARL	200	54	25	2	281
Coopératives	7	0	0	0	7
Total	416	159	169	122	866

NB : le statut d'une entreprise régionale ayant des administrateurs dans la base n'est pas connu.

Ces décalages se retrouvent pour la variable « effectif régional maximal au cours de la période ». Ce sont généralement de petites entreprises qui n'ont pas ou peu de liens, alors que la plupart des grandes en ont un nombre important.

Tableau 5-3 : Nombre de liens par entreprise selon l'effectif

Effectif régional maximal (1926-1949)	Aucun lien	1 à 2 liens	3 à 9 liens	10 liens et +	Total	Nombre
100-199 salariés	80 %		20 %		100 %	472
200-499 salariés	59 %		41 %		100 %	278
500-999 salariés	38 %		62 %		100 %	69
1 000-1 999 salariés	21 %		79 %		100 %	24
2 000-4 999 salariés	11 %		89 %		100 %	17
5 000 salariés et +	0 %		100 %		100 %	3
Total	48 %	18 %	19 %	14 %	100 %	/
Nombre	417	157	169	120	/	863
NB : L'effectif salarié de 4 entreprises régionales ayant des administrateurs dans la base n'est pas connu.						

La répartition est inégale selon les secteurs. Les entreprises du BTP, souvent gérées sous la forme individuelle ou en sociétés de personnes, sont les plus isolées. Le textile a également plutôt moins de liens que la moyenne, même si il existe des exceptions, en particulier dans les branches du textile artificiel et de la teinture. La construction mécanique se situe dans une position moyenne. Les secteurs les plus liés sont les plus exigeants en capitaux, dans lesquels dominent les sociétés par actions, comme les mines, l'énergie, la sidérurgie, la métallurgie, la construction électrique et, à un degré moindre, la chimie et l'agroalimentaire. Les banques régionales entretiennent également toutes un nombre élevé de liens.

Tableau 5-4 : Nombre de liens par entreprise selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Aucun lien	1 à 2 liens	3 à 9 liens	10 liens et plus	Nombre total de liens
Mines, énergie	18 %		65 %		17
Sidérurgie, métallurgie	28 %		72 %		25
Construction mécanique	63 %		37 %		176
Construction électrique	36 %		76 %		25
Verre, céramique, matériaux de construction	53 %		47 %		36
BTP	92 %		9 %		46
Chimie	52 %		48 %		29
Agroalimentaire	54 %		47 %		32
Textile, confection, cuirs et peaux	78 %		32 %		384
dont textiles artificiels		0 %		100 %	(6)
dont teintures et impressions		33 %		67 %	(28)
Papier, imprimerie, bois, industries diverses	60 %		40 %		55
Transports, commerce, autres services	63 %		37 %		35
Banques	0 %		100 %		7
Total (%)	67 %		33 %		
Total (nombre)	417	161	168	122	867

Enfin, il apparaît que les entreprises dites « initiales »¹ ont un nombre plus élevé de liens. Elles sont moins d'un cinquième (8 sur 42) à être restées isolées, alors que près de deux cinquièmes (16) atteignent la dizaine de liens. Les sociétés les plus ouvertes sur l'extérieur ont donc plus tendance à être absorbées.

Il n'est pas possible de déterminer le mode de contrôle précis de l'ensemble des entreprises régionales. Une étude restreinte aux seules entreprises isolées alors qu'elle sont, au regard de différentes variables, le moins susceptible de l'être permet cependant, par un raisonnement *a fortiori*, de confirmer la relation entre absence de liens et contrôle interne fermé. La majorité des 29 entreprises isolées présentant au moins un caractère exceptionnel (15 administrateurs et plus, 500 salariés et plus, ou société par actions cotée)² sont bien sous contrôle familial exclusif (administrateurs et gérants tous homonymes dans 7 cas) ou dominant³ (13 cas probables). Les seules exceptions sont, outre le cas particulier de 4 coopératives ouvrières :

- une filiale (Mines de la Plagne) d'un groupe national (Penarroya) dont les dirigeants ne sont pas implantés par ailleurs dans l'économie régionale ;

- une entreprise métallurgique stéphanoise (Jacob Holtzer) administrée par des Parisiens avant même le transfert de son siège dans la capitale au cours des années 1920 ;

- trois entreprises (Manufrance, L'Allobroge, Économique d'alimentation) au contrôle à la fois local et dispersé, avec les deux dernières gérées par une association de commerçants en produits alimentaires n'appartenant pas à l'élite régionale des affaires.

Le contrôle fermé entre les mains d'un noyau dirigeant restreint doit être *a fortiori* encore plus répandu parmi l'ensemble des entreprises n'entretenant pas ou peu de liens avec l'extérieur.

1. Rappelons que ce sont les entreprises qui sont sorties du corpus parce leur(s) établissement(s) a (ont) été, à la suite de fusions-absorptions ou de cession, repris par d'autres entreprises au cours de la période étudiée.

2. Deux cas ne sont pas pris en compte en raison d'une inscription incomplète des administrateurs au registre du commerce : les Tréfileries et câbleries de Bourg (938 salariés) et la Cotonnière de Saint-Quentin (société cotée). Les Soieries Ducharme ne sont pas non plus intégrées dans cette étude parce que leur siège est transféré à Paris dès la transformation en SA en 1922.

3. La qualité de membres de la famille fondatrice par alliance ne peut pas toujours être déterminée.

Liens forts et existence de groupes

Un certain nombre d'entreprises ont un ou plusieurs administrateurs communs. En l'absence d'indication précise dans le registre du commerce de la chronologie des entrées et des départs, les liens considérés ici correspondent simplement à des cumuls au cours de l'ensemble de la période étudiée (1920-1954). Ces liens dit « inter-entreprises » d'intensité variable (simples, doubles, triples ou plus) présentent un caractère plus ou moins concomitant (3 administrateurs communs à une date t, par exemple) ou successif (3 administrateurs communs qui se succèdent au cours de la période). Dans le premier cas, le lien traduit une proximité importante, au moins à un moment donné, entre les deux entreprises ; dans le second, il établit une proximité durable, qui survit aux changements de titulaires.

Tableau 5-5 : Fréquence des liens inter-entreprises selon l'intensité

Intensité du lien	Nombre de liens			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé
9 liens et plus	9	0,6 %	9	0,6 %
8 liens	5	0,3 %	14	1,0 %
7 liens	5	0,3 %	19	1,3 %
6 liens	10	0,7 %	29	2,0 %
5 liens	16	1,1 %	45	3,1 %
4 liens	37	2,6 %	82	5,7 %
3 liens	69	4,8 %	151	10,5 %
2 liens	221	15,3 %	372	25,8 %
1 liens	1 071	74,2 %	1 443	100,0 %
Total	1 443	100,0 %		

Parmi les 1 443 liens repérés entre deux entreprises du corpus, il est apparu intéressant, pour repérer les relations de dépendance, de centrer l'étude sur les liens les plus forts, les 149 liens au moins triples (appelés maintenant « liens forts »)⁴. Ils suggèrent fortement l'existence éventuelle d'une relation capitaliste dominante, soit qu'une entreprise soit la filiale de l'autre, soit qu'il s'agisse « d'entreprises sœurs » appartenant à un même groupe régional ou extérieur (national ou étranger). La définition du groupe

4. Deux liens au moins triples n'ont pas été pris en compte dans la mesure où ils apparaissent comme de « faux-cumuls » : plusieurs administrateurs d'une entreprise qui a été absorbée par une autre ont conservé leurs postes dans le nouveau conseil élargi. C'est le cas de 9 administrateurs de la Société électro-métallurgique française de Frogès qui ont été intégrés dans le conseil de l'entreprise Alais Camargue devenue Alais Frogès & Camargue, future Pechiney et de 3 administrateurs de l'entreprise les Teintures, impressions et apprêts de Thizy qui sont nommés au conseil de la SA des Blanchiments teintures et impressions (SABTI) de Villefranche après l'absorption en 1928.

retenue ici est volontairement large. Elle ne se réduit pas à la relation classique entreprise mère / filiale. D'une part, le groupe peut ne pas correspondre à une entreprise mère unique, mais à un ensemble d'intérêts entretenant des liens étroits entre eux : soit des entreprises ayant elle-même un actionnaire dominant commun, soit des membres d'une ou plusieurs familles associées dans les mêmes entreprises, voire simplement dans la même activité économique d'une région. D'autre part, l'existence d'un groupe n'implique pas nécessairement une participation financière majoritaire au capital. La position d'actionnaire minoritaire dominant, en l'absence d'autre actionnaire important, suffit à exercer le contrôle d'une entreprise.

Une typologie des liens personnels forts a été construite par le croisement de deux variables : la nature des responsabilités dirigeantes exercées par les personnes concernées et la composition supposée du capital. Pour la première, les mentions portées au registre du commerce permettent généralement de repérer les administrateurs qui se consacrent *a priori* à titre principal à la gestion de l'entreprise : les propriétaires d'entreprises personnelles, les associés en nom collectif, les gérants de SARL ou de SCA, les administrateurs délégués, les présidents directeurs généraux (PDG) – après la loi de 1940 – et les administrateurs directeurs généraux (ADG) – après celle de 1943 – des SA⁵. Ces dirigeants actifs sont à distinguer des simples administrateurs des SA (ou membres de conseils de surveillance des sociétés en commandite par actions ou des SARL) pour lesquels l'implication dans la direction se limite en principe à la seule participation aux réunions de ces organes. La connaissance de l'éventuelle activité professionnelle principale de ces dirigeants permet notamment de déterminer s'ils représentent au conseil les intérêts d'une autre entreprise. Le fait que plusieurs administrateurs communs à deux entreprises régionales représentent une même entreprise extérieure suggère ainsi l'appartenance éventuelle à un groupe extra-régional. Malheureusement, la loi ne prévoit pas la mention dans le registre du commerce de l'activité principale d'un administrateur. Des informations complémentaires ont été recherchées dans les annuaires de sociétés, mais ceux-ci ne répertorient souvent, à partir des informations fournies par les rapports annuels aux actionnaires, que les principaux dirigeants (PDG, administrateur délégué ou ADG) des sociétés cotées. Or, les représentants de certaines grandes entreprises dans des conseils d'entreprises moyennes peuvent être membres de l'encadrement inférieur⁶. Ainsi, des adjoints à la direction

5. En revanche, les simples présidents de conseil d'administration non délégués avant 1940 n'exerçaient souvent cette fonction qu'à titre secondaire.

6. Note, page suivante.

générale des glaceries de Saint-Gobain siègent au conseil d'entreprises verrières régionales. Le repérage ne peut donc prétendre à l'exhaustivité.

Quatre types de relations entre deux entreprises peuvent donc être dégagés :

- 1- Lien unilatéral : un dirigeant de l'une est administrateurs de l'autre ;
- 2- Lien croisé : un dirigeant de chaque entreprise est administrateur de l'autre, ou les deux entreprises ont des dirigeants communs ;
- 3- Lien extérieur concentré : des administrateurs extérieurs à la direction des entreprises concernées appartiennent à la direction d'un même groupe dont l'entreprise mère n'a pas son siège dans la région ;
- 4- Lien extérieur dispersé : les administrateurs extérieurs à la direction des entreprises concernées n'ont pas de lien professionnel direct entre eux (personnalités diverses du monde des affaires n'exerçant pas de responsabilités dirigeantes dans un même groupe).

Ces quatre hypothèses sont ensuite croisées avec la seconde variable, la composition du capital des entreprises telle qu'elle peut être connue à partir des actes de sociétés. Leur dépouillement n'a toutefois été systématique que pour les entreprises régionales ayant leur siège dans l'arrondissement de Lyon⁷ ; pour les autres, seuls les actes les plus récents (à partir de la fin des années 1930) ont été consultés à l'INPI à Paris⁸. Autre

6. Les noms n'apparaissent pas toujours dans la liste des fondés de pouvoir également inscrits au registre du commerce dans le cas des grandes entreprises ayant leur siège dans la région. Dans les annuaires, la présentation des équipes dirigeantes plus complètes reste aléatoire. Les éditions du *SEF* ne mentionnent jamais plus que le directeur général alors que dans le *Chaix*, les directeurs, sous-directeurs ou secrétaires généraux sont indiqués pour certaines sociétés, notamment les banques ou de grandes entreprises industrielles comme Saint-Gobain ou la Compagnie générale d'électricité.

7. Ces actes sont facilement consultables aux archives départementales du Rhône (ADR) dans le versement de la collection classée par ordre chronologique de dépôt, toutes sociétés confondues, jusqu'en 1956. Pour les autres greffes du Rhône (Villefranche et Tarare), les collections ne sont versées sous cette forme que jusqu'au début des années 1930, et encore avec d'importantes lacunes.

8. Alors que le double partiel du premier registre du commerce a été détruit par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), celui-ci a conservé, des collections d'actes de sociétés commençant généralement à la fin des années 1930 pour les seules sociétés réimmatriculées dans les années 1954 et suivantes. Pour achever l'étude dans un délai raisonnable, cette consultation centralisée est apparue plus pratique qu'une consultation des collections de chaque tribunal, qui ne sont pas encore, pour cette période, systématiquement versées dans les différentes archives départementales. Certaines collections, comme celle du greffe de Chambéry, semblent d'ailleurs avoir été détruites. En dehors du Rhône, seuls quelques actes anciens d'entreprises ayant leur siège dans le ressort du tribunal de commerce de Saint-Étienne ont été également consultés aux archives départementales de la Loire.

limite, les prises de participation importante n'apparaissent dans les actes de sociétés que :

- dans le cas des sociétés de personnes ou de SARL pour lesquelles les cessions de parts impliquent obligatoirement un dépôt d'acte ;
- pour les sociétés par actions (SA et SCA), lorsqu'elles se traduisent par une augmentation en numéraires, l'entreprise actionnaire apparaissant alors dans la liste des souscripteurs⁹.

Si la prise de participation repose sur une simple transaction d'actions, l'arrivée d'un nouvel actionnaire même important n'entraîne pas le dépôt d'un acte. Mais un changement important au capital correspond souvent à un moment où l'entreprise, en difficultés financières, a besoin de capitaux nouveaux ; une telle transaction est alors prolongée par une augmentation en numéraires, parfois réservée à l'unique nouvel actionnaire. La seule connaissance de la répartition des actions nouvelles ne permet certes pas de connaître le pourcentage d'actions détenues dans l'ensemble du capital, à moins que celui-ci ne soit augmenté dans des proportions importantes après avoir été fortement réduit¹⁰.

La répartition réelle du capital est mieux connue lorsque des augmentations en numéraires se font en dehors d'un contexte de crise financière : si l'essentiel des souscriptions sont effectuées dans le cadre du droit de préférence irréductible des actionnaires existants, la répartition des souscriptions est alors proche de la répartition d'ensemble.

Il n'existe de toute façon pas d'autre source accessible. À l'époque, la législation ne prévoyait pas encore de déclaration obligatoire pour le franchissement de certains seuils par un actionnaire, même étranger ; seules les feuilles de présence aux assemblées générales permettraient de déterminer

9. Sous réserve toutefois que la prise de participation ne soit pas effectuée par l'intermédiaire d'un holding intermédiaire (par exemple la Société industrielle et financière de la Loire pour la participation des Mines de Roche-la-Molière et Firminy à la formation des Produits chimiques de Roche-la-Molière en 1924 ou Seichimé pour la participation de Pechiney à l'augmentation de capital des É^{ts} Silvestre en 1948). Dans d'autres cas, le souscripteur formellement inscrit peut être un dirigeant salarié de l'entreprise qui agit à l'évidence comme simple intermédiaire : c'est le cas ainsi de Jean-Ferdinand-Victor Mathis, directeur général de la Banque privée, troisième souscripteur à une augmentation de capital des Papeteries Navarre en 1925. Pour les entreprises sous contrôle familial, la situation est moins nette, les prises de participation dans d'autres entreprises sont souvent directement réalisées par les membres de la famille actionnaires.

10. C'est le cas lorsque l'entreprise se trouve en situation de faillite. Ainsi, en décembre 1929, le capital des Houillères de Saint-Étienne en liquidation judiciaire est réduit de 24 à 2,6 millions avant d'être porté, dans le cadre d'un projet de concordat, à 26,2 millions par injection de capitaux par les seules Mines de la Loire.

la répartition exacte du capital entre les principaux actionnaires à une date donnée¹¹, mais la loi n'en prévoit pas le dépôt aux greffes. Ces documents relèvent d'archives privées dont l'accès et la disponibilité sont trop parcellaires pour une étude aussi large. Le nombre de représentants au conseil d'administration et les indications données par les actes de sociétés permettent cependant, à défaut d'établir la répartition précise, de caractériser la relation capitaliste entretenue entre deux entreprises selon trois hypothèses bien distinctes :

A) Participation dominante : une entreprise, ou le groupe auquel elle appartient, apparaît, à un moment donné, comme l'actionnaire sinon majoritaire, au moins dominant, de l'autre entreprise, aucun autre groupe d'actionnaires n'étant apparemment en mesure d'exercer une influence équivalente ;

B) Participation minoritaire dominée : une entreprise, ou le groupe auquel elle appartient, est un actionnaire important, avec au moins plusieurs centièmes du capital¹², mais il existe toujours un ou plusieurs autres groupes d'actionnaires qui exercent une influence concurrente plus importante ;

C) Participation négligeable : l'entreprise représentée au conseil ne détient pas de participation significative au capital, les actions détenues ne dépassant guère le montant minimal d'actions exigé par les statuts (actions de garantie) pour appartenir au conseil d'administration.

Le croisement des deux variables – responsabilités dirigeantes exercées par les titulaires du lien et nature capitaliste de la relation – permet d'établir la typologie suivante, avec une répartition des liens forts entre 11 catégories, une douzième étant exclue (plusieurs personnalités sans lien professionnel entre elles ne peuvent par définition détenir chacune une participation dominante au capital).

11. Et encore sous réserve que la représentation de certains d'entre eux ne s'effectue pas par des mandataires.

12. Le seuil retenu est en fait plus ou moins élevé selon la dispersion du capital : un ou deux pour cent peuvent être considérés comme importants dans un capital très dispersé alors que seule une participation d'au moins 5 ou 10 % apparaît comme influente dans un capital plus concentré.

Tableau 5-6 : Typologie des liens inter-entreprises forts

Type de lien	Relation capitalistique			Total
	Participation dominante (A)	Participation minoritaire dominée (B)	Participation négligeable (C)	
Lien unilatéral (1)	1-A = 25 cas	1-B = 30 cas	1-C = 4 cas	60 cas
Lien croisé (2)	2-A = 35 cas	2-B = 7 cas	2-C = 3 cas	45 cas
Lien extérieur concentré (3)	3-A = 13 cas	3-B = 2 cas	3-C = 0 cas	14 cas
Lien extérieur dispersé (4)		4-B = 1 cas	4-C = 29 cas	30 cas
Total	73 cas	40 cas	36 cas	149 cas

La répartition des liens entre les différents types est assez inégale : 6 d'entre eux concentrent l'essentiel (139 sur 149) des cas. Les liens forts entre deux entreprises du corpus s'appuient souvent (113 cas sur 149) sur une relation capitalistique importante. Dans le cas contraire, ces liens s'expliquent généralement par la simple présence commune de diverses personnalités extérieures aux deux entreprises, sans lien professionnel direct entre elles (type 4-C) ; l'hypothèse de liens forts reposant sur la présence commune de plusieurs représentants d'un même groupe extérieur non actionnaire (type 3-C) n'a jamais été rencontrée, et celles de relations multiples unilatérales (1-C) ou croisées (2-C) entre deux entreprises du corpus sans lien capitalistique sont également rares (respectivement 4 et 3 cas).

Les liens forts correspondant à une participation dominante, qui représentent près de la moitié de l'ensemble (73 sur 149), permettent d'établir l'existence d'un certain nombre de relations de dépendance.

D'une part, dans le seul espace rhônalpin, 60 liens de type 1-A (entreprise mère / filiale) ou 2-A (sociétés sœurs appartenant à un même groupe)¹³ associent 58 entreprises réparties entre 21 groupes. Quinze d'entre eux n'impliquent que deux entreprises, 3 en impliquent trois :

- le groupe Bouchayer & Viallet (avec l'entreprise mère de grosse chaudronnerie à Grenoble, un bureau d'études techniques associé et une

13. La distinction entre les deux types 1-A et 2-A présente d'ailleurs un certain caractère arbitraire dans des groupes familiaux à la structuration complexe comme le groupe Gillet, les liens capitalistiques entre les entreprises pouvant combiner les deux formes.

entreprise grenobloise de constructions mécaniques devenue une filiale) ;

– le groupe Champier (avec les É^{ts} éponymes de blanchiments, teintures et apprêts à Tarare et deux entreprises de teinture à Lyon et d'impression à Jallieu, Isère passées sous son contrôle) ;

– le groupe Souchon-Neuvesel (avec la maison mère lyonnaise qui exploite une verrerie à Givors et deux entreprises verrières régionales, dont l'une absorbée en 1929, cf. graphique 5-2) ;

deux en impliquent quatre :

– le groupe Bianchini-Férier (avec la maison lyonnaise de soieries éponyme et trois filiales de moulinage, tissage et impression) ;

– le groupe Manufactures réunies de tresses et lacets (avec trois usines de tresses et lacets à Saint-Chamond et une entreprise de textiles artificiels à Feyzin) ;

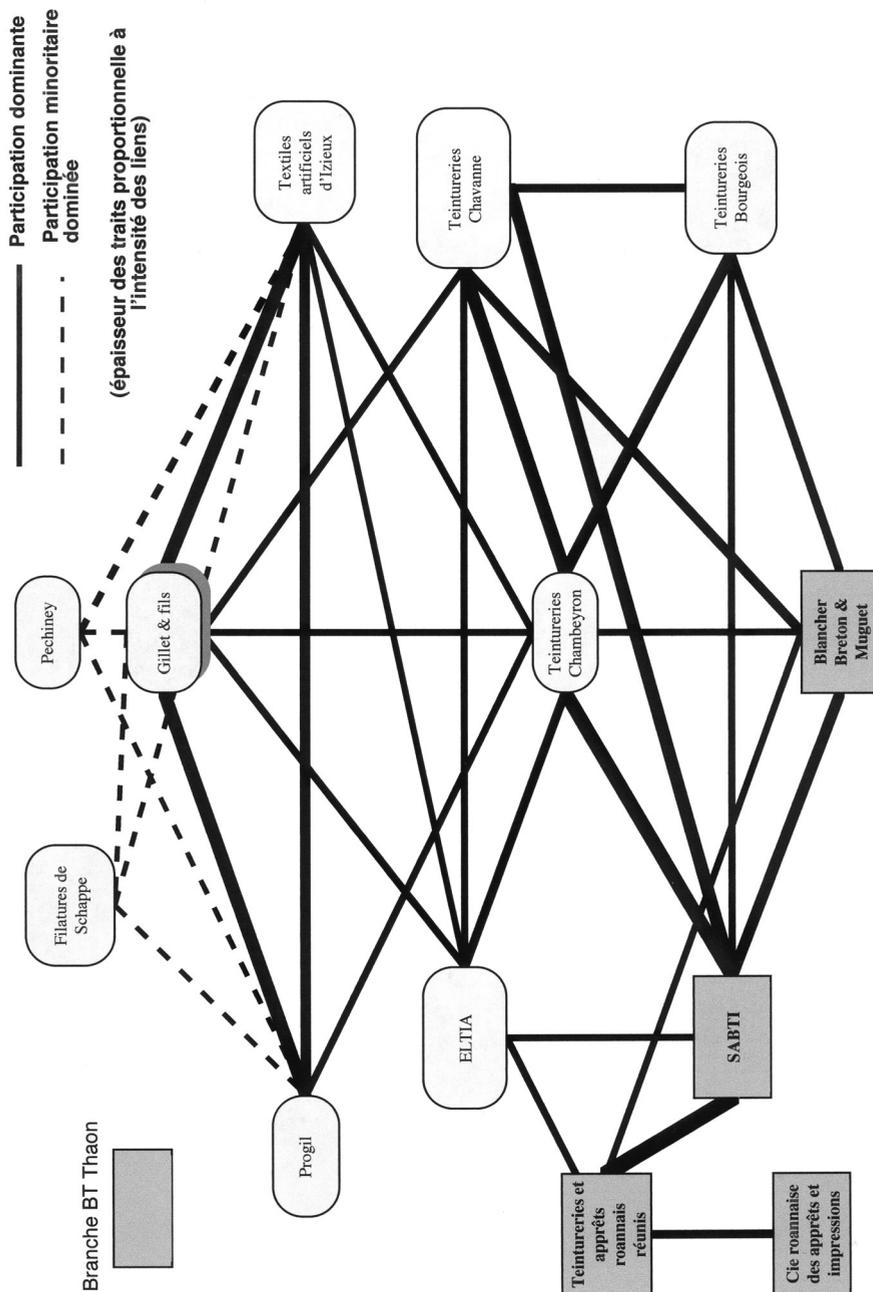
et, enfin, l'ensemble exceptionnel (cf. graphique 5-1) formé par le groupe Gillet, avec 11 entreprises générant 26 liens : l'entreprise mère de teintures pour soie (É^{ts} Gillet & fils), quatre entreprises de teinture pour soies de l'agglomération lyonnaise ou stéphanoise, quatre entreprises de teinture pour coton des bassins de Villefranche, Tarare et Roanne ayant appartenu au groupe vosgien des Blanchisseries et teintureries de Thaon jusqu'à ce que les Gillet en prennent le contrôle en 1931, une entreprise de produits chimiques (Progil) et une entreprise de textiles artificiels (Textiles artificiels d'Izieux).

D'autre part, dans le cadre national (aucune appartenance commune à un groupe étranger n'étant repérée dans le corpus), 13 liens de type de 3-A (filiales d'une même entreprise mère extérieure au corpus) associent 18 entreprises réparties entre 7 groupes. Cinq d'entre eux impliquent deux entreprises, le groupe Comptoir des textiles artificiels (CTA)¹⁴ trois (les Textiles artificiels de Saint-Chamond, Société de moulinage et retorderie de Chavanoz et les Filatures de la Ramie) et le groupe Durand¹⁵ cinq (quatre entreprises régionales de production et distribution d'électricité et une entreprise d'électro-métallurgie, la Société métallurgique du Frayol, cf. graphique 5-3).

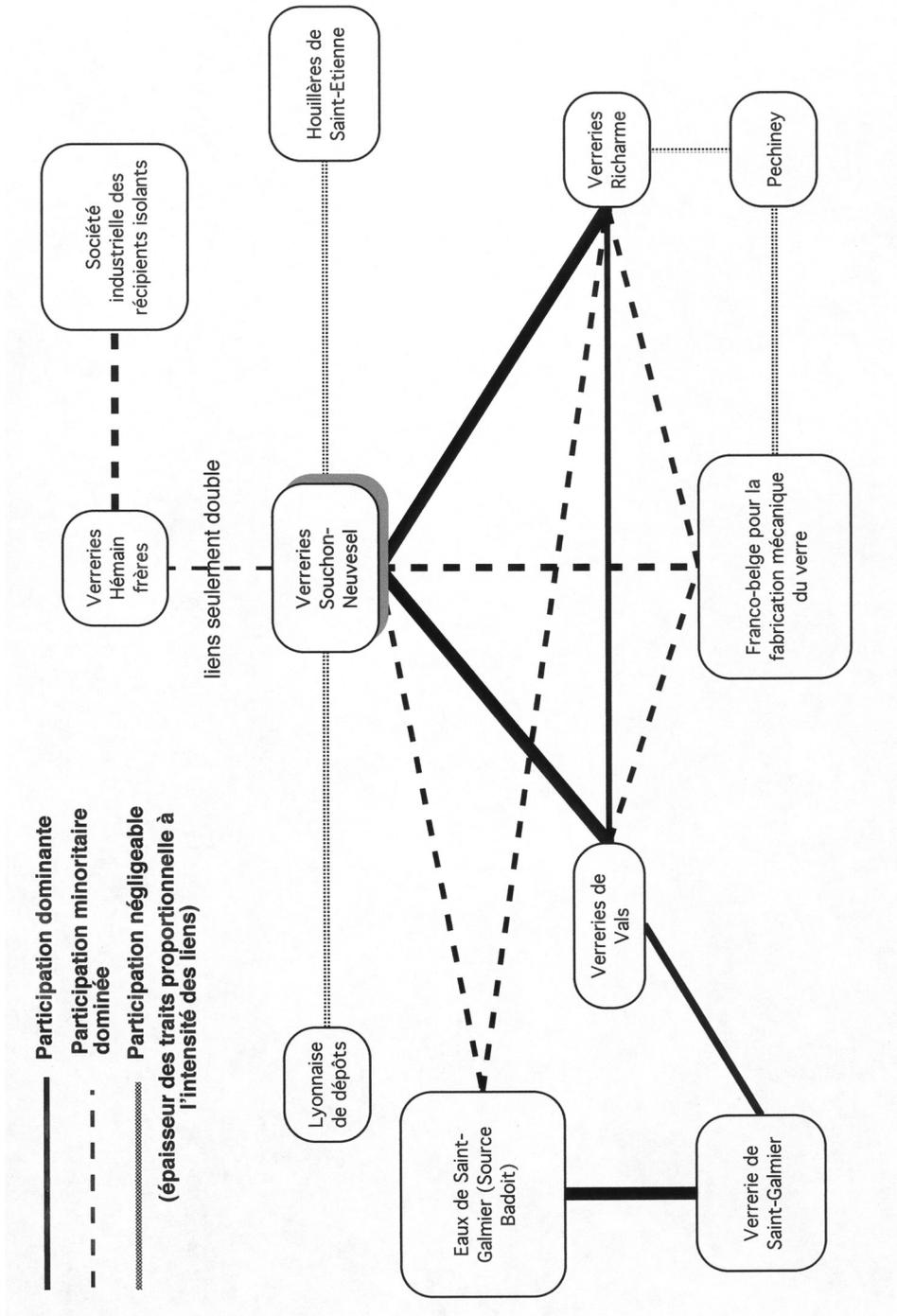
14. Le CTA rassemble les principales entreprises françaises de textiles artificiels, dans lesquelles les entreprises contrôlées par le groupe Gillet détiennent une participation importante.

15. Son fondateur, Pierre-Marie Durand, lyonnais installé à Paris, est encore aux commandes lors de la nationalisation en 1946 du gaz et de l'électricité, à la tête de la société mère, l'Énergie industrielle. Sur le groupe Durand, cf. VUILLERMOT (Catherine), *Pierre-Marie Durand et l'Énergie industrielle. L'histoire d'un groupe électrique 1906-1945*, Paris, CNRS éditions, 2001 (ouvrage issu d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue en 1997 à l'université Lumière Lyon 2).

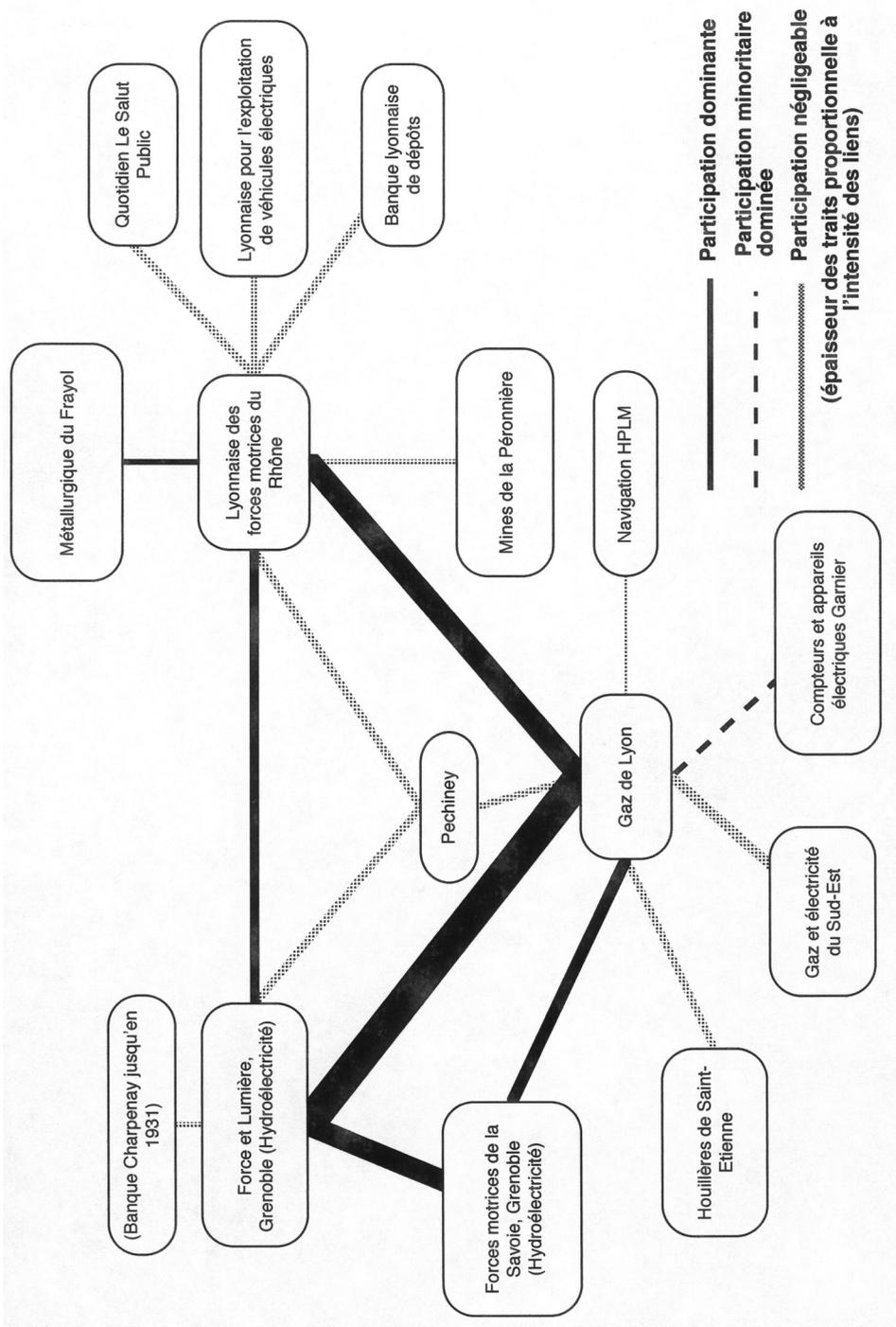
Graphique 5-1 : Liens (au moins triples) dans le groupe Gillet



Graphique 5-2 : Liens (au moins triples) dans le groupe Souchon-Neuvesel



Graphique 5-3 : Liens (au moins triples) dans le groupe Durand



Ces liens s'appuyant sur des participations capitalistiques dominantes associent presque toujours des entreprises aux activités économiquement proches. L'intégration dans un groupe correspond souvent à un mouvement de concentration horizontale (teintureries du groupe Gillet, verreries Souchon-Neuvesel et de Saint-Gobain, fabricants de tresses et lacets à Saint-Chamond, entreprises électriques du groupe Durand, etc.) qui débouche éventuellement, dans une phase ultérieure, sur une absorption-fusion par l'entreprise mère¹⁶. D'autres cas reposent sur une concentration verticale qui permet de :

- garantir l'approvisionnement en associant un fournisseur : entreprises de moulinage, de tissage ou d'impressions pour une maison de soieries lyonnaise (Bianchini-Férier) ; fabriques stéphanoises d'accessoires pour cycles pour un constructeur parisien (Gentil & C^{ie} à Courbevoie, marques Alcyon et Lapize) ; verrerie pour un embouteilleur d'eaux minérales (Badoit à Saint-Galmier, Loire) ; fabricant de pâtes alimentaires pour une chaîne de magasins d'alimentation stéphanoise (Casino) ; porcelaine pour un constructeur de matériel électrique grenoblois (Merlin & Gerin), etc. ;

- assurer un nouveau débouché dans une même filière : les produits chimiques pour le charbon (Roche-la-Molière), une fonderie de seconde fusion (Aciéries du Rhône) pour une entreprise sidérurgique (C^{ie} des hauts-fourneaux et fonderies de Givors É^{ts} Prénat) ;

- se reconvertir dans une activité d'avenir par une diversification dans un marché voisin : textiles artificiels pour une entreprise textile traditionnelle (Tresses et lacets de Saint-Chamond), vente de carburants pour une compagnie minière (La Mure), articles de bazar (Grand bazar de Lyon) pour un magasin de nouveautés (Aux Deux passages).

Des liens forts (triples en l'occurrence) entre des entreprises de secteurs différents correspondent plutôt à des relations capitalistiques non dominantes. Ils reposent sur des alliances matrimoniales :

- par exemple, l'entreprise grenobloise de constructions mécaniques Neyret & Beylier avec la fabrique de pansements Ruby à Voiron : Charles-Émile Beylier, cofondateur de Neyret & Beylier, a épousé une fille Ruby et siège avec son fils et son gendre au conseil d'administration de Ruby ;

16. L'existence d'une filiale n'est en effet plus nécessaire lorsque l'établissement associé est fermé (cas de certaines usines de teintures du groupe Gillet) ou, du moins, lorsqu'il n'existe plus d'autres actionnaires minoritaires (cas des verreries Richarme absorbées en 1929 par Souchon-Neuvesel, la famille fondatrice n'étant plus présente au capital).

– ou les É^{ts} Casino avec la fabrique de boulons Martouret à Saint-Étienne : une fille de Geoffroy Guichard (fondateur de Casino) a épousé un fils Martouret qui siège au conseil de surveillance de Casino, deux Guichard (son beau-père et son beau-frère) se succèdent au conseil de Martouret ;

ou sur des associations commerciales ou industrielles :

– accords d'assistance technique, de centralisation des approvisionnements et de mise en commun de la commercialisation entre le groupe Souchon-Neuvesel élargi¹⁷ et deux autres verreries à bouteilles (Verreries Hémain frères et Verreries de Saint-Galmier dont les familles fondatrices sont encore les actionnaires dominants, cf. graphique 5-2) ;

– accords de coopération technique et de partage des marchés avec échanges croisés de participations minoritaires et d'administrateurs entre trois entreprises lyonnaises de construction électrique (l'Appareillage électro-industriel Petrier, Tissot & Raybaud, les Appareils électriques et compteurs Garnier et les Appareils électro-domestiques Calor).

Les autres liens forts sans participation significative, qui impliquent des banques ou des grandes entreprises, se répartissent entre trois catégories :

– ceux entre des banques régionales du corpus comme la Lyonnaise des dépôts (11 liens¹⁸, cf. graphique 5-4), la banque grenobloise Charpenay (4¹⁹), le Crédit lyonnais (2²⁰) et des entreprises industrielles : les banques se contentent d'assurer le placement des actions et des obligations auprès de leur clientèle et elles accueillent des partenaires industriels dans leurs conseils d'administration ;

– de manière complémentaire, les liens entre des entreprises industrielles partageant le même partenaire bancaire tiers, comme la banque d'affaires lyonnaise E.M. Cottet & Cie²¹ pour Pechiney avec les Câbles de Lyon (lien quintuple), d'une part, ou les Verreries Richarme (lien triple), d'autre part ;

17. Il rassemble dans l'ensemble de la France 13 verreries ; *Le feu de l'action. Histoire des verreries Souchon-Neuvesel*, BSN, Lyon, 1994, p. 61.

18. Un seul lien, avec la C^{ie} de navigation HLP, correspond à des prises de participations importantes au capital à l'occasion d'augmentations de capital en 1926 et 1929.

19. La possibilité de prises de participations minoritaires n'est ici pas exclue, faute d'avoir consulté l'ensemble des augmentations de capital des entreprises concernées.

20. Avec une participation minoritaire significative dans un cas, Pechiney, notamment lors d'une augmentation de capital en 1941 dont le Crédit lyonnais souscrit 32,7 %.

21. Dont l'effectif employé a été, en l'absence de sources précises pour le Rhône dans le secteur bancaire, supposé resté inférieur à 100 salariés.

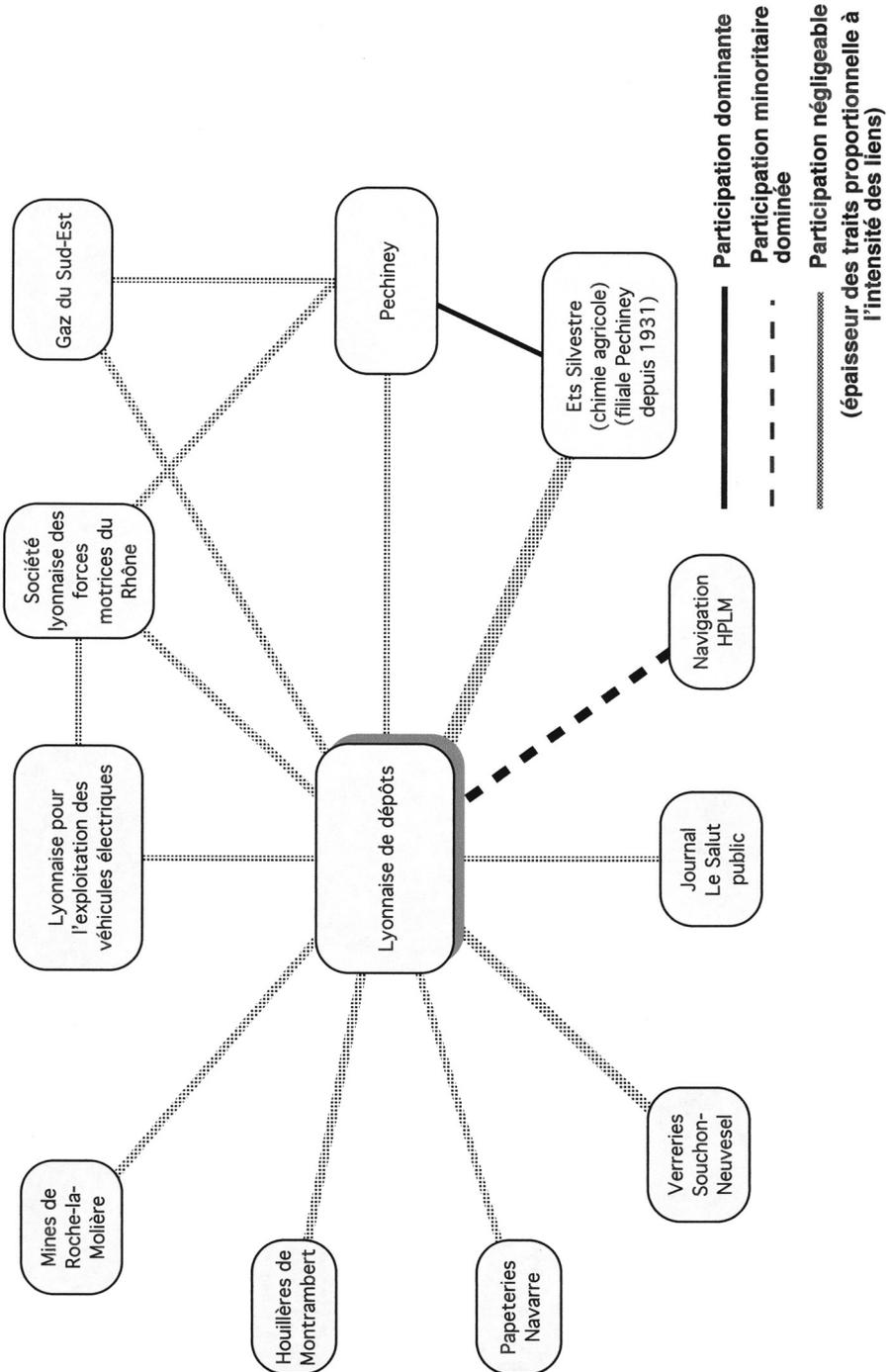
– les liens entre des grandes entreprises régionales accueillant les mêmes personnalités des affaires dans leur conseil sans que cette présence commune semble correspondre à une relation particulière entre les deux entreprises concernées (cas des Automobiles Berliet et des Crayons Conté par exemple, de la Société Lyonnaise des forces motrices du Rhône et des Mines de la Péronnière, etc.).

Les entreprises avec le plus grand nombre de liens forts appartiennent souvent à des groupes étendus comme les entreprises des groupes Gillet (10), Souchon-Neuvesel (3) ou Durand (3). Les autres sont de grandes entreprises qui comptent dans leur conseil de nombreuses personnalités régionales des affaires (Pechiney, Lyonnaise de dépôts, Filatures de Schappe).

Tableau 5-7 : Classement des entreprises par nombre de liens forts et groupe d'appartenance éventuel

Entreprises	Nombre de liens forts	Groupes
Pechiney	15	/
Lyonnaise de dépôts	11	/
Gaz de Lyon	8	Durand
Lyonnaise des forces motrices du Rhône	8	Durand
Teintureries Chambeyron	8	Gillet
Gillet & fils	7	Gillet
SA des Blanchiments, teintures et impressions	7	Gillet
Souchon-Neuvesel	6	Souchon-Neuvesel
Textiles artificiels d'Izieux	6	Gillet
Teintureries Chavanne	6	Gillet
Éts lyonnais de teinture, impressions et apprêts	6	Gillet
Générale de force et lumière	5	Durand
Verreries Richarme	5	Souchon-Neuvesel
Progil	5	Gillet
Blancher Breton & Muguet	5	Gillet
Teintureries et apprêts roannais réunis	5	Gillet
Filatures de schappe	5	/

Graphique 5-4 : Liens (au moins triples) dans la Lyonnaise de dépôts



La probabilité qu'un lien repose sur une relation capitaliste dominante est d'autant plus grande qu'il est multiple. C'est le cas de tous les liens au moins septuples, à l'exception de participation minoritaire de Marine-Homécourt dans la Cie des Hauts-fourneaux de Givors (Éts Prénat)²². De même, parmi les liens sextuples et quintuples, seuls 3 sur 27 reposent sur une participation considérée comme négligeable²³. Ces liens sans relation capitaliste impliquent souvent des banques (15 cas sur 36) : elles entretiennent en effet des partenariats durables avec des entreprises qui n'impliquent pas nécessairement des prises de participation directes au capital ; elles se contentent en principe, dans leur fonction de responsables d'émission, de placer les titres auprès de leurs clients.

Tableau 5-8 : Intensité des liens forts selon le type de participation capitaliste

Intensité des liens	Type de participation capitaliste			
	Dominante	Minoritaire dominée	Négligeable	Total
Septuples et plus	17 (94 %)	1 (6 %)	0 (0 %)	18 (100 %)
Sextuples	7 (70 %)	1 (10 %)	2 (20 %)	10 (100 %)
Quintuples	11 (65 %)	5 (29 %)	1 (6 %)	17 (100 %)
Quadruples	21 (60 %)	6 (17 %)	8 (23 %)	35 (100 %)
Triples	17 (25 %)	27 (39 %)	25 (36 %)	69 (100 %)
Total	73 (49 %)	40 (27 %)	36 (24 %)	149 (100 %)

De manière générale, la part des liens avec participation dominante devient faible pour ceux simplement triples (à peine un quart des cas seulement), les participations minoritaires (27) et négligeables (25) étant alors beaucoup plus fréquentes. Ce résultat justifie d'avoir limité le repérage des groupes aux seuls liens au moins triples ; la probabilité que les nombreux liens doubles et surtout simples correspondent à des participations dominantes est très faible.

22. Le cas est d'ailleurs limite dans la mesure où Marine-Homécourt détient en 1921 au moins 36 % des actions des Éts Prénat, la famille fondatrice gardant l'essentiel du reste et la direction de l'entreprise. Les Éts Prénat sont cependant régulièrement présentés comme faisant partie du groupe Marine-Homécourt, dont deux dirigeants se succèdent à la présidence du conseil à partir de 1930 ; cf. rapport de mission, 1922-1923, archives Crédit Lyonnais, DEEF 50702.

23. Dans un cas, le classement dans cette catégorie est d'ailleurs douteux : une éventuelle prise de participation de la banque Charpenay au capital de l'entreprise industrielle grenobloise Joya n'est pas exclue, l'acte de formation de la SA Éts Joya en 1921 et ceux des augmentations de 1926 et 1927 n'ayant pas été consultés.

D'autres entreprises appartiennent cependant à des groupes malgré l'absence de liens forts. Le repérage est effectué selon d'autres méthodes :

* pour des entreprises ayant un nombre de dirigeants trop faibles pour avoir des liens triples, par des identités de raisons sociales (fabriques de soieries et de lisses mécaniques Guinet à Tullins, Isère²⁴ ; garage automobile et autocars Ricou à Grenoble²⁵ ; cimenteries Allard Nicolet à Voreppe et Bouvesse, Isère²⁶) ou par des adresses de sièges sociaux communes (carrosserie Besset et société, créée pendant la guerre, de production de bois pour gazogènes à Annonay²⁷ ; papeteries du Domeynon et de Modane avec le même siège grenoblois jusqu'en 1930²⁸). Si, de manière générale, une adresse commune reflète souvent l'appartenance à un même groupe (entreprises du groupe Gillet domiciliées dans le berceau de leur maison mère, quai de Serin à Lyon ; gestion des sociétés lyonnaises du groupe Durand regroupées dans le même immeuble des Brotteaux, etc.), ce critère n'est cependant pas une condition nécessaire (de nombreuses filiales ont un siège social distinct de la maison mère) ni suffisant. Une adresse commune peut aussi reposer sur une simple association commerciale (Comptoir des textiles artificiels au 7, avenue Percier à Paris ou verreries associées autour de Souchon-Neuvesel au 8-10, rue de la Bourse à Lyon) sans lien capitalistique dominant. Des entreprises peuvent même avoir des adresses identiques sans qu'existe un lien économique entre elles, chacune occupant des étages différents dans ces immeubles de bureaux (cas des maisons de soierie lyonnaises dont les sièges sont traditionnellement concentrés dans le quartier des Terreaux, notamment dans les immeubles de la place Tolozan).

* pour les filiales de grandes entreprises régionales, qui n'établissent pas toujours de liens personnels directs avec la maison mère : les représentants de celle-ci au conseil d'administration d'une entreprise moyenne ne sont pas nécessairement, en tant que PDG, administrateurs délégués ou directeurs généraux, membres de son propre conseil, ils peuvent n'avoir

24. Gérées en entreprises personnelles par Eugène Guinet, elles sont apportées en 1923 et 1924 à de nouvelles SCS, avec un gérant unique commun, Marcel Guinet, fils d'Eugène.

25. L'entreprise d'autocars s'autonomise en 1945 sous la forme d'une SARL, avec comme unique gérante la propriétaire du garage (veuve Ricou).

26. Les deux SNC avec les deux mêmes associés, Joseph Allard et Joseph Nicolet, fusionnent d'ailleurs dès 1930.

27. La seconde est gérée en SARL par le fils du propriétaire de la première.

28. L'existence d'un seul administrateur commun (Pierre Matussière) s'explique probablement par le caractère incomplet des informations relevées dans le registre du commerce pour les Papeteries de Modane.

rang que de directeur de branche ou de service. Trois entreprises régionales ont ainsi, à l'aide d'autres sources²⁹, été identifiées comme des filiales de Pechiney (Électro-métallurgie de Montricher³⁰, laminoir d'aluminium Charles Coquillard à Froges³¹, fabricant de produits chimiques Silvestre à Lyon³²) et deux de Marine-Homécourt (Houillères de Saint-Chamond³³, Manufacture de vilebrequins de Lorette³⁴).

* pour des groupes associant un nombre important d'entreprises, les liens d'une entreprise avec les autres composantes peuvent être plus dispersés et l'appartenance au groupe ne se manifester que par des liens simples ou doubles. Cinq autres entreprises (société Teinture, impression, apprêt et gaufrage à Lyon³⁵ ; fabricant de toiles cirées Maréchal à Vénissieux³⁶ ; Société de la grande tuilerie du Rhône à Sainte-Foy-l'Argentière³⁷ ; entreprise de produits pharmaceutiques et alimentaires Jacquemaire à Villefranche-sur-Saône³⁸ ; chocolaterie Pupier à Saint-Étienne³⁹) s'ajou-

29. Les représentants de la grande entreprise ne figurent pas non plus toujours dans la liste des fondés de pouvoirs en principe déclarés au registre du commerce. Pour Pechiney, la source principale est la thèse de CAILLUET (Ludovic), *Stratégies, structures d'organisation et pratiques de gestion de Pechiney des années 1880 à 1971*, Université Lumière Lyon 2, 1995, 3 vol. Pour Marine-Homécourt, les archives de la DEEF du Crédit lyonnais comportent non seulement les rapports annuels, mais aussi des rapports d'inspecteurs de la banque qui permettent d'identifier des membres de l'encadrement des usines.

30. Aucun lien, mais lors du transfert du siège à Paris en 1953, 4 administrateurs sur 6 sont des dirigeants du groupe Pechiney.

31. Un seul lien, mais cinq, voire six en intégrant un dirigeant de CEGEDUR (filiale commune avec la CGE), dirigeants du groupe Pechiney siègent au conseil.

32. Un seul lien, mais cinq dirigeants du groupe Pechiney siègent au conseil à partir de 1931.

33. Un seul représentant de Marine-Homécourt est identifié dans un conseil dont la composition est indiquée de manière incomplète au registre de commerce, mais l'entreprise sidérurgique en aurait pris le « contrôle complet » dès 1918 ; liste de participations de Marine, avril 1919 ; archives Crédit lyonnais, DEEF 50702.

34. Au moins 6 représentants de Marine identifiés sur 13 membres du conseil.

35. Il n'existe qu'un lien double, avec deux représentants du groupe Gillet sur quatre membres du conseil juste avant l'absorption par une autre filiale, ELTIA, en 1935.

36. Cette entreprise passée sous le contrôle de la Banque Oustric est reprise en 1930, après son naufrage, par les Blanchisseries et teintureries de Thaon (BTT), qui en deviennent, en tant que personne morale, administrateur unique. L'année suivante, les BTT, elles-mêmes en difficulté, passent dans l'escarcelle des Gillet. Le siège social parisien n'ayant été replié que pendant deux ans à Lyon, il n'existe que deux liens simples avec des entreprises du groupe BTT / Gillet.

37. Cette entreprise, à laquelle les Gillet étaient associés comme actionnaires minoritaires dès la formation d'une nouvelle SA en 1893, est passée sous leur contrôle, semble-t-il à l'occasion d'un quadruplement du capital souscrit presque entièrement par la famille en 1938. Celle-ci compte 4 représentants au conseil sur 10 administrateurs déclarés, mais les 6 liens que l'entreprise entretient avec d'autres entreprises du groupe sont uniques.

38. L'entreprise est passée sous le contrôle du groupe Gillet dans les années 1930 ; elle entretient de nombreux liens (5 doubles et 8 uniques) avec d'autres entreprises du groupe, mais aucun triple, malgré la présence au conseil de trois membres de la famille, de la société holding Acanthis et du conseiller juridique Marius Ratheaux.

tent ainsi aux 11 entreprises régionales du groupe Gillet liées entre elles par des liens au moins triples et, de même, la Société industrielle des récipients isolants (SIDRI)⁴⁰ au groupe Souchon-Neuvesel. Avec les liens au moins triples sans participation dominante, ce dernier groupe prend d'ailleurs une dimension importante (cf. graphique 5-2) : il intègre deux entreprises verrières supplémentaires (Verreries de Saint-Galmier et Franco-belge de fabrication mécanique du verre) et les Eaux de Saint-Galmier (Source Badoit), voire les Verreries Hémain – dans lesquelles Souchon-Neuvesel détient également une participation semble-t-il minoritaire, aux côtés de la famille fondatrice – associées seulement par des liens doubles.

Ces divers compléments à la liste des groupes repérés par le critère des liens forts⁴¹ aboutissent à un total de 47 entreprises régionales considérées comme des filiales d'autres entreprises régionales, auxquelles s'ajoutent 6 couples d'entreprises considérées comme « sœurs »⁴². Ces relations de dépendance ou d'association intra-régionale n'impliquent donc qu'une petite minorité des 879 entreprises régionales. De nombreux secteurs économiques sont concernés, mais l'industrie textile (21 filiales et un couple) occupe une place prépondérante qui dépasse son poids relatif. Cette position s'explique par l'importance de quelques groupes comme Champier (2 filiales), les Manufactures réunies de tresses et lacets et Bianchini-Férier⁴³

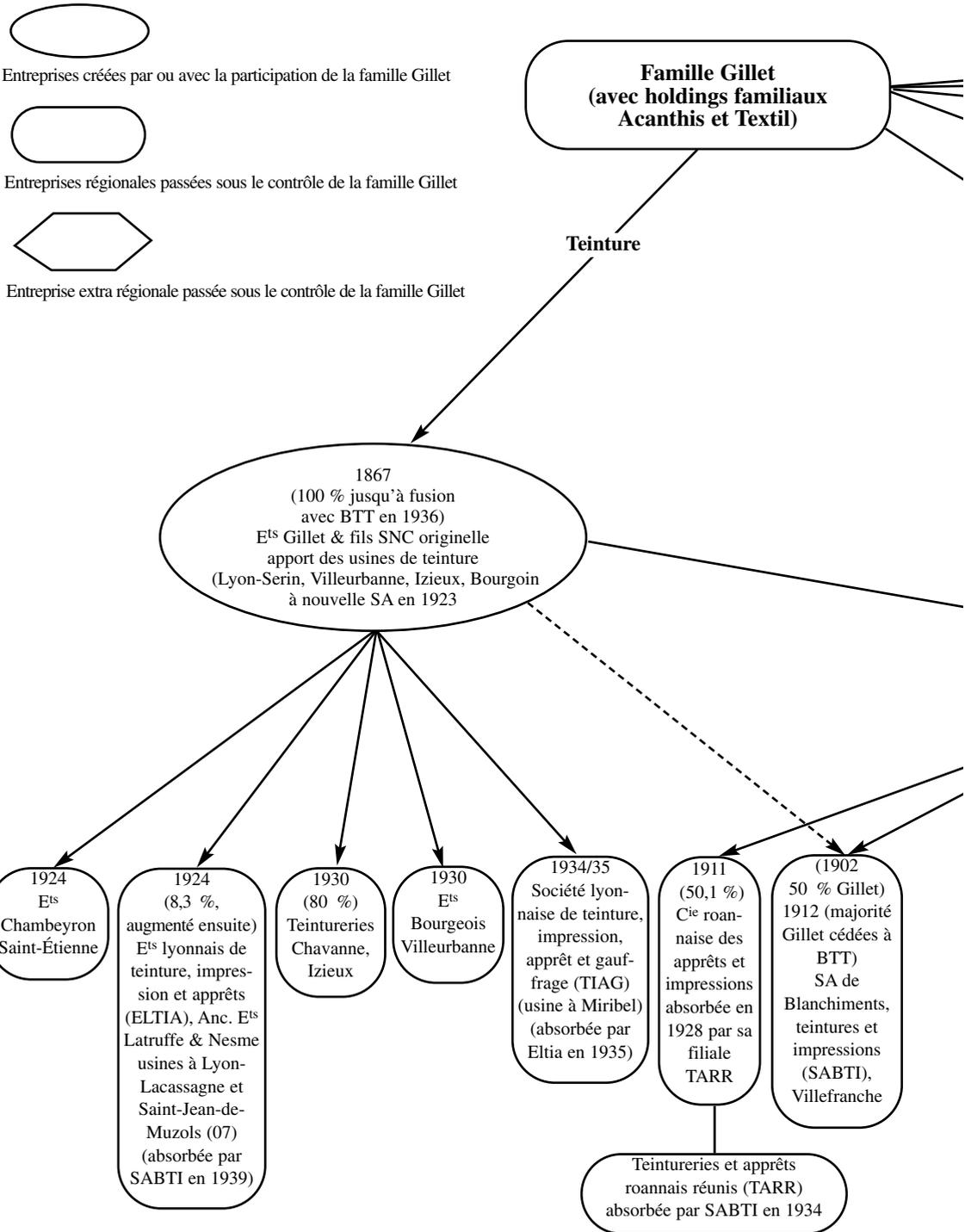
39. Le groupe prend, aux côtés de la famille fondatrice éponyme, la majorité du capital à l'occasion de la transformation en société anonyme en 1952 ; les trois sièges au conseil sur sept qu'il obtient (un petit-fils de Joseph Gillet, la société Jacquemaire et le directeur général de celle-ci) ne lui procurent qu'un lien double avec Jacquemaire et un lien simple avec la Grande tuilerie du Rhône.

40. Cette entreprise est une filiale de Souchon-Neuvesel entre la fin des années 1930 et 1953, date de sa transformation entre Société Thermos-Peters, à la suite de sa reprise par la famille d'industriels d'origine belge Peters. Elle n'a pourtant qu'un lien unique avec Souchon-Neuvesel, la représentation de Souchon-Neuvesel au conseil s'effectuant par des personnes morales ou des dirigeants intégrées, commercialement si ce n'est financièrement, au groupe Souchon-Neuvesel (cf. *supra*). La SIDRI n'entretient d'ailleurs un lien important (quadruple) qu'avec une entreprise dans laquelle Souchon-Neuvesel a une participation minoritaire (les verreries Hémain).

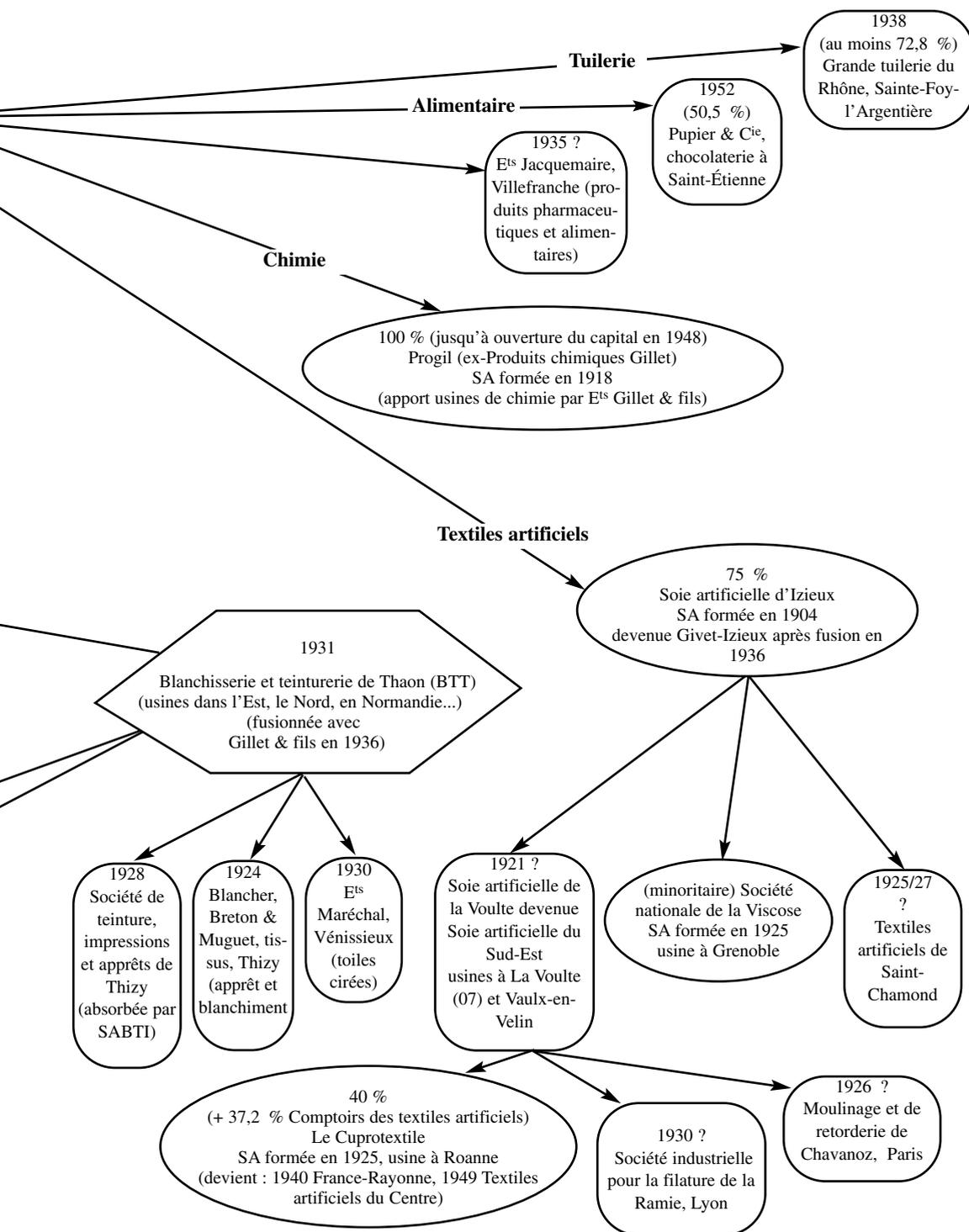
41. Un dernier cas est celui de la Société de l'atelier de grosse chaudronnerie et constructions métalliques de Terrenoire (Loire), absorbée en 1948 par l'entreprise lyonnaise Constructions métalliques et entreprises (Anc. Éts Derobert). Alors qu'il n'existe, en l'absence d'enregistrement au registre du commerce des modifications intervenues depuis 1934, aucun lien personnel entre les deux, l'acte de fusion par échange d'actions révèle que la seconde possédait déjà 66 % du capital de la première à cette date (traité d'apport déposé au TC de Lyon le 15 novembre 1948, ADR, actes de société, 6U). Cette prise de majorité remonterait, d'après un acte antérieur (dépôt au TC Lyon du 20 janvier 1944, ADR, 6U), à une augmentation de capital réalisée à la fin 1943.

42. Cf. listes en annexe 5-1 et 5-2.

43. Note, page 136.



Graphique 5-5 : Entreprises régionales intégrées au groupe Gillet



(3 filiales) et surtout Gillet (11 filiales), avec en particulier la concentration menée dans le secteur de la teinture⁴⁴.

À l'inverse, dans quelle mesure une entreprise qui dispose d'un nombre élevé de liens appartient-elle, selon qu'ils sont plus ou moins concentrés en direction d'une ou plusieurs autres entreprises, à un groupe ? Cent vingt-deux entreprises comptent au moins dix liens, 66 au moins vingt, 14 au moins cinquante et 2 (Société lyonnaise de dépôts et Pechiney) plus d'une centaine. La majorité de ces entreprises (89 sur 122) ont un nombre de liens supérieur ou égal à leur nombre d'administrateurs, c'est-à-dire que, en moyenne, chaque administrateur est également administrateur d'au moins une autre entreprise régionale. Un quart des entreprises (31) atteignent une moyenne de deux liens par administrateur, 4 d'entre elles dépassent même un ratio de 4. L'appartenance à un groupe apparaît effectivement comme le facteur explicatif majeur (61 cas sur 122). Parmi les vingt-quatre groupes concernés, on retrouve 17 des 21 groupes régionaux déjà repérés par le critère des liens forts, dont bien sûr le groupe Gillet avec 13 entreprises impliquées, et les 7 groupes extra-régionaux. Les 9 entreprises aux ratios les plus élevés (avec des valeurs de 2,9 à 6,4), appartiennent toutes à des groupes qui comptent logiquement, en raison de leur étendue, parmi les plus pourvoyeurs de liens (six au groupe Gillet, dont la maison mère Gillet & fils à la première place ; 2 au groupe Souchon-Neuvesel et 1 au groupe Bianchini-Férier).

Vingt-deux entreprises avec au moins dix liens personnels les concentrent surtout en direction d'une entreprise ou d'un groupe régional, sans être pour autant intégrée à ce groupe. Les liens reposent sur une relation capitaliste minoritaire (les Filatures de schappe avec le groupe Gillet, par exemple), sur une proximité familiale (les É^{ts} Seguin avec les mêmes Filatures de schappe, suite à des alliances matrimoniales entre les familles dirigeantes) ou, dans 7 cas, sur l'appartenance au même réseau d'une banque locale (la banque d'affaires lyonnaise Cottet & C^{ie} dans 5 cas, la Lyonnaise des dépôts et la banque grenobloise Charpenay dans un), avec ou sans relation capitaliste.

La diversification des liens pour 32 autres entreprises reflète une cer-

43. L'existence de filiales ne s'explique pas dans ce cas seulement par des restructurations : l'une (Tissages de la Tour-du-Pin formée en 1941) se crée par filialisation d'une activité, le tissage, gérée auparavant directement par la société-mère ; sur le groupe Bianchini-Férier, cf. VERNUS (Pierre), *Bianchini Férier, fabricant de soieries à Lyon (1888-1973)*, thèse Université Lyon 2, 1997 (à paraître aux Presses Universitaires de Grenoble).

44. Cette branche rassemble huit entreprises, dont trois après la prise de contrôle du groupe BTT en 1931, auxquelles s'ajoutent une quatrième déjà absorbée en 1928, la C^{ie} roanaise des apprêts et impressions.

taine dispersion du capital. La majorité d'entre elles (19) sont cotées en Bourse. La liste comprend les banques régionales (Crédit lyonnais, Lyonnaise de dépôts, Banque régionale du Centre, Banque Charpenay, Banque du Dauphiné, Banque de la vallée du Rhône)⁴⁵ et les grandes entreprises régionales indépendantes (Pechiney, Berliet, les Papeteries Navarre, les compagnies minières de la Loire, la Cie de navigation HPLM, les Forges et aciéries de Marine-Homécourt, etc.). Un nombre important de liens, associé à un ratio élevé par administrateur, traduit la forte intégration des administrateurs dans l'économie régionale. Pechiney (116 et 2,5), la Lyonnaise de dépôts (103 et 2,6), Automobiles Berliet (51 et 1,6) ont au sein de leurs conseils des personnalités lyonnaises des affaires, qui apportent à elles seules de nombreux liens, comme René Piaton (11), Eugène Souchon (11) ou Henry Damour (10). En revanche, la plus grande entreprise régionale par l'effectif salarié, Marine-Homécourt, n'a que 15 liens et le ratio le plus faible des 122 entreprises étudiées ici (0,4). Si son siège social est resté jusqu'en 1953 formellement à Saint-Chamond, sa direction générale est installée à Paris en relation avec l'étendue nationale de son activité industrielle (cf. chapitre 3). Le conseil d'administration comprend surtout des personnalités peu impliquées dans l'économie régionale : des sidérurgistes lorrains (dans le cadre de l'entente « Marmichpont » avec les Aciéries de Micheville et les Fonderies de Pont-à-Mousson), des dirigeants de la Cie minière d'Anzin (actionnaire minoritaire depuis 1929) et diverses personnalités parisiennes des affaires. Même le directeur général puis PDG à l'exceptionnelle longévité, Théodore Laurent⁴⁶, ne siège que dans trois autres conseils d'entreprises régionales et son adjoint à la direction générale, Léon Daum, que dans deux : l'entreprise se fait souvent (cf. *supra*) représenter dans ses filiales ou participations régionales par des responsables locaux. Des personnalités comme T. Laurent se réservent, surtout après l'adoption en 1940 d'une législation limitant strictement le cumul des mandats d'administrateurs, pour les conseils de sociétés importantes⁴⁷. Cette observation amène à s'intéresser à la principale variable

45. Seule la Banque régionale de l'Ain manque, avec seulement 3 liens, mais le registre du commerce de Bourg-en-Bresse était incomplet en ce qui concerne les membres du conseil de surveillance de cette entreprise gérée sous la forme d'une SCA jusqu'en 1953.

46. Il est décédé en fonction à près de 90 ans, en 1953.

47. Théodore Laurent est d'autant plus frappé par la législation anti-cumul de 1940 qu'il est âgé de plus de 70 ans : il ne peut plus siéger que dans deux conseils d'administration (il continue de présider également les Mines de l'Escarpelle). L. Daum atteint le plafond de droit commun de huit conseils, en siégeant notamment au Crédit national, aux Mines d'Anzin et à la Société générale, autant de sociétés autrement plus prestigieuses que les Houillères de Saint-Chamond ou la Manufacture de Vilebrequins de Lorette ; source *Annuaire SEF*, éd. 1943.

disponible pour mesurer le degré d'externalité du contrôle des entreprises, le lieu de naissance.

ORIGINE DES ADMINISTRATEURS ET CONTRÔLE DES ENTREPRISES

L'appartenance d'une entreprise régionale à un groupe national ou étranger n'a pour l'instant été repérée que lorsque deux entreprises du même groupe avaient au moins trois administrateurs communs. Le recours à l'origine géographique doit permettre un repérage plus systématique. Une entreprise sous le contrôle d'un groupe extra-régional devrait en principe avoir une majorité d'administrateurs extérieurs à la région dans la mesure où leur activité principale devrait s'exercer là où est implantée la direction du groupe qu'ils représentent. À une époque où les déplacements n'étaient pas aussi rapides, il est bien sûr possible qu'un actionnaire extérieur soit représenté, comme dans le cas déjà remarqué de Marine-Homécourt, par un ou plusieurs mandataires locaux (directeur d'agence ou d'usine, conseiller juridique, etc.), mais ceux-ci assurent rarement la représentation exclusive d'une participation importante. Une représentation minimale directe de l'actionnaire extérieur est généralement assurée au plus haut niveau, quitte à recourir à la technique de l'attribution du mandat à la personne morale ou à celle des procurations en cas d'absence aux séances du conseil. L'importance capitalistique d'une influence extérieure ainsi repérée peut être vérifiée ensuite par la consultation des actes de sociétés.

Pour déterminer l'origine géographique, la variable idéale serait le lieu d'exercice de l'activité principale ou, à défaut, le lieu de résidence supposé voisin. La législation n'a malheureusement prévu la mention obligatoire du domicile des administrateurs dans le registre du commerce qu'à partir de 1935. Les greffes n'ont souvent pas recherché ou obtenu l'information pour les dirigeants déjà inscrits. La variable est donc, même avec le recours à des sources complémentaires comme les annuaires de sociétés ou les listes mondaines, trop lacunaire dans la population étudiée (45,5 % d'inconnues) pour que des études quantitatives satisfaisantes soit menées. De plus, un même administrateur peut avoir des résidences successives ou simultanées (résidences principale ou secondaire par exemple). La variable lieu de résidence a donc été utilisée seulement de manière qualitative : l'indication d'une résidence extra-régionale a incité à rechercher un éventuel lien de l'administrateur avec une entreprise extérieure.

Origine locale et contrôle régional

Le lieu de naissance, utilisé à titre principal dans l'étude quantitative, ne reflète certes pas nécessairement le lieu effectif d'exercice de l'activité principale en raison de migrations possibles, mais il risque plus de sous-estimer que de surestimer le nombre d'entreprises susceptibles d'être sous contrôle extérieur. Si plusieurs gérants ou administrateurs peuvent avoir émigré dans la région Rhône-Alpes pour fonder ou prendre la direction d'une entreprise, il est en effet moins probable que, en sens inverse, plusieurs rhônalpins de naissance soient devenus dirigeants et donc représentants d'une même entreprise extérieure, à moins qu'ils appartiennent à une même famille émigrée⁴⁸. Le lieu de naissance doit simplement être recoupé par d'autres indicateurs : lieu de résidence lorsqu'il est connu, type de fonction exercée dans l'entreprise régionale (gérant ou simple administrateur) et composition du capital indiquée par les actes de sociétés. Le lieu de naissance présente en outre l'avantage d'être une variable bien renseignée (seulement 6,4 % de lacunes⁴⁹) et fiable par son unicité. Les localisations aléatoires (affectation professionnelle temporaire du père, séjour de la mère dans une villégiature provisoire) n'apparaissent pas statistiquement significatives. Les écarts dans une fratrie ne portent souvent pas sur de grandes distances géographiques ; les résidences de campagne sont à l'époque peu éloignées des centres urbains. Par exemple, les sept descendants de François Brossette (maison F. Brossette & Cie) sont nés à Lyon (3) ou dans deux autres communes de l'Ouest lyonnais, Francheville (3) et Sainte-Foy-les-Lyon (1). De même, les huit membres de la famille Prénat administrateurs de la Cie des hauts-fourneaux de Givors, répartis sur 3 générations (du fils à l'arrière-petit-fils du fondateur), sont nés à Saint-Chamond (1839), Givors (1856, 1876 et 1878), Vernaison (deux jumeaux en 1882 et 1889) et Lyon (1905). Cette évolution reflète l'histoire de l'entreprise et de la famille : en 1839, Eustache Prénat, ingénieur de l'école des mines de Saint-Étienne demeurant à Saint-Chamond (Loire), a acheté un terrain à Givors, ville distante d'une vingtaine de kilomètres, pour y installer une fonderie de fonte avec un atelier de forge. La famille habite ensuite à proximité de l'usine avant, selon un processus d'embourgeoisement classique, d'adopter une résidence dans la campagne voisine

48. C'est le cas, par exemple, de la famille du lyonnais Pierre-Marie Durand installée à Paris avec la direction de son groupe dont l'Énergie industrielle est la société mère.

49. Les lacunes sont liées soit à l'adjonction, à partir d'autres sources comme les annuaires, les rapports annuels ou les actes de sociétés, d'administrateurs oubliés par le registre du commerce ou à l'absence de mention lisible du lieu de naissance dans le registre.

à Vernaison (Rhône), associée ensuite à une adresse dans le centre de Lyon⁵⁰.

Les membres des familles industrielles installées dans la région y sont ainsi à peu près tous nés. Les rares exceptions trouvent généralement une explication dans l'histoire de l'entreprise concernée : la naissance des deux filles de Charles Bianchini, cofondateur de la maison de soieries Bianchini-Férier, à Paris en 1898 et 1901 à Paris correspond à son installation comme responsable de la succursale ouverte en 1897⁵¹. De même, les familles extérieures présentes comme actionnaires dans des entreprises régionales sont toutes nées dans leur région d'origine : les Hoppenot à Troyes où était installée la maison qui, par fusion avec les Éts Franc & Martelin en 1886, a formé les Filatures de Schappe ; les Motte (famille d'industriels du textile du Nord) à Roubaix ou à Croix ; la famille Lederlin (Blanchisseries et teintureriers de Thaon-les-Vosges) dans leur Alsace d'origine, etc.⁵². Le lieu de naissance apparaît bien comme une variable pertinente pour repérer la probabilité d'un contrôle externe.

Le calcul du pourcentage d'administrateurs (personnes physiques⁵³) nés à l'extérieur de la région Rhône-Alpes montre qu'une proportion importante d'entreprises (39 %) ont un recrutement dirigeant exclusivement régional. Elles sont plus de la moitié (56 %) à avoir moins d'un quart de recrutement externe et plus des trois-quarts (78 %) moins de la moitié. Les entreprises au recrutement exclusivement externe constituent une exception restreinte (4 %).

50. La notice d'Édouard Prénat (né en 1839) dans l'annuaire mondain *Tout Lyon* (éd. 1931) mentionne ainsi deux adresses : 5, quai d'Occident à Lyon 2^e et Vernaison.

51. La naissance plus étonnante de leur sœur aînée à Genève, en 1896, s'expliquerait par une volonté d'éviter à un éventuel fils de Charles, encore citoyen italien à l'époque, de devoir faire son service militaire ; renseignement transmis par P. Vernus, auteur de la thèse *op. cit.*

52. Y compris d'ailleurs pour les enfants de Paul pendant la période de l'Occupation allemande, en 1895 et 1899 à Strasbourg.

53. Lorsque l'administrateur est une personne morale, le lieu de naissance du représentant n'a pas été pris en compte ; son identité et son état civil ne sont pas systématiquement inscrits au registre du commerce, dans la mesure où cette pratique a justement pour but de pouvoir changer facilement de représentant. Elle ne concerne de toute façon qu'une petite minorité des postes (2,4 %), dont la non-prise en compte n'affecte en général pas les résultats de manière significative.

Tableau 5-9 : Administrateurs d'origine extérieure dans les entreprises régionales

Part d'administrateurs d'origine extérieure	Entreprises régionales		
	Nombre total	%	% cumulés
100 %	39	4 %	4 %
75-99 %	34	4 %	8 %
50-74 %	119	14 %	22 %
25-49 %	190	22 %	44 %
1-24 %	151	17 %	61 %
Aucun	334	39 %	100 %
Total	867	100 %	

Ces pourcentages se répartissent de manière inégale selon le statut juridique, la taille ou les secteurs d'activités. Les recrutements d'origine exclusivement régional (en abrégé, « recrutements régionaux ») sont beaucoup plus fréquents dans les entreprises personnelles, les sociétés de personnes et même les SARL que dans les sociétés par actions ; leur nombre plus élevé d'administrateurs en rend certes la probabilité plus faible, mais leur part élevée de recrutement externe (près d'un tiers atteignent au moins une moitié) confirme qu'elles ont aussi un recrutement plus diversifié, moins concentré sur une ou plusieurs familles. La cotation boursière diminue encore fortement la probabilité qu'une société par action ait un recrutement exclusivement régional, bien que la part des entreprises avec recrutement externe dominant reste, même dans ce cas-là, minoritaire.

Tableau 5-10 : Administrateurs d'origine extérieure selon le statut de l'entreprise

Part d'administrateurs d'origine extérieure	Entreprises individuelles	Sociétés de personnes	SARL	Sociétés par actions			SCOP
				Non cotées	Cotées	Total	
100 %	12	2	11	12	1	13	1
75-99 %	0	1	8	20	5	25	0
50-74 %	4	4	29	55	27	82	0
25-49 %	3	6	33	95	40	145	3
1-24 %	2	3	31	90	22	112	3
Total	21 (32 %)	16 (31 %)	112 (40 %)	282 (78 %)	95 (94 %)	377 (82 %)	7
Aucun	44 (68 %)	36 (69 %)	169 (60 %)	78 (22 %)	6 (6 %)	84 (18 %)	0
Ensemble	65(100 %)	52(100 %)	281(100 %)	360(100 %)	101(100 %)	461(100 %)	7

Le décalage est moins net en ce qui concerne la taille de l'entreprise. Parmi les petites entreprises de moins 200 salariés, la part de recrutement exclusivement régional est seulement légèrement supérieure à la moyenne (47 %) alors qu'elle ne dépasse pas 24 % chez celle de plus de 500 salariés.

Tableau 5-11 : Administrateurs d'origine extérieure selon l'effectif régional de l'entreprise

Part d'administrateurs d'origine extérieure	Effectif régional maximal (1926-1949)					
	100-199 salariés	200-499 salariés	500-999 salariés	1000-1999 salariés	2000-4999 salariés	5000 salariés et +
100 %	24	11	4	0	0	0
75-99 %	16	9	6	3	0	0
50-74 %	56	41	8	6	5	1
25-49 %	82	75	18	5	8	1
1-24 %	73	51	17	7	2	1
Total	251 (53 %)	187 (67 %)	53 (75 %)	21 (87 %)	15 (88 %)	3 (100 %)
Aucun	221 (47 %)	91 (33 %)	17 (25 %)	3 (13 %)	2 (12 %)	0 (0 %)
Ensemble	472(100 %)	278(100 %)	69 (100 %)	24 (100 %)	17 (100 %)	3 (100 %)

La répartition sectorielle montre que l'industrie textile a un recrutement plus régional que la moyenne, à l'inverse de la sidérurgie-métallurgie, de la chimie et de la construction électrique et mécanique. Le BTP se trouve dans une situation contrastée avec une proportion seulement légèrement inférieure à la moyenne de recrutement exclusivement interne (35 %), associée un pourcentage de recrutement exclusivement externe qui atteint près de 20 %. Dans une branche dominée par les entreprises individuelles et les sociétés de personnes (cf. chapitre 4), ce résultat suggère que les naissances extra-régionales des dirigeants n'impliquent pas, en raison de l'importance du phénomène migratoire, nécessairement un contrôle extérieur.

Tableau 5-12 : Administrateurs d'origine extérieure selon les secteurs d'activités

Part d'administrateurs d'origine extérieure	Sidérurgie, métallurgie	Constructions mécanique et électrique	BTP	Chimie, caoutchouc	Textile, confection
100 %	1	12	9	2	13
75-99 %	1	14	1	1	7
50-74 %	7	36	4	4	43
25-49 %	6	41	10	11	65
1-24 %	7	32	5	4	64
Total	22 (88 %)	135 (67 %)	29 (65 %)	22 (76 %)	192 (50 %)
Aucun	3 (12 %)	66 (33 %)	16 (35 %)	7 (24 %)	193 (50 %)
Ensemble	25 (100 %)	201 (100 %)	46 (100 %)	29 (100 %)	384 (100 %)

Selon un raisonnement déjà employé, une étude est menée sur les 23 entreprises au recrutement exclusivement régional⁵⁴ qui, en répondant à l'un

54. Cinq cas ne sont pas examinés en raison du caractère trop incomplet des données fournies par le registre commerce (L'Allobroge, la SA pour la construction et l'entretien des routes – SACER –, les Tissages de soieries réunis de Lyon-Satillieu, les É^{ts} Mathelin à Villefranche et les Tanneries E. Meyzonnier à Annonay).

des trois critères adoptés (effectif de 500 salariés et plus, au moins 15 administrateurs ou société par actions cotée⁵⁵), ont la probabilité la plus faible de relever d'un contrôle fermé : toutes ont un commun d'être sous le contrôle exclusif ou dominant d'une seule famille (ou éventuellement de deux familles associées). Ce mode de contrôle doit *a fortiori* être largement répandu parmi les nombreuses autres entreprises au exclusivement régional.

Origines extérieures, migrations et contrôle externe

À l'inverse, dans quelle mesure un recrutement extérieur implique-t-il une dépendance de l'entreprise par rapport à des intérêts extérieurs ? Parmi la minorité d'entreprises aux administrateurs majoritairement d'origine extra-régionale (143)⁵⁶, une typologie⁵⁷ est établie à partir du croisement de deux critères : d'une part, le caractère plus ou moins homogène des origines géographiques extérieures et, d'autre part, la représentation éventuelle d'intérêts économiques extérieurs communs ou non.

1) Origines extérieures homogènes :

1-A) Pas d'intérêts extérieurs représentés : immigration pleine et entière du ou des gérant(s), ou de la (ou des) famille(s) propriétaire(s) dans la région Rhône-Alpes en provenance d'une même région ou pays étranger avec lequel ils ne conservent pas de liens de dépendance économique ;

1-B) Intérêt extérieur commun : prise de participation dominante par une entreprise ou un groupe familial dont une partie au moins des représentants au conseil d'administration conservent leurs activités économiques principales dans la région d'origine ;

2-C) Intérêts extérieurs divers : conseil d'administration composé de personnalités des affaires d'une origine géographique extérieure

55. Ce critère n'ajoute, à lui seul, aucune entreprise au recrutement exclusivement régional à cette liste.

56. Quatre cas ne sont pas examinés en raison du caractère trop incomplet des données fournies par le registre commerce (Cotonnière de Saint-Quentin, Tréfileries et câbleries de Bourg, Manufacture de fourches de Terrenoire, chapellerie Eugène Provot à Chazelles-sur-Lyon) ; un cinquième cas (Les fils de Léon Bariguand, tissage de coton, Roanne) est apparu non significatif : le fondateur de l'entreprise est né à Roanne, mais ses deux fils sont nés à quelques dizaines de kilomètres dans la partie de l'Allier voisine de la Loire.

57. Deux cas sont restés inclassables en raison d'un manque d'information – Constructions électro-mécaniques de Saint-Étienne (76 % de naissances extérieures) et La Saint-Uzienne, céramiques et grès à feu du Dauphiné (79 %) – avec chacune une majorité d'administrateurs résidant à Paris d'origines diverses sans que l'existence possible d'une entreprise mère ait pu être identifiée

commune, qui représentent chacune des intérêts industriels ou financiers différents, non dominants au capital (hypothèse peu vraisemblable).

2) Origines extérieures dispersées :

2-A) Pas d'intérêts extérieurs représentés : immigration pleine et entière de gérants ou d'administrateurs dans la région Rhône-Alpes en provenance de diverses autres régions françaises ou pays étrangers avec lesquels il ne conservent pas de liens de dépendance économique ;

2-B) Intérêt extérieur commun : prise de participation dominante par un groupe industriel ou financier extérieur à la région (ou éventuellement par plusieurs groupes associés), dont les représentants au conseil d'administration sont des dirigeants salariés d'origines géographiques diverses ;

2-C) Intérêts extérieurs divers : conseil d'administration composé de personnalités des affaires d'origines diverses représentant différents intérêts industriels ou financiers parmi lesquels aucun n'occupe une position dominante au capital.

La naissance majoritairement extérieure des administrateurs n'implique donc pas, dans la moitié des cas (71 sur 141), un contrôle extérieur, par le jeu des migrations, d'origines unique (30) ou multiples (41). Dans le BTP, apparaissent les deux filières bien connues : le Limousin pour l'immigration intérieure (cas de la coopérative ouvrière l'Avenir à Lyon dont les 5 administrateurs en sont originaires et de l'entreprise familiale Larmaraud à Ambérieu dans l'Ain), l'Italie pour l'immigration étrangère (5 entreprises). Dans les autres secteurs, les régions d'origine sont plus diverses. Pour Joseph Jurine, fabricant de tissus élastiques aux Chambon-Feugerolles ou Jean Barou, exploitant d'une menuiserie mécanique à Saint-Étienne, le classement dans la catégorie origine extérieure relève seulement de l'arbitraire du tracé des frontières de l'actuelle région Rhône-Alpes, la Haute-Loire d'origine apparaissant comme un arrière-pays immédiat pour le bassin industriel stéphanois. La Franche-Comté est également bien représentée comme terre d'émigration vers sa voisine rhônalpine plus industrialisée, avec Joseph Merle (fabricant de meubles à Valence né à Vercel, Doubs), Louis Grandvoinet (constructeur de moteurs électriques à Lyon né à Champagnole, Jura) et les familles Duban (fabri-

cants d'accessoires pour cycles à Saint-Étienne, originaire de Pontarlier, Doubs) et Genoud (fabricants de garnitures de pipes à Saint-Claude, Jura, devenus gérants d'une entreprise de découpage et d'emboutissage de métaux à Lyon⁵⁸). D'autres origines, comme la Mayenne (Gendron frères, constructeurs mécaniques à Lyon) ou la Manche (Marius Tétard, réparateur de matériel roulant à Valence) en France, la Pologne (Bernard Scher, bonnetier à Annemasse) ou la Tchécoslovaquie (Fischl frères, gantiers à Grenoble) à l'étranger, sont plus lointaines.

Tableau 5-13 : Typologie des entreprises aux administrateurs majoritairement d'origine extérieure

Lieu du contrôle	Origines géographiques extérieures des dirigeants		Total
	Homogène	Hétérogène	
Interne à la région	Immigration en Rhône-Alpes du (des) gérant(s) ou de la (des) famille(s) propriétaire(s) en provenance d'une même région 1-A = 30 cas	Gérants ou administrateurs d'origines diverses immigrés en Rhône-Alpes 1-B = 41 cas	71 cas
Externe à la région concentré	Prise de participation dominante par une entreprise ou un groupe familial ayant des activités économiques dans sa région d'origine 2-A = 14 cas	Prise de participation dominante par un groupe extérieur à la région représenté par des dirigeants salariés d'origine diverses 2-B = 42 cas	56 cas
Externe à la région dispersé	Conseil d'administration avec des personnalités du monde des affaires d'origine géographique extérieure commune représentant chacune des intérêts industriels ou financiers différents non dominants au capital 3-A = 0 cas	Conseil d'administration avec des personnalités du monde des affaires d'origines diverses représentant des intérêts industriels ou financiers non dominants au capital 3-B = 14 cas	14 cas
Total	44 cas	97 cas	141 cas

La catégorie 1-B rassemble des associations d'origines plurielles, comme celles de Carpano (Doubs) & Pons (Cher), fabricants de fournitures pour horlogerie à Cluses, de Schiavi (Italie) & Bellenger (Pas-de-Calais), entrepreneurs de travaux publics à Lyon⁵⁹.

Ces origines extérieures montrent l'attraction exercée par la région Rhône-Alpes en matière d'initiatives économiques, mais elles ne traduisent aucune dépendance par rapport à des intérêts extérieurs. Les dirigeants concernés sont pleinement installés dans la région et leurs descendants et éventuels successeurs y sont nés.

58. À l'origine, elle produisait des garnitures de pipes à Saint-Claude (Jura) Il existe une incertitude sur son classement dans la catégorie 1-A ou éventuellement 2-A.

59. En 1939, l'entreprise est devenue l'entreprise personnelle René Bellenger (Anc. Ét^s Schiavi & Bellenger), les deux associés d'origine italienne s'étant retirés.

Les catégories 2-A et 2-B rassemblent des entreprises déjà repérées, par les liens personnels, pour leur appartenance à un même groupe industriel ou financier extérieur, comme les verreries Paul Laurent de Saint-Romain-le-Puy dans la Loire (80 % d'administrateurs nés à l'extérieur de la région Rhône-Alpes) et du Bugey à Lagnieu dans l'Ain (88 %), filiales de Saint-Gobain (avec une participation groupe belge Empain) ou les entreprises de fabrication de véhicules électriques SOVEL (75 %) et SLEVE (54 %), contrôlées par une association entre Banque Schlumberger et la CGE. Mais d'autres entreprises se révèlent, grâce à ce critère, appartenir isolément à un groupe extra-régional⁶⁰. Dans la catégorie 2-A, se trouvent ainsi cinq entreprises régionales appartenant à des familles d'industriels textiles du Nord : les Motte (fabrique de couvertures à Cours), les Tiberghien (bonneterie La Savoyarde à Annemasse), les Prouvost (Dauphinoise de confection à Vienne), les Clermont (Clermont Bonte, construction de machines textiles au Coteau, près de Roanne) et, à titre d'actionnaires majoritaires à partir de 1946, les Dalle et Lecomte de Bousbecque (Les Mécaniques Verdol, construction de machines textiles à Lyon). Les familles industrielles suisses constituent un autre gros contingent, dans la soierie, avec les filiales françaises Stünzi & fils à Faverges (Haute-Savoie), Gessner soieries à Lyon-Villeurbanne, Naef frères à Saillans (Drôme) ou, pour la construction de machines textiles, Stäubli frères à Annecy.

Dans la catégorie 2-B, sont représentées des filiales ou participations dominantes de plusieurs grandes entreprises françaises⁶¹ comme l'Alstom (SIGMA à Vénissieux), la Cie électro-mécanique (Fibre & Mica à Lyon), Renault (la Société nouvelle de roulements à Annecy), Peugeot (L'Industrielle du Centre à Saint-Étienne) ou Penarroya (Mines de la Plagne). Quelques rares filiales de grandes entreprises étrangères comme la Fiat (Société de roulements à billes RIV à Chambéry) et le fabricant de pneumatiques Pirelli (Industrie du Caoutchouc souple à Pont-de-Chéruy) pour l'Italie, l'entreprise de produits alimentaires Henckell & Roth (Conserveries Lenzbourg à Lyon) pour la Suisse ou la Soie artificielle de Tubize (Société française de Tubize à Vénissieux) pour la Belgique, sont également présentes. Toutes ces entreprises apparaissent, au moins pen-

60. On retient toujours une conception élargie du groupe ne se réduisant pas à la relation classique entreprise mère / filiale.

61. Dans cette catégorie 2-B, ont été également classées trois entreprises déjà répertoriées dans les groupes régionaux, dans la mesure où leurs entreprises mères – Marine-Homécourt (pour les Houillères de Saint-Chamond) et Pechiney (pour les Éts Charles Coquillard et l'Électro-métallurgie de Montricher) – ont formellement toujours leurs sièges sociaux dans la région. Leurs directions générales étant implantées à Paris, leurs représentants dans ces filiales sont logiquement en majorité d'origines extra-régionales.

dant une grande partie de la période étudiée, sous la dépendance de centres de pouvoir économique extérieurs à la région. Leurs directions locales ne disposent pas d'une véritable autonomie. Elles font exception au principe selon lequel le pouvoir dirigeant s'exerce là où est implanté le siège social.

La catégorie 3-B rassemble quatorze entreprises avec d'éventuels actionnaires extra-régionaux importants, mais dont aucun d'entre eux n'occupe une position dominante au capital. Presque toutes⁶² sont cotées, ce qui montre que la dispersion à la fois du capital et du recrutement des administrateurs est bien limitée à une catégorie spécifique d'entreprises. Parmi elles, se trouvent d'ailleurs de « fausses » entreprises régionales, comme les Papeteries Navarre (76 % d'administrateurs nés à l'extérieur de la région), Pechiney (61 %), le Crédit Lyonnais (59 %) et de la C^{ie} de navigation HPLM (55 %), dont le véritable centre de pouvoir (direction générale) est installé à Paris, le siège social ne restant (cf. chapitre 3) que par fidélité historique dans la région Rhône-Alpes. Le capital de Pechiney est ainsi dispersé entre plusieurs dizaines de milliers d'actionnaires⁶³, parmi lesquels aucun ne dépasse quelques %. Aux côtés de notables lyonnais qui incarnent la tradition, le conseil comprend à la fois des managers du groupe et, comme administrateurs extérieurs, des dirigeants de grandes entreprises nationales (CGE, Tréfileries et laminoirs du Havre, Crédit lyonnais, etc.) aux origines géographiques diverses.

La dispersion du capital et la diversité du recrutement des administrateurs n'excluent cependant pas que le contrôle effectif de certaines entreprises reste au niveau régional. La famille fondatrice Merceron-Vicat garde ainsi les commandes des Ciments Vicat depuis Grenoble, malgré une participation affaiblie⁶⁴ et la présence d'industriels et financiers parisiens au conseil (58 %)⁶⁵.

62. Deux font, du moins directement ou selon les informations disponibles, exception : l'une est la filiale de Merlin & Gerin, l'Électro-Porcelaine, dont le conseil d'administration est d'une composition voisine de celle de l'entreprise mère cotée ; l'autre, la Société générale d'appareillage électrique, dont le siège a été transféré de Paris à l'agglomération lyonnaise (Cuire puis Lyon) en 1941, connaît un élargissement important de son actionnariat à partir de 1948 (387 souscripteurs lors de l'augmentation de capital de septembre) qui ne semble cependant pas déboucher sur une introduction en Bourse avant 1954.

63. On recense 26 638 souscripteurs lors de l'augmentation de capital de 1941 ; acte de société déposé le 22 septembre 1941, TC Lyon, ADR, 6U.

64. Les membres de la famille Merceron-Vicat ne souscrivent ensemble que 5,8 % des actions nouvelles lors d'une augmentation doublant le capital en 1947, mais le premier souscripteur, la banque parisienne R. Meyer & C^{ie}, ne dépasse pas 5,4 % ; déclaration du 21 octobre 1947, actes conservés à l'INPI.

65. Joseph Merceron-Vicat reste le PDG de l'entreprise jusqu'à la fin de la période étudiée.

Le critère des lieux de naissance majoritairement extra-régionaux n'épuise cependant pas la liste des entreprises sous contrôle externe, par la conjonction de différents facteurs : actionnaires originaires de la région, représentation des intérêts extérieurs par des personnes morales, prise de contrôle extérieure transitoire ou tardive, etc. Les pourcentages faibles de recrutement extérieur pour certaines sociétés du groupe Durand (37 % pour le Gaz de Lyon, 23 % pour la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône et 21 % pour la Métallurgique du Frayol) s'expliquent ainsi par leur intégration respective en 1928, 1934 et 1938/1940 dans le groupe (avec sortie dès 1946 par nationalisation dans les deux premiers cas) et par les origines régionales de la famille actionnaire. De même, les diverses entreprises de teinture textile filiales des Blanchisseries et teintureries de Thaon (Vosges) – avec un pourcentage maximal de 35 % – sont passées dès 1931 sous le contrôle du groupe régional Gillet. Treize cas supplémentaires de dépendance extérieure avaient déjà été repérés par le critère des liens forts.

Enfin, l'appartenance de 9 autres entreprises à des groupes n'a été, pour des raisons diverses, repérée par aucun des deux critères. Ces relations de dépendance sont apparues en examinant le mode de contrôle d'entreprises avec un pourcentage important, sans être majoritaire, de dirigeants nés à l'extérieur, associé à de nombreuses résidences extra-régionales.

Au total, ont été recensées, parmi les entreprises régionales, sous la dépendance dominante, au moins pendant une partie de la période étudiée, d'un groupe extra-régional :

** 59 entreprises sous contrôle d'intérêts français⁶⁶, dont 10 relevant de groupes parisiens d'origine régionale comme Durand (5 entreprises), CTA-Gillet (3) et Grammont (2).*

L'ensemble représente à peine 7 % des entreprises régionales. La proportion tend certes à croître fortement avec la taille des entreprises, mais elle n'atteint qu'un maximum d'un quart pour celles de plus 1 000 salariés.

Ces intégrations à des groupes nationaux s'effectuent souvent par une prise de contrôle aux dépens de la famille fondatrice, qui ne parvient plus à assurer à elle seule le développement de l'entreprise. Dans 10 cas seulement, l'entreprise a été directement créée par une initiative extérieure dominante, sans reprise d'une entreprise préexistante (la verrerie du

66. Cf. liste en annexe 5-3. Non compris les deux filiales de Marine-Homécourt et les 3 filiales de Pechiney qui sont considérées comme intégrées à des groupes régionaux en raison du lieu d'implantation formelle du siège social.

Bugey à Lagnieu dans l'Ain par Saint-Gobain ou les Textiles artificiels du Rhône à Neuville-sur-Saône, par des industriels du textile du Nord, par exemple).

Tableau 5-14 : Fréquence du contrôle extérieur parmi les entreprises régionales selon l'effectif

Effectif régional maximal (1926-1949)	Contrôle extérieur						Total entreprises régionales
	Français		Étranger		Ensemble		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
100-199 salariés	21	75 %	7	25 %	28	100 %	483
200-499 salariés	15	68 %	8	36 %	22	100 %	279
500-999 salariés	12	86 %	3	21 %	14	100 %	69
1 000 salariés et +	11	92 %	1	8 %	12	100 %	43
Total	59	76 %	19	24 %	78	100 %	875
	7 %		2 %		9 %		100 %

Tous les secteurs économiques sont concernés, mais la proportion la plus forte se trouve dans la production et distribution de gaz et d'électricité (6 entreprises sur 8), où la tendance à l'intégration dans des groupes nationaux devient dominante à la fin des années 1930, seules deux entreprises mineures (Gaz et électricité du Sud-Est et Générale de gaz du Midi) restant sous contrôle régional. L'intégration nationale est également largement supérieure à la moyenne dans les mines (3 sur 8), la construction électrique (7 sur 24), moins nettement dans la sidérurgie-métallurgie (3 sur 25) et le verre-céramique (4 sur 36). En revanche, elle est très faible dans la chimie (2 sur 30) ; de nombreuses entreprises ont toutefois déjà leur siège à Paris et les deux filiales régionales de Pechiney (Éts Silvestre et Électro-métallurgie de Montricher) sont considérées comme appartenant à un groupe régional. Dans les deux secteurs quantitativement dominants (le textile et la construction mécanique), les pourcentages sont moins élevés qu'ailleurs, mais les entreprises concernées représentent tout de même plus de la moitié de l'effectif (respectivement 14 et 16 entreprises).

La plupart des grands groupes industriels français, s'ils n'étaient pas, comme les Aciéries de Longwy, Tréfileries et laminoirs du Havre, Ugine, Kuhlmann, la CGE, la Cie électro-mécanique, Schneider, Saint-Gobain, Renault, l'Air Liquide ou Boussac (Comptoir de l'industrie cotonnière), déjà présents par la gestion directe d'établissements, le sont à travers des

filiales (cas de l'Alstom, de la Radio-électrique, de Peugeot et de Wendel). Les seules absences persistantes reflètent les quelques lacunes d'un tissu industriel régional par ailleurs très riche (cf. chapitre 1) : la construction navale, la construction aéronautique, le pneumatique, les sucreries, le lin et jute pour le textile, par exemple.

Un siège régional n'exclut donc pas une prise de contrôle extérieur. Mais il n'est pas rare que celle-ci remette en cause le statut d'entreprise régionale avant la fin de la période étudiée (1954) : dans huit cas, la présence d'un actionnaire extérieur dominant est suivie d'un transfert du siège à Paris⁶⁷ et, dans treize autres, elle débouche sur une absorption complète par l'entreprise mère.

** 19 entreprises sous contrôle étranger⁶⁸, dont 3 de manière non durable au cours de la période*

Le pourcentage d'entreprises sous contrôle étranger est très faible à cette époque (2 %) et sa légère croissance avec la taille n'apparaît guère significative en raison de la faiblesse des valeurs absolues (cf. tableau 5-14). Elle se concentre surtout dans deux secteurs : l'agroalimentaire, avec notamment deux des trois laiteries présentes dans le corpus, et l'industrie textile (7 entreprises, plus une fabrique de constructions de machines textiles), avec en particulier cinq filiales de maisons de soieries suisses. La majorité des contrôles étrangers relèvent d'ailleurs de la Suisse (14), les autres se répartissant entre la Belgique (2, dont l'une avec des capitaux américains associés), l'Italie (2) et la Grande-Bretagne (1). L'internationalisation des entreprises reste donc balbutiante à l'époque⁶⁹. Et la proximité géographique de la région Rhône-Alpes avec la Suisse et l'Italie en limite fortement la portée, même s'il faut signaler que les maisons de soieries sont toutes originaires de Suisse alémanique (région de Zürich) plus lointaine, et qu'une seule filiale est implantée dans la frontalière Haute-Savoie (Stünzi & fils à Faverges). Ces implantations rhônalpines visent à contourner les contraintes protectionnistes : les droits de douane élevés imposés par la soierie française obligent les Suisses à produire sur place

67. Provisoire dans le cas de l'Industrielle du centre-Cycles Automoto (groupe Peugeot) dont le siège revient à Saint-Étienne après un passage à Paris puis Valentigney (Doubs). Dans le cas des Ateliers et constructions de Lyon et du Dauphiné, le transfert s'effectue par l'intermédiaire d'une cession en 1929 de l'établissement de Lyon à l'entreprise Matériel SW (groupe Schneider), dont le siège est à Paris.

68. Cf. liste en annexe 5-4.

69. Cf. JOLY (H.), « The importance of foreign direct investments in the medium and large-scale businesses of the région Rhône-Alpes during the first half of the 20th century », in BONIN (Hubert) et al. (éd.), *Transnational companies. 19th-20th Centuries*, Paris, PLAGÉ, 2002, p. 189-200.

pour pénétrer le marché français. De même, l'interdiction par la France en 1916 d'importer des montres-bracelets amène deux fabricants genevois à installer une filiale à Annecy (Fabrique Laminor). Enfin, deux participations étrangères seulement reposent apparemment sur la prise de contrôle d'une entreprise existante (les chaussures Camsat à Villeurbanne transformées en 1914 une filiale du groupe familial suisse Bally et la Ganterie Fontaine à Grenoble devenue les Gants Fownes après son passage sous le contrôle de la famille de gantiers anglais Fownes Rigden). Les autres engagements étrangers correspondent à de véritables créations d'entreprises (12 cas), ou à des filialisations d'établissements auparavant gérés directement par la maison mère (3 cas). Les capitaux étrangers n'ont donc pas une fonction « prédatrice ». Dans un secteur très développé comme la soierie, ils apportent une concurrence nouvelle. Ailleurs, ils permettent le développement d'activités peu implantées dans la région comme le caoutchouc (Industrie du caoutchouc souple, filiale de Pirelli) ou, à l'échelle industrielle, dans l'agroalimentaire (laiteries et les conserveries et conserveries franco-suisse Lenzbourg à Lyon).

UNE MAJORITÉ D'ENTREPRISES RÉGIONALES INDÉPENDANTES

Au total, seules 76 entreprises régionales, soit moins de 10 %, sont repérées comme filiales, ou du moins comme entreprises sous la domination d'un groupe extérieur à la région Rhône-Alpes, français ou étranger. Elles relèvent donc d'un contrôle extérieur fermé. Il reste à préciser le mode de contrôle des autres entreprises régionales, à partir d'un croisement des deux variables relatives aux modalités du contrôle : son cadre régional ou extérieur, son caractère fermé ou ouvert.

D'une part, les entreprises indépendantes gérées sous la forme d'entreprises individuelles, de sociétés de personnes, de SARL ou de sociétés par actions non cotées peuvent *a priori* être considérées comme relevant d'un contrôle régional fermé, de manière directe (ou éventuellement indirecte pour les filiales d'autres entreprises régionales avec un statut équivalent). Ce contrôle fermé peut être :

- individuel : entreprise individuelle, mais aussi sociétés de personnes, SARL voire sociétés par actions sous le contrôle dominant de son fondateur ou d'un propriétaire ultérieur, par héritage ou acquisition, unique ;

– pluri-individuel : partage entre plusieurs associés, cofondateurs ou propriétaires ultérieurs du contrôle d'une société de personnes, d'une SARL voire d'une société par actions ;

– familial ou pluri-familial : position dominante au capital d'une société de plusieurs descendants, en ligne directe ou par alliance, d'un ou plusieurs ancien(s) fondateur(s) ou propriétaire(s) ;

– pluri-institutionnel : contrôle partagé entre plusieurs entreprises régionales, industrielles ou bancaires, sans lien particulier entre elles susceptible de relever d'un groupe unique (hypothèse en pratique assez rare, plusieurs entreprises prenant rarement des participations dans une autre ne leur donnant pas un contrôle exclusif).

Tableau 5-15 : Typologie des modes de contrôle des entreprises régionales

Lieu d'exercice du contrôle	Ouverture du contrôle	
	Fermé	Ouvert
Régional	* Entreprises individuelles * Sociétés de personnes et SARL * Sociétés par actions non cotées ne dépendant pas d'un groupe extra-régional * Sociétés cotées sous contrôle familial régional dominant	* Sociétés cotées sous contrôle régional diversifié * Filiales régionales de ces entreprises
Extra-régional	* Sociétés appartenant à des groupes extra-régionaux	* Sociétés cotées sous contrôle extra-régional diversifié* Filiales régionales de ces entreprises

Il est impossible, à l'échelle d'un tel corpus, d'étudier dans le détail la répartition précise des différentes modalités. D'une part, il faudrait, à partir des actes de sociétés, connaître la répartition du capital de chaque entreprise entre les différents associés ou actionnaires, pour savoir si l'un ou plusieurs d'entre eux occupent une position dominante. D'autre part, il serait nécessaire d'établir de nombreuses généalogies familiales pour repérer systématiquement l'appartenance à une même famille, au-delà des seules homonymies, par le jeu des alliances matrimoniales. Il apparaît cependant évident que le contrôle familial occupe une place majoritaire parmi ces entreprises sous contrôle régional fermé, comme l'ont montré, par un raisonnement *a fortiori*, les études spécifiques sur les grandes entreprises dépourvues de liens personnels ou au recrutement dirigeant exclusivement régional. La plupart des entreprises du corpus ne sont certes plus, au moins à la fin de la période étudiée, contrôlées par la première

génération de fondateurs, en raison de l'ancienneté des activités exercées, dans le textile naturel ou la construction mécanique en particulier. Or, s'il arrive qu'une entreprise soit cédée à un nouveau propriétaire – un ancien employé progressivement associé au capital, par exemple –, la succession familiale apparaît de manière évidente comme la forme la plus fréquente, parce que la plus simple, de transmission : les successeurs n'ont pas besoin de disposer de ressources propres.

D'autre part, le contrôle des entreprises cotées, et indirectement de leurs éventuelles filiales régionales, qui n'ont pas été repérées comme appartenant à un groupe extérieur, n'est pas nécessairement ouvert. Une présence sur le marché boursier n'exclut pas la survivance d'un contrôle personnel ou surtout familial dominant. Parmi les 68 entreprises régionales (finales) cotées à la fin de la période étudiée⁷⁰, seules 23 – non compris les 16 qui appartiennent à un groupe extérieur (national pour 13, étranger pour 3) – apparaissent relever d'un contrôle relativement ouvert, avec un capital assez dispersé⁷¹.

Onze d'entre elles rassemblent des intérêts à dominante régionale (11). C'est le cas, par exemple, des trois compagnies minières de la Loire restées indépendantes. Leur direction est confiée à des managers salariés, ingénieurs des mines civils ou d'État en général, et leur conseil rassemble des personnalités du monde des affaires régional qui ne détiennent chacune qu'une faible participation au capital. Parmi les 11 membres du conseil d'administration, majoritairement rhônalpin (7 résidents dans la région), des Mines de Roche-la-Molière et de Firminy à la veille de la nationalisation, le plus gros souscripteur lors de la dernière augmentation de capital en 1943, le comte Elphège Frémy⁷², n'a acquis que 705 actions sur 59 400 (1,2 %) ⁷³. Il n'est pourtant devancé que par le Crédit lyonnais (3 521 actions ⁷⁴) et par deux membres de la famille noble Picot de Moras d'Aligny (883 et 784 actions), qui n'est plus représentée au conseil. Les

70. Ou avant si elles ont disparu du corpus à la suite d'un arrêt de leur activité ou, pour les mines, le gaz et l'électricité, de leur nationalisation à la Libération. Les sept entreprises qui ont été radiées de la cote officielle avant 1954 sans pour autant disparaître (Anc. Éts Alexandre Giraud (soieries) et Tanneries de Fontaine en 1928, Alliance textile en 1929, Aciéries du Rhône et Royal hôtel de Lyon en 1930, quotidien *La Tribune républicaine* et Ateliers du Furan à Saint-Étienne en 1933) ne sont en revanche pas intégrées dans cette étude.

71. Cf. liste en annexe 5-5.

72. Lui réside à Paris, et semble représenter les intérêts de Saint-Gobain dont il est administrateur.

73. Acte de société déposé le 13 août 1943, TC de Lyon, ADR, 6U.

74. Participation qui devait correspondre à l'obligation légale de souscrire des actions à la place des anciens actionnaires empêchés d'exercer leur droit de préférence irréductible du fait des circonstances de la guerre (prisonniers en Allemagne notamment).

autres administrateurs n'émergent guère de la masse des 7 939 souscripteurs. Ces entreprises au contrôle régional diversifié restent des exceptions dans le corpus, surtout après la Libération, marquée par la disparition de quatre d'entre elles (nationalisation des compagnies minières de la Loire et fermeture du quotidien lyonnais collaborationniste *Le Nouvelliste*).

Parmi les douze autres entreprises relèvent d'un contrôle national diversifié⁷⁵, on trouve les grandes entreprises à l'ancrage régional seulement formel comme Pechiney, les Papeteries Navarre ou le Crédit lyonnais avant la nationalisation. Quelques autres, de taille plus modeste, ont gardé une direction régionale effective, tout en accueillant une forte proportion de personnalités nationales des affaires dans leur conseil. L'entreprise lyonnaise L'appareillage électro-industriel Petrier, Tissot & Raybaud échappe ainsi largement aux descendants des trois fondateurs (2 représentants sur 9 au conseil en 1954). Si le PDG est un industriel lyonnais non apparenté, premier souscripteur de la dernière augmentation en numéraires l'année précédente (avec 15,7 %), les autres administrateurs sont des personnalités extérieures, parisiennes pour la plupart, avec des participations minoritaires : on trouve un industriel (le patron des Usines Motobloc), des banquiers (un représentant de la maison Lazard notamment) et des investisseurs (Achille-Fould père et fils).

Il reste 31 entreprises, soit près de la moitié, pour lesquelles la cotation n'exclut apparemment pas un contrôle dominant d'une ou plusieurs personnalités ou familles⁷⁶. Le caractère supposé hégémonique de ce mode de contrôle dans les autres entreprises en ressort d'autant plus conforté. Ces entreprises ont généralement un descendant d'une des familles fondatrices, ou éventuellement d'une autre famille devenu ultérieurement actionnaire dominante, aux commandes comme PDG, appuyé d'un ou plusieurs autres descendants au conseil. L'introduction en Bourse n'apparaît donc pas comme un obstacle à la préservation du contrôle familial, elle constitue au contraire un moyen d'assurer sa persistance. Même si la protection par la technique des actions à droit de vote plural a été interdite en 1933, la participation limitée aux assemblées générales d'actionnaires permet toujours à une minorité bien organisée de garder le contrôle, à une époque où les offres publiques d'achat hostiles restent inconnues. Si la majorité de ces entreprises ne relèvent que de la deuxième génération après le ou les fondateurs, il existe un certain nombre de dynasties plus

75. S'y ajoute une douzième entreprise (Société générale d'appareillage électrique) déjà évoquée *supra*.

76. Quelques cas restent incertains parce que la répartition indécise des sièges au conseil d'administration n'a pas pu être tranchée par un examen des actes de sociétés.

anciennes comme les Prénat (4^e génération), les Souchon-Neuvesel (4^e) ou les Franc (3^e) pour les Filatures de schappe. L'activité industrielle des Éts Prénat (C^{ie} des hauts fourneaux et fonderies de Givors) remonte ainsi à 1839. Transformés en société par actions en 1853, ils sont cotés en Bourse dès 1858. Même la prise de participations minoritaires par Marine-Homécourt (1913) puis Schneider (1935) n'a pas empêché les Prénat de garder la direction de l'affaire. Un dirigeant de Marine préside depuis 1931 le conseil d'administration, mais la famille détient encore 3 sièges sur 10 au conseil en 1954, auxquels il faut ajouter celui du descendant du cofondateur Ferdinand de la Rochette⁷⁷ ; un arrière-petit-fils d'Eustache Prénat exerce la direction générale. De même, la cotation des Filatures de schappe depuis 1901 n'empêche pas les familles fondatrices⁷⁸ de conserver une position dominante au sein du conseil d'administration (avec 7 sièges sur 11 en 1954), avec Henri Franc, petit-fils du cofondateur Alexandre, comme PDG.

Le capitalisme familial peut aussi se renouveler. Certains dirigeants salariés parviennent à s'associer, même sans alliance matrimoniale, aux familles fondatrices et à former leur propre dynastie. Gustave Vourloud (1847-1932), ancien élève de l'école des mines de Saint-Étienne, est ainsi entré en 1873, après des débuts professionnels comme ingénieur des mines au Creusot, au service de la maison Simon Ullmo ; il construit et installe les tanneries d'Oullins et devient successivement directeur, fondé de pouvoir et administrateur délégué d'une entreprise qui, après la fusion avec d'autres entreprises locales, prend en 1902 le nom de Tanneries lyonnaises⁷⁹. En 1929, il est, aux côtés d'une famille d'une des entreprises absorbées (Goiffon), l'un des principaux souscripteurs d'une augmentation de capital (10,3 % avec son fils Henri)⁸⁰. En 1954, les deux familles se partagent la direction de l'entreprise : Antoine Goiffon est PDG, Henri Vourloud administrateur directeur général adjoint. De même, dans la fabrique lyonnaise de biscuits Vignals, M. Vignals père avait apporté son affaire en 1905 à une société en nom collectif entre son fils aîné et un employé, Jean-Baptiste Marin, chargé de la direction commerciale, de la comptabilité et de la caisse, qui fournit 40 000 F en espèces sur un capital

77. Cf. *Un centenaire : Cie des hauts-fourneaux et fonderies de Givors*, Éts Prénat, Mulhouse-Dornach, impr. de Braun, 1950. Joseph-Henri Jutier, demeurant à Moulins (Allier), reste au conseil bien que sa famille ne participe plus à la gestion de l'entreprise depuis la mort en 1893 de Ferdinand de la Rochette et qu'elle ne détienne pas de participation importante au capital.

78. Les familles lyonnaises Franc et Martelin sont associées depuis la fusion de 1886 à la famille troyenne Hoppenot.

79. Source : dossier de Légion d'honneur, 1M 256, ADR.

80. Acte de société déposé le 16 janvier 1929, TC de Lyon, ADR, 6U.

total de 140 000 F. L'entreprise est transformée en SA en 1928 et introduite en Bourse deux ans plus tard. En 1954, il n'y a plus, depuis le décès d'Antoine Vignals, de porteur du nom de Vignals au conseil et Jean Marin, fils de Jean-Baptiste, détient le poste de PDG.

Le renouvellement dynastique peut aussi s'opérer par des investisseurs extérieurs. Dans la fabrique lyonnaise de pâtes alimentaires Ferrand & Renaud, issue d'une fusion en 1900, les familles fondatrices homonymes ne sont plus présentes au conseil en 1954. François Baverey est PDG, avec à ses côtés son fils André comme vice-président. Cet industriel lyonnais, né en 1873 et fils d'un négociant, détenteur du brevet du carburateur Zenith, a occupé jusqu'en 1919 le poste de directeur général de l'entreprise automobile Rochet-Schneider. En 1924, il est, aux côtés de représentants des familles fondatrices, auxquelles il n'est pas apparenté, et de deux banques, l'un des principaux souscripteurs (avec 7,6 %) de la seule augmentation de capital en numéraires réalisée après 1920⁸¹. Il profite du retrait des descendants Ferrand et Renaud pour s'imposer, avec sa fortune personnelle, au sein de l'entreprise.

En résumé, ces différentes formes de capitalisme familial dans les sociétés cotées réduisent donc, dans l'ensemble des 801 entreprises régionales finales, les exceptions à la prédominance du contrôle régional fermé au nombre de 83, qui se répartissent entre :

* 54 filiales considérées comme relevant d'un contrôle extra-régional fermé⁸² au sein d'un groupe :

- français pour 38⁸³ ;
- étranger pour 16.

* 29 entreprises cotées au contrôle ouvert, dominées par des intérêts :

- régionaux pour 14 (11 entreprises mères et indirectement les 3 filiales des Manufactures réunies de tresses et lacets ;
- nationaux pour 15 (12 entreprises mères et indirectement les 3 filiales régionales de Pechiney).

81. *Idem*, 2 avril 1924.

82. Du moins à l'échelle de la région : le mode de contrôle de l'entreprise mère elle-même, qu'il soit fermé (familial) ou ouvert (capital dispersé), n'est pas pris en compte. Le fait que l'entreprise régionale soit la filiale d'un groupe extérieur est ici déterminant.

83. Non compris toutefois les 9 entreprises régionales des branches teinture, alimentation et tuilerie du groupe familial Gillet : les sociétés mères – Gillet-Thaon pour la teinture et le holding Textil pour les autres branches – ont bien eu leur siège transféré à Paris dès le milieu des années 1930, mais la famille reste encore fortement ancrée dans la région Rhône-Alpes. Plusieurs de ses membres influents y résident encore et le contrôle de ces entreprises peut donc difficilement être qualifié d'extra-régional.

Tableau 5-16 : Entreprises régionales et modes de contrôle

Lieu d'exercice du contrôle	Nature du contrôle				Total	
	Fermé		Ouvert			
	Ensemble des entreprises	dont 500 salariés et +	Ensemble des entreprises	dont 500 salariés et +	Ensemble des entreprises	dont 500 salariés et +
Régional	718	58	14	7	732	65
Extra-régional	54	16	15	6	69	22
Total	772	74	29	13	801	87

La catégorie « résiduelle » des entreprises pour lesquelles aucun indice ne permet d'exclure *a priori* un contrôle régional fermé compterait donc 718 unités, soit près de 90 % de l'ensemble. Parmi les grandes entreprises de 500 salariés et plus, le contrôle régional fermé reste nettement majoritaire, même si sa prédominance est moins nette (58 sur 87). L'implantation régionale du siège s'accompagne bien d'un contrôle régional dont même l'éventuelle cotation boursière n'exclut pas le caractère fermé autour d'une ou plusieurs familles. Qu'en est-il maintenant des entreprises dont le siège est implanté extérieur à la région ? Sont-elles nécessairement sous contrôle extérieur ?

Chapitre 6

ENTREPRISES EXTÉRIEURES ET ANCRAGE LOCAL

L'étude prosopographique porte sur l'ensemble des administrateurs des entreprises régionales (cf. chapitre précédent). Les dirigeants des entreprises extérieures n'ont pas été intégrés, pour des raisons à la fois matérielles et théoriques. D'une part, une saisie exhaustive s'est avérée en pratique impossible pour le registre de commerce de la Seine qui concentre l'essentiel des immatriculations principales extérieures¹. D'autre part, au regard de la problématique de l'étude, le contrôle des entreprises extérieures peut être supposé par définition externalisé. Une étude, à différentes dates, des adresses des dirigeants des entreprises répertoriées dans un annuaire des sociétés, plus nombreuses parmi les parisiennes², montre que seule une petite minorité d'entre eux résident en

1. Ce registre d'un volume exceptionnel est conservé aux archives de la ville de Paris. L'impossibilité d'accéder directement aux fichiers alphabétiques (déposés dans des magasins non accessibles aux chercheurs) n'a pas permis de retrouver toutes les immatriculations (plus d'une dizaine manquantes). De plus, les limitations du nombre de volumes consultables par jour ont incité à commander des photocopies qui se sont révélées peu exploitables. La densité des inscriptions, la pratique de nombreux renvois sur d'autres pages non reproduites ou dans des volumes complémentaires n'ont pas permis de recenser tous les gérants et les administrateurs. Par ailleurs, d'autres déplacements dans diverses villes de province (Clermont-Ferrand, Limoges, Saint-Quentin, Nancy, etc) et en Suisse auraient été nécessaires pour les quelques entreprises extérieures ayant leur siège ailleurs que dans la capitale.

2. Soixante-neuf entreprises sur 143 entreprises ayant leur siège à Paris à cette époque sont répertoriées dans l'édition 1943 de l'*Annuaire SEF*.

Rhône-Alpes : en 1943, période qui pourrait pourtant être favorable à un repli dans la région, ils ne sont que 11 % (51 sur 456), répartis dans 25 entreprises différentes. L'implantation du siège social correspond bien au lieu effectif où la majorité des dirigeants vivent et exercent leur activité professionnelle. Les gérants, administrateurs délégués ou PDG dirigent généralement sur place les services administratifs centraux et la plupart des administrateurs externes (représentants des principaux actionnaires, personnalité des affaires) sont installés dans la même région. Des différences importantes apparaissent cependant selon le type d'entreprises parisiennes et le statut de son établissement rhônalpin, berceau ou non de l'entreprise.

ENTREPRISES SANS IDENTITÉ RÉGIONALE

Lorsque l'établissement régional est géré par une entreprise d'origine extérieure³ (96 cas sur 163 entreprises finales ayant leur siège dans la région parisienne⁴), les administrateurs n'ont habituellement pas de liens avec la région Rhône-Alpes. Parmi les 45 entreprises parisiennes de ce type répertoriées dans l'édition 1943 de l'*Annuaire SEF*, seules 7 ont au moins un administrateur demeurant dans la région Rhône-Alpes. Les grandes entreprises à implantations multiples comme les banques de dépôts (Banque nationale du commerce et de l'industrie, Société générale, Comptoir national d'escompte de Paris), les chaînes de grands magasins (Au Printemps, Galeries modernes), les grands groupes du BTP (Société générale d'entreprises, Grands travaux de Marseille), les distributeurs d'électricité (Loire et Centre) ou les fabricants de produits chimiques (Air liquide, Cotelte & Foucher), qui ont des agences, des magasins, des dépôts ou des usines en Rhône-Alpes au même titre que sur le reste du territoire français, n'ont pas d'administrateur originaire de la région. La centralisation des élites économiques françaises associe généralement une entreprise nationale à des administrateurs installés dans la capitale. Leur direction n'a pas de lien particulier avec la région Rhône-Alpes. L'établissement régional correspond seulement à un investissement destiné à approvisionner un marché local important. Cette absence de représentation régionale se retrouve pour d'autres entreprises dont l'implantation industrielle est plus concentrée dans une autre région (la Lorraine

3. Il s'agit d'une entreprise dont les activités initiales (la première usine pour l'industrie) ont été implantées en dehors de la région.

4. Plus deux cas incertains (Haour Frères et C^{ie} générale de constructions de fours).

pour les Aciéries de Longwy, la Normandie pour les Tréfileries et laminaires du Havre, le Creusot pour Schneider & C^{ie}, la région parisienne pour Citroën, etc.) et qui ne disposent en Rhône-Alpes que d'un établissement secondaire. Enfin, même de grandes entreprises nationales avec une part importante (CGE, Saint-Gobain), voire dominante (Ugine), de leur activité industrielle dans la région n'y recrutent pas d'administrateur.

La présence, dans certaines entreprises originaires de la région parisienne, de quelques administrateurs résidant dans la région Rhône-Alpes peut s'expliquer par l'influence nationale des intérêts qu'ils représentent. Un membre de la famille Guichard de Saint-Étienne (Casino) siège ainsi au conseil de leur fournisseur Les Produits essentiels Heudebert (installé d'abord à Nanterre). La Lyonnaise des eaux et de l'éclairage ne doit pas son nom à une implantation locale, mais à ses liens originels avec le Crédit lyonnais lors de sa formation en 1880, à un moment où la direction générale de la banque était d'ailleurs déjà installée à Paris. En 1943, le vice-président et ancien administrateur délégué à Lyon du Crédit lyonnais, Paul Platet, représente ainsi la banque au conseil de l'entreprise présidée par Ernest Mercier. Enfin, la présence du lyonnais René Piaton à la présidence du conseil de la C^{ie} électro-mécanique s'explique plus par l'audience personnelle de cet industriel lyonnais (dirigeant du groupe régional de Gaz et d'électricité du Sud-Est) : il siège également (cf. chapitre 7) au conseil de nombreuses entreprises régionales ; certaines, comme Alais Froges & Camargue (Pechiney) dont il est également devenu président en 1940, ont une importance nationale.

ENTREPRISES À COMPOSANTE RÉGIONALE

Certaines entreprises parisiennes d'origine extérieure à la région exploitent un établissement issu d'une fusion avec une entreprise régionale (17 cas de fusions intervenues après 1920). Tout dépend alors du mode de contrôle de l'entreprise régionale avant la fusion et du poids économique respectif des entreprises. Lorsque l'entreprise absorbée était déjà une filiale de l'entreprise parisienne (Gaz de Saint-Étienne, filiale de la Lyonnaise des Eaux ; Câbles de Lyon et Savoisiennaise de constructions électriques, filiales de la CGE), il s'agit d'une simple réorganisation formelle au sein d'un groupe. Le mode de contrôle de l'entreprise absorbante n'est pas modifié. L'opération s'effectue souvent à un moment où la filiale n'a plus d'actionnaires minoritaires ; les intérêts régionaux n'y pèsent donc

plus guère. L'échange d'actions n'entraîne pas d'élargissement du capital de l'entreprise mère.

L'absorption peut aussi coïncider avec une prise de contrôle d'une entreprise jusqu'alors indépendante. Lorsque le décalage de taille est important, l'opération écarte immédiatement les intérêts régionaux. Les dirigeants de l'entreprise régionale ne peuvent pas prétendre à un siège au sein de l'entreprise parisienne, dont le capital n'est augmenté que dans des proportions marginales. En 1931, Ugine absorbe ainsi la Société française des électrodes de Vénissieux (Rhône), qui était restée sous contrôle local autour de la banque lyonnaise Jacquier & C^{ie}. Le capital de 120 millions de la première n'est augmenté que de 2,4 millions, soit l'équivalent de 4 800 actions de 500 F attribuées aux actionnaires de la seconde. Deux ans plus tard, la fabrique d'outils miniers de Bourg-en-Bresse, Procédés Morgon, est absorbée en échange de 3 000 actions d'Ugine seulement, soit 1,5 million en de francs en nominal. Les dirigeants ou actionnaires des deux entreprises n'obtiennent aucun siège au conseil d'administration de la grande entreprise parisienne.

L'absorption en 1953 de la fabrique de produits chimiques agricoles et vétérinaires Gignoux & C^{ie}, installée Neuville-sur-Saône (Rhône), par l'entreprise pharmaceutique UCLAF (groupe Roussel) s'effectue également par un échange d'actions très défavorable à l'entreprise régionale. Son actif net apporté est estimé à plus de 137 millions, mais elle ne reçoit en échange que des actions d'une valeur nominale de 20 millions en augmentation d'un capital d'UCLAF de 355 millions ; le décalage est justifié par « une rentabilité moindre des titres Gignoux »⁵. La famille fondatrice Gignoux, qui ne détenait depuis 1948 qu'un peu plus d'un quart du capital de son entreprise, se retrouve avec une participation marginale dans UCLAF (avec environ 5 millions sur 375, soit un peu plus de 1 %). Elle ne peut prétendre à un siège au conseil, pas plus que les administrateurs grenoblois de la petite Banque du Dauphiné absorbée en 1937 par la grande Banque nationale du commerce et de l'industrie.

Dans d'autres cas, l'entreprise régionale représente une composante importante du nouvel ensemble parisien, dont la raison sociale est d'ailleurs modifiée à cette occasion. Le regroupement intervenu en 1953 entre trois papeteries, les papeteries du Marais et de Sainte-Marie en Seine-et-Marne (siège à Paris), les papeteries d'Arches dans les Vosges et les papeteries Johannot à Annonay forme ainsi les papeteries Arches Johannot Marais⁶. La même année, le fabricant de machines viticoles et

5. Acte de société déposé le 31 juillet 1953, TC Lyon, ADR, 6U.

agricoles Vermorel de Villefranche-sur-Saône fusionne avec les É^{ts} Phillips & Pain de Montrouge, constructeurs d'appareils pour extincteurs, qui prennent le nom de Phillips & Pain & Vermorel, avec un capital social plus que doublé (porté de 217,5 à 500 millions). La représentation des intérêts régionaux reste cependant faible dans le nouvel ensemble. Seuls les PDG des papeteries Johannot et de Vermorel sont intégrés dans des conseils d'administration pourtant élargis à respectivement 12 et 10 membres. Le second, Édouard Vermorel, descendant du fondateur, est d'ailleurs domicilié à Paris à cette époque.

L'absorption par la Société d'électrochimie et d'électrometallurgie de la C^{ie} des forges et aciéries électriques Paul Girod à Ugine (Savoie) s'effectue en revanche dans des conditions plus équilibrées, à défaut d'être égalitaires. Les actionnaires de la seconde reçoivent 36 000 actions nouvelles de la première, sur un total porté à 106 000. Huit administrateurs sur 16, dont le fondateur Paul Girod, sont intégrés dans un conseil élargi à 26 membres. Mais ces administrateurs sont pour la plupart des personnalités nationales qui n'ont pas d'autres liens avec l'économie régionale, comme le banquier parisienne d'origine suisse, Jean-Louis Courvoisier, ou l'ancien directeur général de la C^{ie} du chemin de fer du PLM, Georges Noblemaire.

Seules deux fusions, au sein du groupe Gillet, débouchent sur une prédominance des intérêts régionaux, même si ceux-ci tendent à prendre une dimension de plus en plus nationale. D'une part, dans le secteur de la teinture, la famille a pris en 1931 le contrôle des Blanchisseries et teintureries de Thaon (BTT), jusqu'alors dirigée par les descendants du fondateur Armand Lederlin. À partir de son usine de la ville éponyme des Vosges, cette entreprise avait réalisé une importante croissance externe en intégrant de nombreuses entreprises du secteur dans les bassins textiles aussi bien dans la région lyonnaise (Villefranche-sur-Saône, Roanne) qu'en Normandie et dans le Nord⁷. Des difficultés financières lors de la crise ont permis aux Gillet de mettre la main sur un groupe à l'époque plus important, dans cette branche, que le leur, qui n'avait encore qu'une dimension essentiellement régionale, limitée à la teinture sur soie. Une réorganisation intervient en 1936. Formellement, la société BTT, dont le siège est installé à Paris, absorbe les É^{ts} Gillet. Mais la plupart des anciens administrateurs ont été écartés depuis 1931 (les Lederlin ont ainsi démissionné en 1933) et

6. L'ensemble prendra ensuite le nom d'Arjomari en abrégé.

7. Cf. FERRY (Claude), *La blanchisserie et teinturerie de Thaon 1872-1914*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992.

la famille Gillet occupe une position dominante dans le conseil. D'autre part, dans le secteur des textiles artificiels, la société créée par les Gillet en 1906, les Textiles artificiels d'Izieux, fusionne avec les Textiles artificiels de Givet. L'entreprise des Ardennes est liée depuis longtemps au groupe familial : c'est un cousin des Gillet, Émile Chatin, qui la dirige, et elle fait aussi partie du Comptoir des textiles artificiels (CTA) créé en association avec d'autres producteurs. La fusion intervenue également en 1936 débouche sur la création d'une nouvelle société, Givet-Izieux, avec un siège parisien dans les bureaux du CTA. Son conseil reste dominé par la famille Gillet, É. Chatin rejoignant son frère Louis et ses cousins Paul et Charles Gillet. Ce transfert des directions de plusieurs entreprises du groupe vers Paris, complété en 1944 par celui de la branche chimique (Progil), ne s'accompagne pas d'un abandon immédiat par la famille de son ancrage lyonnais. Paul Gillet reste ainsi installé dans sa villa de la rue Chazière à Lyon, sur les hauteurs de l'usine mère du quai de Serin. Des adresses parisiennes commencent cependant à apparaître. À la suite de son beau-père Edmond Gillet⁸, Ennemond Bizot, issu pourtant d'une vieille famille lyonnaise, est ainsi installé à Paris, où il dirige la branche textiles artificiels.

ENTREPRISES À ORIGINE RÉGIONALE

Lorsque l'établissement régional est l'établissement originel d'une entreprise parisienne (65 entreprises finales), l'existence d'administrateurs avec une résidence régionale est logiquement plus fréquente. Ainsi, sur 20 entreprises de ce type répertoriées dans l'*Annuaire SEF* (éd. 1943), 16 en comptent au moins un ; la proportion est même forte pour les Mines de la Plagne (3 sur 7), Keller & Leleux (3 sur 6), la SA pour la Construction et l'entretien des routes-SACER (3 sur 6), etc.

Tout dépend des circonstances de la création des entreprises. Certaines ont été formées à Paris, par des investisseurs extérieurs à la région Rhône-Alpes et elles n'y ont installé leur premier établissement que pour bénéficier de ressources rares⁹. La Compagnie universelle d'acétylène et d'électro-métallurgie, formée à Paris en 1898, a ainsi implanté son usine dans la vallée de la Romanche, à Livet-et-Gavet (Isère), pour exploiter l'hydro-

8. Edmond Gillet, frère de Paul et de Charles, décédé en 1931, a quitté son hôtel lyonnais du boulevard des Belges pour un appartement rue Barbet-de-Jouy dans le 7^e arrondissement parisien à la fin des années 1920.

électricité. Le fondateur Paul Lacroix est un Parisien d'origine toulousaine. L'essentiel des capitaux originels proviennent du Sud-Ouest et de la région parisienne¹⁰. En 1928 comme en 1943, aucun des 9 administrateurs ne réside dans la région¹¹. De même, la Société générale d'électrochimie, qui prend ensuite le nom de la commune d'implantation de sa première usine en Savoie (Société générale d'électrochimie de Bozel) et devient, après une fusion en 1928, Bozel-Malétra, est une affaire montée surtout par des Parisiens en 1898¹². Elle n'a aucun résident en Rhône-Alpes parmi ses administrateurs en 1928 comme en 1943.

D'autres créations d'entreprises régionales sont effectuées, dans l'entre-deux-guerres, à l'initiative de grandes entreprises parisiennes, sans intégrer d'intérêts régionaux. La Société industrielle des dérivés de l'acétylène (SIDA) est ainsi formée en 1929 pour exploiter une usine électrochimique à la Chambre (Savoie) dans le cadre d'une association entre Ugine, l'entreprise allemande HIAG, filiale de la Degussa, et les Éts Lambiotte frères. Après le retrait successif des deux autres partenaires respectivement en 1932 et 1936, l'entreprise devient une filiale exclusive d'Ugine et son siège parisien est installé dans les bureaux de la maison mère. De même, la Société industrielle générale de moteurs d'avions (SIGMA) est créée en 1938 par l'Alsthom, avec une participation minoritaire du groupe d'Ernest Mercier (Lyonnaise des Eaux). L'usine est construite à Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise, mais le siège est celui des bureaux parisiens de l'Alsthom.

Ces entreprises sont donc sous un contrôle extérieur largement dominant. Seules les entreprises parisiennes avec un siège implanté au départ, comme l'établissement originel, en Rhône-Alpes, font exception. Avant le transfert à Paris¹³, leurs administrateurs¹⁴ ont certes des origines plus

9. Cf. JOLY (H.), « Les origines des entreprises électro-métallurgiques et électro-chimiques des Alpes du Nord (fin XIX^e-début XX^e siècles) : l'exception au modèle dominant », in JOLY (H.), GIANDOU (A.) et al. (éd.), *Des barrages, des usines et des hommes. L'industrialisation des Alpes du Nord entre ressources locales et apports extérieurs*, Études offertes au professeur Henri Morsel, Grenoble, PUG, 2002, p. 117-135.

10. Cf. GIANDOU (Alexandre), *Les Clavaux, du carbure de calcium au silicium*, Grenoble, PUG, 2000, p. 11-16.

11. À noter cependant la présence, parmi les 16 administrateurs inscrits au registre du commerce entre 1920 et 1954, des dirigeants successifs de l'entreprise associé Chavanne-Brun de Saint-Chamond qui sont nés dans cette ville, même si le second est mentionné comme résident à Paris en 1943.

12. À noter cependant l'importante souscription initiale (800 sur 8 000 actions) d'une société lyonnaise (Cie lyonnaise d'exploration et d'études) et la présence d'un banquier lyonnais (Georges Danbmann) au premier conseil d'administration ; acte de société formation, dépôt TC Seine 23 mai 1898, n° 142, AdP.

13-14. Notes, page suivante.

diversifiées que la moyenne. Le pourcentage de naissances dans la région est nettement plus faible que dans l'ensemble de la population. Les origines sont logiquement plus parisiennes, mais ce sont surtout les naissances dans les autres régions françaises qui sont particulièrement nombreuses : dans ces entreprises de taille moyenne plus élevée (10 ont atteint 500 salariés dans leurs établissements de la région Rhône-Alpes), Paris joue son rôle habituel de pôle d'attraction des élites françaises. Les naissances à l'étranger sont rares : les entreprises sous contrôle étranger, souvent suisse (cf. chapitre précédent), n'ont pas de raison d'implanter leur siège à l'extérieur de la région Rhône-Alpes si elles n'ont pas d'activités ailleurs¹⁵. D'autres entreprises restées sous le contrôle de la famille fondatrice, comme Progil, Bedel & C^{ie} (Forges et aciéries de la Bérardière à Saint-Étienne), Curty & C^{ie} (Manufacture française de joints métalliques) ou les É^{ts} Maréchal, ont toutefois, au moment du transfert du siège, des dirigeants d'origine exclusivement régionale.

Tableau 6-1 : Origines géographiques des administrateurs des entreprises régionales

Lieux de naissance	Administrateurs d'entreprises régionales			
	Postes lors du transfert du siège à Paris		Ensemble des postes (personnes physiques seulement)	
	Nombre	%	Nombre	%
Rhône-Alpes	64	47 %	4 385	66 %
Région parisienne	17	13 %	511	8 %
Autres régions françaises	48	36 %	1 331	20 %
Colonies	1	1 %	32	0 %
Étranger	5	4 %	351	5 %
Total	135	100 %	6 610	100 %

NB : Lieux de naissance inconnus pour les titulaires de 462 postes, dont 9 avant transfert à Paris

13. Il s'agit ici des seules 28 entreprises (26 entreprises dites finales et 2 entreprises dites « initiales » absorbées ensuite par une autre : É^{ts} Jacob Holtzer et Leflaive & C^{ie} / La Chaléassière) dont le siège est transféré après l'instauration du registre du commerce en 1920.

14. Sont considérés les administrateurs non rayés dans le registre du commerce régional avant la radiation intervenue suite au transfert du siège : ils sont supposés être encore en fonction, avec la réserve que certains changements intervenus dans l'intervalle n'avaient peut-être pas été enregistrés.

15. La seule exception est celle de l'entreprise de tissages de soieries Stünzi & fils qui transfère son siège à Paris en 1925 (3 des 5 naissances à l'étranger recensées).

Le transfert du siège à Paris s'inscrit parfois dans le cadre d'un changement du mode de contrôle. Pour les Maréchal de Vénissieux¹⁶, il correspond à la transformation en SA de l'ancienne SNC entre les deux petits-fils du fondateur¹⁷. Ceux-ci sont encore les seuls actionnaires, mais le célèbre banquier Albert Oustric apparaît comme administrateur. À partir de 1926, la banque Oustric, avec ses alliés italiens de la Banca Agricola de Turin¹⁸, devient, à la faveur de plusieurs augmentations successives, le principal actionnaire de l'entreprise. Le siège parisien est déménagé dans les bureaux de la banque et les héritiers Maréchal disparaissent du conseil d'administration. Les Mines de la Plagne étaient déjà (cf. chapitre précédent) depuis deux ans une filiale de Penarroya lorsque le siège quitte Lyon en 1935 pour s'installer dans les bureaux de la maison mère. De même, le transfert du siège du fabricant lyonnais de matériel pour BTP Pinguely s'effectue en 1947, quelques mois après sa prise de contrôle par la C^{ie} de Châtillon-Commentry, devenue actionnaire majoritaire après l'apport de ses ateliers du quartier de Ville-Gozet à Montluçon à une entreprise qui prend alors le nom de Pinguely-Ville-Gozet.

Mais, parmi les 26 entreprises régionales finales dont le siège est transféré à Paris entre 1920 et 1954, au moins une dizaine restent ensuite sous le contrôle de leur(s) famille(s) fondatrice(s), implantée(s) partiellement ou totalement dans la région¹⁹. Chez Bedel & C^{ie}, rien ne change après 1946. René Bedel et son fils Camille, nés à Saint-Étienne, restent gérants de la SCS et leur domicile déclaré est toujours dans la Loire. Ils sont simplement rejoints en 1947 par le fils cadet, Jacques, domicilié dans le même département. Le transfert de siège semble sans conséquence sur la gestion de l'entreprise. De même, l'implantation de Curty & C^{ie} à Paris en 1935 laisse la famille fondatrice éponyme aux commandes. Fin 1940, le gendre du fondateur, Elisée Picat, qui devient PDG, reste domicilié à Lyon. Le transfert est seulement associé à un déplacement partiel des activités dans la région parisienne, avec un dépôt à Paris et une usine à Bagnolet qui atteint un effectif de 114 salariés en 1943²⁰.

16. Premier transfert, avant un bref aller-retour Paris-Vénissieux entre 1930 et 1932.

17. Henri Seghers, dont la fille a épousé Félix Maréchal, qui donne ensuite son nom à l'entreprise.

18. BONIN (Hubert), « Oustric, un financier prédateur (1914-1930) », *Revue historique*, 1996, vol. CCXCV, n° 2, p. 429-448.

19. Il s'agit des entreprises SACER, La Mure carburants Hélios, Curty, Progil, Bedel & C^{ie}, É^{ts} Chemin, Martin Moulet & C^{ie}, Lafarge, Tissages de soieries réunis et probablement Milliat frères ; plusieurs autres cas (É^{ts} Labesse, É^{ts} Charles Faure-Roux, Crayons Conté, Truchetet & Tansini, Procédés Fit) restent, en raisons d'informations insuffisantes, incertains.

20. Fiche OCRPI, AN F 12, l'usine lyonnaise connaissant cependant une forte croissance de ses effectifs à la même époque (164 salariés en février et 247 en juin 1943).

Même lorsque le transfert à Paris s'accompagne d'une ouverture du capital avec placement des actions en bourse, les anciens actionnaires gardent souvent une influence dominante. L'héritière du fondateur grenoblois Gaëtan Brun, M^{me} Darré-Touche, voit sa participation initiale de plus de 80 % se diluer, mais, à sa mort en 1955, elle reste avec environ 25 % l'actionnaire dominante de la SACER dans un capital par ailleurs assez dispersé²¹. La famille Gillet garde également le contrôle de Progil après le transfert à Paris en 1944, malgré l'introduction concomitante en Bourse. En 1952, elle souscrit encore 52 % d'une augmentation de capital en numéraires²². Cinq d'administrateurs sur 10 sont, entre 1944 et 1954, détenus par des membres de la famille (dont deux comme représentants de sociétés du groupe) et trois par des proches d'origine lyonnaise (leur conseiller juridique habituel Marius Ratheaux remplacé ensuite formellement par sa société ; Jean Streichenberger apparenté aux Gillet par son frère). Seuls l'administrateur directeur général et un banquier sont d'origines extérieures. De même, l'abandon en 1948 par les Cimenteries Lafarge de leur siège historique de Viviers en Ardèche consacre leur transformation, déjà largement entamée dans l'entre-deux-guerres, en grande entreprise nationale. Mais, bien que les actions soient cotées en Bourse depuis 1905, les descendants d'Auguste Pavin de Lafarge occupent encore une position dominante au conseil d'administration en 1954, avec 6 sièges sur 11. Les transferts s'accompagnent certes d'un éloignement au moins partiel de la famille fondatrice par rapport à ses origines régionales. Certains héritiers Lafarge sont domiciliés à Paris. De même, le cas des Gillet a déjà été évoqué. Mais le contrôle de ces entreprises n'échappe pas véritablement aux intérêts régionaux.

Cette continuité apparaît également en 1954 pour au moins cinq entreprises²³ dont le transfert du siège est antérieur à 1920. La Société des produits chimiques Coignet a ainsi installé son siège à Paris dès 1891, mais la famille fondatrice reste l'actionnaire dominant, Kuhlmann ne prenant qu'une participation minoritaire en 1928²⁴. Les descendants tendent cependant à s'installer de plus en plus dans la région parisienne. Jean Coignet, petit-fils du fondateur et longtemps président de l'entreprise, est resté jusqu'à sa mort en 1947 un notable lyonnais, ancien président de la chambre

21. Cf. texte non publié d'Arnaud Berthonnet.

22. En comptant les participations prises par d'autres sociétés du groupe ; acte de société déposé le 9 juillet 1952, collection INPI.

23. Deux cas sont incertains : Godde Bedin et Usine Fredet.

24. 17 997 actions sur un total de 67 200 en mai 1944, soit près de 27 % du capital total ; source : dommages de guerre, 318 W 59, ADR.

de commerce (1911-1922) et sénateur du Rhône (1920-1927). En revanche, son neveu Arnould Chastel, qui lui a succédé comme administrateur délégué puis comme président, a quitté son domicile lyonnais dans les années 1930 pour une adresse parisienne²⁵. D'autres branches de la famille, comme celle d'Émile, vice-président de l'entreprise, étaient installées depuis plus longtemps dans la région parisienne. Les Éts Lumière ont également, depuis leur fusion avec l'entreprise Jougla de Joinville en 1911, leur siège à Paris, mais la famille fondatrice conserve pendant toute la période les commandes de l'entreprise, avec Henri Lumière, petit-fils du fondateur, comme PDG et son beau-frère Albert Trarieux comme administrateur directeur général, tous deux résidents lyonnais.

Dans quelques autres cas enfin (Delaroche & Cie éditrice du quotidien *Le Progrès*, Tallavignes Deloches & Cie, Truchetet & Tansini), les entreprises conservent leur contrôle familial dominant après le transfert du siège, sans que les fondateurs soient d'origine exclusivement régionale. Si la famille Deloches est originaire de Saint-Étienne et installée sur place, les Tallavignes sont originaires de l'Aube et demeurent à Paris. Les descendants de Léon Delaroche, fondateur du *Progrès*, sont plutôt des Parisiens qui apparaissent peu intégrés dans la société lyonnaise²⁶. Ces entreprises ne relèvent cependant pas d'un contrôle véritablement extérieur à la région.

Ces entreprises d'origines régionales restent cependant des exceptions parmi les 163 entreprises parisiennes. La tendance générale est bien celle d'une association entre éloignement du siège et externalisation du contrôle. À l'exception d'une minorité qui, sous réserve d'informations lacunaires, ne saurait dépasser 20 unités, la plupart des entreprises extérieures relèvent, à la fin de la période étudiée, d'un contrôle externe. Elles augmentent donc sensiblement la part de cette catégorie dans l'ensemble des entreprises étudiées, surtout parmi les plus grandes. Aux 71 entreprises régionales sous contrôle extérieur fermé ou ouvert (cf. chapitre précédent), s'ajouteraient environ 145 entreprises ayant leur siège dans la région parisienne, et de manière marginale dans les autres régions françaises (11²⁷)

25. En 1931, d'après l'édition du *Tout Lyon*, il est encore domicilié 16, rue Duquesne dans le 6^e arrondissement lyonnais. Mais, dans l'édition 1937 du *Bottin mondain*, apparaît une adresse parisienne (55, boulevard Lannes dans le 16^e). Il disparaît des éditions ultérieures du *Tout Lyon*.

26. Seul son neveu homonyme Léon Delaroche avait une notice dans le *Tout Lyon* en 1931, mais avec une adresse parisienne indiquée.

27. Parmi ces 11 entreprises, 10 ne sont pas originaires de la région Rhône-Alpes et sont donc également sous contrôle externe. Un seul cas, celui des Manufactures de produits céramiques dont le siège a été transféré en 1924 de Sainte-Foy l'Argentière (Rhône) à Limoges, reste, en l'absence de relevé de l'inscription au registre du commerce, incertain.

ou à l'étranger (3²⁸). On arrive à une proportion de près d'un quart des entreprises finales (230 environ sur 995). Et si l'on ne considère que les grandes entreprises (500 salariés au moins), le pourcentage approcherait la moitié (avec environ 66²⁹ sur 140). L'externalisation du contrôle de l'économie régionale apparaît alors, à cette échelle, largement entamée, même si le résultat majeur de l'étude reste le caractère endogène du contrôle de la grande majorité des entreprises moyennes qui prédominent dans le tissu industriel régional, en particulier dans le textile et la construction mécanique.

28. Toutes d'origines étrangères.

29. Déduction faite d'au moins 8 entreprises de plus de 500 salariés qui, malgré leur siège parisien, sont considérées comme relevant d'un contrôle d'origine régionale maintenu (Ciments Lafarge, Lumière, La Mure carburants, Progil, Papeteries de Rives, Chemin, Coignet, Martin Moulet).

Chapitre 7

L'ÉLITE RÉGIONALE DES AFFAIRES

Les limites de la source utilisée, le registre de commerce, conditionnent les études sur les administrateurs¹ des entreprises. D'une part, les changements dans les organes dirigeants ne peuvent être datés précisément ; beaucoup de retraits ou de désignations sont enregistrés avec retard. Il n'est donc pas possible de faire des traitements chronologiques fins à l'intérieur de la période étudiée. D'autre part, les informations biographiques fournies sont restreintes. Une éventuelle activité professionnelle principale en dehors de l'entreprise n'est pas indiquée. Le domicile est connu, en raison de son introduction tardive, de manière trop lacunaire pour une exploitation quantitative ; seule l'indication du lieu de naissance permet, avec les précautions déjà soulignées (cf. chapitre 5), d'apprécier l'origine géographique des dirigeants.

L'étude est donc centrée sur une population plus restreinte, susceptible d'être mieux connue à partir de sources complémentaires, les « multi-administrateurs » ou « cumulards ». Ceux-ci forment, par leur multipositionnalité, « une super-élite » régionale des affaires. En sont par définition exclus tous ceux qui soit dirigent à temps plein une entreprise du corpus étudié sans avoir de lien avec une autre, soit n'exercent qu'une fonction

1. Rappelons que, pour alléger le texte, les différentes catégories inscrites au registre du commerce (propriétaires d'entreprises individuelles, membres de SNC, gérants de sociétés en commandite ou de SARL, membres de conseils de surveillance de SARL ou de SCA, administrateurs de SA) sont rassemblées sous ce terme unique.

d'administrateur à titre secondaire sans être par ailleurs dirigeant d'une entreprise régionale. La première hypothèse est d'autant plus improbable que l'entreprise dirigée est grande. Certains grands patrons n'apparaissent cependant pas dans cette élite définie par la multipositionnalité. Marius Berliet, fondateur des Automobiles éponyme, deuxième entreprise régionale par effectif, ne détenait ainsi pas d'autre mandat dans le corpus étudié. Son statut de nouveau venu dans le monde des affaires² ne lui donnerait-il pas une assise sociale suffisante pour accéder à d'autres fonctions ? On retrouve toutefois le même isolement chez des héritiers d'une dynastie fondatrice, présidents successifs des Filatures de schappe, Alexandre (1915-1928/29), René (1928/29-1936) et Henri Franc (après 1936). La seconde hypothèse peut concerner des dirigeants nationaux de premier plan qui ne siègeraient qu'au conseil d'une seule entreprise régionale. Si le fondateur de la Compagnie générale d'électricité, Pierre Azaria, fait partie des multi-administrateurs (3 conseils), Ernest Mercier, administrateur de la seule Générale de force et lumière, n'en est pas. Cette population des cumulards ne rassemble donc ni toute ni exclusivement l'élite régionale des affaires, mais elle intègre tous ceux dont l'influence personnelle dépasse le cadre d'une responsabilité professionnelle précise.

Quelles sont les caractéristiques d'une élite qui apparaît autant sociale que professionnelle ? Est-elle conforme aux élites économiques nationales décrites dans d'autres études³, ou présente-t-elle des spécificités qui renforceraient la tendance déjà observée au fonctionnement autonome de l'économie régionale ?

UNE ÉLITE RESTREINTE

Les 7 249 fonctions dirigeantes recensées dans les 879 entreprises régionales⁴ sont occupées par 6 021 personnes physiques ou morales distinctes⁵. Le taux de cumul est plutôt faible : chaque dirigeant ne détient en moyenne que 1,2 poste. Près des trois quarts des postes (72 %) sont occupés par des

2. Relatif d'ailleurs, Marius Berliet est issu d'une famille de fabricants de tulle de la Croix-Rousse.

3. Cf. l'article de l'historien Maurice Lévy-Leboyer pour une grande partie du vingtième siècle – « Le Patronat français, 1912-1973 », in LÉVY-LEBOYER (M.) (dir.), *Le Patronat de la Seconde industrialisation*, Paris, Éditions ouvrières, 1979, p. 137-188 – et celui des sociologues Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin pour la période plus récente des années 1950 à 1970 – « Le patronat » paru en 1978 dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* et repris dans BOURDIEU (P.), *La Noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989, p. 428-481.

4. Raccourci employé ici pour évoquer l'ensemble des entreprises ayant eu, au moins à un moment donné entre 1920 et 1954, leur siège dans la région Rhône-Alpes.

« mono-administrateurs ». Les 783 « multi-administrateurs » n'occupent que 2 011 postes ; 71 % d'entre eux n'ont que deux postes et 88 % un maximum de trois postes. Les détenteurs de 5 postes et plus constituent une population restreinte de 47 personnes, qui n'occupe que 4 % de l'ensemble des postes.

Tableau 7-1 : Administrateurs selon le nombre de postes détenus

Nombre de postes	Administrateurs		Postes détenus	
	Nombre	Total cumulé	Nombre	Total cumulé
8-12 postes	12	12	114	114
5-7 postes	35	47	200	314
4 postes	44	91	176	490
3 postes	137	228	411	901
2 postes	555	783	1 110	2 011
1 poste	5 238	6 021	5 238	7 249
Total	6 021		7 249	

UN RECRUTEMENT RÉGIONAL

La répartition des multi-administrateurs selon l'origine géographique tend à accentuer les tendances observées pour l'ensemble des administrateurs. Ils sont davantage originaires de la région Rhône-Alpes et la proportion croît logiquement avec le nombre de fonctions exercées. La probabilité que des personnalités d'origine extérieure à la région soient administrateurs dans un nombre important d'entreprises devient faible.

Tableau 7-2 : Lieux de naissance des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Lieux de naissance	1 poste		2-3 postes		4 postes et +		Total		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Rhône-Alpes	2 982	64 %	459	69 %	70	78 %	529	70 %	3 511	65 %
Région parisienne	396	8 %	43	6 %	4	4 %	47	6 %	443	8 %
Autres régions et colonies	1 009	22 %	139	21 %	12	13 %	151	20 %	1 160	21 %
Étranger	278	6 %	26	4 %	4	4 %	30	4 %	308	6 %
Total	4 665	100%	667	100%	90	100%	757	100%	5 422	100%

NB : Le lieu de naissance n'est pas connu pour 459 postes et 140 postes sont détenus par des personnes morales, soit au total 6 021 postes.

5. La connaissance de la date et du lieu de naissance permet en principe de distinguer simple homonymie et cumul. Quelques rares doutes, liés à des orthographes parfois fantaisistes, à l'irrégularité des indications de prénoms et à des données d'état civil erronées, subsistent.

La variable nationalité confirme la faible proportion d'administrateurs d'origine étrangère. Trois sont implantés dans au moins trois entreprises, mais deux d'entre eux exercent leur activité principale en France : le banquier suisse Thierry de Bocard, dirigeant de la Banque du Dauphiné (5 entreprises) et le directeur belge de la Société Lyonnaise des forces motrices du Rhône, Georges Henrard (3 entreprises)⁶. Seul Georges Lemaître, administrateur délégué de la Banque générale pour l'industrie électrique à Genève (4 entreprises), est un véritable représentant d'intérêts étrangers. Parmi les autres étrangers cumulards, on trouve 4 Belges, 3 Suisses, 2 Grecs (famille Zafiropulo émigrée à Marseille), 2 Anglais (dont une personne morale) et un Espagnol (héritier de la famille Badoit de Saint-Galmier⁷).

Tableau 7-3 : Nationalité des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Nombre de postes détenus	Nationalité		Ensemble des administrateurs
	française	étrangère	
8-12 postes	12	0	12
5-7 postes	33	1	34
4 postes	43	1	44
3 postes	129	1	130
2 postes	527	11	540
1 poste	4 904	194	5 096
Total	5 648	208	5 856

NB : Les personnes naturalisées au cours de la période étudiée sont considérées comme françaises. Pour 25 administrateurs, il existe une incertitude sur leur qualité d'étranger. Les statistiques ne portent que sur les personnes physiques ; six sociétés administratrices sont par ailleurs de nationalité étrangère (siège à l'étranger), dont l'une détenant deux postes.

La part des Parisiens est légèrement plus faible chez les cumulards que dans l'ensemble de la population. Les autres origines métropolitaines sont assez dispersées. Les régions les mieux représentées sont des régions limitrophes, dont les zones à dominante rurale sont des foyers traditionnels d'immigration vers la région Rhône-Alpes (Bourgogne, Auvergne, Franche-Comté), ou des régions industrielles qui entretiennent des relations éco-

6. Sur G. Henrard, voir VARASCHIN (Denis), *La Société lyonnaise des forces motrices du Rhône (1892-1946), Du service public à la nationalisation*, La Luiraz, 1996, p. 404-405.

7. Le marquis de Muller, nommé en 1935 aux conseils des deux sociétés de Saint-Galmier, est, par l'intermédiaire du chanoine Ferrière, légataire universel de Stéphanie Cherbouquet, fille unique du fondateur Auguste Badoit ; cf. MERLEY (Jean), *Histoire des eaux minérales de Saint-Galmier*, Université de Saint-Étienne, 1994.

nomiques avec la région Rhône-Alpes (Nord, Lorraine et Provence). Leur représentation est cependant plutôt moins élevée chez les multi-administrateurs.

Tableau 7-4 : Autres régions provinciales de naissance des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Régions de naissance	Nombre de postes détenus								Ensemble	
	1 poste		2 - 3 postes		4 postes et +		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Champagne-Ardennes	39	4 %	4	3 %	1	8 %	5	3 %	44	4 %
Picardie	24	2 %	4	3 %	0	0 %	4	3 %	28	2 %
Haute-Normandie	16	2 %	1	1 %	0	0 %	1	1 %	17	2 %
Centre	54	5 %	7	5 %	2	17%	9	6 %	63	6 %
Basse-Normandie	9	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	9	1 %
Bourgogne	126	13%	15	11%	2	17%	17	11%	143	1%
Nord Pas-de-Calais	91	9 %	11	8 %	1	8 %	12	8 %	103	9 %
Lorraine	58	6 %	11	8 %	0	0 %	11	7 %	69	6 %
Alsace	53	5 %	6	4 %	2	17 %	8	5 %	61	5 %
Franche-Comté	71	7 %	5	4 %	0	0 %	5	3 %	76	7 %
Pays-de-Loire	29	3 %	6	4 %	0	0 %	6	4 %	35	3 %
Bretagne	24	2 %	5	4 %	0	0 %	5	3 %	29	3 %
Poitou-Charentes	21	2 %	7	5 %	1	8 %	8	5 %	29	3 %
Aquitaine	45	5 %	9	7 %	0	0 %	9	6 %	54	5 %
Midi-Pyrénées	50	5 %	8	6 %	1	8 %	9	6 %	59	5 %
Limousin	32	3 %	2	1 %	0	0 %	2	1 %	34	3 %
Auvergne	101	10%	12	9 %	2	17%	14	9 %	115	10%
Languedoc-Roussillon	52	5 %	8	6 %	0	0 %	8	5 %	60	5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85	9 %	15	11%	0	0 %	15	10%	100	9 %
Corse	5	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	5	0 %
Total	985	10%	136	100%	12	100%	148	10%	1133	100%

NB : Délimitations départementales des régions actuelles.

À l'intérieur de la région Rhône-Alpes, la prédominance du Rhône, déjà marquée dans l'ensemble de la population, est encore accentuée, surtout parmi les grands cumulards, alors que la part de la Loire est légèrement plus faible.

Tableau 7-5 : Départements rhônalpins de naissance des administrateurs
selon le nombre de postes détenus

Lieux de naissance (départements)	Nombre de postes détenus								Ensemble	
	1 poste		2 - 3 postes		4 postes et +		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ain	101	3 %	9	2 %	1	1 %	10	2 %	111	3 %
Ardèche	132	4 %	19	4 %	2	3 %	21	4 %	153	4 %
Drôme	163	5 %	18	4 %	1	1 %	19	4 %	182	5 %
Isère	454	15%	78	17%	11	16%	89	17%	543	15%
Loire	832	28%	114	25%	13	19%	127	24%	959	27%
Rhône	1186	40%	205	45%	42	6%	247	47%	1433	4%
Savoie	49	2 %	8	2 %	0	0 %	8	2 %	57	2 %
Haute Savoie	65	2 %	8	2 %	0	0 %	8	2 %	73	2 %
Total	2982	100%	459	100%	70	100%	529	100%	3511	100%

UNE « AFFAIRE D'HOMMES »

La répartition par sexe des multi-administrateurs est très défavorable aux femmes. Si elles représentent une part non négligeable de l'ensemble des administrateurs (8 %), elles sont très peu nombreuses à siéger dans plusieurs conseils (6 seulement, dont 5 avec seulement deux postes). Leur présence, quasi-exclusivement en qualité d'héritière (veuve ou fille de fondateurs), les amène généralement à ne participer qu'à la gestion de leur seule entreprise familiale. Dans les groupes familiaux où elles pourraient occuper plusieurs fonctions, leur présence dans les organes dirigeants est souvent exclue au profit des gendres. Dans les nombreuses sociétés du groupe Gillet, elles sont ainsi systématiquement écartées : une disparition masculine est toujours suppléée par un fils ou un gendre. Quand Edmond Gillet est décédé prématurément en 1931, à 58 ans, sa branche familiale n'est plus représentée que par l'époux de sa fille unique, Ennemond Bizot, alors âgé de 31 ans. Sa veuve Léonie Motte, issue d'une grande famille du Nord, lui survit 34 ans, mais elle n'est engagée que dans des activités de charité⁸.

8. Cf. JOLY (H.), « Élités régionales ou nationales ? L'exemple de quelques familles industrielles lyonnaises dans l'entre-deux-guerres », in DUMONS (Bruno), POLLET (Gilles) (dir.), *Élités et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, PUL, Lyon, 1999, p. 422.

Tableau 7-6 : Genre des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Nombre de postes détenus	Hommes	Femmes
8-12 postes	12	0
5-7 postes	34	0
4 postes	44	0
3 postes	130	1
2 postes	536	5
1 poste	4 656	463
Total	5 412	469

La réalité du pouvoir exercé notamment par d'autres veuves est difficile à déterminer en l'absence d'informations complémentaires. Sont-elles seulement des régentes formelles dans l'attente d'un enfant trop jeune pour prendre le pouvoir, la gestion effective étant déléguée provisoirement à un cadre salarié ? Jacques Guimet, le fils unique du patron des Usines chimiques éponymes à Fleurieu-sur-Saône, n'a ainsi que 12 ans lorsque son père Jean-Baptiste décède en 1920. Sa mère poursuit l'activité pendant 8 ans, assistée d'un directeur général, sous la forme d'une entreprise individuelle. En 1928, elle l'apporte à une SARL dont elle est, pour l'instant, la gérante aux côtés du directeur général, le conseil de famille ayant considéré qu'une émancipation du fils encore mineur n'était pas souhaitable : « il ne semble pas opportun de mettre un tout jeune homme à la tête d'une industrie de cette importance dans son intérêt même. [...] Ce n'est guère en effet qu'avant 25 ou 30 ans qu'un jeune homme peut devenir un chef d'industrie. [Les associés] ont recherché le moyen, dans l'intérêt exclusif du mineur, de franchir cette période en assurant l'exploitation de l'industrie par des moyens appropriés afin qu'elle lui soit transmise, quand il sera en état de la diriger selon les intentions de son père, ce qui est l'objectif poursuivi par tous.⁹ »

Une seule femme se distingue par l'exercice de plus de deux mandats : Claire Darré-Touche, née Maillard, V^{ve} Touche en premières noces. Avant son remariage avec le professeur de médecine Henri Darré, sa relation dans l'intervalle avec l'industriel Gaëtan Brun, décédé en 1923, lui vaudrait d'être, en l'absence de descendant direct, son unique héritier¹⁰. Elle est ainsi présente dans trois conseils d'entreprises régionales (Anc. Éts

9. Acte de formation de la SARL déposé au TC de Lyon, 22 août 1928, ADR, 6U. Jacques Guimet devient finalement cogérant dès sa majorité légale l'année suivante, la mère se retirant de cette fonction semble-t-il en 1934.

10. Note, page suivante.

Gaëtan Brun, Confiserie du Drac et Cartonneries de la Rochette) auxquels s'ajoutent la SACER dont le siège est installé à Paris en 1922. Dans cette dernière entreprise dont elle a hérité plus de 80 % du capital, elle exercerait ainsi une influence importante sur la gestion jusqu'à sa mort en 1955.

DES INDUSTRIELS PLUS QUE DES FINANCIERS

Parmi les cumulards, il est possible de déterminer, avec un faible taux d'inconnue (13 %), la nature de l'activité principale exercée. Dans ce corpus d'entreprises surtout industrielles, la plupart des administrateurs sont des industriels, qu'il s'agisse des dirigeants de l'entreprise elle-même ou de dirigeants d'autres entreprises actionnaires ou partenaires. La représentation des banquiers, que l'on pouvait supposer prédestinés à détenir de multiples postes, est nettement minoritaire, même si elle augmente avec le nombre de mandats exercés. La présence des professions libérales, avec quelques avocats ou avoués, anciens notaires¹¹ ou experts-comptables, mérite aussi d'être soulignée.

Une étude plus précise est menée sur les 91 « grands cumulards » (4 postes et plus¹²). La grande majorité d'entre eux sont nés (70) et exercent leur activité principale (78) dans la région. Les autres sont presque tous (11 sur 13) installés à Paris, dont 6 nés dans la région Rhône-Alpes. Cette élite restreinte est bien une élite régionale. Elle se concentre massivement (53¹³) à Lyon, les autres villes comme Grenoble (8), Saint-Chamond (8), Saint-Étienne (3) ou Roanne (3) étant très largement distancées. La suprématie de Lyon est particulièrement nette parmi les plus grands cumulards, avec 11 des 12 administrateurs présents dans au moins 8 entreprises. L'actuelle capitale régionale constitue un pôle d'attraction des élites.

10. BERTHONNET (Arnaud), SACER : *L'histoire d'une grande entreprise de l'industrie routière (des origines à nos jours)*, texte dactylographié inédit, p. 32 et du même, « Le développement des stratégies d'entrepreneurs durant l'Occupation : l'exemple des travaux routiers », in DARD (Olivier), DAUMAS (Jean-Claude) et MARCOT (François), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, ADHE, Paris, 2000, p. 386.

11. Ils ont nécessairement, pour des raisons légales, abandonné leur charge : une ordonnance du 4 janvier 1843 leur interdit l'immixtion dans l'administration d'aucune société, entreprise ou compagnie de finances, de commerce ou d'industrie. Il n'existe en revanche pas d'incompatibilité de principe pour les avocats, sous réserve que la jurisprudence de certains barreaux (celui de Paris notamment) les empêcherait d'accepter tout mandat salarié et gratuit, et donc d'exercer les fonctions de membre d'un conseil d'administration ; HOUPIIN (C.), BOSVIEU (H.), *Traité général théorique et pratique des sociétés civiles et commerciales et des associations*, Paris, Sirey, 1935, tome 1, p. 209-210.

12. Cf. classement en annexe 7-1.

13. Dont 4 qui ont en fait une double implantation lyonnaise et parisienne.

Tableau 7-7 : Activité professionnelle principale des administrateurs cumulards selon le nombre de postes détenus

Activité professionnelle principale identifiée	2 – 3 postes		4 – 5 postes		6 postes et +		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Industriels	466	83 %	65	72 %	20	71 %	551	81 %
Négociants	22	4 %	4	4 %	1	4 %	27	4 %
Banquiers	52	9 %	14	16 %	4	14 %	70	10 %
Assureurs	2	0 %	0	0 %	0	0 %	2	0 %
Presse	2	0 %	2	2 %		0 %	4	1 %
Professions libérales	12	2 %	5	6 %	3	11 %	20	3 %
Fonctionnaires	5	1 %	0	0 %	0	0 %	5	1 %
Universitaires	2	0 %	0	0 %	0	0 %	2	0 %
Total	563	100 %	90	100 %	28	100 %	681	100 %

NB : L'activité professionnelle principale n'a pas pu être déterminée pour 102 cumulards, dont 1 seul détenant plus de trois postes.

L'HÉRITAGE PLUS QUE LES DIPLÔMES

Sous réserves de quelques informations lacunaires¹⁴, une proportion importante de ces grands cumulards sont des héritiers. Plus de la moitié (49) devraient au moins l'une de leur fonction à un lien de sang et un sixième (16, dont 11 de manière exclusive) à une alliance matrimoniale. Quelques-uns cumulent les atouts du sang et du mariage, le fait d'être déjà « bien né » facilitant un beau mariage. Le banquier Camille Riboud (7 entreprises) est le fils d'Antoine, lui-même président de la Lyonnaise de dépôts, et le gendre d'Amédée Frachon, dirigeant des verreries Souchon-Neuvesel. Georges Villiers (6 entreprises), premier président du CNPF, est le fils d'Henri, dirigeant de la C^{ie} électrique du Bourbonnais, et le gendre du banquier Francisque Aynard.

Les héritiers sont particulièrement représentés chez les grands cumulards. Parmi les 28 administrateurs détenant au moins 6 postes, ils ne sont que quatre « *self made men* », sans être pour autant issus des milieux populaires :

- le conseiller juridique lyonnais Marius Ratheaux (9 entreprises), fils d'un instituteur public d'Oullins (Rhône) ;
- l'ancien notaire lyonnais Pétrus Bernard (8 conseils), fils d'un « propriétaire » de Saint-Rambert-en-Bugey (Ain) ;

14. Dans la mesure du possible (pour ceux nés avant 1900), l'acte de naissance a été consulté, soit directement aux archives départementales (Rhône, Loire et Isère) ou municipales (Lyon), soit par demande écrite aux communes.

- le cofondateur de la maison lyonnaise Bianchini-Férier (7 entreprises), François Férier, toutefois déjà issu du milieu de la soierie¹⁵ ;
- l'administrateur délégué de la C^{ie} du gaz de Lyon Auguste Boutan (6 entreprises), fils d'un proviseur du lycée Saint-Louis à Paris.

Ces quatre exceptions incarnent les trois principales filières alternatives à l'héritage pour l'accès à cette élite :

- le statut d'expert (Ratheaux, Bernard) par l'exercice d'une profession libérale ;
- la fondation d'une nouvelle entreprise (Férier), même si un accès à cette élite étroite des affaires reste exceptionnel dès la première génération ;
- le statut de « manager » salarié (Boutan) d'une grande entreprise dans laquelle toutes les fonctions dirigeantes ne sont pas exercées par les descendants des fondateurs.

Si la transmission familiale est un facteur important, l'accès au statut de grand cumularde n'est donc pas une simple reproduction sociale. Certains héritiers atteignent également un statut plus élevé que leurs ascendants en donnant une dimension nouvelle à leurs affaires. Eugène Souchon (12 entreprises) a transformé la verrerie isolée de son beau-père Fleury Neuvesel en entreprise mère d'un groupe aux nombreuses participations régionales et même nationales. René Piaton (12 entreprises) ne s'est pas contenté de reprendre l'entreprise de gaz et d'électricité fondée par son père Maurice, il a acquis un statut de personnalité des affaires d'envergure nationale en accédant à de plusieurs conseils d'administration d'entreprises importantes (Pechiney, C^{ie} électro-mécanique, etc.).

Le titre scolaire apparaît, en particulier pour les « managers », comme une alternative utile à l'absence d'héritage. A. Boutan (dirigeant du groupe Durand) était diplômé de l'École centrale de Paris. Théodore Laurent (patron de Marine-Homécourt et administrateur de trois autres entreprises) est un polytechnicien ingénieur du corps des mines. Cette élite régionale est cependant moins diplômée que des dirigeants de grandes entreprises nationales. La part des grandes écoles parisiennes et surtout des grands corps est assez faible. Parmi les 91 grands cumularde étudiés, on ne recense que 5 polytechniciens, dont deux membres seulement d'un grand corps civil (un X Mines et un X Ponts). L'École centrale de Paris, qui arrive généralement au second rang, est ici mieux représentée (11).

15. Son père était représentant de commerce et commissionnaire en soieries à Lyon ; VERNUS (Pierre), *Bianchini Férier, fabricant de soieries à Lyon (1888-1973)*, thèse Université Lumière Lyon 2, 1997, p. 63.

La présence de nombreux héritiers explique que l'exigence scolaire ne soit pas très élevée. La qualité d'héritier n'empêche pas pour autant de faire de bonnes études, bien au contraire. À l'inverse, être ancien élève d'une grande école ne suffit pas à accéder à cette élite régionale étroite. La plupart des centraliens¹⁶ (9 sur 11) sont aussi des héritiers par le sang (R. Piaton ; Georges Roque, neveu d'Eugène Souchon ; Hippolyte Bouchayer ; Marcel Guinet) ou par alliance (Eugène Souchon ; Henry Balaÿ, gendre de Joseph Gillet), voire même les deux :

– Jean Matheron, fils de Claudius, un ingénieur lyonnais associé à diverses affaires industrielles, et gendre d'Alexandre Giros, cofondateur du groupe d'hydroélectricité et de BTP Giros-Loucheur.

– Gustave Ancel, fils d'Alfred, directeur du Gaz de Perrache (intégré à la C^{ie} du gaz de Lyon) et gendre de Joseph Villet, teinturier en soie dont la maison prend ensuite le nom de Vulliod Ancel.

De même, deux polytechniciens sur cinq sont des héritiers : Jean Coignet, patron de l'entreprise chimique familiale, et Émile Raverot, qui succède à son père à la tête la banque d'affaires éponyme de Saint-Étienne et épouse la fille d'Henri Villiers, directeur de la C^{ie} du Bourbonnais¹⁷.

Les rares membres des grands corps présents parmi ces multi-administrateurs ne sont pas des personnalités véritablement régionales. Théodore Laurent (X Mines) dirige Marine-Homécourt depuis la direction générale parisienne. Edmond Roux (X Ponts) a bien été administrateur délégué de la Générale de force et lumière à Grenoble, mais c'est à ses fonctions parisiennes de délégué général du Syndicat professionnel des producteurs et distributeurs d'énergie électrique et de conseiller du groupe Durand qu'il doit surtout son implantation dans les entreprises du secteur.

À un rang légèrement inférieur (3 postes seulement), apparaissent cependant deux autres membres du corps des mines qui doivent d'abord leurs fonctions cumulées à des alliances matrimoniales avec des familles industrielles régionales. Paul Jordan, lui-même fils d'un ingénieur du corps des Mines professeur au collège de France¹⁸, a épousé en 1904 une héritière Blanchet (famille fondatrice des Papeteries de Rives). Trois ans

16. Les anciens élèves de l'École centrale de Paris, à ne pas confondre avec son homonyme lyonnaise a à l'époque un recrutement scolairement peu exigeant, portent le titre d'« ingénieurs des arts et des manufactures ».

17. L'incertitude subsiste pour un troisième, Antoine Maillon, fils d'un avoué de Montrison et polytechnicien sorti dans le génie, devenu dirigeant de Morel frères & C^{ie}. Son acte de naissance conservé à la mairie de naissance ne mentionne pas de mariage.

18. THÉPOT (André), *Les ingénieurs des mines du XIX^e siècle, Histoire d'un corps technique d'État*, tome I : 110-1914, Paris, Eska, 1998, p. 244.

plus tard, il se met en congé du corps pour devenir directeur à Paris de la Société des mines de cuivre de Catémou au Chili. Il devient ensuite président des Ciments Vicat et administrateur de Merlin & Gérin et d'une filiale. Henri Dagallier, fils d'un ingénieur du corps des Ponts ingénieur en chef à la C^{ie} du PLM, épouse en 1924, à la suite de son passage aux services des mines de Grenoble, la fille de Charles Beylier, cofondateur des Ateliers Neyret & Beylier et des É^{ts} Neyrpic (Neyret-Beylier & Piccard-Pictet à l'origine), et d'une héritière des Chocolateries Ruby. La même année, il se met, à l'âge de 31 ans, en disponibilité du corps pour entrer aux É^{ts} Neyrpic dont il sera dirigeant pendant une quarantaine d'années, siégeant par ailleurs au conseil des deux autres entreprises familiales.

Les gendres sont souvent particulièrement titrés. Ainsi, si les fils Gillet se sont contentés des écoles lyonnaises de chimie (financée par la famille par l'intermédiaire d'une fondation) ou de commerce, Henry Balaÿ et Ennemond Bizot¹⁹ sont respectivement centralien et polytechnicien.

GROUPES ET CUMULS

L'inventaire des activités professionnelles principales des grands cumulards montre qu'un certain nombre relèvent de la même famille associée à un groupe d'entreprises²⁰. Le cas le plus spectaculaire est celui de la famille Gillet dont les différentes composantes rassemblent près d'un cinquième des grands cumulards, soit onze membres des familles Gillet et associées, deux dirigeants non apparentés (Ferdinand Delfortrie et Ennemond Ullard fils, dirigeants au sein du groupe Lederlin – Blanchisseries et teintureriers de Thaon et SABTI – restés aux services des Gillet après la prise de contrôle en 1931), un industriel d'origine alsacienne associé aux Gillet dans leurs affaires de textiles artificiels (Alfred Bernheim) et une entreprise à titre de personne morale (Gillet-Thaon), auxquels s'ajoutent deux conseillers juridiques particulièrement liés au groupe (Pétrus Bernard et Marius Ratheaux). Ils occupent notamment 6 des 12 premières places et 10 des 28 premières. Leur position élevée dans le classement s'explique largement par leur implantation commune dans un même ensemble d'entreprises. Les vingt-deux descendants par le sang et par alliance du fondateur François Gillet détiennent 96 postes dans des

19. Il est présent au conseil d'une seule entreprise régionale, mais dans plusieurs autres sociétés du groupe ayant entre temps transféré leur siège à Paris.

20. Cf. liste en annexe 7-1.

entreprises régionales, soit 1,4 % de l'ensemble des postes occupés par des personnes physiques²¹. À l'exception des gendres engagés seulement dans leurs propres affaires familiales – Lucien Frachon (10 postes) et son fils Charles (3), François Brossette (2), Michel Denis (1), Fernand Motte (1), Pol-Claude Streichenberger (1) –, la plupart sont surtout implantés dans les multiples entreprises régionales du groupe ; l'ampleur du cumul est d'ailleurs sous-estimée par le transfert à Paris du siège de plusieurs sociétés du groupe.

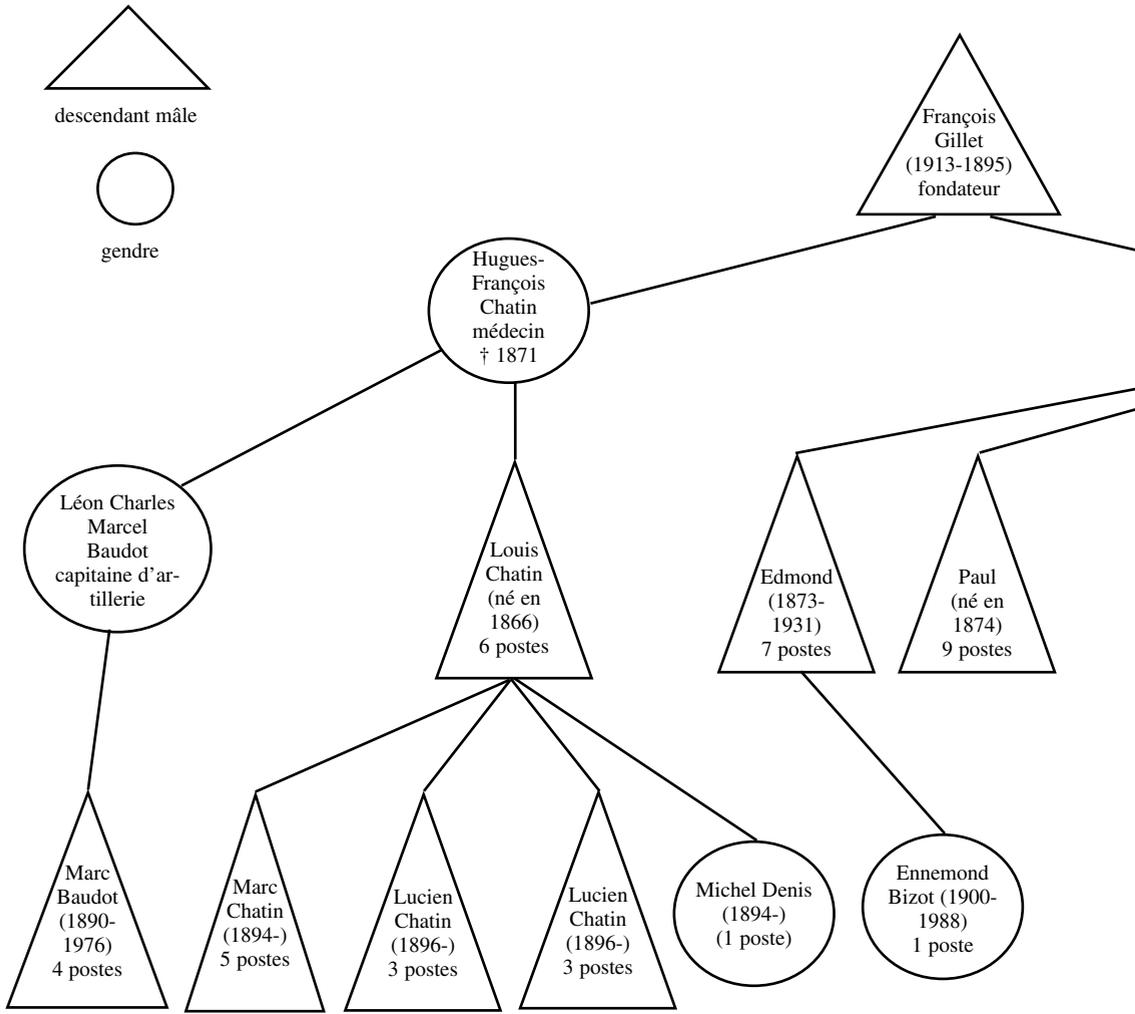
La même concentration existe, à une échelle moindre, parmi descendants de Lucien Souchon avec 10 personnalités, dont 3 également apparentés aux Gillet (Lucien Frachon, gendre d'H. Balaÿ, et ses descendants), détenant 54 postes. Cinq d'entre eux (Eugène Souchon, L. Frachon, Georges Descours, Georges Roque et Camille Riboud) se trouvent dans les 21 premières places du classement des cumulards. Six descendants (E. Souchon, A. Frachon, L. Frachon, G. Roque, Charles Frachon, Antoine Riboud) sont, à titre principal, dirigeants du groupe verrier Souchon-Neuvesel et ils détiennent une grande partie de leurs postes dans des filiales ou des participations. Trois membres de la famille Durand (Pierre-Marie, fondateur du groupe de production et de distribution électrique, son neveu Roger et son gendre Robert Desprès), auxquels s'ajoute leur conseiller Edmond Roux, détiennent 17 postes pour l'essentiel dans les entreprises régionales devenues des filiales de l'Énergie industrielle, le fils de Pierre-Marie (Pierre-Louis) en détenant par ailleurs 3 et son frère Barthélémy un. De même, François Férier et ses deux fils Albert et Jules rassemblent à eux seuls 16 postes pour une bonne part dans le groupe Bianchini-Férier (la maison-mère et trois filiales). Enfin, parmi ces grands cumulards, se trouvent trois membres de la famille grenobloise Bouchayer (Aimé, Jean et Hippolyte) avec un total de 18 postes, dont une partie dans les trois entreprises que la famille contrôle.

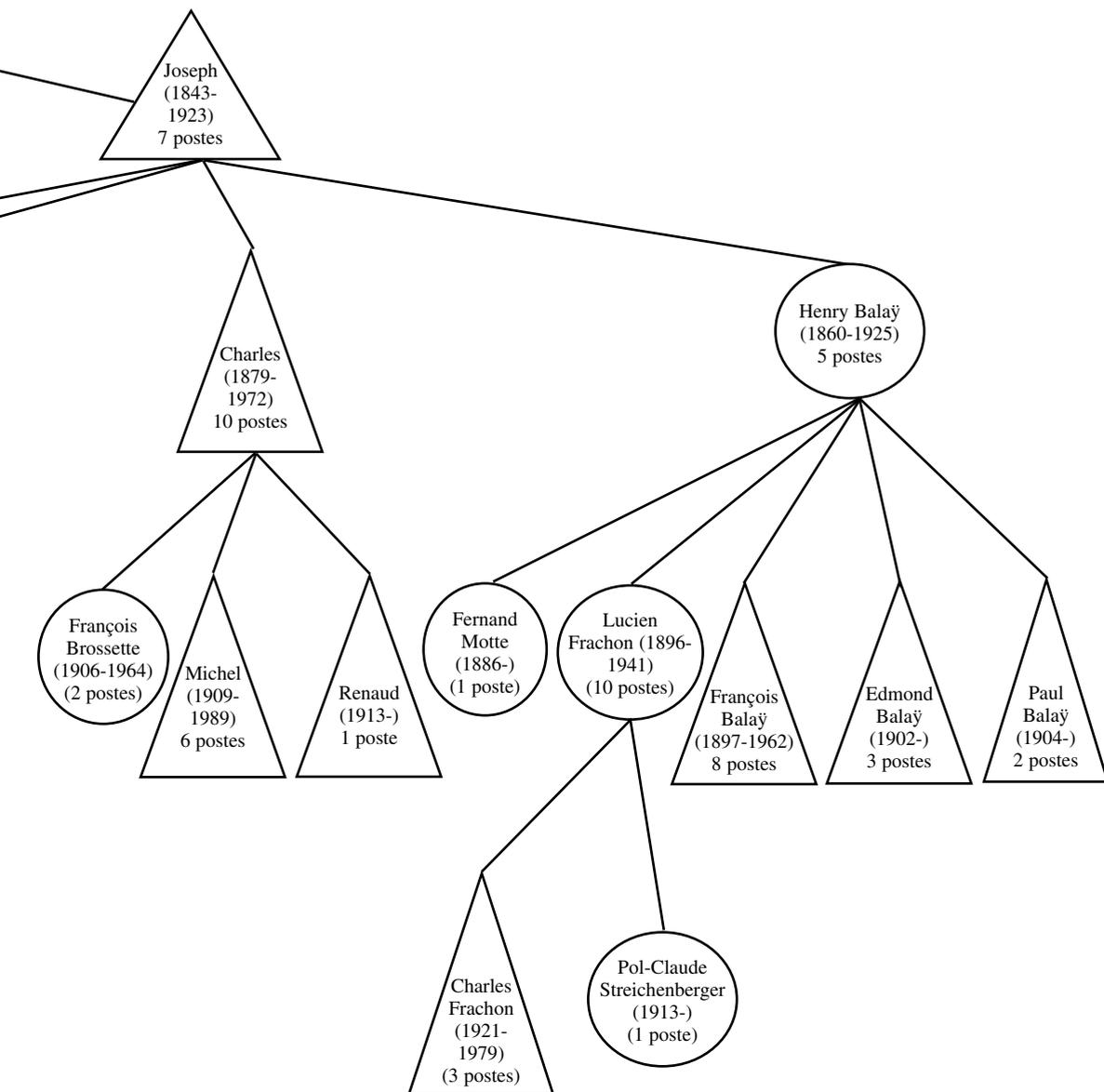
Un autre classement des cumulards peut être établi en écartant cette multipositionnalité interne à un groupe, qui surreprésente les dirigeants des groupes organisés sous la forme d'entreprises distinctes²². Un seul poste est comptabilisé pour un groupe d'entreprises avec un même actionnaire dominant (cf. chapitre 5 pour la composition de ces groupes). Le nombre de cumulards est alors réduit de près d'un quart, et surtout le nombre de grands cumulards chute fortement (seulement 28 administrateurs d'au moins cinq entreprises de groupes différents et 54 d'au moins quatre).

21. S'y ajoutent les postes détenus par des sociétés du groupe Gillet à titre de personnes morales.

22. Cf. classement en annexe 7-2.

Graphique 7-1 : Nombre de postes détenus par les descendants de François Gillet dans des entreprises régionales entre 1920 et 1954
(NB : nombre entre parenthèses pour non-dirigeants du groupe)





Graphique 7-2 : Nombre de postes détenus par les descendants de Lucien Souchon dans des entreprises régionales entre 1920 et 1954
 (NB : nombre entre parenthèses pour non-dirigeants du groupe)

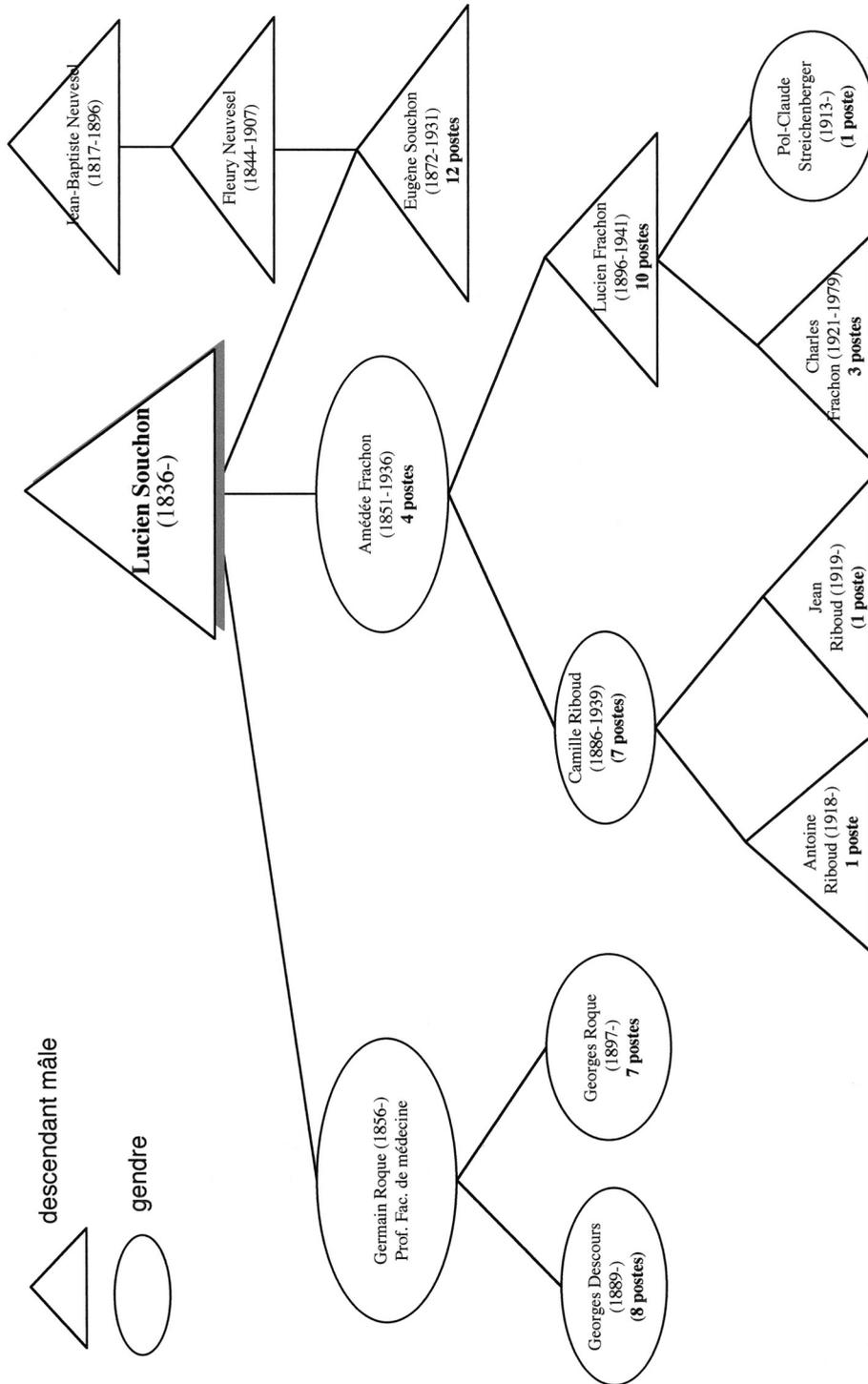


Tableau 7-8 : Administrateurs selon le nombre de postes détenus dans des groupes différents

Nombre de postes dans des groupes différents	Nombre d'administrateurs	Totaux cumulés
8-12 postes	4	4
5-7 postes	20	24
4 postes	30	54
3 postes	99	153
2 postes	458	611
1 poste	5 410	6 021
Total	6 021	/

Les représentants des groupes familiaux sont particulièrement affectés par ce nouveau classement. Sur 17 grands cumulards associés à la famille Gillet, ils ne sont plus que 6 administrateurs de quatre entreprises de groupes différents et 6 autres ne sont même plus cumulards. Seul le gendre d'Henry Balaÿ, Lucien Frachon, engagé dans ses propres affaires, et les deux juristes Marius Ratheaux et Pétrus Bernard, qui ne sont pas au service exclusif du groupe, restent parmi les 14 premiers (6 postes au moins). Le premier dirigeant du groupe, Joseph Gillet, n'a plus que 5 postes, ses fils Edmond, Charles et Paul, son gendre Henry Balaÿ respectivement 4, 3, 3 et 2 postes.

Les descendants de Lucien Souchon sont moins affectés dans la mesure où, d'une part, certains (G. Descours, C. Riboud) ne sont pas engagés directement dans le groupe Souchon-Neuvesel et où, d'autre part, un certain nombre de participations minoritaires dans des verreries liées par des accords commerciaux n'ont pas été intégrées au groupe. La famille reste donc très bien placée avec 4 représentants parmi les 10 premiers. Les membres de la famille Durand disparaissent en revanche des grands cumulards, et même des cumulards tout court pour l'un d'entre eux (2 postes pour Pierre-Marie et Roger Durand, un seul pour Robert Desprès). Chez les Fériet, seul le cofondateur François conserve un certain rang avec 4 postes, les Bouchayer étant en revanche moins affectés.

Le nombre d'administrateurs présents dans les organes dirigeants de plusieurs entreprises régionales n'appartenant pas à un même groupe est donc restreint. La présence dans un conseil repose en effet souvent sur une participation dominante au capital. Les mieux placés dans ce classement sont des personnalités dont le rayonnement dans le monde régional des affaires dépasse largement leur activité professionnelle principale.

Henry Damour (11 postes), avoué de métier, occupe une position dans l'économie lyonnaise qui ne trouve pas une explication évidente. Il dispose certes d'importants atouts familiaux. Son père, qui avait lui-même l'une des plus importantes charge d'avoué de Lyon, était notamment conseiller juridique des Gaz de Perrache et de Lyon²³ ; le fils est président de Gaz de Lyon de 1915 à la prise du contrôle par les Durand en 1923. Apparenté aux Cabaud par sa mère, il est administrateur de Descours & Cabaud à partir de 1913. Mais ces héritages n'expliquent pas directement d'autres fonctions²⁴ comme la présidence du conseil d'administration des Automobiles Berliet ou de la C^{ie} de navigation HPLM.

De même, l'influence de René Piaton (11 postes également) dépasse celle léguée par son grand-père, notaire associé à la création de Pechiney (dont il devient le président en 1940), et par son père, fondateur du groupe Gaz et électricité du Sud-Est (dont il est administrateur délégué), son mariage avec la fille d'un notaire lyonnais n'apportant pas non plus un profit direct. Eugène Souchon (11 postes) est bien plus qu'un dirigeant du groupe verrier Souchon-Neuvesel. Le comte Raoul Baguenault de Puchesse, issu d'une famille noble de l'Orléanais par son père et héritier d'André Descours par sa mère, n'est pas seulement un dirigeant de son entreprise familiale Descours & Cabaud. Tous disposent d'un capital financier, mais aussi social et symbolique qui en font des personnalités recherchées dans un conseil d'administration.

Cette définition restrictive du cumul tend à accentuer la diversité des origines professionnelles des multi-administrateurs. La part qui reste très majoritaire des industriels tend, surtout parmi les grands cumulards, à diminuer au profit de celles des banquiers et des professions libérales. Ceux-ci sont moins affectés par la restriction opérée dans la mesure où ils siègent plutôt dans des entreprises qui ne sont pas liées entre elles par des participations dominantes au capital. Les nombreux postes occupés par des banquiers comme Marcel Bié (Cottet & C^{ie}, Lyon), Georges Charpenay (Banque Charpenay à Grenoble), Camille Riboud (Lyonnaise de dépôts) ou Émile Raverot (banque Raverot, Saint-Étienne) traduisent les relations privilégiées qu'entretiennent leurs instituts avec des entreprises régionales. Ils en sont souvent le partenaire financier, exclusif ou non, pour la

23. Notice biographique en annexe de la thèse de GIRAUD (J.-M.), *Gaz et électricité à Lyon (1820-1946) des origines à la nationalisation*, thèse Université Lumière Lyon 2, 1992, p. 1096.

24. Son mariage avec une fille Aubert, dont la famille n'est pas connue dans les affaires économiques régionales, ne semble pas non plus constituer une ressource particulière.

gestion de leurs comptes ou le placement de leurs titres (obligations ou actions), mais ils n'ont pas vocation à être des actionnaires importants, sauf éventuellement à titre transitoire en période de crise. Mais, même revalorisée, la place des banquiers reste relativement modeste.

Tableau 7-9 : *Activité professionnelle principale des administrateurs cumulards selon le nombre de postes détenus dans des groupes différents*

Activité professionnelle principale identifiée	2 - 3 postes		4 - 5 postes		6 postes et +		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Industriels	397	82 %	28	70 %	6	43 %	431	80 %
Négociants	16	3 %	2	5 %	1	7 %	19	4 %
Banquiers	51	11 %	7	18 %	4	29 %	62	12 %
Assureurs	2	0 %	0	0 %	0	0 %	2	0 %
Presse	3	1 %	1	3 %	0	0 %	4	1 %
Professions libérales	11	2 %	2	5 %	3	21 %	16	3 %
Fonctionnaires	2	0 %	0	0 %	0	0 %	2	0 %
Universitaires	2	0 %	0	0 %	0	0 %	2	0 %
Total	484	100 %	40	100 %	14	100 %	538	100 %

NB : L'activité professionnelle principale n'a pas été identifiée pour 73 administrateurs, aucun d'entre eux ne détenant plus de 3 postes dans des groupes différents.

L'étude des seuls multi-administrateurs permet donc de mieux caractériser cette élite régionale des affaires dont les procédures de recrutement obéissent à des logiques largement autonomes. Les origines géographiques et les implantations sont plutôt concentrées dans la région Rhône-Alpes, en particulier dans le Rhône et à Lyon. L'élitisme scolaire marqué par le passage par les grandes écoles parisiennes et l'accès aux grands corps de l'État, qui occupe une place importante dans les élites économiques nationales, ne joue ici qu'un rôle limité et, surtout, il ne se suffit pas à lui-même ; il doit être complété par un héritage, notamment sous la forme d'une alliance matrimoniale pour lequel il constitue d'ailleurs un argument déterminant. La reproduction sociale est, de manière générale, forte. Le droit d'entrée à cette élite restreinte apparaît élevé, il peut rarement être acquitté dès la première génération engagée dans les affaires, comme le montre l'absence d'un Marius Berliet par exemple. Mais l'économie régionale n'est pas un monde figé, les familles dominantes se renouvellent également. Tous ces multi-administrateurs ne sont pas des héritiers même indirects des patrons du Second Empire de la région étudiés par ailleurs²⁵. Enfin, l'économie régionale apparaît dominée par une

25. Voir les deux volumes de Serge Chassagne et Pierre Cayez à paraître pour la région Rhône-Alpes.

logique industrielle. La direction et le contrôle de ces entreprises surtout industrielles sont exercés très largement par des hommes de l'industrie. Les banquiers occupent une place restreinte sans être négligeable, qui profite surtout aux banquiers régionaux depuis longtemps insérés dans le tissu industriel régional, dont ils sont d'ailleurs souvent eux-mêmes issus²⁶.

26. Les banques d'affaires lyonnaises trouvent ainsi leurs origines historiques dans le négoce de la soierie, l'endossement des traites s'étant ensuite diversifié à d'autres secteurs ; BONIN (Hubert), « De l'apogée de la banque traditionnelle à la banque moderne », in LEQUIN (Yves) (dir.), *500 années Lumière. Mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991, p. 336 et suiv.

CONCLUSION

En matière de pouvoir de contrôle, la représentation qualitative des principaux types d'entreprises exploitant des établissements du corpus dans un espace réduit à deux dimensions montre une forte concentration vers les pôles « concentré » et « rapproché »¹. La grande majorité des entreprises fonctionnent sur le modèle de l'établissement-siège unique et sont sous contrôle fermé (personnel ou familial). D'autres entreprises s'en rapprochent sans avoir tous les éléments : un siège extérieur (parisien) n'exclut pas le maintien d'un contrôle local, une cotation en Bourse n'empêche pas un contrôle familial, un capital dispersé peut rester sous contrôle régional, etc. Le contrôle étranger est marginal et souvent, en particulier pour les maisons de soieries suisses, familial. Seules les grandes entreprises nationales, au siège parisien, qui exploitent des établissements dans la région Rhône-Alpes parmi d'autres, s'éloignent nettement de ce modèle dominant : les intérêts régionaux ne sont pas représentés dans leurs organes dirigeants et leur capital dispersé génère un contrôle managérial ou institutionnel. Les établissements exploités par ces entreprises sont nettement minoritaires dans le corpus, mais ils sont particulièrement bien représentés parmi ceux aux effectifs importants et dans des secteurs en croissance dans la première moitié du XX^e siècle (chimie, électrométallurgie, construction électrique, grands magasins, banques de dépôts, etc.).

1. Pour permettre une représentation dans un espace à deux dimensions, les trois dimensions du pouvoir définies dans l'introduction (concentration, désincarnation et éloignement) ont été réduites à deux ; l'axe horizontal combine les deux dimensions, le pouvoir le plus concentré étant aussi le plus personnalisé.

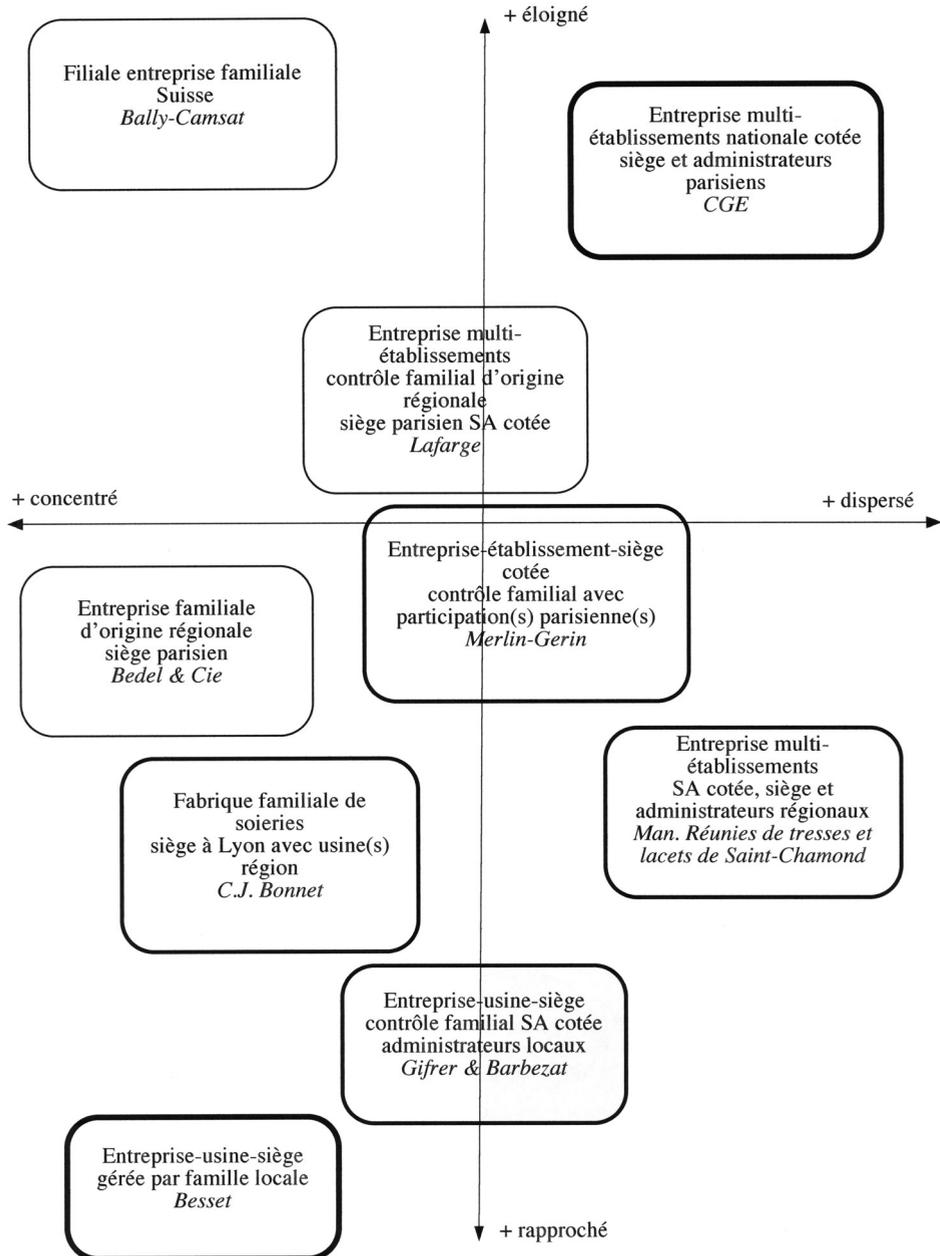
L'étude est restée dans un cadre chronologique trop restreint pour faire une évaluation quantitative précise de la mortalité comparée des établissements selon leur mode de contrôle. Une prolongation jusqu'à la période récente serait nécessaire pour intégrer les importantes restructurations intervenues depuis les années 1960. Il apparaît cependant évident que l'éloignement du contrôle n'a pas été un facteur de fragilité pour l'économie régionale, au contraire. L'orientation sectorielle des établissements sous contrôle extérieur les a rendus beaucoup moins vulnérables à la crise économique. Les entreprises familiales locales, particulièrement implantées dans le textile (soierie en particulier), la confection, la chaussure ou la construction mécanique traditionnelle, ont payé le plus lourd tribut aux importantes restructurations qui ont affecté l'économie régionale ; certaines traditions industrielles locales comme le moulinage dans l'Ardèche, les draperies à Vienne ou le cycle à Saint-Étienne ont même quasiment disparu.

Faut-il pour autant en conclure que l'éloignement du contrôle, par les ouvertures sur des ressources technologiques, commerciales ou financières extérieures qu'il apporte, constitue, de manière générale, une protection pour les bassins d'emploi locaux ? Dans les limites d'une étude qui reste à poursuivre, plusieurs nuances doivent être apportées. En premier lieu, la logique sectorielle apparaît dominante. Les établissements sous contrôle extérieur ont dans l'ensemble mieux résisté parce qu'ils appartenaient plutôt à des branches peu ou pas affectées par les restructurations. Les usines de textiles artificiels passées sous le contrôle d'un groupe national (CTA) n'ont ainsi pas plus survécu à la crise de cette activité que les autres. En second lieu, le contrôle extérieur est resté, pour l'essentiel, dans le cadre français, le contrôle étranger se limitant à quelques filiales d'entreprises de la Suisse voisine. L'impuissance du pouvoir politique évoquée à propos de la mondialisation ne jouait pas. Les acteurs locaux pouvaient, par leurs relais parisiens, éventuellement peser sur les directions de grandes entreprises nationales dont la proximité avec l'État est bien connue, certaines (Pechiney, CGE, Saint-Gobain, etc.) passant même en 1982 un temps sous contrôle public. Enfin, l'économie régionale a connu un profond renouvellement qui lui a globalement permis, en dehors de quelques zones plus touchées (bassins de Saint-Étienne, Tarare ou Roanne), de limiter le coût social des restructurations. Même si les investissements extérieurs et notamment étrangers représentent un apport important, les ressources locales ont été déterminantes. Des industries nouvelles comme la plasturgie à Oyonnax ou les biotechnologies à Lyon se sont développées sur la base de traditions industrielles anciennes

CONCLUSION

(la fabrique de peignes et la chimie). L'exemple de la région Rhône-Alpes montre que l'ouverture sur l'extérieur n'est pas un facteur de fragilité lorsqu'elle s'appuie sur des structures locales solides.

Graphique C-1 : Entreprises selon le mode de contrôle



ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

CONSTITUTION DU CORPUS D'ÉTABLISSEMENTS

LES CRITÈRES PRÉALABLES

Le cadre géographique : l'actuelle région Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes n'existe véritablement comme cadre administratif que depuis la mise en place du Plan régional de développement économique et social et d'aménagement du territoire en 1960¹. Aucune autre entité administrative plus ancienne ne s'impose de manière évidente. Il existait antérieurement à peu près autant de regroupements départementaux différents que de domaines d'intervention de l'État. Selon le découpage judiciaire, les huit départements de l'actuelle région Rhône-Alpes relèvent ainsi du ressort de quatre cours d'appel différentes : Lyon pour l'Ain, la Loire et le Rhône, Grenoble pour la Drôme et l'Isère, Chambéry pour la Savoie et la Haute-Savoie et Nîmes pour l'Ardèche. Les régions économiques créées au lendemain de la Première Guerre mondiale ne respectent même pas les limites départementales. Celle de Lyon (XIII^e) intègre l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, la Loire et le Rhône dans leur ensemble, mais seulement une partie de la Haute-Loire, de l'Isère et de la Saône-et-Loire. La XII^e région rassemble autour de Grenoble les régions alpines (Est de l'Isère et les deux Savoie)². Les circonscriptions des préfetures de région mises en place par un décret d'avril 1941 ont un découpage

1. Décret du 6 août 1960.

2. L'Ouest de la Haute-Loire relève de la XVII^e région (Clermont-Ferrand) et le Nord de la Saône-et-Loire de la XVIII^e (Dijon).

conditionné par l'emplacement de la ligne de démarcation. Celle de Lyon intègre l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, la Haute-Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie et les parties de l'Ain, de la Saône-et-Loire et du Jura qui se trouvent en zone non occupée³. Les services régionaux des inspections générales de la Production industrielle reprennent ce cadre. En juin 1944, la préfecture de région adopte les frontières de l'actuelle région Rhône-Alpes, mais, en 1954, un nouveau découpage lui attribue provisoirement la Haute-Loire et la Saône-et-Loire.

Le cadre actuel des huit départements de la région Rhône-Alpes s'est finalement imposé par le contenu des listes départementales d'établissements de la Statistique générale de la France (SGF) découvertes à la délégation régionale lyonnaise de l'INSEE (cf. *infra*).

L'unité statistique : l'établissement

Selon la définition de la SGF en 1936, l'établissement est formé « d'un groupe de personnes travaillant en commun d'une manière permanente, en un lieu déterminé, sous la direction d'un ou de plusieurs représentants d'une même raison sociale, considérés comme le ou les chefs d'établissement »⁴. En 1988, l'INSEE le définit comme « une unité locale (atelier, usine, magasin, bureau, mine, entrepôt) sans discontinuité topographique dans laquelle s'exerce l'activité d'une entreprise »⁵. Il implique donc en principe une unité de lieu d'exercice de l'activité : un établissement est repéré par une adresse. Il forme une entité technique ou géographique à ne pas confondre avec l'entité économique dont il dépend, l'entreprise. Une entreprise peut compter plusieurs établissements, notamment lorsque son activité s'exerce sous la forme d'un réseau (chaîne de magasins, comptoirs ou dépôts de vente, agences bancaires, etc.). Si un établissement de grande taille peut éventuellement se trouver sur le territoire de plusieurs communes limitrophes, une même ville peut abriter plusieurs établissements d'une même entreprise. La détermination du nombre précis d'établissements est donc parfois arbitraire, dans le cas par exemple d'ateliers voisins mais non contigus.

3. Découpage fixé par un décret du 26 avril 1941, qui remet en cause le découpage d'un précédent décret du 19 avril de la même année qui n'intégrait pas l'Ardèche et la Drôme. Un nouveau décret du 24 septembre 1941 retire la Haute-Loire du ressort de la préfecture régionale de Lyon.

4. Ministère de l'Économie nationale, direction de la Statistique générale et de la Documentation, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 8 mars 1936*, Paris, Imprimerie nationale, 7 vol., 1938-1944.

5. *Les sources statistiques sur les entreprises*, n° 592 des collections de l'INSEE, série E n° 117, septembre 1988, p. 14.

Une telle définition géographique de l'établissement amène en principe à considérer que des ouvriers travaillant à domicile pour une même entreprise n'appartiennent pas au même établissement. Se pose également le problème des activités de bâtiment-travaux publics (BTP) pour lesquels le lieu de travail effectif est un chantier temporaire. Cette définition de l'établissement qui convient à un recensement ponctuel doit être adaptée à une étude longitudinale. Pour le BTP, le dépôt local dont dépendent les ouvriers est susceptible de constituer une unité stable de référence, au-delà des divers chantiers dans lesquels ils travaillent. De manière générale, des entreprises successives peuvent exploiter une unité de production ou de commercialisation qui est considérée comme un même établissement lorsqu'il y a continuité de l'activité dans sa nature, et non simple réutilisation des locaux pour un autre objet.

À l'inverse, l'établissement n'est pas qu'une unité géographique. Son personnel doit dépendre de la même entreprise. Or, les employés d'un même site peuvent relever d'entreprises différentes, selon une répartition des activités séparant par exemple la fabrication de la commercialisation, ou la fabrication elle-même entre différentes branches. Certaines activités peuvent aussi être concédées à des sous-traitants ou à des entreprises spécialisées (le gardiennage, la restauration collective dans la période récente).

Les activités : les secteurs marchands et concurrentiels

Deux types d'exclusion ont été pratiquées. D'une part, les établissements du secteur non marchand ont été écartés de l'étude. En théorie, une unité institutionnelle relève du secteur marchand si la moitié au moins de ses recettes provient de la vente du produit de son activité⁶. En pratique, les administrations civiles (mairies, écoles, hôpitaux, prisons, asiles, etc.) et militaires (casernes, parcs de munitions, bases aériennes ou maritimes, etc.), mais aussi des services privés dont les activités ne peuvent pas être considérées comme marchandes (écoles, cliniques, couvents, etc.) ont été exclus. D'autre part, les activités non concurrentielles dépendant de monopoles publics (manufactures de tabacs ; arsenaux ; transport ferroviaire à partir de 1937 ; production et distribution de gaz et d'électricité, exploitation des houillères à partir de 1946) ont été également écartées. Les exclusions ont été effectuées sur la base de la nomenclature de la SGF de 1936 : elles concernent les transports par voie ferrée (5 Bb), les professions libérales (7) – à l'exception de la catégorie « sociétés, experts, techniciens » (7 d) qui intègre des bureaux d'études relevant du secteur

6. *Ibid.*, p. 19.

marchand concurrentiel – et les services publics (9). Le champ de l'étude comprend, en revanche, l'ensemble des activités agricoles, industrielles, commerciales et de services marchands concurrentiels (transport routier, maritime ou aérien, banques et assurances, soins personnels et domestiques).

La taille des établissements : 100 salariés et plus

L'étude ne pouvait bien sûr pas porter sur l'ensemble des établissements de la région Rhône-Alpes, au nombre de 322 348 (99 067 hors activités agricoles) d'après le recensement de la SGF en 1936. Le parti adopté a été de réduire l'étude à un effectif raisonnable des plus grands établissements. Il fallait trouver donc trouver un critère de taille pour constituer le corpus. L'établissement n'étant pas une unité comptable, un critère économique comme le montant du capital social, des actifs immobilisés ou du chiffre d'affaires ne pouvait être retenu. Dans la mesure où l'établissement est défini à partir du travail en commun d'un certain nombre de personnes dans le cadre d'une même entreprise, les statistiques fournies par la SGF donnent logiquement la répartition des établissements par taille. Le seuil de 100 salariés permet de constituer un corpus d'une taille raisonnable. Alors qu'un seuil de 20 salariés aurait amené à travailler sur plusieurs milliers d'établissements (4 278 en 1936 toutes activités confondues), celui de 100 réduit le corpus à moins d'un millier (799 en 1936⁷). Il est par ailleurs induit par la source sur laquelle repose, pour l'essentiel, la composition du corpus (les listes nominatives de la SGF, cf. *infra*).

Tableau A-1 : Nombre d'établissements par département en 1936 selon la taille (toutes activités confondues, statistiques SGF)

Départements	Total	Aucun salarié	1 à 5 salariés	6 à 10 salariés	11 à 20 salariés	21 à 100 salariés	101 à 500 salariés	Plus de 500 salariés
Ain	39 933	19 167	19 167	472	196	168	20	3
Ardèche	36 062	22 279	13 064	275	197	208	37	2
Drôme	32 249	18 350	13 013	409	214	223	39	1
Isère	54 065	27 787	24 044	903	577	593	143	18
Loire	46 526	20 291	23 460	1 180	708	712	147	29
Rhône	53 476	19 026	29 289	2 240	1 352	1 271	267	32
Savoie	28 777	14 210	13 885	334	170	152	34	2
Haute-Savoie	31 260	14 283	16 133	450	217	152	24	1
Total	322 348	156 133	152 055	6 263	3 631	3 479	711	88

7. Les chiffres fournis par la SGF établissent des catégories pour plus de 20 (21 et plus) ou plus de 100 (101 et plus), alors que le seuil retenu est de 100 et plus.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Tableau A-2 : Nomenclature d'activités utilisée dans les recensements de la SGF de 1921 à 1936

Groupes et sous-groupes d'industries ou de professions	
1 — Pêche	4 L Métaux ordinaires
1 A Pêche maritime	4 La Forges, taillanderie, tréfilerie
1 B Pêche en eau douce, pisciculture	4 Lb Clouterie, articles en fer ou acier
2 — Forêts et agriculture	4 Lc Charpente en fer, serrurerie
2 A Forêts	4 Ld Tôlerie
2 B Culture, élevage	4 Le Armurerie
2 Ba Culture	4 Lf Chaudronnerie, fonderie de 2e fusion, mécanique
2 Bb Élevage	4 Lg Appareils électriques
3 — Industries extractives	4 Lh Articles en cuivre, en bronze
3 A Mines et minières	4 Li Instruments de chirurgie
3 B Carrières	4 Lj Instruments d'optique, de précision
4 — Industries de transformation	4 Ll Articles en fer-blanc, étain, plomb
4 A Industries mal désignées	4 Lm Gravure sur métaux
4 B Industrie de l'alimentation	4 Ln Horlogerie
4 Ba Minoterie, beurrerie, fromagerie	4 Lp Galvanoplastie
4 Bc Liqueurs, vins mousseux, spiritueux	4 M Métaux fins
4 Bd Bière, cidre, eaux gazeuses, etc.	4 N Pierres précieuses
4 Be Boulangerie, pâtisserie	4 P Taille de pierres, moulage
4 Bf Confiserie, cons. de fruits, légumes	4 Pa Taille de pierres
4 Bh Abatage, cons. de viande, charcuterie	4 Pb Moulage en plâtre
4 C Industries chimiques	4 Q Terrassement, construction de pierre
4 Ca Amidon, fécule, dextrine, etc.	4 Qa Travaux public, terrassements
4 Cb Produits pharmaceutiques	4 Qb Distributions urbaines
4 Cc Huiles végétales, bougies, savons, parfum	4 Qc Plomberie, couverture
4 Cd Huiles animales, colle forte, engrais	4 Qd Maçonnerie, platerie, fumisterie, peinture, vitrerie
4 Ce Acides, sels, produits divers	4 R Céramique, verrerie
4 Cf Electrochimie, explosifs	4 Ra Fabrique de chaux, ciment, plâtre
4 Cg Distillation : houille, pétrole, bois	4 Rb Briqueterie, céramique, poterie
4 Ch Matières colorantes, encres, vernis	4 Rc Faïencerie, porcelaine
4 D Caoutchouc, papier	4 Rd Verrierie
4 D Caoutchouc et succédanés	4 Re Miroiterie
4 Db Papier, carton	5 — Manutention et transport
4 Dc Cartonnages, objet en papier	5 A Manutention
4 E Industries polygraphiques	5 B Transports
4 Ea Reliure, brochure	5 Ba Transports par terre
4 Eb Impression et gravure	5 Bb Transports par voie ferrée
4 Ec Photographie, tableaux	5 Bc1 Transports fluviaux
4 F Industries textiles	5 Bc2 Transports aériens
4 Fa Industries textiles mal désignées	6 — Commerce, banque
4 Fb Filature de lin, chanvre, jute	6 A Commerces divers
4 Fc Tissage de toiles	6 Aa Commerce mal désigné
4 Fd Filature et tissage de coton	6 Ab Produits agricoles
4 Fe Cardage, peignage, filature et tissage de laine	6 Ac Liquides
4 Ff Filature, moulinage et tissage de soie, rayonne	6 Ad Comestibles, épicerie, boucherie, triperie
4 Fg Blanchiment, apprêt, teinture	6 Ae Débitants de boissons
4 Fh Bonneterie	6 Af Restaurants, hôtels
4 Fi Dentelles, broderies, tissus légers	6 Ag Combustibles, produits chimiques
4 Fj Passementerie, rubans	6 Ah Papier, livres, objet d'art
4 G Travail des étoffes, vêtements	6 Ai Matières premières, outils
4 Ga Gros ouvrages en tissus	6 Aj Tissus habillement
4 Gb Confection vêtements	6 Ak Matériaux, objets pour usage domestique
4 Gc Lingerie	6 Al Commissaires, courtiers
4 Gd Parapluies	6 Am Location d'objets divers
4 Ge Chapeaux, chaussons, etc	6 B Commerces forains, spectacles
4 Gf Fleurs artificielles	6 C Banques, assurances, agences divers
4 Gg Blanchissage, nettoyage de vêtements	6 Ca Agences diverses
4 H Pailles, osiers, plumes, crins	6 Cb Banques, assurances
4 Ha Vannerie, sparterie	7 — Professions libérales
4 Hb Crins et plumes	7 a Professions judiciaires
4 Ic Cuir et peaux	7 b Enseignement privé
4 Ia Préparation des cuirs et peaux	7 c Cultes
4 Ib Objet en cuir ou peau	7 d Société, experts, techniciens
4 Ic Chaussures	7 e Lettres et arts
4 Id Ganterie en peau	7 f Professions médicales
4 J Industries du bois	8 — Soins personnels, domestiques
4 Ja Sciage, charpente, menuiserie	8 A Soins personnels (bains, coiffeurs)
4 Jb Charronnage, carrosserie	8 B Domestiques
4 Jc Ustensiles en bois	9 — Services publics
4 Jd Ebénisterie	9 A1 Armée
4 Jc Instruments de musique en bois	9 A2 Services publics administratifs
4 Jf Tableterie, broserie	9 B Services publics industriels
4 K Métallurgie	
4 Ka Métallurgie, fer et acier	
4 Kb Métallurgie, métaux divers	

NB : En gris foncé les secteurs exclus du champ de l'étude ; Sources : Ministère du Travail, Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 6 mars 1921*, tableaux n° VII, Population active par situation et par sexe, tome I, p. 92-152.

Par rapport aux recensements de la SGF, les restrictions sectorielles adoptées pour l'étude affectent un faible nombre d'établissements (42 en 1931, 47 en 1936). Dans les rubriques « transports par voie ferrée », « armée » et « services publics administratifs », les salariés sont comptabilisés par la SGF, mais les effectifs ne sont pas ventilés par établissements. Les établissements de la catégorie « services publics industriels » sont en revanche répertoriés (15 en 1931, 17 en 1936). Les autres exclusions relèvent de la catégorie dite « professions libérales », avec les établissements de cultes (7c) [7 É^{ts} en 1931 et 1936] et surtout hospitaliers (7f) [20 É^{ts} en 1931 et 19 en 1936].

Tableau A-3 : Nombre d'établissements de plus de 100 salariés en 1931 par département dans les secteurs d'activités exclus (statistiques SGF)

Départements	Transport voie ferrée (5 Bb)	Professions libérales (7)					Armée (9 A1)	Services publics		Total
		judiciaires (7 a)	Enseign. privé (7 b)	Cultes (7 c)	Lettres et arts (7 e)	médicales (7 f)		administr. (9 A2)	industriels (9 B)	
Ain	0	0	0	1	0	3	0	0	0	4
Ardèche	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2
Drôme	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Isère	0	0	0	0	0	4	0	0	2	6
Loire	0	0	0	0	0	1	0	0	2	3
Rhône	0	0	0	4	0	10	0	0	8	22
Savoie	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
Hte-Savoie	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Total	0	0	0	7	0	20	0	0	15	42

Tableau A-4 : Nombre d'établissements de plus de 100 salariés en 1936 par département dans les secteurs d'activités exclus (statistiques SGF)

Départements	Transport voie ferrée (5 Bb)	Professions libérales (7)					Armée (9 A1)	Services publics		Total
		judiciaires (7 a)	Enseign. privé (7 b)	Cultes (7 c)	Lettres et arts (7 e)	médicales (7 f)		administr. (9 A2)	industriels (9 B)	
Ain	0	0	1	0	3	0	0	0	0	4
Ardèche	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2
Drôme	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Isère	0	0	0	0	0	4	0	0	3	7
Loire	0	0	0	1	0	1	0	0	2	4
Rhône	0	0	0	5	0	11	0	0	9	25
Savoie	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
Hte-Savoie	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Total	0	0	1	7	3	19	0	0	17	47

Note : La mention de 3 établissements dans la rubrique Lettres et arts pour l'Ain correspond probablement à une erreur de ligne dans le tableau publié par la SGF ; il s'agit probablement, comme en 1931, d'établissements qui relèvent des professions médicales.

L'IDENTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 100 SALARIES

Pour mesurer les évolutions économiques des établissements dans le temps, il est nécessaire de ne pas avoir une temporalité unique pour la constitution du corpus. Quelles sont les dates de recensement nominatif possibles ? Il n'existe plus en France, avant la constitution des fichiers informatiques Bridge de l'INSEE en 1968, de données nominatives exhaustives sur les établissements recensés⁸. La découverte « miraculeuse » de listes manuscrites des établissements de plus de 100 salariés pour sept départements de la région Rhône-Alpes en 1931 et 1936 a fourni une source d'une qualité exceptionnelle pour les années 1930. Le corpus été complété par la seule source disponible pour l'ensemble des départements français dans les années 1940, le fichier national des établissements établi par l'Office central de répartition des produits industriels (OCRPI).

Statistiques de la SGF et listes d'établissements dans les années 1930

Les listes retrouvées pour sept départements sont apparues largement conformes aux statistiques démographiques d'établissements fournies par les recensements de la Statistique générale de la France (SGF). Une reconstitution a été tentée, à partir d'autres sources, pour le département manquant, le Rhône.

Les listes disponibles pour 1931 et 1936 dans 7 départements

Dans les archives de la délégation régionale de l'INSEE à Lyon ont été retrouvées, pour les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie, des listes des établissements de plus de 100 salariés, avec indication de leurs effectifs en 1926, 1931 et 1936. Ces documents manuscrits, sans date, ne comportent aucune indication d'origine. Il est peu probable que ces listes proviennent de la SGF elle-même, dans la mesure où celle-ci n'avait que des services parisiens⁹ et pas de délégation régionale¹⁰. Les bulletins individuels de

8. Cf., pour la confrontation avec le même problème pour la région parisienne, FONTANON (Claudine), *L'industrialisation de la région parisienne dans la première moitié du XX^e siècle. Les sources de l'histoire des établissements industriels : commentaire critique et traitement cartographique*, rapport de recherche pour le ministère de l'Environnement, Conservatoire national des arts et métiers, Paris, 1985.

9. Note, page suivante.

10. Note, page suivante.

recensement étaient en revanche, depuis 1896, envoyés directement à Paris par les préfets pour que soient dressées les statistiques départementales. La vérification, au niveau des établissements, s'opérait par le recoupement des bulletins individuels avec les fiches nominatives d'établissements envoyées par les inspections départementales du travail.

Des directions régionales ne sont créées qu'en 1940 au sein d'un nouvel organisme, le Service de la démographie, mis en place pour assurer un recensement continu de la population. En octobre 1941, il fusionne avec la SGF pour former le Service national des statistiques (SNS). Une direction des biens est alors chargée de constituer des fichiers d'établissements et de tenir à jour leur dossier. La délégation régionale de Lyon, qui couvre les huit départements de l'actuelle région Rhône-Alpes, emploie, en 1944, 492 personnes¹¹. C'est probablement à ce moment-là que ces listes ont été collectées auprès des services départementaux de l'inspection du travail¹². Depuis 1931, le ministère du Travail aurait en effet établi, d'après des données fournies par les inspecteurs du travail et des mines, « une statistique mensuelle sur l'emploi et la durée du travail dans un certain nombre d'établissements occupant pour la plupart plus de 100 salariés »¹³. Ce seuil est à nouveau opératoire dans l'administration mise en place par le régime de Vichy. En septembre 1940, lors d'une enquête industrielle, le ministère de la Production industrielle et du Travail demande aux préfets de ne recenser que les principales entreprises industrielles et commerciales, celles employant plus de 100 salariés¹⁴. Le suivi de ces établissements s'inscrit également dans la logique d'observation du SNS qui, dès 1941-1942, tente de mettre en place un fichier national des établissements¹⁵.

9. En juillet 1934, la SGF employait, à Paris, 137 salariés répartis sur deux sites, avec d'un côté, le service du dépouillement, de l'autre, les services de direction, secrétariat et bibliothèque ; cf. SGF, « Rapport sur les travaux de l'année 1935 », *Journal officiel de la République française (JORF)*, 8 novembre 1936.

10. La Statistique générale de la France, intégrée dans le Service national des statistiques, devient en 1941 (décret du 24 octobre), sous l'appellation de « Service de statistique générale », une direction à part entière du nouvel organisme. L'INSEE reprendra les attributions du SNS en avril 1946 (loi de finances du 27 avril).

11. MARIETTI (Pascal-Gaston), *La Statistique Générale en France*, Paris, 1947, p. 112.

12. Si les différentes listes départementales ont une présentation assez uniforme, elles n'ont à l'évidence pas été remplies par les mêmes personnes. On peut donc supposer qu'elles proviennent des services départementaux de l'inspection du travail.

13. *Bulletin de la Statistique générale de la France et du service d'observation des prix*, Tome XXVI, octobre 1936-septembre 1937, p. 426.

14. Circulaire du 27 septembre 1940 adressée aux préfets par le ministre de la Production industrielle et du Travail ; Archives départementales du Rhône (ADR), 79 W 32.

15. Le fichier n'était pas encore opérationnel en 1944 : « étant donné les difficultés rencontrées dans l'essai de constitution du fichier, la direction [3^e direction de la SNS] n'a pu aborder qu'une partie de ce vaste programme et a porté surtout ses efforts dans le secteur agriculture » ; MARIETTI, *op. cit.*, p. 95.

Les listes, classées par secteur d'activités, donnent les renseignements suivants : nature de l'activité, commune d'implantation de l'établissement, raison sociale de l'entreprise exploitante et nombre de salariés. Il existe en fait deux listes pour chaque département. La première rassemble les établissements de « 100 salariés au moins, 1926-1931 ». En fait, seuls les établissements ayant atteint 100 salariés en 1931 apparaissent dans la liste et l'effectif n'est donné pour 1926 qu'à titre rétrospectif. À une exception près¹⁶, un établissement qui serait, dans l'intervalle, repassé en dessous du seuil de 100 salariés, n'apparaît pas. Une comparaison avec les statistiques fournies par la SGF ne permet pas d'évaluer précisément l'ampleur de la déperdition. La liste ne donne que 510 établissements ayant atteint 100 salariés en 1926, alors que la statistique du recensement correspondant en annonce 619 dans les secteurs marchands concurrentiels. Mais il n'est pas possible de considérer que le nombre de ceux tombés en dessous de 100 serait égal à la différence (109) : dans un nombre supérieur de cas (167), qui ne peuvent pas tous correspondre à des créations, l'effectif n'est pas indiqué pour 1926. À cette date, un certain nombre d'entre eux devaient déjà exister – un effectif inférieur à 100 n'est indiqué que pour 43 établissements – et avoir éventuellement un effectif déjà supérieur à 100. Même si les effets de la crise mondiale ne se font pas encore complètement sentir en France lorsque le recensement est réalisé en mars 1931¹⁷, il est probable que plusieurs dizaines d'établissements qui avaient plus de 100 salariés en 1926 ne sont pas dans la liste.

16. L'établissement d'Annecy de la Manufacture d'Annecy (filature de coton) apparaît dans la liste de la Haute-Savoie, alors qu'il ne compte que 96 salariés en 1931, mais 112 en 1926. Cette exception s'explique peut-être par le fait que cette entreprise avait, dans le même département, à Cran-Gévrier, un autre établissement qui dépassait 100 salariés en 1931 (188).

17. CARON (François), *Histoire économique de la France XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 194-195.

Tableau A-5 : Nombre d'établissements (secteurs marchands concurrentiels)
de plus de 100 salariés par départements selon la taille
– comparaison entre statistiques SGF et liste nominative pour 1926 –

Départements	Statistiques SGF (1926)			Liste nominative de 1931 : indication pour 1926					
	101 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total (a)	100 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total (b)	Sans indication	Moins de 100 salariés	Ensemble
Ain	22	3	25	18	3	21	19	1	41
Ardèche	53	5	58	42	3	45	8	1	54
Drôme	44	1	45	42	0	41	25	1	67
Isère	178	22	200	143	21	164	54	5	223
Loire	192	35	227	149	33	182	40	27	249
Savoie	45	1	46	36	1	37	7	8	52
Haute-Savoie	16	2	18	17	2	19	15	0	34
Total	550	69	619	447	63	510	167	43	720

NB : Les recoupements entre les statistiques SGF et les listes nominatives de la SGF ne sont pas exactement comparables car les classes d'effectifs des établissements ne sont pas identiques : les listes de la SGF intègrent les établissements à partir de 100 salariés alors que les statistiques de la SGF ne les comptabilisent qu'à partir de 101 salariés.

Pour 1931, la liste peut en revanche être considérée comme quasiment exhaustive. En tenant compte des 13 établissements avec un effectif de 100 salariés, qui sont intégrés dans le corpus, la comparaison avec les statistiques de la SGF des établissements de 101 salariés et plus ne donne qu'un déficit dérisoire de 5 établissements sur 621, répartis dans différents départements.

Tableau A-6 : Nombre d'établissements (secteurs marchands concurrentiels)
de plus de 100 salariés par départements selon la taille
– comparaison entre statistiques SGF et liste nominative pour 1931 –

Départements	Statistiques SGF			Liste nominative de 1931					
	101 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total (a)	100 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total (b)	Sans indication	Moins de 100 salariés	Ensemble
Ain	26	4	30	0	2	26	4	30	32
Ardèche	44	4	48	0	1	43	4	47	48
Drôme	50	2	52	0	5	51	2	53	58
Isère	173	26	199	0	3	172	26	198	201
Loire	188	33	221	0	0	187	32	219	219
Savoie	43	3	46	0	0	43	3	46	46
Haute-Savoie	24	1	25	1	3	22	1	23	27
Total	548	73	621	1	14	544	72	616	631

La seconde série de listes départementales se présente comme un inventaire des établissements de « plus de 100 salariés 1931-1936 ». Aucun établissement de 100 salariés n'y figure donc ; le seuil est cette fois-ci identique aux tableaux statistiques de la SGF (101 et plus). De la même manière que pour la liste précédente, l'effectif en 1931 est indiqué de manière rétrospective, y compris s'il est inférieur à 100. Le nombre d'établissements présents sur la liste est conforme à l'unité près, dans les différents départements, à la statistique fournie par la SGF (473 établissements).

Tableau A-7 : Nombre d'établissements (secteurs marchands concurrentiels) de plus de 100 salariés par départements selon la taille – comparaison entre statistiques SGF et liste nominative pour 1936 –

Départements	Statistiques SGF			Liste nominative de 1936		
	101 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total	101 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total
Ain	16	3	19	16	3	19
Ardèche	35	2	39	35	2	37
Drôme	37	1	40	37	1	38
Isère	137	17	161	137	17	154
Loire	145	22	175	145	25	170
Savoie	32	2	34	32	2	34
Haute-Savoie	20	1	21	20	1	21
Total	422	51	473	422	51	473

Les indications portées sur les listes permettent d'associer les établissements mentionnés sur chacune d'entre elles, même lorsque la raison sociale de l'entreprise correspondante a changé dans l'intervalle. D'une part, la liste de 1936 comporte généralement l'indication de l'effectif en 1931. D'autre part, un ajout ultérieur sur les listes de 1931 fournit l'effectif en 1936 ou, à défaut, éventuellement la mention d'un arrêt provisoire (4 cas)¹⁸ ou définitif (23 cas)¹⁹ de l'établissement. Malgré l'absence d'indication de l'adresse précise dans la commune, un même établissement exploité par une entreprise qui a modifié son nom ou par deux entreprises successives n'est donc en principe pas intégré en double dans le corpus, à condition qu'il y ait bien continuité de l'activité.

18. Dans deux cas, l'établissement est indiqué « en chômage », dans un autre « fermé » et dans un quatrième « accidenté ».

19. Dans 22 cas, l'établissement est indiqué « disparu » et dans un autre « en liquidation ». Dans 8 autres cas, il y a la mention peu explicite « rien » ou « néant » et aucune information sur le sort de l'établissement dans 30 cas.

Dans les secteurs marchands concurrentiels retenus, la seule correction apportée par rapport aux listes de la SGF concerne le secteur du BTP. Les établissements qui sont apparus correspondre à des chantiers temporaires, et non à un dépôt permanent de l'entreprise, ont été écartés. Dans la mesure où l'étude s'inscrit dans une dimension longitudinale de longue durée, la présence dans le corpus d'établissements très provisoires, saisis par les hasards de la chronologie des recensements, est apparue inappropriée. Ce sont donc 6 établissements de plus de 100 salariés en 1931 et un septième en 1936 qui ont été retirés²⁰. Ils concernent des aménagements hydrauliques. La combinaison des listes fournit finalement, pour les 7 départements concernés, 683 établissements au corpus régional, dont seulement 58 ajoutés par la deuxième liste de 1936.

Tableau A-8 : Année de première mention du seuil de 100 salariés par département

Départements	Année de première mention du seuil			Ensemble	BTP (chantiers temporaires exclus)	Total intégré dans corpus
	1926	1931	1936			
Ain	18	14	5	37	2	35
Ardèche	43	5	4	52	0	52
Drôme	41	17	7	65	1	64
Isère	162	38	12	212	3	209
Loire	180	40	23	243	0	243
Savoie	35	12	4	51	1	50
Haute-Savoie	17	10	3	30	0	30
Total	496	141	59	690	7	683

La source est donc aussi fiable que peuvent l'être les statistiques de la SGF. Les unités recensées apparaissent bien conformes à la définition de l'établissement. L'ensemble des activités sont représentées, y compris celles exercées de manière non sédentaire (BTP). Plusieurs établissements relèvent d'une même raison sociale, du moins à l'échelle départementale. En revanche, l'exigence de continuité topographique ne semble

20. Il s'agit des chantiers suivants : Humbert Ruvenhoist aux Neyrolles (100 salariés en 1931) et Société générale d'entreprises à Nievroz (139 salariés en 1936) dans l'Ain, Entreprise de grands travaux hydrauliques à Chatuzange-le-Goubet (429 salariés en 1931) dans la Drôme, Campenon-Bernard au Freney-d'Oisans dans l'Isère (265 salariés en 1931), Versille frères (125 salariés en 1931) et à nouveau Entreprise de grands travaux hydrauliques (344 salariés en 1931) au barrage du Sautet à Corps dans l'Isère, Société d'électrochimie et d'électrometallurgie d'Ugine à Beaufort dans la Savoie (151 salariés en 1931 pour la captation des eaux de la chute). Tous n'avaient un effectif indiqué que pour une seule date dans les listes, à l'exception d'un chantier de Campenon-Bernard dont l'effectif est réduit à 58 en 1936.

pas strictement respectée à l'échelle communale ; il ne se trouve en effet que deux exceptions à l'existence d'un seul établissement sous une même raison sociale dans une même commune²¹. Cette représentation n'est probablement pas conforme à la réalité géographique dans les grandes villes en particulier, les grandes entreprises ayant souvent plusieurs ateliers pas nécessairement contigus. Mais cet aménagement de la SGF avec la définition stricte de l'établissement n'est pas gênante au regard de la problématique de l'étude : la comptabilisation d'un ou de plusieurs établissements dans une même commune ne change pas grand chose au mode d'exercice du contrôle.

La reconstitution d'une liste dans le Rhône

La SGF indique un chiffre, pour les secteurs marchands concurrentiels, pour 1931, de 324 et, pour 1936, de 273 établissements de plus de 100 salariés dans le département du Rhône. Faute d'avoir retrouvé la liste nominative de ces établissements, il a fallu la reconstituer à partir d'autres sources nécessairement plus partielles.

Les indications nominatives disponibles sur les effectifs des établissements sont apparues très insuffisantes pour les années 1930. Le dépouillement systématique des dossiers des grèves des années 1936-1938 conservés aux Archives départementales du Rhône (ADR), de divers fonds d'archives d'entreprises accessibles, de publications de l'époque et de monographies universitaires n'a permis d'identifier que 80 établissements environ. Il s'est avéré nécessaire d'opérer un glissement chronologique en ayant recours à d'autres sources de la période de l'Occupation, qui ont finalement représenté l'apport principal. L'exploitation notamment du fonds des services de la délégation régionale du ministère de la Production industrielle²² a permis d'arriver à une liste nominative de 278 établissements de 100 salariés et plus, soit un total légèrement supérieur à celui de la SGF pour 1936 (273). Mais un certain nombre d'établissements n'ayant probablement atteint 100 salariés qu'après 1936, tous ceux recensés en 1936, et *a fortiori* en 1931, n'y figurent probablement pas. La liste du Rhône

21. Ces exceptions sont :

- deux établissements de la société L'Allobroge à Chambéry (Savoie) en 1931 et 1936, le commerce d'alimentation et une chocolaterie ;
- trois établissements des Teintureries et apprêts roannais réunis à Roanne (Loire) en 1931, qui ne sont plus que deux en 1936, sous la nouvelle raison sociale SA des Blanchiments teintures et impressions (SABTI).

22. Fonds 130 W, cf. l'inventaire BEAUME (Florence), MACHEBOEUF (Agnès), ROBERT (François), *Archives des services régionaux du ministère de la Production industrielle (circonscription de Lyon) (1941-1953)*, Lyon, ADR, 2001.

présente donc nécessairement un décalage chronologique par rapport aux autres départements. Des établissements disparus ou en régression au cours des années 1930 manquent et, à l'inverse, des établissements au développement plus récent, qui ne sont pas présents dans les autres départements, se retrouvent dans la liste du Rhône. Pour atténuer au moins la seconde dimension de ce décalage, une source des années 1940 commune aux différents départements, le fichier national des établissements de l'OCRPI, a donc été exploitée.

Sources principales

a) Archives allemandes : Archives militaires fédérales de Fribourg-en-Brisgau, fonds RW 24 (Services de l'armement en France)

b) Archives nationales (Paris) :

* F 1a 3769 : Ministère de l'Intérieur, documentation provenant de la section non militaire du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) et du Service courrier, documentation, diffusion (SCDD) du commissariat à l'Intérieur (CI) ; Production industrielle, note de service du CDD au CI de Londres, extrait d'un rapport de l'inspecteur divisionnaire du travail, Lyon ; liste des établissements de plus de 100 salariés (Rhône et Isère).

c) Archives départementales du Rhône :

* 10 Mp C 92 à 94 : Travail et main-d'œuvre – conflits du travail 1937-1939 ;

* 10 Mp D 87 à 90 : Fiches d'employeurs établies entre février et juin 1936 ;

* 79 W : Production industrielle ;

* 130 W : Délégation régionale du ministère de la Production industrielle ;

* 182 W : Cabinet du préfet 1940-1944 ;

* 318-374 W : Dommages de guerre.

Le complément du fichier de l'OCRPI pour les années 1940

La liste a été complétée, pour les années 1940, par le fichier des établissements industriels de plus de 5 salariés établi par l'OCRPI²³ et conservé aux Archives nationales²⁴. Les fiches d'un format A4, classées par départements et secondairement par communes, comportent de nom-

23. L'OCRPI a été créé par une loi du 10 août 1940.

breuses rubriques sur l'activité des établissements recensés :

- raison sociale ;
- adresse (rue, commune, département) ;
- nature des fabrications ;
- comités d'organisations affiliés et répartition de l'activité par comité ;
- renseignements d'activité du mois de ... avec l'effectif (total et répartition entre ouvriers qualifiés et spécialisés et manœuvres) et le chiffre d'affaires (total et sur commandes allemandes) ;
- visites et procès-verbaux de contrôle ;
- sanctions prononcées et infractions ;
- renseignements et observations diverses.

Le fichier semble avoir été tenu de manière centralisée au siège de l'OCRPI à Paris à partir d'indications fournies par les services régionaux. Les rubriques sont plus ou moins remplies selon les fiches, mais elles comprennent généralement au moins les indications permettant d'identifier l'établissement (raison sociale, adresse et activité) et un effectif total à un moment donné. Les premiers renseignements portés datent du début de l'année 1942 mais, dans une intéressante continuité administrative entre l'administration de Vichy et celle de la Libération, le fichier a survécu à la disparition de l'OCRPI en 1946²⁵ et a été complété jusqu'en 1949. Les indications d'effectif ne relèvent donc pas d'une temporalité commune. Si la plupart des fiches comportent au moins une première indication en 1942 et 1943 et éventuellement une ou plusieurs actualisations ultérieures, d'autres ne comportent que des renseignements pour les années d'après-guerre. Il n'est donc pas possible d'établir des statistiques chronologiquement homogènes comme pour la SGF.

L'utilisation d'informations recueillies par un organisme de Vichy peut apparaître problématique : les indications fournies en particulier pour les effectifs risquent d'être affectées par les circonstances particulières de la période (absence des prisonniers, caractère plus ou moins prioritaire des différents secteurs dans une économie de pénurie de matières premières) et par les risques de fausse déclaration (dissimulation possible de salariés

24. Série F 12 9422 à 9548 ; 22 cartons sur 127 se rapportent aux huit départements de la région : 9422 (Ain), 9428 (Ardèche), 9447 (Drôme), 9461 à 9464 (Isère), 9467 à 9469 (Loire), 9498 à 9502 (Rhône), 9505 (Savoie), 9506 (Haute-Savoie). Sur la présentation de ce fichier et son intérêt exceptionnel pour une identification nominative des établissements industriels au XX^e siècle, cf. FONTANON, *op. cit.*, p. 20-25.

25. L'OCRPI, « provisoirement maintenu » par une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française du 22 juin 1944, a été dissous par une loi du 26 avril 1946.

pour échapper aux prélèvements du Service du travail obligatoire). D'après le coordinateur des enquêtes à l'OCRPI en 1941, « les statisticiens de l'OCRPI étaient persuadés d'avoir affaire, dans certaines branches, à des statistiques tout à fait fausses : l'habitude avait été prise alors de mentir dans les réponses aux enquêtes particulièrement dans le travail des métaux »²⁶. L'information a cependant été intégrée dans le corpus telle qu'elle a été enregistrée. En effet, d'une part, la comparaison des effectifs reconstitués sur la base de sources internes à trois entreprises de l'agglomération lyonnaise montre que les écarts, aussi bien avec les indications de l'OCRPI que celles des services régionaux du ministère de la Production industrielle (Fonds 130 W), sont faibles.

Tableau A-9 : Comparaison entre sources externes et internes
(fichiers et registres de personnel) pour la détermination des effectifs
de trois entreprises lyonnaises sous l'Occupation

Entreprises	Services régionaux de la Production industrielle (130 W, ADR)	Fiches OCRPI	Sources internes à l'entreprise (au 1 ^{er} janvier)
Calor, matériel électrique à Lyon	366 (1942) 266 (1943)	282 (septembre 1943)	413 (1942) 369 (1943) 292 (1944)
Adolphe Lafont, confection de vêtements de travail à Lyon	306 (1943)	275 (février 1943, dont 86 à domicile)	290 (1943)
Trayvou, instruments de pesage à La Mulatière	288 (1942) 258 (1943)	269 (mars 1944)	290 (1942) 281 (1943) 260 (1944)

Sources :

- Calor : ROBERT (F.), *Gestion du personnel et esprit maison dans une entreprise lyonnaise entre 1913 et 1955*, Paris, Centre d'études de l'emploi, 1989, p. 57.
- A. Lafont : BRENIER (Michel), *Le fichier du personnel d'une entreprise : la société Lafont de 1900 à 1960*, mémoire de DEA d'histoire, université Lumière Lyon 2, 1992, p. 69.
- Trayvou : ROBERT (F.), *Sociabilité et mobilité ouvrière dans une entreprise lyonnaise, 1909-1955*, mémoire de DEA d'histoire, Université Lumière Lyon 2, 1987, p. 46.

D'autre part, les effectifs fournis sous l'Occupation sont souvent d'un ordre de grandeur comparable à ceux fournis par les listes de la SGF dans les années 1930 ou par les mêmes fiches de l'OCRPI dans les années d'après-guerre. Le problème de la fiabilité des déclarations d'entreprises ne se pose de toute façon pas seulement sous l'Occupation. Le fichier pré-

26. Cité par VOLLE (Michel), « Naissance de la statistique industrielle en France (1930-1950) », *Pour une histoire de la statistique*, tome 1, p. 343.

sente en revanche d'autres défauts importants. En premier lieu, l'ensemble des activités marchandes concurrentielles ne sont pas intégrées. Comme le suggère le champ d'activités de l'OCRPI, il se limite pour l'essentiel aux activités extractives et industrielles. Le commerce, la banque ou les services ne sont presque jamais répertoriés. Au sein de l'industrie, le secteur agroalimentaire est faiblement représenté parce qu'il relève de la tutelle du ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement. Ensuite, deux fiches distinctes peuvent correspondre en fait à un même établissement lorsque la raison sociale de l'entreprise exploitante a changé entre temps. Enfin, il n'existe à l'évidence pas toujours autant de fiches que d'établissements, non seulement comme pour la SGF dans une même commune, mais aussi, ce qui est plus gênant, dans un même département. La pratique se rapproche parfois d'un fichier des entreprises plus que des établissements.

Le fichier de l'OCRPI n'est donc satisfaisant qu'à titre de source complémentaire, au moins pour intégrer l'essentiel des évolutions économiques dans les années 1940. Tous les établissements mentionnés dans ce fichier OCRPI comme ayant atteint, au moins à un moment donné, 100 salariés au cours de la période 1941-1949 ont été intégrés dans la base. En cas de doute sur le caractère identique d'établissements dont la raison sociale était différente, mais dont l'implantation ou l'activité étaient analogues, une nouvelle entrée a été faite dans la base de données dans l'attente d'une exploitation du registre du commerce permettant de préciser les évolutions historiques. À titre complémentaire, une base annexe des établissements apparemment non recensés par la SGF comportant entre 50 et 99 salariés a été constituée : certains d'entre eux pourraient correspondre à des établissements présents en fait dans les listes de la SGF sous une raison sociale différente, avec des effectifs à l'époque supérieurs²⁷.

La consultation du fichier de l'OCRPI a permis, après élimination des doublons, d'intégrer 175 nouveaux établissements à un corpus qui en rassemblait jusqu'alors 961 (683 avec les listes SGF dans 7 départements et 278 pour le Rhône). Par rapport aux listes de la SGF, la déperdition est assez importante : un tiers des établissements n'ont pas été retrouvés, même avec l'indication d'un effectif inférieur à 100. Il est logique que la perte soit plus faible dans le Rhône (18 %) dans la mesure où les sources utilisées dataient déjà largement de la période de l'Occupation.

27. Après le même travail d'élimination des doublons, la base complémentaire des établissements de 50 à 99 salariés recensés par l'OCRPI comporte 532 établissements, se répartissant entre l'Ain (25), l'Ardèche (28), la Drôme (32), l'Isère (82), la Loire (100), le Rhône (227), la Savoie (18) et la Haute-Savoie (19).

*A-10 : Apport des différentes sources pour la formation du corpus des établissements
(hors Rhône)*

Départements	Listes SGF (1931 et 1936)	Fichier OCRPI (1942-1949)			Corpus élargi
		Établissements des listes SGF retrouvés	Établissements des listes SGF non retrouvés	Nouveaux éta- blissements / listes SGF	
Ain	35	23	12	6	41
Ardèche	52	34	18	10	62
Drôme	64	39	25	14	78
Isère	209	138	71	25	234
Loire	243	163	80	41	284
Savoie	50	31	19	4	54
Haute-Savoie	30	21	9	9	39
Total	683	449	234	109	792

Tableau A-11 : Apport des différentes sources pour la liste des établissements du Rhône

Ets de sources diverses (1936- 1945)	Établissements du fichier OCRPI (1942-1949)			Ensemble du corpus élargi
	retrouvés	non retrouvés	nouveaux	
278	228	50	66	344

L'interprétation des absences doit se faire avec prudence ; elles ne s'expliquent pas forcément par des disparitions des établissements. Les établissements exploités par une même entreprise n'ont souvent pas une fiche chacun : 4 usines d'Ugine et 5 de Pechiney recensées par la SGF ne sont pas répertoriées par l'OCRPI, alors qu'elles n'ont pas disparu. Dans le commerce, 15 établissements sur 24 manquent et aucune agence bancaire n'a été répertoriée. Dans l'industrie agro-alimentaire, seuls 11 établissements sur 33 déjà présents dans le corpus ont été retrouvés.

Quelle est la représentativité sectorielle de la liste maintenant reconstituée par les différentes sources pour le Rhône ? En l'absence de recensement pendant les années 1940, seule une comparaison avec les statistiques de la SGF de 1936, qui ont servi de cadre à la reconstitution, est possible. Si les établissements miniers et industriels intégrés présentent un excédent qui s'explique par la durée de la période de référence et les fluctuations normales des effectifs, les autres branches, peu présentes dans les sources utilisées, présentent des déficits importants au regard du faible nombre d'établissements concernés. Il manque un tiers des établis-

sements du commerce, en particulier dans le secteur des combustibles et des produits chimiques, et la moitié de ceux des banques et assurances²⁸. La première lacune peut s'expliquer par un problème de codage : des établissements considérés comme commerciaux par la SGF peuvent avoir été classés comme industriels. La seconde peut correspondre soit à l'oubli de certaines agences bancaires²⁹, soit à l'absence d'assurances³⁰.

La liste reconstituée pour le Rhône apparaît cependant satisfaisante pour l'activité largement dominante parmi les établissements de cette taille, l'industrie. Dans les autres départements, le fichier de l'OCRPI apporte, malgré ses lacunes, une importante extension du cadre chronologique du corpus. Des branches industrielles au développement récent ou conjoncturel (contexte de l'Occupation et de la division de la France en deux zones) sont mieux intégrées.

L'ensemble ainsi constitué, avec 1 136 établissements, devient le corpus de référence pour l'étude. Aucune source ultérieure de grande ampleur n'est disponible. Les fichiers manuels d'établissements constitués par la délégation régionale de l'INSEE dans les années 1950 ont malheureusement été détruits. Le recensement industriel de 1962 aurait pu, pour ce secteur essentiel, constituer une source intéressante, mais la conservation seulement partielle des formulaires nominatifs n'a pas non plus permis une exploitation satisfaisante³¹. La première source nominative

28. De plus, 10 établissements lyonnais ont été intégrés, sans indication d'un effectif chiffré précis, simplement parce qu'ils étaient supposés avoir atteint 100 salariés : c'est le cas du dépôt de la compagnie de navigation fluviale HPLM, d'un grand magasin de nouveautés (Au Printemps), de deux hôtels de luxe (Carlton et Royal) et des six agences bancaires.

29. Six grandes banques de dépôts ont une agence lyonnaise dans le corpus. Il est apparu peu probable que la SGF intègre des agences dans d'autres villes du département, comme Villefranche-sur-Saône ou Tarare, supposées trop petites. Les banques privées lyonnaises (V^{ve} Morin-Pons, E.M. Cottet & C^{ie}, Jacquier & C^{ie}, Saint Olive Cambefort & C^{ie}) ne devaient pas non plus atteindre le seuil de 100 salariés. Les banques mutualistes (Banque populaire du Rhône ou Crédit agricole du Sud-Est) ou publiques (Caisse d'épargne du Rhône), non intégrées dans le corpus, pourraient en revanche avoir été prises en compte par la SGF.

30. Il existait probablement des entreprises d'assurances ayant à Lyon des services régionaux employant plus de 100 salariés. Mais, dans ce secteur ignoré de l'historiographie régionale, il a été impossible de choisir parmi les nombreuses succursales lyonnaises (277 répertoriées dans l'édition 1937 de l'annuaire départemental *Fournier*).

31. La délégation régionale de l'INSEE a bien déposé les formulaires en sa possession dans les différents centres d'archives départementales, mais le lieu de référence géographique pour le classement reposait sur l'implantation du siège de l'entreprise qui l'exploite, et non sur celle de l'établissement. Tous les établissements régionaux qui dépendaient d'entreprises extérieures sont donc absents du fonds de la délégation lyonnaise. Dans la mesure où la plupart des sièges extérieurs sont implantés dans la région parisienne (cf. chapitre 3), le problème aurait été résolu facilement si la délégation de l'Île-de-France avait conservé ces formulaires, ce qui, d'après leur réponse, n'est malheureusement pas le cas.

exhaustive conservée par l'INSEE est le fichier informatique Bridge des établissements de plus de 100 salariés constitué à partir de 1968. Il comprend bien des informations sur les effectifs à partir de 1961, mais seulement de manière rétrospective pour des établissements qui atteignaient encore ce seuil en 1968. Le décalage temporel est apparu trop grand pour que le corpus constitué pour les années 1930-1940 soit étendu jusqu'à une période aussi éloignée ; le paysage économique a trop changé dans l'intervalle. L'exploitation de cette nouvelle source relève d'une autre étude.

*Tableau A-12 : Secteurs d'activités (concurrentiels marchands)
et taille des établissements de plus de 100 salariés dans le Rhône
– comparaison entre statistiques SGF (1936) et liste nominative reconstituée (1936-1949) –*

Secteurs d'activités	Statistiques SGF (1936)			Liste nominative reconstituée (1936-1949)		
	101 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total	100 à 500 salariés	501 salariés et plus	Total
Pêche, forêt, agriculture	0	0	0	0	0	0
Industries extractives	1	1	2	2	1	3
Industries de transformation	206	26	232	269	49	318
Manutention, transport (hors ferroviaire)	4	0	4	3	0	3
Commerces (total)	20	2	22	13	1	14
- liquides	1	/	1	0	0	0
- comestibles, épicerie	5	/	5	3	0	3
- restaurants, hôtels	1	/	1	2	0	2
- combustibles, produits chimiques	4	2		0	0	0
- papier, livres, objets d'art	1	/	1	1	0	1
- matières premières, outils	3	/	3	1	0	1
- tissus, habillement	5	/	5	6	1	7
Banques, assurances	11	1	12	6	0	6
Sociétés, experts, techniciens	1	0	1	0	0	0
Soins personnels, domestiques	0	0	0	0	0	0
Total	233	30	263	293	51	344

NB : 11 établissements intégrés dans le corpus du Rhône ont un maximum de 100 salariés. Lorsque les différentes sources indiquent plusieurs effectifs, le plus élevé est pris en compte

LES INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES : LE REGISTRE DU COMMERCE

Une fois le corpus d'établissements régionaux définitivement constitué, l'objet de l'étude exige de rechercher des informations sur les entreprises exploitant les établissements et leurs dirigeants. Le registre du commerce constitue la seule source adaptée. D'une part, à la différence des actes ou annuaires de sociétés, il prend en compte l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales, quelle que soit leur forme juridique (individuelle ou sociale, cotée ou non). Il enregistre également l'identité de l'ensemble des dirigeants successifs, propriétaires, gérants, administrateurs et fondés de pouvoirs. D'autre part, son exploitation systématique s'est avérée, même à l'échelle d'un corpus aussi vaste, possible dans un délai raisonnable. Par ailleurs, la période de référence pour la constitution du corpus des établissements (1931 à 1949) s'inscrivait parfaitement dans le cadre temporel du premier registre du commerce, qui a fonctionné sous cette forme entre 1920 et 1954. L'ensemble des informations données sur les entreprises exploitant des établissements du corpus au cours de cette période ont donc été saisies. Le dépouillement a cependant présenté des difficultés et les renseignements collectés comportent certaines lacunes gênantes.

L'EXPLOITATION DIFFICILE DU REGISTRE DU COMMERCE

La dispersion géographique des collections

Bien que la loi du 18 mars 1919 instituant le registre du commerce en France prévoit l'existence d'un registre central tenu à Paris par l'Office national de la propriété industrielle, seuls les registres locaux tenus dans les greffes des tribunaux de commerce ou des tribunaux civils qui en tiennent lieu comportent l'ensemble des informations déclarées par les entreprises³². À l'exception du registre de commerce de Die (Drôme) dont l'importance est marginale dans le corpus (3 établissements), les collections des différents greffes de la région ont été retrouvées³³. Le dépôt aux

32. Le registre national aurait cependant permis de retrouver plus facilement le lieu d'inscription principale d'une entreprise lorsque l'implantation de son siège social n'est pas connue. Mais il n'a pas été conservé dans les fonds de l'actuel Institut national de la Propriété industrielle (INPI).

33. Seule la disparition de quelques volumes isolés est à déplorer dans deux greffes.

archives départementales, prévu par la circulaire des ministres de la Justice et de la Culture du 27 juillet 1988³⁴, des registres analytiques et des divers fichiers ou répertoires alphabétiques indiquant le numéro d'immatriculation qui permet de retrouver l'inscription des entreprises dans ces registres, n'est pas achevé : au jour de la consultation, seuls les registres des tribunaux de commerce de Lyon, Saint-Étienne, Roanne (sans le fichier alphabétique correspondant) et Romans ont été déposés aux archives départementales du Rhône, de la Loire et de la Drôme³⁵. Il a donc fallu s'adresser directement aux greffes des tribunaux de commerce ou des tribunaux de grande instance (TGI) en tenant lieu. La réforme de la carte judiciaire de 1958 a permis de limiter le nombre de déplacements aux greffes des départements suivants :

- Rhône : Villefranche-sur-Saône (registres de Villefranche-sur-Saône et Tarare) ;
- Loire : Montbrison ;
- Ain : Belley, Bourg-en-Bresse (registres de Bourg, Trévoux et Nantua) ;
- Drôme : Valence (registres de Montélimar³⁶) ;
- Isère : Bourgoin-Jallieu, Grenoble (registres de Grenoble et Saint-Marcellin), Vienne ;
- Savoie : Albertville (registres d'Albertville, Moutiers et Saint-Jean de Maurienne), Chambéry ;
- Haute-Savoie : Annecy, Bonneville, Thonon-les-Bains (registres de Thonon-les-Bains et Saint-Julien-en-Genevois)

Le mauvais état de certains volumes

Certains registres analytiques sont dans un piteux état : des volumes manipulés quotidiennement, pour les plus anciens, pendant plus de 30 ans tombent en lambeaux. Même après de minutieux efforts de reconstitution, quelques inscriptions, heureusement en nombre très limité (moins d'une dizaine sur un millier), sont partiellement ou complètement irrécupérables.

34. Reproduite en annexe dans FARCY (Jean-Claude), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires : 1800-1958*, Paris, éd. du CNRS, 1992, p. 1092-1099.

35. À notre connaissance, au moins les registres conservés au greffe de Bourg-en-Bresse (tribunaux de Bourg, Trévoux et Nantua), de Grenoble (Grenoble et Saint-Marcellin) et de Villefranche-sur-Saône (Villefranche et Tarare) ont entre temps été déposés aux archives départementales respectivement de l'Ain, de l'Isère, du Rhône. La mention dans certains inventaires du dépôt d'autres registres s'est avérée inexacte, les registres analytiques ayant été confondus avec les déclarations préalables effectuées par les entreprises pour leur inscription ou les modifications ultérieures.

36. Aucun établissement ne se trouvait dans le ressort du tribunal de Nyons.

Le difficile repérage du lieu de l'immatriculation principale

Dans certains cas, il a été difficile de retrouver l'inscription d'une entreprise. D'une part, plusieurs greffes n'ont pas conservé de répertoires alphabétiques des inscriptions et, lorsqu'ils existent, ils ne sont pas toujours exhaustifs : ainsi les inscriptions radiées avant 1954 ont parfois disparu des fichiers. Les registres analytiques ont alors été feuilletés de manière systématique, ce qui, pour des ressorts importants comme Saint-Étienne ou Romans, a pris beaucoup de temps. D'autre part, même pour des établissements importants de plus de 100 salariés, l'inscription secondaire n'était pas systématique à l'époque (la loi n'ayant pas défini la nature des « agences et succursales » qui y étaient assujetties). Il n'est donc pas toujours possible de savoir, à partir du registre du greffe dans le ressort duquel sont implantés les établissements, où se trouvent les sièges sociaux des sociétés correspondantes. La difficulté était d'autant plus grande que le siège social d'une entreprise peut avoir été transféré entre 1920 et 1954. Un établissement peut aussi, dans cette période, avoir été exploité par différentes entreprises. La centralisation des sièges, à l'échelle régionale, à Lyon, et nationale, à Paris, a cependant permis de retrouver la quasi-totalité des inscriptions principales. Le nombre d'établissements pour lesquels aucune inscription principale d'une entreprise exploitante, et donc du siège social, n'a pas été localisée dans la période couverte par le premier registre du commerce est très faible (15 cas). Ce pourcentage de moins de 2 % de l'ensemble du corpus n'est pas susceptible de fausser les traitements statistiques.

LE CARACTÈRE INCOMPLET DE CERTAINES INFORMATIONS

Si les inscriptions fournissent des indications exhaustives sur les statuts des entreprises ou sur l'implantation des sièges sociaux par exemple, la composition des conseils d'administration des sociétés anonymes n'est pas toujours indiquée de manière complète. Certains greffes se contentaient d'enregistrer le nom du président et de l'administrateur délégué. La date des changements dans la composition des organes dirigeants est souvent très difficile à repérer, les ajouts ou ratures dans la liste des administrateurs n'étant pas toujours datés. De plus, la date de la modification est souvent décalée dans le temps par rapport au changement réel : certains administrateurs sont rayés plusieurs années après leur décès. Les traitements statistiques

sur les dirigeants ne peuvent donc être réalisés que sur l'ensemble de la population des personnes déclarées comme ayant, à un moment donné de la période 1920-1954, géré ou administré une entreprise avec un établissement de plus de 100 salariés dans la région. Il n'existe de toute façon pas de source alternative. Les simples changements dans les conseils d'administration ne font pas l'objet d'un dépôt d'acte de société³⁷. La seule source exhaustive serait les procès-verbaux des séances, mais ce sont des archives privées soumises à aucune obligation de dépôt. Le registre du commerce présente en revanche l'avantage unique de fournir de manière assez complète des indications sur l'état civil des dirigeants (date et lieu de naissance, nationalité) qui peuvent faire l'objet d'une exploitation statistique. La mention de l'« adresse personnelle », imposée seulement par un décret-loi de 1935, est en revanche trop lacunaire dans le corpus pour que les lieux de résidence fassent l'objet d'un traitement quantitatif.

Tableau A-13 : Exhaustivité des données pour les principales rubriques concernant les établissements (1136)

Rubriques	Sans information		Information	
	Nombre	%	Nombre	%
Sources				
Département	0	0 %	1 136	100 %
Communes	0	0 %	1 136	100 %
Adresse (rue)	720	63 %	416	37 %
Activité	0	0 %	1 136	100 %
Effectif en 1926	603	53 %	533	47 %
Effectif en 1931	468	41 %	668	59 %
Effectif en 1936	478	42 %	658	58 %
Construites				
Effectif maximum 1926-1939	323	28 %	813	72 %
Effectif maximum sous Vichy (juin 1940-août 1944)	364	32 %	772	68 %
Effectif maximum dans l'après-guerre (août 1944-1949)	764	67 %	372	33 %
Effectif maximum 1926-1949	10	1 %	1 126	99 %

37. Seulement selon une pratique devenue courante et confirmée par la jurisprudence toutefois : l'obligation a longtemps existé en théorie, tout changement aux énonciations de l'extrait à publier dans les journaux lors de la constitution d'une société, qui doit contenir la liste des administrateurs, devant également être publié ; HOUPIN (C.), BOS-VIEUX (H.), *Traité général théorique et pratique des sociétés civiles et commerciales et des associations*, Paris, Sirey, 7^e éd., 1935, tome 1, p. 970. Le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif aux formalités de publicité des sociétés (*Journal officiel de la République française*, 31 octobre 1935, p. 11470-11472) l'a explicitement exclu par une modification de l'article 59 de la loi de 1867 sur les sociétés anonymes.

Tableau A-14 : Exhaustivité des données pour les principales rubriques concernant les entreprises (1 042)

Rubriques	Sans information		Information	
	Nombre	%	Nombre	%
Sources				
Siège social initial	14	1 %	1 028	99 %
Siège social fin (fin RC)	14	1 %	1 028	99 %
Statut à l'inscription (RC)	29	3 %	1 013	97 %
Statut final (fin RC)	23	2 %	1 019	98 %
Secteur d'activités	0	0 %	1 042	100 %
Construites				
Siège social en 1931	56	5 %	986	95 %
Siège social en 1941	23	2 %	1 019	98 %
Siège social en 1951	20	2 %	1 022	98 %
Statut en 1931	68	7 %	974	93 %
Statut en 1941	35	3 %	1 007	97 %
Statut en 1951	30	3 %	1 012	97 %
Effectif maximum 1926-1949	6	1 %	1 036	99 %

Tableau A-15 : Exhaustivité des données pour les principales rubriques concernant les administrateurs (personnes physiques seulement, 5 881)

Rubriques	Sans information		Information	
	Nombre	%	Nombre	%
Sources				
Date de naissance	400	7 %	5 481	93 %
Lieu de naissance (ville)	450	8 %	5 881	100 %
Lieu de naissance (département/pays)	459	8 %	5 881	100 %
Nationalité	25	0 %	5 856	100 %
Domicile	2 851	48 %	3 030	52 %
Construites				
Sexe	0	0 %	5 881	100 %

ÉLABORATION DE BASES DE DONNÉES LIÉES

L'ensemble des informations collectées sur les établissements du corpus et les entreprises exploitantes ont été éclatées entre cinq bases de données comportant chacune des données spécifiques :

– les 1 136 établissements (activité exercée³⁸, implantation géographique, effectifs³⁹, historique, observations diverses) ;

38-39. Notes, page suivante.

- les 1 042 entreprises ayant exploité, à un moment donné entre 1920 et 1954, au moins un établissement du corpus (raison sociale, objet économique⁴⁰, adresse du siège social, statut avec, pour chacune de ces rubriques, les changements intervenus) ;
- les 321 communes de la région Rhône-Alpes ayant abrité au moins un établissement ou un siège social (nombre d'habitants en 1936, canton, arrondissement et département) ;
- les 7 249 fonctions dirigeantes exercées dans une entreprise régionale⁴¹ exploitant un établissement du corpus (fonctions successives exercées, dates de nomination et de cessation⁴²) ;
- les 6 021 personnes (physiques ou morales) exerçant ces fonctions (date et lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence).

Ces bases sont reliées entre elles par l'intermédiaire de rubriques au contenu commun :

- la raison sociale⁴³ de l'entreprise pour les liens entre les bases Entreprises et Établissements, Entreprises et Fonctions ;
- le nom de la commune pour les liens entre les bases Établissements et Communes, Entreprises et Communes ;
- l'identité de l'administrateur pour les liens entre les bases Fonctions et Personnes.

38. L'activité des établissements, codée selon la classification SGF inchangée depuis 1921 pour ceux issus des listes manuscrites, a fait l'objet d'un recodage selon la nomenclature adoptée par l'INSEE en 1949. Celle-ci est en effet apparue plus adaptée à l'évolution des activités économiques. La construction d'appareils électriques, qui relevait par exemple de la catégorie « métaux ordinaires » (4 L), dispose ainsi d'un groupe propre (28). Le recodage effectué comporte en fait une double dimension : à deux chiffres à une échelle large (construction électrique par exemple), à trois chiffres à une échelle plus fine (fabriques d'isolants ou de moteurs). Des regroupements ont ensuite été effectués au sein des différents secteurs économiques (industrie, commerce, banques, etc.) et branches industrielles (chimie, sidérurgie-métallurgie, textile, etc.).

39. Les éventuels différents effectifs connus à des dates successives ont été conservés mais, faute d'une date homogène, seul l'effectif maximal atteint entre 1926 et 1949 a été pris en compte dans les traitements statistiques. Ce choix occulte les évolutions intervenues, mais il est apparu comme le seul possible à l'échelle de l'ensemble du corpus.

40. Cette rubrique a également fait l'objet d'un codage sur la base de la nomenclature INSEE de 1949. Une vingtaine de cas se sont avérés problématiques lorsqu'une entreprise avait plusieurs établissements dans la base avec des activités différentes. Le principe retenu a été que l'établissement à l'effectif le plus important déterminait l'activité de l'entreprise.

41. Seuls les dirigeants des entreprises ayant leur siège dans la région ont fait l'objet d'une saisine systématique (cf. chapitre 5).

42. Les imprécisions sont nombreuses pour ces rubriques : il existe rarement la mention d'une date précise, mais seulement l'indication « avant » ou « après l'année x ».

43. Lorsque la raison sociale a changé entre 1920 et 1954, c'est la dernière raison sociale qui a été prise en compte.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Tableau A-16 : Nomenclature d'activités (INSEE, 1949)

01	Pêche.	51	Industrie du cuir
02	Forêts	52	Chaussures et articles chaussants
03	Culture	53	Industrie du bois et de l'ameublement
04	Élevage	54	Industrie du papier et du carton
05	Activités annexes de l'agriculture.	55	Industrie polygraphique, presse, édition
06	Electricité	56	Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie
07	Gaz	57	Jeux, jouets et articles de sport
08	Eau, chauffage urbain, etc.	58	Instruments de musique
09	Sources d'énergie de natures diverses	59	Brosserie, tabletterie et articles de bureau
10	Pétrole et carburants	60	Industries diverses
11	Combustibles minéraux solides	61	Industries mal désignées
12	Extraction de minerai de fer.	62	Transports routiers
13	Extraction de minerais métalliques autres que de fer	63	Transports ferroviaires
14	Extraction de matériaux de construction	64	Transports de navigation intérieure
15	Extraction et préparation de minéraux divers	65	Transports maritimes
16	Sidérurgie	66	Transports aériens
17	Production des métaux non ferreux	67	Auxiliaires des transports
18	Métallurgie générale	68	Transmission
19	Premières transformations des métaux	69	Commerces agricoles et alimentaires
20	Fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques pompes	70	Commerces non spécialisés
21	Construction de machines et de matériel mécanique pour l'agriculture., l'industrie., les transports ferroviaires.	71	Activités exercées hors du territoire métropolitain
22	Mécanique générale	72	Commerces et spectacles non sédentaires
23-24	Articles métalliques divers	73	Commerces de matières premières, matériaux combustibles
25	Construction navale	74	Commerces de quincaillerie, machines, véhicules
26	Automobile et cycle	75	Commerces des textiles, de l'habillement et des cuirs
27	Construction aéronautique	76	Commerces divers
28	Construction électrique	77	Hôtellerie
29	Précision, horlogerie et optique	78	Débits de boissons, de tabac
30	Industrie du verre	79	Industries et commerces de récupération
31	Industries céramiques	80	Commerces mal désignés
32	Matériaux de construction	81	Intermédiaires et auxiliaires du commerce et de l'industrie
33	Bâtiment	82	Gestion et cession des biens et droits
34	Travaux publics	83	Banque et bourse
35-36	Industries chimiques	84	Assurances
37	Caoutchouc et amiante	85	Administration financière
38	Tabac et allumettes	86	Radiodiffusion et télévision
39	Industrie des corps gras	87	Production cinématographique
40	Travail des grains et farines	88	Spectacles sédentaires
41	Boulangerie, pâtisserie	89	Hygiène
42	Sucrierie, distillerie, fabrication de boissons	90	Services domestiques
43	Industries du lait	91	Santé
44	Conserverie	92	Administration générale
45	Industries alimentaires diverses	93	Services juridiques et contentieux
46	Industrie du froid	94	Cultes
47	Industrie textile	95	Enseignements public et privé
48	Industries annexes des textiles	96	Éducation physique et sports
49	Habillement et travail des étoffes	97	Lettres, sciences et arts
50	Pelleteries et fourrures	98	Administration économique et sociale
		99	Défense nationale

NB : En gris foncé les secteurs entièrement exclus du champ de l'étude ; en gris clair, secteurs exclus à la nationalisation en 1946

Principes de classement : « Trois critères, parfois opposés, ont inspiré le classement des activités dans les différentes rubriques : finalités, matière première dominante, technique. Bien que ces critères n'aient pas fait l'objet d'une gradation hiérarchisée, le critère finalité a généralement prévalu. C'est ainsi, par

exemple, les industries annexes de l'automobile ont été classés à automobile ; l'électricité, l'eau, le gaz, ont été juxtaposés comme sources d'énergie. Mais, lorsque dans la structure réelle des entreprises, la technique paraît primer nettement la finalité, c'est le critère technique qui a été retenu ; par exemple, les fabriques de chaussures en caoutchouc ont été classées avec les industries du caoutchouc et non aux fabriques de chaussures. [...] En général, lorsqu'une industrie est fréquemment intégrée à une autre industrie, elle a été classée avec l'industrie qui l'intègre ; [...] par exemple, la fabrication d'alumine et la fabrication de l'aluminium qui devraient logiquement ressortir à deux rubriques, ont été groupées parce que ces fabrications sont associées dans les mêmes usines. »⁴⁴

44. INSEE, *Nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives*, Index analytique, Paris, Imprimerie nationale, 2^e édition, p. 8.

Annexe 5-1 : Liste des filiales (47) appartenant à des groupes régionaux

Secteur	Entreprises filiales	Effectif	Groupe actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant	Dates	Parts au capital	Nombre de liens	Devenir
Énergie (2 entreprises)	Houillères de Saint-Chamond (42)	414	?	Marine-Homécourt	1918	Large majorité	2/5	Nationalisation en 1946
	La Mure carburants Hélios, Grenoble	682	Création par filialisation des activités commerciales	Mines d'antracite de la Mure (38)	1924-	Apport par Mines de la Mure au départ, actionnaires simultanément com-	8/9 (9 ^e directeur des mines)	Siège transféré à Paris en 1927
Métallurgie (2 entreprises)	Éts Charles Coquillard, Froges (38)	367	Famille Vove	Pechiney	1933-	54 %	5 sur 15 partir de 1933	
	Acéries du Rhône, Lyon	210	Louis Roux et autres industriels lyonnais	Éts Prénat, Hauts-fourneaux et fonderies de Givors (69)	1928-	Env. 75 % ?	4/11 après 1924	
Construction mécanique (6 entreprises)	Dauphinoise d'études et de montages, Grenoble	132	Création	Bouchayer & Viallet, Grenoble	1917-	Totalité ?	9/11	

Secteur	Entreprises filiales	Effectif	Groupe actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant	Dates	Parts au capital	Nombre de liens	Devenir
Construction mécanique	Éts Joly, constructions métalliques et chaudronnerie, Grenoble	301	Fondateur Régis Joly et partenaires financiers et industriels locaux	Bouchayer & Viallet	1941? (siège devenu commun avec Dauphinoise)	n.c.	3/5 en 1954	
	Stéphanoise de constructions mécaniques, Anc. Éts Clair frères	239	Benoit Clair	Actionnaires communs avec Constructions métalliques et entreprises autour de Claude Derobert	1912-	Majorité	8/16	
	Atelier de grosse chaudronnerie et constructions métalliques de Terrenoire (42)	199	Industriels stéphanois dont famille Araud	Constructions métalliques et entreprises Anc. Éts Derobert, Lyon	1943-48	80 %	(n.c., RC incomplet)	Absorption par Constructions métalliques et entreprises en 1948
	Manufacture de vilebrequins de Lorette (42)	180	Ancien propriétaire Marius Grosjat	Marine-Homécourt	1931 - ?	90 %	au moins 6/13	

ANNEXE DES CHAPITRES

Construction mécanique	Lyonnais d'embou-tissage spécial	100	Fondateur Jules Juthy	Brossette & C ^{ie} , Lyon (avec famille Brossette)	1932 ?-	Large majorité avec membres de la famille Brossette	4/12	
Construction électrique (2 entreprises)	Électro-porcelaine, usine à Saint-Vallier (26)	157	Éts Renaudin	Merlin & Gerin , Grenoble (siège commun)	1924-53	Totalité ?	21/22	Absorbée par Merlin & Gerin en 1953
	Société industrielle des récipients isolants, usine à Vénissieux (69)	108	Fondateur David Michel et autres associés (siège à Paris)	Verreries Souchon-Neuvesel, Lyon	1935/41 ?-1953 (siège commun depuis 1935)	Très large majorité au moins à partir de 1941	2/11 jusqu'en 1953	Reprise par industriels parisiens d'origine belge (famille Peters) en 1953
Verreries (2 entreprises)	Verreries Richarme, Rive-de-Gier (42)	509	Famille Richarme	Verreries Souchon-Neuvesel	Av. 1920	Totalité en association avec banque Cottet	5/6	Absorbée en 1929 par Souchon-Neuvesel
	Verreries de Vals, Vals-les-Bains (07)	178	Louis Tourrette ?	Verreries Souchon-Neuvesel	1941 ?-	Majorité (après accord commercial et prise de participation en 1917)	5/13	
Produits réfractaires	Grandes tuileries du Rhône, Sainte-Foy-l'Argentière (69)	140	Famille Balay et autres investisseurs régionaux	Famille Gillet-Balay	1938 ?-	Large majorité	3/10 dirigeants du groupe Gillet au moins	

Secteur	Entreprises filiales	Effectif	Groupe actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant	Dates	Parts au capital	Nombre de liens	Devenir
Chimie (4 entreprises)	Produits chimiques de Roche-la-Molière(42)	224	création	Mines de Roche-la-Molière	1924-	50 % en 1924, 40 % en 1927	5/11	Siège transféré à Paris en 1940
	Éts Silvestre, produits chimiques pour l'agriculture, Lyon	124	Fondateur Claude Silvestre	Pechiney	1931-	67-69 %	5/23 à partir de 1931	
	Société d'électro-metallurgie de Montricher (73)	374	Famille Rochette	Pechiney	1944-	large majorité	4/6	
	Progil	954	Création par apport des usines chimiques	Éts Gillet & fils (avec famille Gillet)	1918-	Totalité famille Gillet	11/11 dirigeants groupe Gillet	Siège transféré à Paris en novembre 1944
Alimentaire (3 entreprises)	Hartaut Ghiglione & Scaramelli, Lyon	321	Actionnaires diverses fabriques fusionnées	Casino, Saint-Étienne	1928 ?-	Au moins 20 % (reste dispersé)	5/20 (3/9 en 1954)	
	Éts Jacquemaire, Villefranche-sur-Saône	350	Maurice Miguet, docteur en pharmacie qui avait racheté le fonds à Jacquemaire	Famille Gillet	1935 ?-	Majorité	5/6 dirigeants du groupe Gillet en 1954	

ANNEXE DES CHAPITRES

Alimentaire (3 entreprises)	Éts Pupier, chocolaterie, Saint-Étienne	272	Famille Pupier	Famille Gillet	1952-	50,5 %	3/7 dirigeants groupe Gillet en 1952	
	Moulinages de la Drôme, Pont-de-Barret (26)	102	Famille Noyer	Alliance textile, Lyon	1920-51	66 %	4/6 jusqu'en 1951	Repris en 1951 par deux courtiers en soie lyonnais
Textile (21 entreprises)	J. Perraud aîné, tissage de soies, Bussières (42)	145	Famille Perraud	Éts S. Araud (avec famille Araud), Firminy (42)	1935-	Totalité ?	4/4 après 1935	Disparue avant 1958
	Teintures et impressions de Tournon (07)	330	Pugin & Bozzini fils	Bianchini-Férier, Lyon	1910-	Totalité	11/11 dirigeants Bianchini-Férier	
	Moulinages de Givors, usine à Vizille (38)	265	Succ. de G. Deglas & Cie	Bianchini-Férier	1933-37	Totalité	4/4 dirigeants Bianchini-Férier	Usine fermée en 1937 suite à une grève
	Tissages de la Tour-du-Pin (38)	310	Création (usine gérée directement par Bianchini-Férier avant)	Bianchini-Férier	1941-	Totalité	7/7 dirigeants Bianchini-Férier	

Secteur	Entreprises filiales	Effectif	Groupe actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant	Dates	Parts au capital	Nombre de liens	Devenir
Textile	Teintureries du Bourbonnais, Lyon	173	Fondateurs Charles Minet et Pierre Jourdan	Éts. H. Champier, Tarare	1932-40	Large majorité ?	4 (et 5 avec Dolbeau)/5 en 1940	Dissolution en 1940
	Éts Henry Dolbeau, impressions sur étoffes, Jallieu (38)	266	Henry Dolbeau	Éts. H. Champier	1942- ?	Totalité ?	4/4 à partir de 1942	
	Tissages de Montbrison (42)	124	création	Colcombet & C ^{ie} , Saint-Étienne (siège commun)	1923-	n.c.	3/5	
	Saint-chamonnaise de tresses, Saint-Chamond (42)	140	?	Manufactures réunies de tresses et lacets, Saint-Chamond	Av. 1920	n.c.	9/14	
	Industrielle de tresses et lacets de Saint-Chamond	235	?	Manufactures réunies de tresses et lacets	Av. 1920	n.c.	7/14	
	Textiles artificiels de Feyzin (69)	330	Société des celluloses Planchon	Manufactures réunies de tresses et lacets (siège commun)	1920	n.c.	9/11	Activité industrielle abandonnée à la fin des années 30

ANNEXE DES CHAPITRES

Textile	Textiles artificiels d'Izieux (42)	1125	Création	Holdings famille Gillet	1904-	Env. 75 %	10/21 dirigeants Groupe Gillet	Siège transféré à Paris en 1936 après fusion avec Givet
	Éts Chambeyron, teinture de tissus, Saint-Étienne	371	Familles Chambeyron et Epitalon	Éts Gillet & fils	1924-	n.c.	9/13 dirigeants groupe Gillet	
	Éts lyonnais de teinture, impression et apprêts (Eltia), anc. Éts Latruffe & Nesme	460	Justin Latruffe et Jean Nesme	Éts Gillet & fils	1924-	n.c.	6/10 dirigeants groupe Gillet	Absorbée par SABTI en 1939
	Teintureries Chavanne, Saint-Chamond (42)	245	Propriétaire André Chavanne	Éts Gillet & fils	1930-	n.c.	8/10 dirigeants groupe Gillet	
	Éts Bourgeois, teinture de soie, Lyon	188	Famille Bourgeois	Éts Gillet & fils	1930-	Au moins 80 %	6/10 dirigeants groupe Gillet	
	Société lyonnaise de teinture, impression, apprêt et gaufrage (TLAG), usine à Montluel (01)	460	Industriels de la teinture de Miribel	Éts Gillet & fils	1934/35	n.c.	2 dirigeants du groupe Gillet / 6 membres du CA en 1934	Absorbée par Eltia en 1935

Secteur	Entreprises filiales	Effectif	Groupe actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant	Dates	Parts au capital	Nombre de liens	Devenir
Textile	SA de Blanchiments, teintures et impressions, Villefranche-sur-Saône (69)	2996 (après fusions)	BT Thaon	Éts Gillet & fils	1931	n.c.	10/21 dirigeants du groupe Gillet	
	Teintureries et apprêts roannais réunis (42)	767	BT Thaon	Éts Gillet & fils	1931	n.c.	5/12 dirigeants du groupe Gillet en 1934	Absorbée par SABTI en 1934
	Blancher, Breton & Muguet tissus, apprêts et blanchiments, Thizy (69)	114	BT Thaon	Éts Gillet & fils	1931	n.c.	6/18 dirigeants groupe Gillet	
Bois	Éts Maréchal, toiles cirées, Vénissieux (69)	1855	BT Thaon	Éts Gillet & fils	1931	Totalité	1/1 dirigeant du groupe	Siège transféré à Paris en 1932
	Tout bois, exploitation forêts pour gazogènes, Annonay (07)	226	création	Joseph Besset & Cie, Annonay	1943- ?	Totalité	0 (fils Besset gérant)	Disparition rapide après la guerre

ANNEXE DES CHAPITRES

Papeteries (2 entreprises)	Papeteries de Modane, Matussière & Forest, usine à Fourneaux (73)	240	?	Famille Forest- Matussière (Forest & C ^{ie} , rubans, Saint-Étienne)	jusqu'en 1930/36 ? (siège commun jusqu'en 1930 à Grenoble avec Papeteries du Domey non)	n.c.	(RC non vu jus- qu'en 1930, RC incomplet ensuite)	
	Papeteries du Domeynon, Matussière & Forest, Domène (38)	391	?	Famille Forest- Matussière (Forest & C ^{ie} , rubans, Saint-Étienne) ?	jusqu'en 1930/36 ? (siège commun jusqu'en 1930 à Grenoble avec Papeteries de Modane)	n.c.	3/5 famille Forest en 1924, 4 autres ensuite	
Transports	Autocars Ricou, Grenoble	202	Création par filialisation	És Ricou, Grenoble	1945-	Totalité ?	1/1	

Annexe 5-2 : Liste des sociétés régionales sœurs (12, 6 couples)

Secteur	Couples d'entreprises	Groupe actionnaire dominant	Dates formation du lien	Origine du lien	Nombre de liens par rapport à effectifs respectifs	Devenir
Construction mécanique / textile	Fabrique de soieries M. Guinet / M. Guinet & Cie, lisses métalliques, Tullins (38)	Famille Guinet	1923/24-	Entreprise personnelle d'Eugène Guinet transformé en deux sociétés distinctes en 1923 et 1924	2/3 et /2	
Verreries	Éts de Saint-Galmier Source Badoit / Verreries de Saint-Galmier (42)	Héritier de la famille Badoit (Xavier de Muller) et partenaires	1886-	Création en 1882 de la verrerie à l'initiative de dirigeants de la Source	7/18 et /12	
Ciments	Allard Nicolet & Cie, Voreppe / Allard Nicolet Ciments de Bouvesse (38)	Joseph Allard et Joseph Nicolet	1900/1902-?	SNC avec mêmes membres formées respectivement en 1900 et 1902	2/2	Ciments de Bouvesse absorbée en 1930 par Allard Nicolet & Cie
Textile	Textiles Cévenols / A.Chomarar & Cie, moulinage et tissage de soies, Le Cheylard (07)	Famille Chomarar	1938-	Entreprises personnelles de Jean-Baptiste et Auguste Chomarar transférées en sociétés avec même gérants en 1929 et 1938	6/8 et/7	

Secteur	Couples d'entreprises	Groupe actionnaire dominant	Dates formation du lien	Origine du lien	Nombre de liens par rapport à effectifs respectifs	Devenir
Cuirs	Servonnat frères, Morestel (38) / Éts Gontard les fils de Louis Servonnat, Les Avenières (38) fabrication de chaussures	Famille Servonnat	Av. 1920-1930	Propriétés communes des mêmes membres de la famille Servonnat	3/8 et /3	En 1930 la Vve Paul Servonnat, non associée aux Éts Gontard, reprend l'entreprise Servonnat frères en entreprise personnelle
Grands magasins	Aux deux passages / Grand Bazar de Lyon	Mêmes actionnaires minoritaires dominants autour des descendants d'Henri Perrot	1886-	Création du Grand bazar par Henri Perrot, fondateur d'Aux deux passages	6	

Annexe 5-3 : Liste des filiales régionales de groupes français extérieurs (59)

Secteur	Entreprises	Effectif maxi	Bloc actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant extérieur	Dates	Part du capital	Nombre de représentants du groupe extérieur au CA	Adm. nés hors région parmi total CA (%)	Devenir (jusqu'en 1954)
Gaz électricité (6/8)	Gaz de Lyon	2813	Dispersé (contrôle industriels et financiers lyonnais)	Durand	1928-	Env. 60%	10/29 à partir de 1928	37 %	Nationalisation en 1946
	Lyonnaise des forces motrices du Rhône	727	Dispersé (contrôle industriels et financiers lyonnais)	Durand	1931/34-	Env. 40-45%	4/19 à partir de 1932	23 %	Nationalisation en 1946
	Générale de Force et lumière, Grenoble	305	Société franco-suisse pour l'industrie électrique	Durand	1935-	Env. 45 %	8/20 à partir de 1935	53 %	Nationalisation en 1946
	Forces motrices de Savoie, Grenoble	125	Société franco-suisse pour l'industrie électrique (via Force et Lumière)	Durand (via Force et Lumière)	1935-	Majorité via Force et Lumière	3/6 (en 1943)	71 %	Siège transféré à Paris en 1936 dans les bureaux de l'Énergie industrielle qui absorbe la société en 1943

Secteur	Entreprises	Effectif maxi	Bloc actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant extérieur	Dates	Part du capital	Nombre de représentants du groupe extérieur au CA	Adm. nés hors région parmi total CA (%)	Devenir (jusqu'en 1954)
Gaz électricité	Union Électrique, Bourg-en-Bresse	104	?	Giros (Loire et Centre)	av. 1940	Majorité ?	5/15	45 %	Nationalisation en 1946
	Société nouvelle du Gaz de Saint- Étienne	318	?	Messine	av. 1920	Majorité	Au moins 3/15	85 %	Absorbée par la Lyonnaise des eaux en 1936
Mines (3/8)	Houillères de Saint-Étienne	4779	Dispersé (contrôle industriels lyonnais et stéphanois)	1) Mines de la Loire 2) Delmas- Vieljeux	1) 1929- 36 ? 2) 1936 ?-	1) 90 % 2) 86 % ?	1) 3/8 en 1934 2) 5/8 à par- tir de 1941	41 %	Nationalisation en 1946
	Charbonnages du Forez, Saint- Étienne	765	Famille Couderc (marchands de char- bon)	Delmas- Vieljeux	1936 ?-	Env. 85 %	5/8 à partir de 1941	71 %	Nationalisation en 1946
	Mines de la Plagne (38) (mines de plomb)	155	François Blanchard et partenaires régio- naux	Penarroya	1933	Près de 100 %	4/6 en 1935	83 %	Siège transféré à Paris (bureaux de Penarroya) en 1935

ANNEXE DES CHAPITRES

Sidérurgie, métallurgie, électromét. (3/25)	Électrométallurgie de Saint-Béron (73)	190	Famille fondatrice du Parc	1) De Wendel 2) Banque Vernes ?	1) 1911 ? 2) 1943 ?	Env. 55 %	2 ? sur 10 jusqu'en 1943 ?	69 %	
	Acieries de Firminy (42)	14016	Industriels régionaux	Comptoir Lyon-Alernand (actionnaire minoritaire dominant)	Avant 1920-1931 (défaillance du Comptoir)	Env. 35 % (67 % des actions à droit de vote plural en 1928)	2 sur 10 jusqu'en 1943	31 %	Siège transféré à Paris en 1937
	Société électro-métallurgique française, Froges (38)	458	Dispersé (contrôlé par divers investisseurs fondateurs)	Consortium TLH, Dives, Cie française des métaux, CGE, Girons	1916-1921	38 %	5/2	67 %	Absorption-fusion par Alais-Camargue (Pechiney) en 1921
Fonderie, construction mécanique (16/176)	Métallurgique du Frayol, fonderie au Teil (07)	132	Sociétés électriques régionales (Vallée du Rhône et Hydroél. de l'Isère)	Durand	1938/40-	Large majorité	3 (sur 7 en 1943)	21 %	
	Chavanne-Brun, matériel de forges et d'aciéries, Saint-Chamond (42)	1239	Famille Chavanne	Schneider (avec autres entreprises sidérurgiques régionales)	1941- ?	Majorité ?	Au moins 5 (et 6 d'autres entreprises) sur 15 à partir de 1941	69 %	

Secteur	Entreprises	Effectif maxi	Bloc actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant extérieur	Dates	Part du capital	Nombre de représentants du groupe extérieur au CA	Adm. nés hors région parmi total CA (%)	Devenir (jusqu'en 1954)
Fonderie, construction mécanique	Pinguely-Ville-Gozet, Lyon (matériels pour travaux publics)	100	Famille Pinguely	1) Société de dragages et de TP 2) Châtillon-Commentry	1) 1921-46 2) 1946-	1) env. 42 % 2) env. 66 %	1) 3 2) 4/7 en 1947	61 %	Siège transféré à Paris en 1947
	Éts Metallurgique J. Eenberg, fers à cheval, Vénissieux (69)	100	Descours & Cabaud	Acéries de Longwy	1921	Env. 50 %	3 sur 9 à partir de 1921	75 %	Entreprise fermée avant 1954
	Chantiers et ateliers de construction de Lyon, matériel pour travaux publics	260	Création (par apport Éts Weitz)	De Dietrich	1936-1945 ?	Majorité	3/14	71 %	Retrait de Dietrich après la guerre
	Société nouvelle de roulements, Annecy (74)	867	Affaire Suisse SRO	Renault	1946-	Totalité	Totalité à partir de 1946	93 %	
	Clermont Bonte, matériel pour industrie textile, Le Coteau (42)	135	Création usine suite repli en 1940 ?	Famille Clermont	1940 ?	Totalité	2/2	100 %	

ANNEXE DES CHAPITRES

Fonderie, construction mécanique	Mécaniques Verdol, machines textiles, Lyon	260	Famille Verdol	Dalle frères & Lecomte, Bousbecque (59)	1946-	50,4 %	6 (5 sur 7 en 1954)	77 %	
	Paris & du Rhône, Lyon	876	Création	Radio-électrique /CSF (via ses dirigeants)	1914-	Env. 40 %	Au moins 4/14	71 %	
	Trayvou, pesage, La Mulatière (69)	401	Familles fondatrices	ULFI (Schneider / Crédit lyonnais)	1946 (50/50 avec familles fondatrices) / 1951 (légère majorité)	50-51 %	5 (4/8 en 1945 pour ULFI)	61 %	
	Automobiles Rochet-Schneider, Lyon	1120	Fondateurs Rochet et Schneider avec capitaux anglais	Groupe financier Zafiropulo, Marseille	1909-	Env. 12 %, majorité à partir de 1930	5/16	33 %	
Carburateurs Zenith, Lyon	621	Création	Groupe financier Zafiropulo, Marseille	1909-	Env. 10 % d'un capital dispersé (contrôle de la totalité des actions à droit de vote plural en 1928)	5/17	47 %		

Secteur	Entreprises	Effectif maxi	Bloc actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant extérieur	Dates	Part. du capital	Nombre de représentants du groupe extérieur au CA	Adm. nés hors région parmi total CA (%)	Devenir (jusqu'en 1954)
Fonderie, construction mécanique	Industrielle du Centre (Cycles Automoto), Saint-Étienne	1290	Dispersé (industriels et financiers stéphanois et parisiens)	Cycles Peugeot	1931/32	Totalité	Au moins 3	63 %	Siège transféré à Paris en 1931, puis à Valentigney (25) avant de revenir à St-Étienne
	Centrix, pièces pour cycles, Caluire (69)	136	Création	Gentil & C ^{ie} , Courbevoie (75) (marques Alcyon, Lapize)	1925-	Environ un tiers	4/17	71 %	
	Chavanet, pièces pour cycles, Saint-Étienne	106	Louis Chavanet, propriétaire	Gentil & C ^{ie}	1921-	n.c.	3/8	63 %	
	SIGMA, usine à Vénissieux (69)	1086	Création	Alsthom (et ses actionnaires Alsaciens de constructions mécaniques et Thomson (avec Lyonnaise des Eaux-groupe Messine)	1938-	Env. 60% entre 1941-46 (et un tiers Messine)	4 (avec Thomson et Alsacienne) / 11	67 %	Siège à Vénissieux entre 1941 et 1947 seulement, ramené à Paris ensuite

ANNEXE DES CHAPITRES

Construction électrique (7/24)	Câbles de Lyon	1936	Entreprise suisse Berthoud Borel & Cie	CGE	1912	50-52%	4/17	76 %	Absorbé par CGE en 1925
	Savoisienne de constructions électriques, Aix-les-Bains (73)	747	Fondateurs suisses	CGE	1923	Au moins 60 %	6 ? / 10	89 %	Absorbé par CGE en 1953
	Société des véhicules électriques industriels (SOVEL), siège à Lyon à partir de 1940	120	Création	Schlumberger (avec CGE en 1941)	1925-	50 % chacun	3 chacun/13	75 %	
	Société lyonnaise pour l'exploitation de véhicules électriques (SLEVE)	225	Gaz de Lyon	Schlumberger (avec CGE en 1941)	1929-	Env. 50 % (CGE 32%)	6 et 4/34	54 %	
	Fibre & Mica, Lyon	146	Création par apport de la Cie électro-mécanique	Cie électro-mécanique	1922-	Totalité	8/10	89 %	Siège à Paris entre 1927 et 1941, à nouveau en 1951
	Ateliers de constructions électriques de Lyon et du Dauphiné, Lyon	1057	Création par filialisation de Grammont	Grammont	1919-	Majorité (50,6 % en 1919, diminué en 1921, élargie en 1924)	Au moins 3/14 dirigeants Grammont	54%	Cession de l'usine de Lyon à Matériel SW, Paris (groupe Schneider) en 1929

Secteur	Entreprises	Effectif maxi	Bloc actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant extérieur	Dates	Part du capital	Nombre de représentants du groupe extérieur au CA	Adm. nés hors région parmi total CA (%)	Devenir (jusqu'en 1954)
Construction électrique	Société industrielle Thermos-Peters (ex-Société industrielle des récipients isolants), usine à Vénissieux (69)	108	Verreries Souchon-Neuvesel	Éts Thermos-Peters, Paris (famille d'origine belge Peters)	1953-	Large majorité ?	3/4 en 1953	69 %	
Verre, céramique (4/36)	Société d'exploitation verrière du Bugey, usine à Lagnieu (01)	219	Création	Saint-Gobain	Après 1925 ?	45 % à création en 1925 (contre 47 % pour Empain) (majorité ensuite ?)	Au moins 4 sur 8 en 1954	88 %	Fusion avec Verrerie de la Briè, siège transféré à Paris dans les bureaux de Saint-Gobain en 1943
	Verreries Paul Laurent, Saint-Romain-le-Puy (42)	610	Famille Laurent	Saint-Gobain	1928/29-	Majorité	Au moins 7	80 %	Fusion avec Verrerie de l'Anjou, siège transféré à Paris dans les bureaux de Saint-Gobain en 1943

ANNEXE DES CHAPITRES

Verre, céramique	Électro-marbrerie du Rhône, usine à Sault-Brénaz (01)	105	Divers associés régionaux	Grammont	1922	Majorité ?	2/4	29 %	Absorbée en 1923 par Porcelaines Grammont, siège à Paris
	Picard & C ^{ie} , Manufacture de grès et de produits céramiques du Roannais, Le Coteau (42)	119	Famille Picard	Porcher	1951- ?	Majorité	4 ou 5	56 %	
Chimie (2/30)	Gignoux & C ^{ie} , produits chimiques agricoles et vétérinaires	251	Famille Gignoux	Union européenne industrielle et financière (groupe Schneider)	1948-1953	Majorité ?	3 ? (au moins 2/8 de 1948 à 1953)	35 %	1953 absorbé par les Laboratoires UCLAF
	Manufacture générale de munitions, Bourg-les-Valence (26)	326	Famille Barnier (entreprise créée par cession de Barnier & C ^{ie})	Gevelot	193?-	Majorité ?	4 ?/8	50 %	
Textile (14/393)	C ^{ie} roannaise des apprêts et impressions (CRAI)	600	Teinturiers roannais	BT Thaon	1911-28	Majorité	2/6	33 %	Absorbée par TARR en 1928

Secteur	Entreprises	Effectif maxi	Bloc actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant extérieur	Dates	Part du capital	Nombre de représentants du groupe extérieur au CA	Adm. nés hors région parmi total CA (%)	Devenir (jusqu'en 1954)
Textile	SA des Blanchiments, teintures et impressions (SABTI), Villefranche-sur-Saône	1188 (avant absorptions Roanne et Lyon)	Gillet & fils	BT Thaon	1912-31	Majorité	4 (2/6 en 1930)	31 %	Reprise par groupe Gillet en 1931
	Teintureries et apprêts roannais réunis (TARR)	767	Teinturiers roannais	BT Thaon	1925 ? - 1931	Majorité via CRAI	5 (3/19 dont président en 1930)	33 %	Reprise par groupe Gillet en 1931, Absorbée par SABTI en 1934
	Blancher, Breton & Muguet tissus, Thizy (69)	114	Associés Blancher, Breton et Muguet	BT Thaon	1924-31	n.c.	2 (sur 6 en 1924)	35 %	Reprise par groupe Gillet en 1931
	Éts Maréchal, toiles cirées, Vénissieux (69)	1855	Banque Oustric	BT Thaon	1930-31	Totalité	1/1 en 1930-32	0 %	Reprise par groupe Gillet en 1931 (siège à Paris en 1932)

ANNEXE DES CHAPITRES

Textile (14/393)	Textiles artificiels du Rhône, Neuville-sur- Saône (69)	619	Création	Entreprises textiles du Nord (Desur- mont & C ^{ie} , Flipo-Masurel, Toulemonde)	1928 (création)	Env. 25 % (reste dispersé)	6/28	50 %	
	Impressions nou- veautés sur étoffes, Villeurbanne (69)	147	Création	Société finan- cière française et coloniale / Soieries Ducharme	1924-	Totalité (en partie via Ducharme à partir de 1942)	Au moins 3/12	67 %	
	Éts Vautheret Gros & Laforge, Lyon	473	Fondateurs Vautheret Gros & Laforge	Société finan- cière française et coloniale	1927-	50,5 % (dispersé en 1942, mais reste actionnai- re dominant)	1/4 en 1927	11 %	
	Manufactures de couvertures Étienne Motte fils & C ^{ie} , Cours (69)	157	Propriétaire Auguste Dussert	Familles indus- trie textile du Nord Motte- Meillassoux	1941-	Totalité	6/6	86 %	
La Savoyarde, bas et bonneterie, Annemasse (74)	108	(Antériorité non connue)	famille Tiber- ghien, entre- prises de dra- perie, lainage et bonneterie à Tourcoing	1940- ?	Totalité	3/3	100 %		

Secteur	Entreprises	Effectif maxi	Bloc actionnaire dominant antérieur	Groupe actionnaire dominant extérieur	Dates	Part du capital	Nombre de représentants du groupe extérieur au CA	Adm. nés hors région parmi total CA (%)	Devenir (jusqu'en 1954)
Textile (14/393)	Société dauphinoise de confection, Vienne (38)	346	?	Famille Prouvost, groupe lainier à Roubaix	1920- ?	Totalité ?	3/4	100 %	
	Adolphe Lafont, vêtements de travail, Lyon	821	Dispersé (contrôle famille Lafont)	Le Blan & Cie	1948-	Env. 40 %	5 (4/7 en 1954)	40 %	
	Textiles artificiels de Saint-Chamond (42)	317	Différents industriels de la région dont François Férier	Groupe Gillet-CTA	1927 ? - 1936	n.c.	6/10 en 1936 dirigeants groupe Gillet-CTA	18 %	Usine fermée en 1936 (Société absorbée en 1936 par Société albigoise de la Viscosé, autre entreprise du groupe CTA)
	Société industrielle pour la filature de la Ramie, Lyon	200	Fondateur Léopold Brun et associés lyonnais	Groupe Gillet-CTA	Années 20- ?	n.c.	8/17 dirigeants groupe Gillet-CTA	25 %	

ANNEXE DES CHAPITRES

Textile	Société de moulina- ge et de retor- derie de Chavanoz (38)	988	La soie	Groupe Gillet-CTA	1926 ? - (Siège ramené de Paris à Chavanoz en 1940, provisoire, définitif en 1948)	n.c.	Quasi- totalité au début des années 50	67 %	
Presse	Lyon républicain	137	Auguste Ferrouilhac, fondateur et parte- naires lyonnais	1) Loucheur (Petit journal) 2) Petite Gironde / Petit marseillais 3) Laval 4) Patenôtre	1) 1922- 25 ? 2) 1925- 28 ? 3) 1928-32 ? 4) 1932-	large majorité	1) 1 2) 4 3) 0 ? 4) 1 ? /24	54 %	Séquestre à la Libération
Grands magasins	Monoprix (Nou- velle maison de la ville de St-Étienne)	199	Création	Monoprix (groupe Galeries Lafayette)	193 ?	Totalité	?/14	88 %	
	Lyonnaise des galeries Lafayette de Paris aux Cor- deliers de Lyon	389	?	Galeries Lafayette	?	Totalité	5 au moins/15	60 %	

NB : non compris les 8 entreprises des branches teinture, alimentaire et tuilerie du groupe lyonnais Gillet (cf. annexe 5-1, filiales de groupes régionaux) qui après 1935 dépendent formellement de holdings et, pour la teinture, d'une entreprise mère (Gillet-Thaon) aux sièges parisiens.

Annexe 5-4 : Liste de filiales régionales de groupe étranger (19)

Secteur	Entreprises filiales	Effectif maxi	Groupe actionnaire dominant antérieur	Groupe étranger actionnaire dominant	Dates	Parts au capital	Nombre de représentants au CA de la nationalité étrangère concernée	Parts des CA nés hors région parmi total des membres	Devenir (jusqu'en 1954)
Électricité	Générale de Force et Lumière, Grenoble	305	Création	Société franco-suisse pour l'industrie électrique (avec capitaux français associés)	1899-1935	Large majorité jusqu'en 1914, déclin ensuite	7/39	53 %	1935 prise de contrôle par groupe Durand, capitaux suisses subsistent
	Roulements à billes RIV, Chambéry (73)	347	Création	Fiat ?	1929-1934	n.c.	4/8	100 %	Usine fermée en 1934
Construction mécanique (4 entreprises)	Société nouvelle de roulements, Annecy (74)	867	Création	Schmid-Roost-Oerlikon (SRO), Oerlikon-Zürich	1918-1946	Totalité	3/7 jusqu'en 1946	93 %	Entreprise cédée à Renault en 1946 suite destruction en 1944
	Fabrique Laminor, Annecy (74)	171	Création	Derobert & Zuccolo, fabricants de montres genevois	1918-	n.c.	2/9	33 %	
	Stäubli frères, SNC, machines textiles, Faverges (74)	154	Gestion directe avant	Stäubli, Horgen (Suisse) ?	1925-	Totalité	6/6	100 %	

Secteur	Entreprises filiales	Effectif maxi	Groupe actionnaire dominant antérieur	Groupe étranger actionnaire dominant	Dates	Parts au capital	Nombre de représentants au CA de la nationalité étrangère concernée	Parts des CA nés hors région parmi total des membres	Devenir (jusqu'en 1954)
Verre	Société franco-belge de fabrication mécanique du verre, Procédés Libbey-Owens, Lyon (usines à Saint-Étienne et Wingles, 42)	220	Création	Cie internationale pour la fabrication mécanique du verre, Bruxelles (Libbey-Owens, Toledo, USA et capitaux belges autour de Solvay)	1923-	50-54 %	2 USA et 7 Belges sur 24	61 %	Entreprise absorbée par les Glaceries de Boussois en 1950
Chimie, caoutchouc	Industrie du caoutchouc souple, Pont-de-Chéry (38)	434	Création	Pirelli	1930-	49 % en 1930 (reste TLH) 56 % en 1931 totalité à partir de 1936 apparition capitaux suisses ensuite ?	2/15 (et 2 Suisses)	93 %	
Agro-alimentaire (3 entreprises)	Laitière moderne le Bon lait, Lyon	194	Création	Grandes laitières, Plaines (Suisse) au départ, groupe de banques suisses ensuite	1907-	Env. 25 % (reste largement dispersé)	7/18	39 %	Maison mère ne souscrit pas aux augmentations de capital dans les années 20, seulement des banques suisses de manière minoritaire

ANNEXE DES CHAPITRES

Agro-alimentaire	Cie générale du Lait / Lait Mont blanc, Rumilly (74)	331	Création	Oursina SA, Konolfingen (Suisse)	1917?-	Env. 55 % ?	4/12	58 %	
	Conserves Lenzbourg SA Franco-Suisse, Lyon	330	Création	Henkell & Roth, Lenzbourg (Suisse)	1912-	Totalité jusqu'en 1937 ? Minoritaire dominant ensuite (en association avec Banque Cottet)	8/13	69 %	
Textile (6 entreprises)	Tissage mécanique Baumann Aîné & Cie, usine à Saint-Pierre de Boëuf (42), siège transféré en 1921 à Lyon	215	Création	SA Baumann Alter & Cie de Zurich	1905-	90 % en 1921, 75 % à partir de 1929	8/15	53 %	
	Gessner soieries, Villeurbanne (69)	148	Création	Gessner ?, Rueschlikon (Suisse)	1923	Quasi-totalité jusqu'en 1945, 90 % env. ensuite	8/10	90 %	
	Société lyonnaise des soieries Heer, tissage à Montluel (01), siège à Lyon	187	Gestion directe avant	Heer & Cie SA, Thalwil (Suisse)	1923-	88 %	3/5	60 %	

Secteur	Entreprises filiales	Effectif maxi	Groupe actionnaire dominant antérieur	Groupe étranger actionnaire dominant	Dates	Parts au capital	Nombre de repré- sentants au CA de la région étrangère concernée	Parts des CA nés hors région parmi total des membres	Devenir (jusqu'en 1954)
Textile	Naef frères, soie- ries, usine à Saillans (26), siège à Lyon	252	Gestion directe avant	Naef frères SA, Zürich (Suisse)	1925-	Quasi-totalité	4/5	80 %	
	Stünzi & fils, SNC, soieries, Faverges (74)	543	Création	Stünzi, Horgen (Suisse)	1902-	Totalité	4/4	100 %	1925 siège transféré à Paris (reste une affaire suisse)
	Bonnerie de l'Ain, Montluel (01)	123	Transfert d'une usine alsacienne en 1940	Famille Lévy, Bâle ?	(1940)	Totalité	2/2	100 %	Retrait en 1940 pour échapper à aryanisation ?
	Société française de Tubize, textiles artificiels, Vénissieux (69)	500	Création	Soie artificielle de Tubize (Belgique) et autres capitaux belges	1925-	75-80 %	18/33	81 %	Usine fermée en 1951 (Société absor- bée par groupe CTA)
Cuir (2 entrepri- ses)	Bally-Camsat, chaussures, Villeurbanne (69)	1007	Propriétaire Paul- Gabriel Camsat	Bally, Schoenenwerd (Suisse)	1914-	Large majo- rité	3/7	86 %	
	Gants Fownes, Grenoble	116	Ganterie La Fontaine avant ?	Fownes Gloves Ltd, Malcester (GB)	1922 ?-	Totalité ?	6/10	80 %	

Annexe 5—5 : Liste des entreprises régionales cotées sous contrôle final ouvert
 – sous contrôle régional (II, plus 3 filiales) –

Entreprises	Effectif maximal	Année prise en compte	Description du contrôle terminal
Lyonnaise de dépôts et de crédit industriel	s.i.	1954	Contrôle par industriels et financiers lyonnais, avec participation minoritaire du CIC depuis 1921
La Loire républicaine, quotidien, Saint-Étienne	129	1954	Administrateurs stéphanois
Banque régionale du Centre, Roanne (42)	130	1954	Conseil dominé par divers industriels régionaux
Manufactures Canson & Montgolfier, Annonay (07)	332	1954	Contrôle par divers industriels régionaux
Grand bazar de Lyon	540	1954	Capital dispersé, influence famille fondatrice Perrot déclinant, divers administrateurs surtout régionaux
Le Nouvelliste, quotidien, Lyon	614	1944 (séquestre)	Contrôle par divers partenaires industriels et financiers régionaux
L'Allobroge (Union alimentaire du Sud-Est), Chambéry (74)	640	1954	Commerçants locaux associés ?
Mines de la Péronnière à l'Horme (42)	700	1946 (nationalisation)	Contrôle par industriels et financiers régionaux
Manufactures réunies de tresses et lacets (et indirectement ses 3 filiales), Saint-Chamond (42)	1225	1954	Capital dispersé, contrôle par industriels régionaux
Houillères de Montrambert & de la Béraudière, mines à La Ricamarie (42)	4626	1946 (nationalisation)	Capital dispersé, contrôle par industriels et financiers régionaux
Mines de Roche-la-Molière (42)	6844	1946 (nationalisation)	Capital dispersé, contrôle par industriels et financiers surtout régionaux

Annexe 5—5 : Liste des entreprises régionales cotées sous contrôle final ouvert
 – sous contrôle national (12, plus 3 filiales) –

Entreprises	Effectif maximal	Année prise en compte	Description du contrôle terminal
Navigation HPLM, Lyon	s.i.	1954	Pas d'actionnaire dominant, personnalités nationales des affaires au conseil
Société économique d'alimentation, Lyon	306	1954	Capital dispersé, divers administrateurs dont Docks de France ?
Tréfileries Bocuze, Lyon	393	1954	Divers régional et national
Appareillage électro-industriel Petrier, Tissot & Raybaud	395	1954	Pas d'actionnaire dominant, divers actionnaires et administrateurs lyonnais et parisiens
Aux deux passages, Lyon	407	1954	Capital dispersé, influence famille fondatrice Perrot déclinante, personnalités régionales et nationales au conseil
Chimique de Gerland, Lyon	456	1954	Capital dispersé, contrôle divers industriels et financiers régionaux et nationaux (avec famille Courbier se succédant comme PDG)
Société générale d'appareillage électrique, Lyon (supposée cotée ?)	506	1954	Capital dispersé, personnalités régionales et nationales au conseil
Crédit lyonnais	540	1946 (nationalisation)	Pas d'actionnaire dominant, personnalités nationales des affaires au conseil
Éis Neyrpic, Grenoble	912	1954	Familles Neyret, Beylier, Alsthom et divers administrateurs représentants des grandes entreprises nationales
Papeteries Navarre, siège à Lyon	1463	1954	Diverses banques et Saint-Gobain principaux actionnaires minoritaires
Pechiney (+ 3 filiales)	2117	1954	Pas d'actionnaire dominant, personnalités nationales des affaires au conseil
Lyonnaise de textile	2617	1954	Pas d'actionnaire dominant, capitaux et administrateurs lyonnais et nordistes

Annexe 7-1 : Classement et caractéristiques socioprofessionnelles de l'ensemble (91) des multi-administrateurs (d'au moins 4 entreprises)

Nombre de postes	Nombre de postes dans des groupes différents	Noms	Activité principale	Lieu principal d'activité	Héritage paternel (ou maternel)	Héritage belle-famille	Formation supérieure (*)
12	11	PIATON, René	Dirigeant Gaz et électricité du Sud-Est	Lyon	Maurice, fondateur Gaz et électricité du Sud-Est		ECP
12	9	SOUCHON, Eugène	Dirigeant Souchon-Neuvesel	Lyon		Fleury Neuvesel	ECP
11	11	DAMOUR, Henry	Avoué	Lyon	Jean Ernest, avoué, conseiller juridique Gaz de Perrache et de Lyon ; mère née Cabaud		Droit
10	7	FRACHON, Lucien	Dirigeant Souchon-Neuvesel (neveu d'E. Souchon)	Lyon	Amédée, mère née Souchon	Gendre d'Henry Balay	/
10	3	GILLET, Charles	Dirigeant groupe Gillet	Lyon	Joseph		ESCL
9	8	BIÉ, Marcel	Banquier E.M. Cottet & Cie	Lyon		Lazare Wolf	
9	3	GILLET, Paul	Dirigeant groupe Gillet	Lyon	Joseph		ESCIL / ESCL
9	6	RATHEAUX, Marius	Conseiller juridique, Lyon (en particulier auprès du groupe Gillet)	Lyon			Droit
8	3	BALAY, François	Dirigeant groupe Gillet	Lyon	Henry		/

* ECP : école centrale de Paris ; ECL : école centrale de Lyon ; ESCIL : école supérieure de chimie industrielle de Lyon ; ESCL : école supérieure de commerce de Lyon.

Nombre de postes	Nombre de postes dans des groupes différents	Noms	Activité principale	Lieu principal d'activité	Héritage paternel (ou maternel)	Héritage belle-famille	Formation supérieure
8	6	BERNARD, Pétrus	Ancien notaire, conseiller juridique groupe Gillet	Lyon			Droit
8	7	DESCOURS, Georges	Dirigeant Gaz du Midi et Maison Descours & Limousin, marchand de charbons, Lyon	Lyon	Auguste, négociant en charbons, propriétaire d'usines à Gaz		HEC
8	7	PRODON, Paul	Dirigeant Condamin & Prodon, négociant en soies	Saint-Chamond		A. Teste	
7	7	BAGUENAUULT de PUCHESSE, Raoul	Dirigeant Descours & Cabaud (négoce métallurgie)	Lyon	Mère née Descours		
7	6	BOUCHAYER, Aimé	Dirigeant Bouchayer & Viallet	Grenoble	Joseph, fondateur Bouchayer & Viallet		
7	7	CHARPENAY, Georges	Dirigeant banque Charpenay	Grenoble	Jean-Baptiste, négociant banquier		
7	4	FÉRIER, François	Dirigeant groupe Bianchini-Férier (cofondateur)	Lyon			/
7	4	GILLET, Edmond	Dirigeant groupe Gillet	Lyon-Paris	Joseph		ESCIL
7	5	GILLET, Joseph	Dirigeant groupe Gillet	Lyon	François fondateur		/

ANNEXE DES CHAPITRES

7	6	RAVEROT, Émile	Banquier banque Raverot	Saint-Étienne	Jacques Antoine Auguste, banquier	Henri Villiers (C ^{ie} du Bourbonnais)	X
7	7	RIBOUD, Camille	Banquier banque Lyonnaise de dépôts	Lyon	Antoine président de la banque	Amédée Frachon	ELSP
7	4	ROQUE, Georges	Dirigeant Souchon-Neuvesel	Lyon	Mère née Souchon (sœur d'Eugène)		ECP
6	4	BOUCHAYER, Jean	Dirigeant Bouchayer & Viallet	Grenoble	Aîmé ?		
6	5	BOUTAN, Auguste	Dirigeant groupe Durand / Energie industrielle	Lyon-Paris			ECP
6	2	CHATIN, Louis	Dirigeant groupe Gillet	Lyon	Mère née Gillet (fille de François)		ESCL
6		GILLET, Michel	Dirigeant groupe Gillet	Lyon	Charles		/
6	4	GRAMMONT, François	Dirigeant groupe Grammont	Lyon-Paris	Alexandre, dirigeant Grammont et fils du fondateur		ENS
6	5	ROUX de BÉZIEUX, Henri	Dirigeant Forges de Crans	Lyon	Henri, dirigeant Forges de Crans		Mines
6	5	VILLIERS, Georges	Dirigeant Anc. Étis Derobert, président CNPF	Lyon	Henri, mère née Lachomette (dirigeant C ^{ie} du Bourbonnais)	Francisque Aynard	Mines Saint-Étienne
5	5	AUBRY, Eugène	Ancien notaire ?	Roanne			Droit ?

Nombre de postes	Nombre de postes dans des groupes différents	Noms	Activité principale	Lieu principal d'activité	Héritage paternel (ou maternel)	Héritage belle-famille	Formation supérieure
5	2	BALAY, Henry	Dirigeant groupe Gillet	Lyon		Joseph Gillet	ECP
5	4	BELLON, Justin	Banquier Lyonnaise de dépôts	Lyon			
5	5	BOCCARD, Thierry de	Banquier Banque du Dauphiné	Grenoble	René, dirigeant Banque du Dauphiné		
5	4	BRUN, Louis	Banquier Banque de la Vallée du Rhône (Brun, Giraud & C ^{ie})	Valence	Jean Benoît Irénée, fabricant de lacets		
5	5	CABAUD, Charles	Dirigeant Descours & Cabaud	Lyon	Charles Lupicin, dirigeant Descours & Cabaud		/
5		CHATIN, Marc	Dirigeant groupe Gillet	Lyon-Paris	Louis		/
5	4	CHOLAT, Auguste	Dirigeant Verreries de Saint-Galmier (Source Badoit)	Veauche (42)	?	Irénée Laurent fondateur des Verreries	
5	1	DELFORTRIE, Ferdinand	Dirigeant groupe Gillet (branche teinture)	Paris			
5	1	DESPRÈS, Robert	Dirigeant groupe Durand	Paris		P.M. Durand	SUPELEC

ANNEXE DES CHAPITRES

5	4	DUMAREST, Pierre	Dirigeant Dumarest & fils	Roanne	Pierre Henry, dirigeant Dumarest		
5	2	FÉRIER, Albert	Dirigeant groupe Bianchini-Férier	Lyon	François		
5	1	Gillet-Thaon	Entreprise branche teinture groupe Gillet, Paris	Paris			
5	5	MAILLON, Antoine-Gabriel	Dirigeant Morel frères & Cie	Rive-de-Gier			X Génie
5	4	PARISSET, Fernand	Dirigeant Aux deux passages	Lyon		Bidreman, adm. Grand Bazar de Lyon	/
5	5	PAVIN de LAFARGE, Henri	Dirigeant Cimenteries Lafarge	Viviers (07)	Dirigeant Lafarge		
5	3	RADISSON, Louis	Dirigeant Marine-Homécourt (directeur des usines du Centre)	Saint-Chamond			Mines Saint-Étienne
5	2	ROUX-MEULIEN, Raymond	Banquier ?, mandataire groupe Durand	Lyon			
5	5	WOLF, Lazare	Banquier E.M. Cottet & Cie	Lyon			
4	1	ALAMAGNY, Émile	Dirigeant Manufactures réunies de tresses et lacets	Saint-Chamond	?		
4	4	ANCEL, Gustave	Dirigeant Vulliod Ancel (ex-Villet), teintureries	Lyon	Alfred directeur gaz de Perrache	Joseph Villet, teinturier en soie	ECP

Nombre de postes	Nombre de postes dans des groupes différents	Noms	Activité principale	Lieu principal d'activité	Héritage paternel (ou maternel)	Héritage belle-famille	Formation supérieure
4	1	BAUDOT, Marc	Dirigeant groupe Gillet	Lyon	Mère née Chatin		
4	4	BAVEREY, André	Dirigeant Ferrand & Renaud ?	Lyon	François		ECL
4	3	BAVEREY, François	Dirigeant Ferrand & Renaud (Automobiles Rochet-Schneider)	Lyon	Napoléon François Joseph, négociant ?		
4	2	BERNHEIM, Alfred	Industriel textile de Mulhouse, lié au groupe Gillet	Paris (Mulhouse)	Marc		
4	3	BOISSIEU, Jacques de	Banquier Boissieu & C ^{ie}	Saint-Chamond	?		
4	4	BOUCHAYER, Hippolyte	Dirigeant Bouchayer & Viallet (Papeteries de France)	Paris	Joseph, fondateur Bouchayer & Viallet		ECP
4	1	BURELIER, Jean	Groupe Tresses et lacets ?	Saint-Chamond ?			
4	4	COIGNET, Jean	Dirigeant Produits chimiques Coignet	Lyon	Grand-père fondateur		X civil Mines
4	4	DALBERTO, Xavier	Dirigeant Dalberto & C ^{ie} , travaux publics	Grenoble	Père Jean plâtrier		
4	3	DESTRE, Jean	Dirigeant Destre-Cherpin, tissage de cotons	Roanne	?		

ANNEXE DES CHAPITRES

4	4	DIDIER, Jean	Dirigeant Lyon Républicain	Lyon			
4	4	DUMOND, Noël	Dirigeant Éts Noël Dumond, R. Lardet & C ^{ie} , fondateur	Lyon			
4	2	DURAND, Pierre-Marie	Dirigeant groupe Durand, fondateur	Paris			Droit (Licence)
4	2	DURAND, Roger	Dirigeant groupe Durand	Paris	Neveu Pierre-Marie		
4	4	EXPERTON, Pierre	Dirigeant Éts P. Experton Revollier, machines agricoles	Renage (38)		Revollier	
4	1	FÉRIER, Jules	Dirigeant Bianchini- Férier	Lyon	François		
4	4	FONCLARE, Georges Riols de	Banquier Banque de Savoie ?	Aime (73)	?		
4	3	FRACHON, Amédée	Dirigeant Souchon- Neuvesel	Lyon		Beau-frère d'Eugène Souchon (ép. sa sœur Adèle)	ESCL
4	3	GARIEL, Maurice	Dirigeant Neyrpc	Grenoble			
4	4	GIRERD, Sylvain	Avoué, Saint-Étienne	Saint-Étienne			Droit
4	4	GUÉRIN, Charles	Banquier V ^{ve} Guérin & fils	Lyon	Héritier banque Guérin		
4	3	GUICHARD, Geoffroy	Dirigeant Casino	Saint-Étienne	?		

Nombre de postes	Nombre de postes dans des groupes différents	Noms	Activité principale	Lieu principal d'activité	Héritage paternel (ou maternel)	Héritage belle-famille	Formation supérieure
4	3	GUINET, Marcel	Dirigeant Éts Émile Gras	Lyon (Tullins, 38)	Eugène dirigeant Guinet		ECP
4	3	LABESSE, Georges	Dirigeant Éts F. Labesse	Saint- Chamond	Eugène ? dirigeant Labesse		
4	4	LAURENT, Théodore	Dirigeant Marine- Homécourt	Paris			X Mines
4	1	LEDERLIN, Paul	Dirigeant Blanchisserie et teinturerie de Thaon	Thaon	Armand fondateur BT Thaon		
4	2	LEMAÎTRE, Georges	Banquier Banque générale pour l'industrie électrique	Genève			
4	4	LÉPINE, Charles	Dirigeant Société hydro-électrique de Fure et Morge	Grenoble			ECP
4	4	LOCQUIN, André	Dirigeant Le Fil dynamo, fondateur	Lyon			SUPELEC
4	3	MATHERON, Jean	Dirigeant groupe Giros	Paris	Claudius ? ingénieur Louis Henri Maurice, ing. Ponts et Chaussées ; mère née Vicat	Alexandre Giros	ECP
4	4	MERCERON-VICAT, Joseph	Dirigeant Ciments Vicat	Grenoble			

ANNEXE DES CHAPITRES

4	4	PASSOT, Henri	Banquier Cottet & Cie	Lyon	Marcel Bié	
4	3	PRÉNAT, Louis	Dirigeant Élis Prénat & Cie Hauts-fourneaux et fonderies de Givors	Givors	Édouard dirigeant, neveu d'Eustache fondateur	
4	3	RAEMY, Henri de	Dirigeant CGE	Paris		
4	3	RAMBAUD, Régis	Dirigeant Quotidien <i>Le Nouvelliste</i>	Lyon	Félix fondateur	
4	2	ROUX, Edmond	Dirigeant Générale Force et Lumière	Paris (Grenoble)		X Ponts
4	4	SERVIÈRE, Léon	Expert-comptable	Lyon		
4	4	SONNERY, Jean	Dirigeant Manufacture de velours et peluches J.B. Martin & Cie	Lyon	Mère née Martin	ECP
4	1	SUEL, Camille	Dirigeant Manufactures réunies de tresses et lacets	Saint- Chamond	?	
4	4	THIBAUDON, Pierre	Dirigeant Automobiles Berliet	Lyon		
4	4	THOUVARD, Henri	Dirigeant Papeteries de Renage	Renage (38)	Émile-Hector, entrepreneur ?	
4	1	ULLARD, Ennemond fils	Dirigeant groupe Gillet (branche SABTI)	Lyon	Ennemond, DG de SABTI	

ANNEXE DES CHAPITRES

Annexe 7-2 : Classement des multi-administrateurs (d'au moins 4 entreprises)
selon le nombre de postes détenus dans des groupes différents

Nombre de postes	Noms	Activité principale	Nombre de postes dans des groupes différents
11	DAMOUR, Henry	Avoué	11
12	PIATON, René	Dirigeant Gaz et Électricité du Sud-Est	11
12	SOUCHON, Eugène	Dirigeant Souchon-Neuvesel	9
9	BIÉ, Marcel	Banquier E.M. Cottet & C ^{ie}	8
7	BAGUENAUT de PUCHESSE, Raoul	Dirigeant Descours & Cabaud (négoce métallurgie)	7
7	CHARPENAY, Georges	Dirigeant banque Charpenay	7
8	DESCOURS, Georges	Dirigeant Gaz du Midi et Maison Descours & Limousin, marchand de charbons, Lyon	7
10	FRACHON, Lucien	Dirigeant Souchon-Neuvesel (neveu d'E. Souchon)	7
8	PRODON, Paul	Dirigeant Condamin & Prodon, négociant en soies	7
7	RIBOUD, Camille	Banquier Lyonnaise de dépôts	7
8	BERNARD, Pétrus	Ancien notaire, conseiller juridique groupe Gillet	6
7	BOUCHAYER, Aimé	Dirigeant Bouchayer & Viallet	6
9	RATHEAUX, Marius	Conseiller juridique, Lyon (en particulier auprès du groupe Gillet)	6
7	RAVEROT, Émile	Banquier banque Raverot	6
5	AUBRY, Eugène	Ancien notaire ?	5
5	BOCCARD, Thierry de	Banquier Banque du Dauphiné	5
6	BOUTAN, Auguste	Dirigeant groupe Durand / Énergie industrielle	5
5	CABAUD, Charles	Dirigeant Descours & Cabaud	5
7	GILLET, Joseph	Dirigeant groupe Gillet	5
5	Henri PAVIN de LAFARGE	Dirigeant Lafarge	5
5	MAILLON, Antoine Gabriel	Dirigeant Morel frères & C ^{ie}	5
6	ROUX de BÉZIEUX, Henri	Dirigeant Forges de Crans	5
6	VILLIERS, Georges	Dirigeant Anc. Éts Derobert, président CNPF	5
5	WOLF, Lazare	Banquier E.M. Cottet & C ^{ie}	5

4	ANCEL, Gustave	Dirigeant Vulliod Ancel (ex-Villet), teintureries	4
4	BAVEREY, André	Dirigeant Ferrand & Renaud ?	4
5	BELLON, Justin	Banquier banque Lyonnaise de dépôts	4
4	BOUCHAYER, Hippolyte	Dirigeant Bouchayer & Viallet (Papeteries de France)	4
6	BOUCHAYER, Jean	Dirigeant Bouchayer & Viallet	4
5	BRUN, Louis	Banquier Banque de la vallée du Rhône (Brun, Giraud & C ^{ie})	4
5	CHOLAT, Auguste	Dirigeant Verreries de Saint-Galmier (Source Badoit)	4
4	COIGNET, Jean	Dirigeant Produits chimiques Coignet	4
4	DALBERTO, Xavier	Dirigeant Dalberto & C ^{ie} , travaux publics	4
4	DIDIER, Jean	Dirigeant <i>Lyon Républicain</i>	4
5	DUMAREST, Pierre	Dirigeant Dumarest & fils	4
4	DUMOND, Noël	Dirigeant É ^{ts} Noël Dumond, R. Lardet & C ^{ie} , fondateur	4
4	EXPERTON, Pierre	Dirigeant É ^{ts} P. Experton Revollier, machines agricoles	4
7	FÉRIER, François	Dirigeant groupe Bianchini-Férier (cofondateur)	4
4	FONCLARE, Georges Riols de	Banquier Banque de Savoie ?	4
7	GILLET, Edmond	Dirigeant groupe Gillet	4
4	GIRERD, Sylvain	Avoué, Saint-Étienne	4
6	GRAMMONT, François	Dirigeant groupe Grammont	4
4	GUÉRIN, Charles	Banquier Vve Guérin & fils	4
4	LAURENT, Théodore	Dirigeant Marine-Homécourt	4
4	LÉPINE, Charles	Dirigeant Société hydro-électrique de Fure et Morge	4
4	LOCQUIN, André	Dirigeant Le Fil dynamo, fondateur	4
4	MERCERON-VICAT, Joseph	Dirigeant Ciments Vicat	4
5	PARISET, Fernand	Dirigeant Aux deux passages	4
4	PASSOT, Henri	Banquier Cottet & C ^{ie}	4
7	ROQUE, Georges	Dirigeant Souchon-Neuvesel	4
4	SERVIÈRE, Léon	Expert-comptable	4
4	SONNERY, Jean	Dirigeant Manufacture de velours et peluches J.B. Martin & C ^{ie}	4
4	THIBAUDON, Pierre	Dirigeant Automobiles Berliet	4

ANNEXE DES CHAPITRES

4	THOUVARD, Henri	Dirigeant Papeteries de Renage	4
8	BALAÏ, François	Dirigeant groupe Gillet	3
4	BAVEREY, François	Dirigeant Ferrand & Renaud (Automobiles Rochet-Schneider)	3
4	BOISSIEU, Jacques de	Banquier Boissieu & C ^{ie}	3
4	DESTRE, Jean	Dirigeant Destre-Cherpin, tissage de cotons	3
4	FRACHON, Amédée	Dirigeant Souchon-Neuvesel	3
4	GARIEL, Maurice	Dirigeant Neyrpic	3
10	GILLET, Charles	Dirigeant groupe Gillet	3
9	GILLET, Paul	Dirigeant groupe Gillet	3
4	GUICHARD, Geoffroy	Dirigeant Casino	3
4	GUINET, Marcel	Dirigeant Éts Émile Gras	3
4	LABESSE, Georges	Dirigeant Éts F. Labesse	3
4	MATHERON, Jean	Dirigeant groupe Giros	3
4	PRÉNAT, Louis	Dirigeant Éts Prenat & C ^{ie} Hauts-fourneaux et fonderies de Givors	3
5	RADISSON, Louis	Dirigeant Marine-Homécourt (directeur des usines du Centre)	3
4	RAEMY, Henri de	Dirigeant CGE	3
4	RAMBAUD, Régis	Dirigeant Quotidien <i>Le Nouvelliste</i>	3
5	BALAÏ, Henry	Dirigeant groupe Gillet	2
4	BERNHEIM, Alfred	Industriel textile de Mulhouse, lié au groupe Gillet	2
6	CHATIN, Louis	Dirigeant groupe Gillet	2
4	DURAND, Pierre-Marie	Dirigeant groupe Durand, fondateur	2
4	DURAND, Roger	Dirigeant groupe Durand	2
5	FÉRIER, Albert	Dirigeant groupe Bianchini-Férier	2
4	LEMAÎTRE, Georges	Banquier Banque générale pour l'industrie électrique	2
4	ROUX, Roux	Dirigeant Générale Force et Lumière	2
5	ROUX-MEULIEN, Raymond	Banquier ?, mandataire groupe Durand	2
4	ALAMAGNY, Emile	Dirigeant Manufactures réunies de tresses et lacets	1
4	BAUDOT, Marc	Dirigeant groupe Gillet	1
4	BURELIER, Jean	Groupe Tresses et lacets ?	1
5	DELFORTRIE, Ferdinand	Dirigeant groupe Gillet (branche teinture)	1

5	DESPRES, Robert	Dirigeant groupe Durand	1
4	FÉRIER, Jules	Dirigeant Bianchini-Férier	1
5	Gillet-Thaon	Entreprise branche teinture groupe Gillet, Paris	1
4	LEDERLIN, Paul	Dirigeant Blanchisserie et teinturerie de Thaon	1
4	SUEL, Camille	Dirigeant Manufactures réunies de tresses et lacets	1
4	ULLARD, Ennemond fils	Dirigeant groupe Gillet (branche SABTI)	1
5	CHATIN, Marc	Dirigeant groupe Gillet (fils de Louis)	1
6	GILLET, Michel	Dirigeant groupe Gillet	1

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1-1 : Établissements et population légale par départements
- Tableau 1-2 : Dispersion des établissements dans les différents départements à l'échelle cantonale et communale
- Tableau 1-3 : Répartition des établissements par communes (avec au moins 7 établissements)
- Tableau 1-4 : Taux d'emploi brut par commune de 10 000 habitants et plus
- Tableau 1-5 : Taux d'emploi brut selon la population des communes
- Tableau 1-6 : Établissements selon l'effectif maximal atteint
- Tableau 1-7 : Grands établissements par départements selon leur taille
- Tableau 1-8 : Établissements par secteurs d'activités et par départements
- Tableau 1-9 : Nombre d'établissements par départements selon les branches industrielles
- Tableau 1-10 : Taille des établissements selon les secteurs d'activités
- Tableau 1-11 : Taille des établissements industriels selon les branches
- Tableau 2-1 : Établissements gérés par des entreprises « multi-établissements » selon les secteurs d'activités (1921-1954)
- Tableau 2-2 : Entreprises gérant un établissement (de plus de 50 salariés) dans d'autres régions françaises selon leur nombre d'établissements dans le corpus
- Tableau 3-1 : Implantations successives des sièges sociaux par zones géographiques
- Tableau 3-2 : Dernière implantation des sièges sociaux des établissements selon le type d'entreprise
- Tableau 3-3 : Dernière implantation des sièges sociaux des entreprises selon le type d'entreprise

Tableau 3-4 : Dernière implantation des sièges sociaux des établissements selon l'effectif de l'établissement

Tableau 3-5 : Dernière implantation des sièges sociaux des entreprises selon l'effectif régional de l'entreprise

Tableau 3-6 : Dernière implantation des sièges sociaux des entreprises selon les secteurs et branches d'activités

Tableau 3-7 : Dernière implantation des sièges sociaux des établissements selon la localisation départementale de l'établissement

Tableau 3-8 : Implantations départementales des établissements et des sièges sociaux

Tableau 3-9 : Implantations départementales des établissements et des sièges sociaux par canton et par commune

Tableau 3-10 : Implantations des établissements et des sièges sociaux dans les communes de plus de 10 000 habitants

Tableau 3-11 : Établissements et sièges sociaux selon la population des communes d'implantation

Tableau 3-12 : Dernière implantation des sièges sociaux des établissements selon le type d'entreprises régionales

Tableau 3-13 : Communes avec établissements gérés par un siège régional distinct selon la population

Tableau 3-14 : Établissements dépendants de sièges régionaux distincts selon la population de la commune

Tableau 3-15 : Principales implantations communales des sièges régionaux distincts (établissements)

Tableau 3-16 : Implantation des sièges sociaux des entreprises régionales multi-établissements

Tableau 3-17 : Établissements dépendant d'un siège lyonnais selon les départements

Tableau 4-1 : Évolution du statut des entreprises entre 1931 et 1951

Tableau 4-2 : Changement de statut des entreprises entre 1931 et 1951.

Tableau 4-3 : Statut des entreprises en 1931 selon les secteurs d'activités

Tableau 4-4 : Statut des entreprises en 1951 selon les secteurs d'activités

Tableau 4-5 : Statut des entreprises en 1931 dans les principales branches industrielles

Tableau 4-6 : Statut des entreprises en 1951 dans les principales branches industrielles

Tableau 4-7 : Statut des entreprises en 1951 selon l'effectif régional

Tableau 4-8 : Statut des entreprises multi-établissements en 1931, 1941 et 1951

Tableau 4-9 : Statut selon la dernière implantation des sièges sociaux

- Tableau 4-10 : Statut des entreprises régionales selon la localisation des établissements
- Tableau 4-11 : Sociétés par actions et sociétés cotées selon les secteurs d'activités
- Tableau 4-12 : Sociétés par actions et sociétés cotées dans les principales branches industrielles
- Tableau 4-13 : Sociétés par actions et sociétés cotées selon la dernière implantation du siège social
- Tableau 5-1 : Nombre de liens par entreprise selon le nombre d'administrateurs
- Tableau 5-2 : Nombre de liens par entreprise selon le statut
- Tableau 5-3 : Nombre de liens par entreprise selon l'effectif
- Tableau 5-4 : Nombre de liens par entreprise selon les secteurs d'activités
- Tableau 5-5 : Fréquence des liens inter-entreprises selon l'intensité
- Tableau 5-6 : Typologie des liens inter-entreprises forts
- Tableau 5-7 : Classement des entreprises par nombre de liens forts et groupe d'appartenance éventuel
- Tableau 5-8 : Intensité des liens forts selon le type de participation capitalistique
- Tableau 5-9 : Administrateurs d'origine extérieure dans les entreprises régionales
- Tableau 5-10 : Administrateurs d'origine extérieure selon le statut de l'entreprise
- Tableau 5-11 : Administrateurs d'origine extérieure selon l'effectif de l'entreprise
- Tableau 5-12 : Administrateurs d'origine extérieure selon les secteurs d'activités
- Tableau 5-13 : Typologie des entreprises aux administrateurs majoritairement d'origine extérieure
- Tableau 5-14 : Fréquence du contrôle extérieur parmi les entreprises régionales selon l'effectif
- Tableau 5-15 : Typologie des modes de contrôle des entreprises régionales
- Tableau 5-16 : Entreprises régionales et modes de contrôle
- Tableau 6-1 : Origines géographiques des administrateurs des entreprises régionales lors du transfert du siège dans la région parisienne
- Tableau 7-1 : Administrateurs selon le nombre de postes détenus
- Tableau 7-2 : Lieux de naissance des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Tableau 7-3 : Nationalité des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Tableau 7-4 : Autres régions de naissance des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Tableau 7-5 : Départements rhônalpins de naissance des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Tableau 7-6 : Sexe des administrateurs selon le nombre de postes détenus

Tableau 7-7 : Activité professionnelle principale des administrateurs cumulards selon le nombre de postes détenus

Tableau 7-8 : Administrateurs selon le nombre de postes détenus dans des groupes différents

Tableau 7-9 : Activité professionnelle principale des administrateurs cumulards selon le nombre de postes détenus dans des groupes différents

Tableau A-1 : Nombre d'établissements par département en 1936 selon la taille (toutes activités confondues, statistiques SGF)

Tableau A-2 : Nomenclature d'activités (SGF, 1936)

Tableau A-3 : Nombre d'établissements de plus de 100 salariés en 1931 par département dans les secteurs d'activité exclus (statistiques SGF)

Tableau A-4 : Nombre d'établissements de plus de 100 salariés en 1936 par département dans les secteurs d'activité exclus (statistiques SGF)

Tableau A-5 : Nombre d'établissements (secteurs marchands concurrentiels) de plus de 100 salariés par départements selon la taille – comparaison entre statistiques SGF et liste nominative pour 1926

Tableau A-6 : Nombre d'établissements (secteurs marchands concurrentiels) de plus de 100 salariés par départements selon la taille – comparaison entre statistiques SGF et liste nominative pour 1931

Tableau A-7 : Nombre d'établissements (secteurs marchands concurrentiels) de plus de 100 salariés par départements selon la taille – comparaison entre statistiques SGF et liste nominative pour 1936

Tableau A-8 : Année de première mention du seuil de 100 salariés par département

Tableau A-9 : Comparaison entre sources externes et internes (fichiers et registres de personnel) pour la détermination des effectifs de trois entreprises lyonnaises sous l'Occupation

Tableau A-10 : Apport des différentes sources pour la formation du corpus des établissements (hors Rhône)

Tableau A-11 : Apport des différentes sources pour la liste des établissements du Rhône

Tableau A-12 : Secteurs d'activités (concurrentiels marchands) et taille des établissements de plus de 100 salariés dans le Rhône – comparaison entre statistiques SGF (1936) et liste nominative reconstituée (1936-1949)

Tableau A-13 : Exhaustivité des données pour les principales rubriques concernant les établissements

Tableau A-14 : Exhaustivité des données pour les principales rubriques concernant les entreprises

Tableau A-15 : Exhaustivité des données pour les principales rubriques concernant les administrateurs

Tableau A-16 : Nomenclature d'activités (INSEE, 1949)

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2-1 : Évolution des relations entre établissements et entreprises exploitantes entre 1920 et 1954

Graphique 5-1 : Liens (au moins triples) dans le groupe Gillet

Graphique 5-2 : Liens (au moins triples) dans le groupe Souchon-Neuvesel

Graphique 5-3 : Liens (au moins triples) dans le groupe Durand

Graphique 5-4 : Liens (au moins triples) avec la Lyonnaise de dépôts

Graphique 5-5 : Entreprises régionales intégrées au groupe Gillet

Graphique 7-1 : Nombre de postes détenus par les descendants de François Gillet dans des entreprises régionales entre 1920 et 1954

Graphique 7-2 : Nombre de postes détenus par les descendants de Lucien Souchon dans des entreprises régionales entre 1920 et 1954

Graphique C-1 : Entreprises selon le mode de contrôle

LISTE DES CARTES

Carte 1-1 : Relief de la région Rhône-Alpes

Carte 1-2 : Départements et principales villes de la région Rhône-Alpes

Carte 1-3 : Établissements de 100 salariés et plus par commune (1931-1954)

Carte 1-4 : Somme des effectifs maximaux des établissements par commune (1931-1954)

Carte 1-5 : Établissements de 500 salariés et plus par commune (1931-1954)

Carte 3-1 : Sièges sociaux des entreprises par département

Carte 3-2 : Sièges sociaux des entreprises régionales par commune

Index des noms de personnes*

- Achille-Fould (famille) : 154
Alamagny (Émile) : 261, 269
Allard (Joseph) : 131n, 233
Ancel (Alfred) : 181, 261
Ancel (Gustave) : 181, 261, 268
Araud (famille) : 224, 227
Aubry (Eugène) : 259, 267
Aynard (Francisque) : 179, 259
Azaria (Pierre) : 172
- Badoit (Auguste) : 174n
Badoit (famille) : 174, 233
Baguenault de Puchesse (Raoul) : 188, 258, 267
Balaÿ (Edmond) : 184
Balaÿ (famille) : 225
Balaÿ (François) : 184, 257, 269
Balaÿ (Henry) : 181-184, 187, 257, 260, 269
Balaÿ (Paul) : 184
Barnier (famille) : 243
Barou (Jean) : 144
Baudot (Léon-Charles-Marcel) : 185
Baudot (Marc) : 185, 262, 269
Baverey (André) : 156, 262, 268
Baverey (François) : 156, 262, 269
Bedel (Camille) : 167
Bedel (Jacques) : 167
Bedel (René) : 167
Bellon (Justin) : 260, 268
Berliet (Marius) : 172n, 188
Bernard (Pétrus) : 179-180, 182, 187, 258, 267
Bernheim (Alfred) : 182, 262, 269
Besset (Aimé) : 230
Beylier (Charles-Émile) : 126, 182
Beylier (famille) : 255
Bianchini (Charles) : 140
Bidreman (Léon) : 261
Bié (Marcel) : 188, 257, 265, 267
Bizot (Ennemond) : 164, 176, 182, 185
Blanchard (famille) : 236
Blanchet de Rives (famille) : 181
Boccard (Thierry de) : 174, 260, 267
Boccard (René de) : 260
Boissieu (Jacques de) : 262, 269
- Bonnardel (famille) : 34n
Bonte (famille) : 146
Bouchayer (Aimé) : 183, 258, 267
Bouchayer (famille) : 187
Bouchayer (Hippolyte) : 181, 183, 262, 268
Bouchayer (Jean) : 183, 259, 268
Bouchayer (Joseph) : 258, 262
Bourgeois (famille) : 229
Boutan (Auguste) : 180, 259, 267
Brossette (famille) : 225
Brossette (François) : 139, 183, 185
Brun (Gaëtan) : 168, 177-178
Brun (Léopold) : 246
Brun (Louis) : 260, 268
Burelier (Jean) : 262, 269
- Cabaud (Charles) : 260
Cabaud (famille) : 188, 257, 267
Camsat (Paul-Gabriel) : 252
Chambeyron (famille) : 229
Charpenay (Georges) : 188, 258, 267
Charpenay (Jean-Baptiste) : 258
Chastel (Arnould) : 169
Chatin (Émile) : 164
Chatin (Hugues-François) : 184
Chatin (Joseph) : 185
Chatin (Louis) : 164, 185, 259-260, 269
Chatin (Lucien) : 185
Chatin (Marc) : 185, 260, 270
Chavanet (Louis) : 240
Chavanne (André) : 229
Chavanne (famille) : 237
Cherbouquet (Stéphanie) : 174n
Cholat (Auguste) : 260, 268
Chomarar (Auguste) : 233
Chomarar (famille) : 233
Chomarar (Jean-Baptiste) : 233
Clair (Benoit) : 224
Clermont (famille) : 238
Coignet (Émile) : 169
Coignet (Jean) : 168, 181, 262, 268
Couderc (famille) : 236
Courbier (famille) : 255
Courvoisier (Jean-Louis) : 163

* Seuls les noms des personnalités de l'économie évoquées dans le texte, les notes, les tableaux ou graphiques sont répertoriés, pas ceux des auteurs cités.

- Dagallier (Henri) : 182
 Dalberto (Xavier) : 262, 268
 Dalle (famille) : 146
 Damour (Henry) : 137, 188, 257, 267
 Danbmann (Georges) : 165n
 Darré (Henri) : 177
 Darré-Touche (Claire, née Maillard) :
 168, 177
 Daum (Léon) : 137
 Delaroche (Léon) : 169
 Delfortrie (Ferdinand) : 182, 260, 269
 Deloches (famille) : 169
 Denis (Michel) : 183, 185
 Derobert (Claude) : 224
 Descours (André) : 188
 Descours (Auguste) : 258
 Descours (Georges) : 183, 187-188, 258,
 267
 Desprès (de Losme) (Robert) : 183, 187,
 260, 269
 Destre (Jean) : 262, 269
 Didier (Jean) : , 268
 Dolbeau (Henry) : 229
 Duban (famille) : 144
 Dumarest (Pierre) : 261, 268
 Dumond (Noël) : 263, 268
 Durand (Barthélémy) : 183
 Durand (famille) : 183, 187-188
 Durand (Pierre-Louis) : 183
 Durand (Pierre-Marie) : 122n, 139, 183,
 187, 260, 269
 Durand (Roger) : 183, 187, 263, 269
 Dussert (Auguste) : 245

 Épitalon (famille) : 229
 Experton (Pierre) : 263, 268

 Farge (Yves) : 74n
 Férier (Albert) : 183, 261, 269
 Férier (François) : 180, 183, 187, 246,
 258, 261, 263, 268
 Férier (Jules) : 183, 263, 269
 Ferrière (chanoine) : 174n
 Ferrouilhat (Auguste) : 247
 Fonclare (Georges Riols de) : 263, 268
 Forest-Matussière (famille) : 231
 Fownes Rigden (famille) : 151
 Frachon (Amédée) : 179, 183, 257, 259,
 263, 269
 Frachon (Charles) : 183, 185, 188

 Frachon (Lucien) : 183, 185, 187-188,
 257, 267
 Franc (famille) : 155
 Franc (Alexandre) : 155, 172
 Franc (Henri) : 155, 172
 Franc (René) : 172
 Frémy (Elphège) : 153

 Gariel (Maurice) : 263, 269
 Genoud (famille) : 145
 Gignoux (famille) : 162, 243
 Gillet (Charles) : 164, 185, 187, 257,
 261, 269
 Gillet (Edmond) : 164, 176, 185, 187, 258,
 268
 Gillet (famille) : 74, 134, 164, 168, 182-
 185, 187, 225-227, 229
 Gillet (François) : 182, 184, 258-259
 Gillet (Joseph) : 133, 181, 183-184, 257-
 258, 260, 267
 Gillet (Michel) : 185, 261, 270
 Gillet (Paul) : 164, 185, 187, 257, 269
 Gillet (Renaud) : 185
 Girerd (Sylvain) : 263, 268
 Girod (Paul) : 163
 Giros (Alexandre) : 181, 264
 Goiffon (Antoine) : 155
 Grammont (Alexandre) : 259
 Grammont (François) : 259, 268
 Grandvuiet (Louis) : 144
 Grosjat (Marius) : 224
 Guérin (Charles) : 263, 268
 Guichard (famille) : 161
 Guichard (Geoffroy) : 127, 263, 269
 Guimet (Jacques) : 177
 Guimet (Jean-Baptiste) : 177
 Guinet (Eugène) : 131n, 264, 233
 Guinet (famille) : 233
 Guinet (Marcel) : 131n, 181, 264, 269

 Henrard (Georges) : 174
 Hoppenot (famille) : 140, 155n

 Jordan (Paul) : 181
 Jourdan (Pierre) : 229
 Joya (Régis) : 224
 Jurine (Joseph) : 144
 Juthy (Jules) : 225
 Jutier (Joseph-Henri) : 155n

- Labesse (Georges) : 264, 269
 Lacroix (Paul) : 164
 Lafont (famille) : 246
 Latruffe (Justin) : 229
 Laurent (famille) : 242
 Laurent (Irénée) : 260
 Laurent (Théodore) : 137, 180, 181, 264, 268
 Laval (Pierre) : 247
 Lecomte (famille) : 146
 Lederlin (Armand) : 163, 264
 Lederlin (famille) : 140, 164
 Lederlin (Paul) : 264, 270
 Lemaître (Georges) : 174, 264, 269
 Lépine (Charles) : 264, 268
 Lévy, Bâle (famille) : 252
 Locquin (André) : 264, 268
 Loucheur (Louis) : 247
 Lumière (Henri) : 169
- Maillon (Antoine) : 181n, 261, 267
 Maréchal (famille) : 167
 Maréchal (Félix) : 167n
 Marin (Jean) : 156
 Marin (Jean-Baptiste) : 156
 Martelin (famille) : 155n
 Matheron (Claudius) : 181, 264
 Matheron (Jean) : 181, 264, 269
 Mathis (Jean-Victor-Ferdinand) : 119n
 Matussière (Pierre) : 131n
 Merceron-Vicat (famille) : 147
 Merceron-Vicat (Joseph) : 147n, 264, 268
 Mercier (Ernest) : 161, 165, 172
 Merle (Joseph) : 144
 Michel (David) : 225
 Michelin (Édouard) : 9
 Miguet (Maurice) : 226
 Minet (Charles) : 229
 Motte (famille) : 140, 146, 245
 Motte (Fernand) : 183, 185
 Motte (Léonie, veuve Edmond Gillet) : 176
 Muller (Xavier, marquis de) : 174n, 233
- Nesme (Jean) : 229
 Neuvesel (Fleury) : 180, 188, 257
 Neuvesel (Jean-Baptiste) : 188
 Neyret (famille) : 255
 Nicolet (Joseph) : 131n, 233
 Noblemaire (Georges) : 163
 Noyer (famille) : 227
- Oustric (Albert) : 167
- Parc (famille du) : 237
 Pariset (Fernand) : 261, 268
 Passot (Henri) : 265, 268
 Pavin de Lafarge (Auguste) : 168
 Pavin de Lafarge (famille) : 168
 Pavin de Lafarge (Henri) : 261, 267
 Perraud (famille) : 227
 Perrot (famille) : 253, 255
 Perrot (Henri) : 234
 Peters (famille) : 131n, 225
 Piaton (Maurice) : 180, 257
 Piaton (René) : 137, 161, 180-181, 188, 257, 267
 Picard (famille) : 243
 Picat (Élisée) : 167
 Picot de Moras d'Aligny (famille) : 153
 Platet (Paul) : 161
 Prénat (Édouard) : 140n, 265
 Prénat (Eustache) : 139, 155, 265
 Prénat (famille) : 139, 155
 Prénat (Louis) : 265, 269
 Prodon (Paul) : 258, 267
 Prouvost (famille) : 145, 246
 Pupier (famille) : 227
 Radisson (Louis) : 261, 269
 Raemy (Henri de) : 265, 269
 Rambaud (Félix) : 265
 Rambaud (Régis) : 265, 269
 Ratheaux (Marius) : 132n, 168, 179-180, 182, 187, 257, 267
 Raverot (Émile) : 181, 188, 261, 267
 Riboud (Antoine, né en 1847) : 179, 183, 259
 Riboud (Antoine, né en 1918) : 186
 Riboud (Camille) : 179, 183, 187-188, 259, 267
 Riboud (Jean) : 188
 Richarme (famille) : 225
 Ricou (Vve Francis) : 131n
 Rochette (famille) : 226
 Rochette (Ferdinand de la) : 155
 Roque (Georges) : 181, 183, 188, 261, 268
 Roque (Germain) : 188
 Roux (Edmond) : 181, 183, 265, 269
 Roux (Louis) : 223
 Roux de Bézieux (Henri) : 259, 267, 269
 Roux-Meulien (Raymond) : 261

Scher (Bernard) : 145
Seghers (Henri) : 167n
Servière (Léon) : 265, 268
Servonnat (famille) : 234
Servonnat (Vve Paul) : 234
Silvestre (Claude) : 226
Sonnery (Jean) : 265, 268
Souchon (Eugène) : 137, 180-181, 183,
186, 188, 257, 259, 263, 267
Souchon (Lucien) : 183, 186, 187
Souchon-Neuvesel (famille) : 155
Streichenberger (Jean) : 168
Streichenberger (Pol-Claude) : 183, 185,
188
Suel (Camille) : 265, 270

Tallavignes (famille) : 169
Teste (Anatole) : 258
Tétard (Marius) : 145
Thibaudon (Pierre) : 265, 268
Thouvard (Henri) : 265, 268
Tiberghien (famille) : 145, 245
Tourrette (Louis) : 225
Trarieux (Albert) : 169

Ullard fils (Ennemond) : 182, 265, 270

Verdol (famille) : 239
Vermorel (Édouard) : 163
Vignals (Antoine) : 156
Villet (Joseph) : 181, 261
Villiers (Georges) : 179, 259, 267
Villiers (Henri) : 179, 181, 259
Vourloud (Gustave) : 155
Vourloud (Henri) : 155
Vove (famille) : 223

Wolf (Lazare) : 257, 261, 267

Zafiropulo (famille) : 174

Index des noms d'entreprises*

- Acanthis : 132n, 134
Acétylène (C^{ie} universelle d'acétylène et d'électro-métallurgie) : 81, 164
Acétylène (Société industrielle des dérivés de l') (SIDA) : 52, 165
Ain (Banque régionale de l') Anc. Tendret Rive & C^{ie} : 137n
Ain (Bonneterie de l') : 60, 252
Air liquide : 46, 76, 149, 160
Alais, Froges & Camargue (AFC) : cf. Pechiney
Albigeoise de la viscosse (Société) : 246
Alimentation (Société économique d') : 115, 255
Alliance textile : 153n, 227
Allobroge Union alimentaire du Sud-Est (L') : 66n, 115, 142n, 207n, 253
Alsace (Tricotages mécaniques d') : 60
Alsacienne de constructions mécaniques : 240
Aluminium français : 54, 56
Alsthom : 47, 146, 150, 165, 240, 255
Anjou (Verreries de l') : 242
Annecy (Manufacture d') : 203n
Anzin (C^{ie} minière d') : 137
Appareillage électrique (Société générale d') : 147n, 154, 255
Araud (É^{ts} S.) : 227
Arches (Papeteries d') : 162
Arches Johannot Marais (Papeteries) : 163
Atlas (Société des Chaussures) Garde, Mariton, Payen : 72n
Avenir (Société ouvrière coopérative de maçonnerie et travaux publics l') : 144
Bally-Camsat (É^{ts}) : 151, 193, 252
Banca Agricola : 167
Banque générale pour l'industrie électrique : 174, 264, 269
Banque nationale pour le commerce et de l'industrie (BNCI) : 46, 58, 160, 162
Banque privée : 119n
Barigaud (Les fils de Léon) : 143n
Barnier & C^{ie} : 243
BASF : 54
Baumann aîné & C^{ie} (Tissage mécanique) : 251
Bedel & C^{ie} (Forges et aciéries de la Bérardière) : 166-167, 193
Bergougnan : 34
Berliet (Automobiles) : 78, 128, 137, 188, 265, 268
Berthoud Borel & C^{ie} : 241
Bessèges (Tubes de) : 46
Besset & C^{ie} (Joseph) : 101, 131, 193, 230
Bianchini-Férier : 56, 122, 126, 133, 136, 140, 180, 183, 227, 258, 261, 263, 268-269
Blancher Breton & Muguet : 123, 128, 135, 230, 244
Blanchiments teintures et impressions (SA des) (SABTI) : 40n, 41n, 43, 57, 61, 76, 116n, 123, 128, 135, 182, 207n, 229-230, 244, 265, 270
Bocuze (Tréfileries) : 255
Boissieu & C^{ie} (Banque) : 262, 269
Bonnet (É^{ts} les petits-fils de Claude-Joseph) : 193
Bonte (Clermont) : 146, 238
Bouchayer & Viallet : 121, 223-224, 258-259, 262, 267-268
Bourbonnais (C^{ie} électrique du) : 179, 181, 259
Bourbonnais (Teintureries du) : 228
Bourg (Tréfileries et câbleries de) : 115n, 143n
Bourgeois (É^{ts}) : 123, 135, 229
Boussac (groupe) : 11n, 149
Boussois (Glaceries de) : 250
Bozel-Maletra (Société industrielle de produits chimiques) : 81, 161
Brie et du Bugey (Société verrière de la) : 59, 242
Brignoud (Électro-chimie de) : 58
Brossette & C^{ie} (F.) : 139, 225
Bugey (Verreries du) : 146, 149, 242

* Les entreprises sont classées par ordre alphabétique de leur raison sociale en fonction du premier nom propre, ou à défaut du terme le moins courant. Lorsque la raison sociale a changé au cours de la période étudiée, le nom le plus récent ou le plus usité a été retenu. Des renvois sont effectués en cas d'ambiguïté, notamment pour les sigles.

- Calor (Appareils électro-domestiques) : 127, 210
 Campenon-Bernard : 206n
 Canson & Montgolfier (Manufacture) : 253
 Caoutchouc souple (Industrie du) : 53, 146, 151, 250
 Carlton Hôtel de Lyon : 213n
 Carpano & Pons : 145
 Casino (Éts économiques du) (Guichard-Perrachon & C^{ie}) : 126-127, 161, 226, 263, 269
 Catémou (Société des mines de cuivre du) : 182
 CEGEDUR : cf. Duralumin et du cuivre (C^{ie} générale du)
 Celtex : 48n
 Centre (Banque régionale du) : 137, 253
 Centre (Industrielle du) (Cycles Automoto) : 146, 150n, 240
 Centre (Textiles artificiels du) : 135
 Centrix (Société) : 240
 Cévenols (Textiles) : 233
 CGE : cf. Électricité (C^{ie} générale d')
 Chaléassière (Société de la) (Leflaive & C^{ie}) : 55-56, 72n, 166n
 Chambeyron (Teintureries) : 123, 128, 135, 229
 Champier (Éts H.) : 66n, 122, 133, 228
 Charbonnages de France : 14, 59, 78n
 Charpenay (Banque) : 125, 127, 130n, 136, 188, 258, 267
 Châtillon-Commentry-Neuves Maisons (C^{ie} des forges) : 73, 167, 238
 Chavanet (Éts) : 240
 Chavanne (Teintureries) : 123, 128, 135, 229
 Chavanne-Brun frères (SA des Anc. Éts) : 165n, 237
 Chavanoz (Société de moulinage et de retorderie de) : 74, 122, 135, 247
 Chemin (Entreprise) : 74n, 167n, 170n
 Chomarar & C^{ie} (A.) : 233
 CIBA : 71
 Citroën (Automobiles) : 46, 76, 161
 Coignet (Produits chimiques) : 168, 170n, 262, 268
 Colcombet & C^{ie} : 228
 Comptoir de l'industrie cotonnière : 11n
 Comptoir des textiles artificiels (CTA) : 122, 131, 135, 148, 164, 192, 246-247, 252
 Comptoir national d'escompte de Paris : 46, 160
 Conchon-Quinette (Société des vêtements) : 85
 Condamin & Prodon : 258, 267
 Construction et l'entretien des routes (SA pour la) (SACER) : 142n, 164, 167n-168, 178
 Constructions de fours (C^{ie} générale de) : 160n
 Constructions métalliques et entreprises (Anc. Éts Derobert) : 58, 133, 224, 259, 267
 Conté (Crayons) : 128, 167n
 Coquillard (Éts Charles) : 132, 146n, 223
 Cotelte & Foucher : 46, 160
 Cottet & C^{ie} (E.M.) : 127, 136, 188, 213n, 225, 257, 261, 265, 267-268
 Cran (Fonderies et forges de) : 259, 267
 Crédit commercial de France (CCF) : 46
 Crédit industriel et commercial (Société générale de) : 253
 Crédit lyonnais : 46, 75-77, 127, 137, 147, 153-154, 161, 239, 255
 Crédit national : 137n
 CTA : cf. Comptoir des textiles artificiels
 Cuprotexile : 53, 135
 Curty & C^{ie} (Manufacture française de joints métalliques) : 166-167
 Dalberto & C^{ie} : 262, 268
 Dalle frères & Lecomte : 239
 Dames de France (Aux) : 46, 76, 78
 Dauphiné (Banque du) : 58, 162, 174, 260, 267
 Dauphiné (Filatures et tissages du) : 61, 66n
 Dauphinoise d'études et de montages (Société) : 223
 Dauphinoise de confection (Société) : 146, 246
 Deglas & C^{ie} (Succ. de G.) : 227
 Degussa : 165
 Delaroche & C^{ie} : 72n, 169
 Delle (Ateliers de construction électrique de) : 57, 102
 Delmas-Vieljeux (groupe) : 236
 Denain et d'Anzin (Hauts-fourneaux, forges et aciéries et de) : 47
 Derobert & Zuccolo : 249

- Descours & Cabaud : 188, 238, 258, 260, 267
- Descours & Limousin (Maison) : 258, 267
- Destre-Cherpin : 262, 269
- Deux passages (Aux) : 126, 234, 255, 261, 268
- Dietrich (groupe de) : 238
- Dives (Électro-métallurgie de) : 237
- Dolbeau (Éts Henry) : 228
- Domeynon (Papeteries du) : 131, 231
- Drac (Confiserie du) : 178
- Dragages et de travaux publics (Société de) : 238
- Drôme (Moulinages de la) : 227
- Ducharme (Société soieries F.) : 74, 115n, 245
- Dumarest & fils : 261, 268
- Dumond, R. Lardet & C^{ie} (Éts Noël) : 263, 268
- Dunlop : 34, 47
- Duralumin et du cuivre (C^{ie} générale du) (CEGEDUR) : 54, 76, 132n
- Duralumin (Société du) : 54
- Durand (groupe) : 122, 125-126, 128, 131, 148, 180-181, 235, 237, 249, 260-261, 263, 267, 269
- EDF-GDF : 14, 59n, 78n
- Eenberg (Éts métallurgique J.) : 238
- Électricité (C^{ie} générale d') (CGE) : 42-43, 46, 54, 57, 76, 118n, 132n, 146-147, 149, 161, 172, 192-193, 237, 241, 265, 269
- Électrodes (Société française des) : 57, 162
- Électro-mécanique (C^{ie}) : 55, 146, 149, 161, 180, 241
- Électrométallurgie (C^{ie} générale d') : 54
- Électro-métallurgique française (Société) : 58, 116n, 237
- Électro-porcelaine (L') : 147n, 225
- ELTIA : cf. Lyonnais de teinture impression et apprêts (Éts)
- Empain (groupe) : 146, 242
- Énergie industrielle : 139, 183, 235, 259, 267
- Épitalon frères : 46
- Escarpelle (Mines de l') : 137n
- Étain (C^{ie} française de l') : 58n
- Experton Revollier (Éts P.) : 263, 268
- Fabrication mécanique du verre (C^{ie} internationale pour la) : 250
- Faure-Roux (Éts Charles) : 167n
- Ferrand & Renaud (Éts) : 156, 262, 268-269
- Feyzin (Textiles artificiels de) : 228
- Fiat : 146, 249
- Fibre & Mica : 55, 146, 241
- Fil dynamo (Le) : 264, 268
- Firminy (Aciéries et forges de) : 48, 54-56, 73, 77, 237
- Fischl frères : 145
- Fit (Procédés) : 167n
- Fontaine (Ganterie) : 151, 252
- Fontaine (Tanneries de) : 153
- Force et lumière (Société générale de) : 125, 128, 172, 181, 235, 249, 265, 269
- Forest & C^{ie} : 231
- Forez (Charbonnages du) : 236
- Fownes (Gants) : 151, 252
- Franc & Martelin (Éts) : 140
- Française et coloniale (Société financière) : 245
- France (Docks de) : 255
- France (Papeteries de) : 76, 262, 268
- France-Rayonne : 53, 135
- Franco-belge de fabrication mécanique du verre, Procédés Libbey-Owens (Société) : 124, 133, 250
- Franco-suisse pour l'industrie électrique (Société) : 235, 249
- Frayol (Société métallurgique du) : 122, 125, 148, 237
- Fredet (Usine) : 168n
- Frenay frères & C^{ie} : 58
- Furan (Ateliers du) : 153n
- Fure et Morge (Société hydro-électrique de) : 264, 268
- Galleries modernes : 160
- Garnier (Appareils électriques et comp-teurs) : 125, 127
- Gendron frères : 145
- Gentil & C^{ie} : 126, 240
- Gerland (Société chimique de) : 255
- Gessner soieries : 146, 251
- Gevelot (Éts) : 243
- Gifrer & Barbezat : 193
- Gignoux & C^{ie} : 54, 58, 162, 243

- Gillet & fils (É^{ts}) : 122-123, 128, 134, 136, 163, 226, 229-230, 244, 246-247
 Gillet (groupe) : 75n-76, 122-123, 126, 128, 131-136, 148, 156n, 163, 176, 183, 227, 229-230, 257-262, 265, 267-270
 Gillet-Thaon : 43, 47-48, 76, 156n, 182, 261, 270
 Giraud (Anc. É^{ts} Alexandre) : 153n
 Girod (C^{ie} des forges et aciéries électriques Paul) : 57
 Girodon & fils (A.) : 54
 Giron frères : 61, 102
 Giros-Loucheur (groupe) : 181, 236-237, 264, 269
 Giroud frères (É^{ts}) : 103
 Givet (Textiles artificiels de) : 74n, 164, 229
 Givet-Izieux : 44, 48, 58, 164
 Givors (Moulinages de) : 227
 Godde Bedin (Société nouvelle A.) : 168n
 Gontard (É^{ts}) les fils de Louis Servonnat : 234
 Grammont (É^{ts}) : 48, 54, 56, 148, 241, 243, 259, 268
 Gras (É^{ts} Émile) : 264, 269
 Grosselin & Dehaitre : 72
 GTM : cf. Marseille (Grands travaux de)
 Guéneau (Soieries P.) : 45-46
 Guérin & fils (V^{ve}) : 263, 268
 Guimet (Usines) : 177
 Guinet & C^{ie} (M.) Fabrique de Lisses métalliques : 131, 233
 Guinet & C^{ie} (Fabrique de soieries M.) : 60, 131, 233
 Haour frères : 160n
 Hartaut Ghiglione & Scaramelli (É^{ts}) (Société générale de pâtes alimentaires de France) : 226
 Havre (Tréfileries et laminoirs du) (TLH) : 48n, 54, 76, 147, 149, 161, 237, 250
 Heer (Société lyonnaise des soieries) : 60, 251
 Hémain frères (Verreries) : 124, 127, 133
 Henckell & Roth : 146, 251
 Heudebert (Produits essentiels) : 161
 HIAG : 165
 Holtzer (É^{ts} Jacob) : 55, 72n, 115, 166n
 Hotchkiss : 47
 HPLM (C^{ie} de navigation) : 125, 127, 129, 137, 147, 188, 213n, 255
 Impressions nouveautés sur étoffes : 245
 Izieux (Soie artificielle d'Textiles artificiels d') : 52, 74n, 122-123, 128, 134, 164, 229
 Jacquemaire (É^{ts}) : 132-134, 226
 Jacquier & C^{ie} : 162, 213n
 Johannot (SA des papeteries) : 162-163
 Jougla (É^{ts} J.) : 73, 169
 Joya (É^{ts}) : 130n, 224
 Keller & Leleux (É^{ts}) : 164
 Kuhlmann (É^{ts}) : 46-48, 58, 76, 149, 168
 Labesse (É^{ts}) : 167n, 264, 269
 Lafarge (Cimenteries) : 48, 73, 76-77, 167n-168, 170n, 193, 261, 267
 Lafayette (Galeries) : 247
 Lafont (É^{ts} Adolphe) : 210, 246
 Lait (C^{ie} générale du) Lait Mont blanc : 251
 Laitière moderne le Bon lait : 250
 Lambiotte frères (É^{ts}) : 165
 Laminor (Fabrique) : 151, 249
 Larmaraud (É^{ts}) : 144
 Laurent (Verreries Paul) : 146, 242
 Lazard (Banque) : 154
 Le Blan & C^{ie} : 246
 Lenzbourg SA franco-suisse (Conserveries) : 146, 151, 251
 Libbey-Owens : 250
 Lip : 72
 Loire (C^{ie} des forges et ateliers de la) (CFAL) : 42-43, 55-56, 72n, 76n
 Loire (Mines de la) : 119n, 236
 Loire (Société industrielle et financière de la) : 119
 Loire et du Centre (C^{ie} électrique de la) : 46, 160
 Loire républicaine (La) : 253
 Longwy (Aciéries de) : 46, 71, 149, 161, 238
 Lorette (Manufactures de vilebrequins de) : 132, 137n, 224
 Lumière (É^{ts}) : 73, 169-170n
 Lyon (Câbles de) : 57, 127, 161, 241

- Lyon (Chantiers et ateliers de construction de) : 238
 Lyon (C^{ie} du gaz de) : 78, 125, 128, 148, 180-181, 188, 235, 241
 Lyon (Grand bazar de) : 126, 234, 253, 261
 Lyon et du Dauphiné (Ateliers et constructions de) : 55-56, 150, 241
 Lyon républicain : 247, 263, 268
 Lyon-Alemand (Comptoir) : 237
 Lyonnais d'emboutissage spécial (Ateliers) : 225
 Lyonnais de teinture impression et apprêts (É^{ts}) (ELTIA) : 41n, 57, 123, 128, 132n, 135, 229
 Lyonnaise d'exploration et d'études (C^{ie}) : 165n
 Lyonnaise de dépôts et de crédit industriel (Société) : 124-125, 127-129, 136-137, 179, 188, 253, 259-261, 267-268
 Lyonnaise de teinture, impression, apprêt et gaufrage (Société) (TIAG) : 41n, 57n, 132, 135, 229
 Lyonnaise de textile (Société) : 44, 52, 255
 Lyonnaise des eaux et de l'éclairage (Société) : 46, 128, 161, 165, 236, 240
 Lyonnaise des forces motrices du Rhône (Société) : 125, 128-129, 148, 174, 23
 Lyonnaise des galeries Lafayette de Paris aux Cordeliers de Lyon : 247
 Lyonnaise pour l'exploitation de véhicules électriques (Société) (SLEVE) : 125, 129, 145, 241
 Lyonnaise pour le financement de l'industrie (Union) (ULFI) : 239, 243
 Lyonnaises (Tanneries) : 155
- Manufrance (Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne) : 78, 108, 115
 Marais et de Sainte-Marie (Papeteries du) : 162
 Maréchal (É^{ts}) : 72n, 74, 132, 135, 166, 230, 244
 Marine et d'Homécourt (Forges et aciéries de la) : 47-48, 55-56, 58, 72n, 76n-77, 130, 132, 137, 146n, 148n, 155, 180, 223-224, 261, 264, 268-269
 Marseille (Grands travaux de) (GTM) : 46, 71, 76, 160
- Martin & C^{ie} (Manufacture de velours et de peluches J.B.) : 43, 76, 265, 268
 Martin Moulet & C^{ie} : 102, 170n
 Martouret (SA J.) : 46, 127
 Matériel électrique SW : 56, 150n, 241
 Mathelin (É^{ts}) : 142
 Merlin & Gerin (É^{ts}) : 78, 126, 147, 182, 193, 225
 Métaux (C^{ie} française des) : 237
 Meudon (Forges et ateliers de) : 60
 Meyer & C^{ie} (R.) : 147n
 Meyzonnier (Tanneries E.) : 142
 Michelin : 34, 47, 71
 Micheville (Aciéries de) : 137
 Midi (Générale de gaz du) : 149, 258, 267
 Milliat frères : 167n
 Modane Matussière & Forest (Papeteries de) : 131, 231
 Monoprix : 247
 Montbrison (Tissages de) : 228
 Montrambert & de la Béraudière (Houillères de) : 129, 253
 Montricher (Société d'électro-metallurgie de) : 72n, 132, 146n, 149, 226
 Morel frères & C^{ie} : 181, 261, 267
 Morgon (Procédés) : 58, 162
 Morin-Pons (V^{ve}) : 213n
 Morreton (É^{ts} D.) (Anc. É^{ts} Morreton-Vericel) : 72n
 Motobloc (Usines) : 154
 Motte fils & C^{ie} (Manufacture de couvertures Étienne) : 245
 Munitions (Manufacture générale de) : 243
 Mure (C^{ie} des mines d'anthracite de la) : 108, 126, 223
 Mure Carburants Hélios (La) : 167n, 170n, 223
- Naef frères : 146, 252
 Navarre (Papeteries) : 48, 75, 77, 93, 119n, 129, 137, 147, 154, 255
 Neuville (Soie artificielle de) : 54
 Neyrand & C^{ie}, Forges d'Onzion : 55n-56
 Neyret & Beylier (Ateliers) : 126, 182
 Neyrpic (É^{ts}) (Neyret-Beylier & Piccard-Pictet) : 182, 255, 263, 269
 Normande de produits chimiques (Société) : 55

- Nouvelliste (de Lyon) (Le) : 106, 154, 253, 265, 269
- Oursina SA : 251
- Oustric (Banque) : 132n, 167, 244
- Paris & du Rhône (Société de) : 239
- Pascal & fils : 102
- Pascal-Valluit (Éts) : 78, 102, 108
- Patenôtre (groupe) : 247
- Pechiney (Alais, Froges & Camargue) : 42, 47n-48n, 53, 54, 58-59, 75, 77, 93, 116n, 119n, 123-125, 127-129, 132, 136-137, 146n-148n, 149, 154, 156, 161, 180, 188, 192, 212, 223, 226, 237, 255
- Penarroya : 146, 167, 236
- Péronnière (Mines de la) : 125, 128, 253
- Perrache (Gaz de) : 181, 188, 257, 261
- Perraud aîné (J.) : 227
- Petit journal (Le) : 247
- Petit marseillais (Le) : 247
- Petite Gironde (La) : 247
- Petrier, Tissot & Raybaud (Appareillage électro-industriel) : 127, 154, 255
- Peugeot (groupe) : 47, 54, 146, 150, 240
- Phillips & Pain (Éts) : 163
- Picard & C^{ie}, Manufacture de grès et de produits céramiques du Roannais : 243
- Pinguely (Éts) / Pinguely-Ville-Gozet : 73, 167, 238
- Pirelli : 146, 151, 250
- Plagne (Mines de la) : 115, 146, 164, 167, 236
- Planchon (Société des celluloses) : 228
- PLMw (C^{ie} du chemin de fer du) : 163, 182
- Pont-à-Mousson (Fonderies de) : 137
- Poulenc frères (Éts) : 55, 73
- Prénat (Éts) (C^{ie} des hauts-fourneaux et fonderies de Givors) : 126, 130, 139, 155, 223, 265, 269
- Printemps (Au) : 46, 76, 78, 160, 213n
- Prisunic : 46, 76, 78
- Produits céramiques (Manufacture de) : 169n
- Progil : 46, 48, 74, 122-123, 128, 134, 164, 166-168, 170n, 226
- Provot (Éts Eugène) : 143n
- Pugin & Bozzini fils : 227
- Pupier & C^{ie} : 133-134, 227
- Radio-électrique (La) : 150, 239
- Ramie (Filatures de la) : 122, 135, 246
- Raverot (Banque) : 181, 188, 259, 267
- Récipients isolants (Société industrielle des) (SIDRI) : 124, 133, 225, 242
- Renage (Papeteries de) : 265, 268
- Renaudin (Éts) : 225
- Renault : 46, 76, 146, 238, 249
- Rhodiaceta : 43
- Rhône (Aciéries du) : 126, 153n, 223
- Rhône (Banque populaire du) : 213n
- Rhône (Caisse d'épargne du) : 213n
- Rhône (Électro-marbrerie du) : 243
- Rhône (Société de la grande tuilerie du) : 132-134, 225
- Rhône (Textiles artificiels du) : 149, 245
- Rhône-Poulenc (Société des usines chimiques) : 48, 55, 73
- Richarme (Verreries) : 58, 124, 126-128, 225
- Ricou (Autocars) : 131, 231
- Ricou (Éts) : 131, 231
- Rives (Papeteries de) : 170n, 181
- Roannais réunis (Teintureries et apprêts) (TARR) : 123, 128, 135, 207n, 230, 243-244
- Roannaise des apprêts et impressions (C^{ie}) : 40n, 123, 135-136n, 243-244
- Roche-la-Molière et Firminy (Mines de) : 119n, 129, 153, 226, 253
- Roche-la-Molière (Produits chimiques de) : 53, 72n, 119n, 126, 226
- Rochet-Schneider (Éts) : 156, 239, 262, 269
- Rochette (Cartonneries de la) : 178
- Roulements (Société nouvelle de) : 146, 238, 249
- Roulements à billes RIV (Société de) : 146, 249
- Royal hôtel de Lyon : 153n, 213n
- Ruby (SA des Éts) : 126, 182
- Ruvenhoist (Éts Humbert) : 206n
- SABTI : cf. Blanchiments teintures et impressions (SA des)
- SACER : cf. Construction et l'entretien des routes (SA pour la)

- SAFCO-Trévoux : 59
 Saint-Béron (Électro-métallurgique de) : 237
 Saint-chamonaise de tresses (Société) : 228
 Saint-Chamond (Houillères de) : 132, 137n, 146n, 223
 Saint-Chamond (Industrielle de tresses et lacets de) : 228
 Saint-Chamond (Textiles artificiels de) : 122, 135, 246
 Saint-Étienne (C^{ie} des forges, fonderies et aciéries de) : 55-56
 Saint-Étienne (Constructions électro-mécaniques de) : 143
 Saint-Étienne (Gaz de) : 161
 Saint-Étienne (Houillères de) : 119n, 124-125, 236
 Saint-Galmier (É^{ts} de) (Source Badoit) : 124, 126, 133, 233
 Saint-Galmier Source Badoit (Verrerie de l'É^{ts} des eaux minérales de) : 124, 127, 133, 233, 260, 268
 Saint-Gobain : 42-43, 46-47, 59, 76, 118, 126, 146, 149, 153n, 161, 192, 242, 255
 Saint-Louis (Raffineries de sucre de) : 47
 Saint Olive Cambefort & C^{ie} : 213n
 Saint-Quentin (Cotonnière de) : 115n, 143n
 Saint-Uziennes, céramiques et grès de feu du Dauphiné (La) : 143n
 Salut public (Journal Le) : 125, 129
 Savoie (Banque de) : 263, 268
 Savoie (Forces motrices de la) : 125, 235
 Savoisiennes de constructions électriques : 57, 161, 241
 Savoyarde (La) : 146, 245
 Say (Raffineries et sucreries de) : 47
 Schappe (Filatures de) : 43, 46, 61, 77, 123, 128, 136, 140, 155, 172
 Schappe (Société industrielle pour la) : 43, 71
 Schiavi & Bellenger : 145
 Schlumberger (Banque) : 146, 241
 Schmid-Roost-Oerlikon (SRO) : 249
 Schneider & C^{ie} : 46-47, 55-56, 72n, 76, 149-150n, 155, 161, 237, 239, 241, 243
 Schwartzembach & C^{ie} (R.) : 71
 Seguin (É^{ts}) (Société des fonderies de cuivre de Lyon, Mâcon et Paris) : 136
 Seichimé : 119n
 Servonnat frères : 234
 SGE : cf. Société générale d'entreprises
 SIDA : cf. Acétylène (Société industrielle des dérivés de l')
 SIGMA (Société industrielle générale de moteurs d'avions) : 53, 146, 165, 240
 Silvestre (É^{ts}) : 119n, 129, 132, 149, 226
 Simon & F. Balégon (J.) : 58
 SNCF : 14
 Société générale : 46, 137n, 160
 Société générale d'entreprises (SGE) : 46, 76, 160, 206
 Soie (La) : 247
 Solvay : 250
 Souchon-Neuvesel (Verreries) : 58, 122, 124, 126-129, 131, 133, 136, 179, 183, 187-188, 225, 242, 257, 259, 263, 267-269
 SOVEL : cf. Véhicules électriques industriels (Société des)
 SPECIA (Société parisienne d'expansion chimique) : 55
 Stäubli frères : 146, 249
 Stéphanoise de constructions mécaniques (Société), Anc. É^{ts} Clair frères : 224
 Stünzi & fils : 146, 150, 252
 Sud-Est (Crédit agricole du) : 213n
 Sud-Est (Gaz et électricité du) : 125, 129, 149, 161, 188, 257, 267
 Sud-Est (Textiles artificiels du) : 58, 135
 Tallavignes Deloches & C^{ie} : 169
 Teintureries et apprêts roannais réunis : 40n, 57
 Terrenoire (Ateliers de grosse chaudronnerie et de constructions métalliques de) : 58, 133n, 224
 Terrenoire (Manufacture de fourches de) : 143n
 Textil : 134, 156n
 Thaon (Blanchisseries et teintureries de) : 74n, 122-123, 132n, 134-136n, 140, 148, 163, 182, 230, 243-244, 264, 270
 Thermos-Peters (Société) : 133n, 242
 Thizy (SA de teinture, impression et apprêts de) : 57, 116n, 135
 Thomson-Houston (C^{ie} française) : 240
 Tissages de soieries réunis : 142, 167n
 Tour-du-Pin (Tissages de la) : 136n, 227
 Tournon (Teintures et impressions de) : 227

Tout bois (Société) : 131n, 230
Travaux hydrauliques (Entreprise de grands) : 206n
Trayvou (Les successeurs de B.) : 210, 2412
Tresses et lacets (Manufactures réunies de) : 76-77, 122, 126, 133, 156, 193, 228, 253, 261-262, 265, 269-270
Tribune républicaine (SA de l'imprimerie et journal) : 153n
Truchetet & Tansini (Entreprises) : 167n, 169
Tubize (Société française de) : 44, 52-53, 146, 252
Tubize (Soie artificielle de) : 146, 252

UCLAF (Laboratoires) : 54, 58, 162, 243
Ugine (Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d') : 42-43, 47n-48n, 57-59, 149, 161-162, 165, 206n, 212
Union électrique : 236
Unitas (Société des Chaussures) : 72n

Valisère (Société grenobloise des gants d'étoffes) : 72n
Vallée du Rhône (Banque de la) Brun Giraud & C^{ie} : 137, 260, 268
Vals (Verreries de) : 124, 225
Vautheret Gros & Laforge : 43, 76, 245
Véhicules électriques industriels (Société des) (SOVEL) : 75, 146, 241
Verdol (Société des mécaniques) : 146, 239
Vermorel (É^{ts} V.) : 163
Vernes (Banque) : 237
Versille frères : 206n
Vicat (Ciments) : 147, 182, 264, 268
Vignals SA (Biscuits) : 155
Viscose (Société nationale de la) : 52, 135
Visseaux SA (Jacques) : 101
Voisin & Pascal (Cartonneries réunies) : 93
Voreppe et de Bouvesse (Société des ciments de) (Anc. Allard, Nicolet & C^{ie}) : 131, 233
Vulliod Ancel : 181, 261, 268

Weitz (É^{ts}) : 238
Wendel (groupe de) : 47, 150, 237
Westinghouse : 56

Wyler & soieries Lugdunum réunis (É^{ts}) : 98

Zafiropulo (groupe) : 239
Zénith (Carburateurs) : 239

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE¹

BAUER (Michel), COHEN (Élie), *Qui gouverne les groupes industriels ?*, Paris, Seuil, 1980.

BAUER (Michel), BERTIN-MOUROT (Bénédicte), *Les 200 : comment devient-on un grand patron ?*, Paris, Seuil, 1987.

BELLON (Bertrand), *Le Pouvoir financier et l'industrie en France*, Paris, Seuil, 1980.

BERGERON (Louis), « Permanence et renouvellement du patronat », in LEQUIN (Yves) (dir.), *Histoire des Français 19^e-20^e siècles*, tome 2, Paris, A. Colin, 1983,

BONIN (Hubert) et al. (éd.), *Transnational companies. 19th-20th Centuries*, Paris, PLAGE, 2002.

BOURDIEU (Pierre), de SAINT-MARTIN (Monique), « Le patronat », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 20-21, mars-avril 1978, p. 3-82 (repris dans BOURDIEU (P.), *La Noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989, p. 428-481).

BRAUDEL (Fernand), LABROUSSE (Ernest) (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, tome IV – 1880-1950, Paris, Quadrige-PUF, 1993 (éd. originale 1979-1980).

1. Seuls les ouvrages généraux sont repris ici. Les monographies d'entreprises ou de branches, les études locales sont trop nombreuses pour être citées dans cette bibliographie sommaire.

- CARON (François), *Histoire économique de la France, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1995.
- CAYEZ (Pierre), *Métiers Jacquard et hauts fourneaux. Aux origines de l'industrie lyonnaise*, Lyon, PUL, 1978.
- CAYEZ (Pierre), *Crises et croissances de l'industrie lyonnaise, 1850-1900*, Paris, éd. du CNRS, 1980.
- CHEVALIER (Jean-Marie), *L'économie industrielle en question*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.
- CHEVALIER (Jean-Marie), *L'échiquier industriel*, Paris, Hachette, 1980.
- DUMONS (Bruno), POLLET (Gilles) (dir.), *Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, PUL, 1999.
- Entreprises et Entrepreneurs, XIX^e-XX^e siècles*, actes du congrès de l'Association française des historiens économistes (Paris, mars 1980), Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1983.
- FONTANON (Claudine), *L'industrialisation de la région parisienne dans la première moitié du XX^e siècle. Les sources de l'histoire des établissements industriels : commentaire critique et traitement cartographique*, rapport de recherche pour le ministère de l'Environnement, Conservatoire national des arts et métiers, Paris, 1985.
- HOUSSIAUX (Jacques), *Le pouvoir de monopole*, Paris, Sirey, 1954.
- JOBERT (Philippe), MOSS (Michaël) (éd.), *Naissance et mort des entreprises en Europe (XIX^e-XX^e siècles)*, Dijon, éd. de l'université de Dijon, 1994.
- JOLY (Hervé), GIANDOU (Alexandre), LE ROUX (Muriel), DALMASSO (Anne), CAILLUET (Ludovic) (éd.), *Des barrages, des usines et des hommes. L'industrialisation des Alpes du Nord entre ressources locales et apports extérieurs*, Études offertes au professeur Henri Morsel, Grenoble, PUG, 2002.
- LABASSE (Jean), *Les capitaux et la région. Étude géographique. Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région lyonnaise*, Paris, A. Colin, 1955.
- LAFERRÈRE (Michel), *Lyon, ville industrielle. Essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, Paris, PUF, 1960.

- LÉON (Pierre), *La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin du XVII^e siècle-1869)*, PUF, Paris, 1954.
- LÉON (Pierre), « La région lyonnaise dans l'histoire économique de la France Une esquisse (XVI^e-XX^e siècles) », *Revue historique*, janvier-mars 1967, n° 481, p. 31-62.
- LEQUIN (Yves) (dir.), *Rhône-Alpes 500 Années Lumière. Mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1991.
- LÉVY-LEBOYER, (Maurice) (dir.), *Le patronat de la seconde industrialisation*, Paris, Éditions ouvrières, 1979.
- LÉVY-LEBOYER (Maurice) (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996.
- MORIN (François), *La Structure financière du capitalisme français*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.
- MORSEL (Henri) (éd.), *Rhône-Alpes, terres d'industries à la Belle Époque (1899-1914)*, Paris, Crédit lyonnais-Le Monde éditions, 1998.
- MORSEL (Henri), PARENT (Jean-François), *Les industries de la région grenobloise, itinéraire historique et géographique*, Grenoble, PUG, 1991.
- REYNAUD (Brigitte), *L'industrie rubanière dans la région stéphanoise : (1895-1975)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1991.
- ROBERT (François), *Population active et entreprises en Rhône-Alpes (1840-1939)*, Lyon, Institut des Sciences de l'homme, 2 vol., 2000.
- ROCHEFORT (Michel), « La localisation du pouvoir de commandement économique dans la capitale : les sièges sociaux des entreprises dans Paris et la région parisienne », *Revue de géographie alpine*, vol. LX, 1972, p. 225-245.
- VERNEY-CARRON (Nicole), *Le Ruban et l'acier : les élites économiques de la région stéphanoise au XIX^e siècle, 1815-1914*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1999.
- WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
Chapitre 1 : DISPERSION, MULTIPLICITÉ ET DIVERSITÉ DES ÉTABLISSEMENTS	17
Concentration urbaine et dispersion territoriale	18
Multiplicité des moyens établissements	29
Diversité sectorielle	33
Chapitre 2 : LE MODÈLE DOMINANT : UN ÉTABLISSEMENT, UNE ENTREPRISE	39
Prédominance des entreprises « mono-établissement »	41
Forte continuité des entreprises exploitantes	48
Chapitre 3 : SIÈGES LOCAUX ET ATTRACTION DES CAPITALES	65
Faible dépendance extérieure et attraction parisienne	67
Forte dispersion régionale et attraction lyonnaise	82
Chapitre 4 : STATUTS JURIDIQUES ET FERMETURE DU CONTRÔLE	95
Sociétés par actions et statuts fermés	97
Sociétés par actions et capital concentré	105

Chapitre 5 : ENTREPRISES RÉGIONALES INDÉPENDANTES ET GROUPES	111
Entreprises isolées et entreprises liées	112
Une majorité d'entreprises régionales isolées	112
Liens forts et existence de groupes	116
Origine des administrateurs et contrôle des entreprises	138
Origine locale et contrôle régional	139
Origines extérieures, migrations et contrôle externe	143
Une majorité d'entreprises régionales indépendantes	151
 Chapitre 6 : ENTREPRISES EXTÉRIEURES ET ANCRAGE LOCAL	159
Entreprises sans identité régionale	160
Entreprises à composante régionale	161
Entreprises à origine régionale	164
 Chapitre 7 L'ÉLITE RÉGIONALE DES AFFAIRES	171
Une élite restreinte	172
Un recrutement régional	173
Une « affaire d'hommes »	176
Des industriels plus que des financiers	178
L'héritage plus que les diplômés	179
Groupes et cumuls	182
 CONCLUSION	191
 ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE	195
Constitution du corpus d'établissements	195
Les critères préalables	195
Le cadre géographique retenu : l'actuelle région Rhône-Alpes	195
L'unité statistique : l'établissement	196
Les activités : les secteurs marchands et concurrentiels	197
La taille des établissements : 100 salariés et plus	198
L'identification des établissements de plus de 100 salariés	201
Statistiques de la SGF et listes d'établissements dans les années 1930	201
Les listes disponibles pour 1931 et 1936 dans sept départements	201
La reconstitution d'une liste dans le Rhône	207

Le complément du fichier de l'OCRPI pour les années 1940	208
Les informations sur les entreprises : le registre du commerce	215
L'exploitation difficile du registre du commerce	215
La dispersion géographique des collections	215
Le mauvais état de certains volumes	216
Le difficile repérage du lieu de l'immatriculation principale	217
Le caractère incomplet de certaines informations	217
Élaboration de bases de données liées	219
ANNEXE DES CHAPITRES	223
Annexe 5-1 : Liste des filiales appartenant à des groupes régionaux	223
Annexe 5-2 : Liste des sociétés régionales sœurs	233
Annexe 5-3 : Liste des filiales régionales de groupes français extérieurs	235
Annexe 5-4 : Liste des filiales régionales de groupe étranger	249
Annexe 5-5 : Liste des entreprises régionales cotées sous contrôle final ouvert	
– Contrôle régional	253
– Contrôle national	255
Annexe 7-1 : Classement et caractéristiques socioprofessionnelles de l'ensemble des multi-administrateurs (d'au moins 4 entreprises)	257
Annexe 7-2 : Classement des multi-administrateurs (d'au moins 4 entreprises) selon le nombre de postes détenus dans des groupes différents	267
Liste des tableaux	271
Liste des graphiques	275
Liste des cartes	276
Index des noms de personnes	277
Index des noms d'entreprises	281
Orientation bibliographique	289
Table des matières	293
	295

**Centre
Pierre
Léon**
*d'histoire
économique
et sociale*

*Institut
des Sciences de l'Homme
(ISH)
14, avenue Berthelot
69363 – Lyon Cedex 07
FRANCE
Téléphone : (33) 04 72 72 64 01
Télécopie : (33) 04 72 72 64 24
web : www.ish-lyon.cnrs.fr/labo/cpl/cpl.html
Mel : cpl@ish-lyon.cnrs.fr*

Vente au numéro (port compris) : 15 euros

Règlement à l'ordre de
TPG du Rhône / Université Lumière Lyon 2
N° 00003004332

(Au dos du chèque, porter la mention
« Pour le compte du Centre d'Histoire
Économique et Sociale – CHES »)

© CNRS – *Centre Pierre Léon
d'histoire économique et sociale*

ISBN : 2-9519554-3-

Mise en page : Éditions René Georges
erg@avo.fr

Impression : OZA Lyon 6^e
août 2003

Numéros disponibles :

Cahiers n° 1 : Les organisations patronales.
Une approche locale (XIX^e-XX^e siècles)

Cahiers n° 2 : Catholicisme et modernisation de la société Française
(1890-1960)

Cahiers n° 3 : Autour de Pierre Cayez

